

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE : UN ESPACE DE
RELATIONS ENTRE ACTEURS DÉCISIONNELS ET ACTEURS EN MARGE DE
LA PRISE DE DÉCISION

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

CHANTAL LAVALLÉE

FÉVRIER 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je tiens à remercier sincèrement le professeur Alex Macleod, mon directeur de thèse, pour son soutien et ses précieux conseils tout au long de mon doctorat de même que pour sa correction minutieuse de la présente thèse. Je profite également de l'occasion pour remercier John Crowley, directeur du Centre interdisciplinaire pour la recherche comparative en sciences sociales, et Didier Bigo, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), qui ont accepté de me recevoir au sein de leur équipe de recherche, respectivement en 2005 et en 2007. Ils m'ont donné la chance de réaliser des enquêtes sur le terrain qui ont indéniablement enrichi cette thèse. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui m'ont généreusement accordé de leur temps afin de répondre à mes questions et surtout de partager avec moi leur expérience et leur perception à l'égard de l'Europe politique. Je remercie également Frédéric Mérand pour ses travaux sur la PESD dans une perspective sociologique, il a ouvert une avenue de recherche originale. Par conséquent, ses publications ont été une source d'inspiration importante dans la rédaction de cette thèse comme en témoignent les pages qui suivent. Enfin, je tiens à remercier mes parents pour leur soutien tout au long de mes études.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	vii
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
Problématique de la recherche	2
Question de recherche	3
Hypothèses	4
Thèse	5
Démarche de recherche et cadre théorique	5
Méthodologie	8
Les outils méthodologiques	9
Les limites et les difficultés rencontrées dans la recherche	15
La structure de la thèse	19
CHAPITRE I	21
LA REVUE DES ÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE EN EUROPE : LE DÉFRICHAGE D'UN NOUVEAU CHAMP	21
1.1 Les essais de théorisation d'un "objet politique non identifié"	22
1.1.1 Les approches traditionnelles de l'intégration européenne : un débat cloisonné	23
1.1.2 Le renouveau des recherches sur l'UE : vers la normalisation des études européennes	32
1.2.1 La PESC/PESD : une jeune politique, une vaste littérature	41
1.2.2 La PESC/PESD : l'étude d'un processus décisionnel à repenser	45
1.2.3 Les notions de sécurité et de défense : des approches traditionnelles aux approches critiques	55
Conclusion	59

CHAPITRE II.....	60
UN CADRE D'ANALYSE À REPENSER POUR UNE PROBLÉMATIQUE INÉDITE.....	60
2.1 Exercices de conceptualisation d'un cadre analytique novateur.....	61
2.1.1 La communauté de sécurité : une institutionnalisation pacificatrice.....	61
2.1.2 La communauté épistémique : un réseautage d'experts.....	64
2.1.3 Le régime de décisions et de sécurité : une institutionnalisation transformatrice.....	71
2.1.4 Une zone de gouvernance à niveaux multiples et de la sécurité : une configuration politique polycentrique.....	75
2.2 La sécurité et la défense en Europe : une configuration mouvante de positions...82	
2.2.1 Le champ politique et de la sécurité : un espace de relations.....	84
2.2.2 Le champ transgouvernemental de la PESD : un espace de luttes symboliques entre diplomates et militaires.....	89
Conclusion.....	91
CHAPITRE III.....	93
LA COMPOSITION DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE : LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES D'ACTION...93	
3.1 Les acteurs décisionnels : à la fois entrepreneurs et interlocuteurs.....95	
3.1.1 Les diplomates et les militaires au sein du champ transgouvernemental PESD	95
3.1.2 Des institutions européennes aux structures institutionnelles de la PESD : des acteurs bruxellisés en quête de reconnaissance et de légitimité.....	101
3.2 Les acteurs en marge du pouvoir : des détenteurs d'expertise technique et pratique	125
3.2.1 Les <i>think tanks</i> : entre réflexion et influence.....	127
3.2.2 Les ONG et les groupes de pression : entre expertise pratique et activisme	136
3.2.3 Les entreprises privées : entre expertise technique et intérêts économiques	142
3.2.4 Les agences de consultants : des interprètes qui gagnent en importance.....	145

3.2.5 Les centres d'information : des relais de communication indispensables....	147
Conclusion	152
CHAPITRE IV	154
LES RELATIONS ENTRE ACTEURS : DES FORCES STRUCTURANTES DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	154
4.1 Le processus de socialisation : les moyens, les lieux et les motivations	156
4.2 Le pantouflage : une réalité aussi européenne.....	172
4.3 L'appartenance multiple : une stratégie de positionnement.....	180
4.4 Les partenariats et les coopérations : des relations mutuellement bénéfiques	186
4.4.1 L'activité internationale de l'UE dans un souci de cohésion interne.....	186
4.4.2 Les institutions européennes et les acteurs en marge du pouvoir : vers une concertation accrue	189
4.4.3 La coopération entre les organisations de sécurité et de défense	201
4.5 Les sources de compétition : des rapports de force au sein d'une nouvelle structure de pouvoir	204
Conclusion	216
CHAPITRE V	218
LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET LES EFFETS DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE.....	218
5.1 Les conditions favorables au déploiement et à l'efficacité de l'action des acteurs	220
5.1.1 Les facteurs externes : les forces structurantes du champ européen de sécurité et de défense	221
5.1.2 Les facteurs internes : les capitaux vecteurs d'influence	239
5.2 Les effets au sein du champ : vers une interdépendance accrue	257
5.2.1 Les limites du champ européen : vers de nouveaux paramètres d'action	258
5.2.2 Le phénomène de l'externalisation dans la gouvernance européenne	261
5.2.3 L'impact de la reconfiguration européenne sur la démocratie	269
Conclusion	274

CONCLUSION	276
10 ANS DE PESD : PLUS QU'UNE POLITIQUE, UN CHAMP DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE.....	276
Synthèse : les tenants et les aboutissants d'une étude sur un champ émergeant.....	277
Le champ européen de sécurité et de défense comme laboratoire des transformations politiques contemporaines.....	281
APPENDICE A	286
QUESTIONNAIRE TYPE DES ENTRETIENS RÉALISÉS	286
APPENDICE B	288
LA STRUCTURE EN TROIS PILIERS DE L'UE	288
APPENDICE C	290
ORGANIGRAMME DES ACTEURS AU SEIN DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	290
APPENDICE D	291
LE LECTORAT DE EURACTIV	291
APPENDICE E.....	292
LES STATISTIQUES DU REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS..	292
GLOSSAIRE.....	294
RÉFÉRENCES.....	296

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AED	Agence européenne de défense
ASE	Agence spatiale européenne
BITDE	Base industrielle et technologique de défense européenne
CAGRE	Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures
CCERS	Comité consultatif européen pour la recherche dans le domaine de la sécurité
CE	Communauté(s) européenne(s)
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEE	Communauté économique européenne
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom)
CEPS	Centre for European Policy Studies

CER	Centre for European Reform
CERI	Centre d'études et de recherches internationales
CESD	Collège européen de sécurité et de défense
CIG	Conférence intergouvernementale
CIVCOM	Comité chargé des aspects civils de la gestion de crise
CIVMIL	Cellule de planification civilo-militaire
CJCE	Cour de Justice des Communautés européennes
CMUE	Comité militaire de l'Union européenne
COPS	Comité politique et de sécurité
COREPER	Comité des représentants permanents
COREU	Correspondance européenne (réseau de transmission)
CPCC	Capacité de Planification et de Conduite des opérations Civiles
CPE	Coopération politique européenne
CSUE	Centre satellitaire de l'Union européenne

CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
DG-RELEX	Direction générale-Relations extérieures
EER	Espace européen de la recherche
EMUE	État-major de l'Union européenne
EPC	European Policy Centre
EPLO	European Peacebuilding Liaison Office
EPMES	Études prospectives de défense à caractère politico-militaire, économique et social (en France)
FGE	Force de gendarmerie européenne
FRS	Fondation pour la recherche stratégique
GEAO	Groupe armement de l'Europe occidentale
GoP	Groupe de personnalités
GPM	Groupe politico-militaire
GPS	Système de positionnement global
HR	Haut représentant pour la PESC

ICG	International Crisis Group
IdS	Instrument de stabilité
IESD	Identité européenne de sécurité et de défense de l'OTAN
IESUE	Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
IFRI	Institut français des relations internationales
IRIS	Institut de relations internationales et stratégiques
MRR	Mécanisme de réaction rapide
OAEO	Organisation de l'armement de l'Europe occidentale
OCCAR	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PCRD	Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique

PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PRES	Programme de recherche européen sur la sécurité
RFA	République fédérale allemande
RP	Représentation permanente auprès de l'UE
RUSI	Royal United Services Institute
SDA	Security and Defence Agenda
SG/HR	Secrétaire général et Haut représentant pour la PESC
SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe
SIEPS	Swedish Institute for European Policy Studies
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SitCen	Centre de situation
SME	Système monétaire européen
TUE	Traité sur l'Union européenne

UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UEO	Union de l'Europe occidentale

RÉSUMÉ

Les développements de la PESD ont favorisé l'émergence d'une gouvernance de la sécurité au sein de l'UE. Pourtant, les études sur la gouvernance européenne ne s'intéressent guère à cette politique et la littérature sur la PESD met l'accent sur sa logique intergouvernementale, minimisant sa portée et ses enjeux au-delà du cadre étatique. Cette thèse vise donc à dépasser ce cadre traditionnel, en ouvrant la boîte noire de la PESD, afin de comprendre les logiques émergentes d'action et d'interaction des acteurs ainsi que leurs effets. Ce travail, inspiré par la sociologie politique internationale, défend l'hypothèse que non seulement de multiples points de contact existent entre les acteurs décisionnels, nationaux et européens, et ceux en marge de la prise de décision, mais que ces relations ont généré un nouveau champ européen de sécurité et de défense en raison de leur force transformatrice.

MOTS CLÉS : Union européenne, sécurité et défense, champ, relations et acteurs.

INTRODUCTION

« Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes. »
Jean Monnet (1976 : 7)

Le 9 mai 2010, les Européens fêteront le 60^e anniversaire de la construction européenne qui a pris son envol avec la déclaration sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), faite par Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères. Il s'agit d'un projet d'envergure qui changea à jamais la donne européenne avec la mise en marche d'une dynamique d'intégration qui s'est étendue, étape par étape, à de multiples domaines. Le processus d'intégration fut d'abord et avant tout économique avec la Communauté économique européenne (CEE) qui instaure un marché commun puis unique avec l'Union économique et monétaire (UEM). Par la suite, après maintes initiatives et tentatives d'instaurer une coopération politique entre les États membres, la CEE devient l'Union européenne (UE) et parvient finalement à déployer son volet politique avec la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), dont la principale composante est la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

La PESD, officiellement lancée au Conseil européen de Cologne, en juin 1999, a fêté son dixième anniversaire en 2009. L'UE a évolué au rythme des défis qui ont jalonné son parcours plutôt sinueux. On connaît l'attachement des Européens aux symboles, à l'histoire et à ses leçons sans lesquels l'UE n'aurait pour ainsi dire aucun sens ni aucune raison d'être. Il apparaît donc important de profiter de cette étape charnière au

sein de l'évolution de la construction européenne et de la PESD pour jeter un regard critique et faire un bilan de ses avancées. Notre intérêt se porte sur la PESD, une politique aussi atypique qu'inusitée à voir le jour dans le cadre d'un processus d'intégration régionale. Depuis des siècles, la sécurité et la défense sont les prérogatives régaliennes par excellence de l'État-nation, chasse gardée jalousement protégée par le pouvoir souverain envers et contre tous, à la fois outil et rempart ultime contre toutes les velléités de puissance, expliquant qu'elles soient l'une des dernières lignes rouges dans les tentatives d'intégration sur la voie politique.

Une résistance qui, par la force de l'intégration, s'est estompée au cours des dernières années. Dans un contexte international en pleine mutation et une intégration européenne renouvelée sur la voie politique; les paramètres de l'action à l'échelle nationale en matière de sécurité et de défense sont sujets à de profondes transformations, voire à une remise en question. Par conséquent, contre toute attente, la PESC puis la PESD voient le jour et donnent un nouveau visage à l'UE. La PESD ne fait pas exception et, comme les autres politiques européennes, implique le concours des institutions européennes et l'établissement de structures, d'agences spécialisées et d'acteurs qui s'inscrivent dans une nouvelle configuration européenne de la sécurité et de la défense.

Problématique de la recherche

La littérature relative aux enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE comprend d'une part, des analyses surtout descriptives, explicatives et limitées aux enjeux de la mise en place de la PESC/PESD, en mettant l'emphase sur la logique intergouvernementale qui sous-entend des décisions prises par les représentants des États membres. D'autre part, on note un nombre restreint d'études qui semblent

vouloir inverser cette tendance, en amorçant une réflexion sur les différents acteurs impliqués dans cette nouvelle configuration. Par contre, ces études, bien que porteuses de renouveau dans la façon d'étudier la PESC/PESD, continuent, malgré certaines nuances, à placer l'État et ses représentants au centre de l'analyse. Pourtant, de plus en plus d'études sur la gouvernance européenne mettent en évidence la multiplication des acteurs et surtout, le rôle grandissant de la société civile dans de nombreux domaines, économique, social et environnemental. Or, le domaine de la sécurité et de la défense fait toujours figure d'exception dans ces études, et ce, même s'il a beaucoup changé en Europe depuis la fin de la guerre froide. La mise en place de la PESD a indéniablement bousculé les points de repère de l'ordre westphalien et, au même titre que d'autres politiques européennes, justifie que l'on s'interroge sur sa nature, sa portée et ses implications dans la gouvernance européenne, au-delà de sa dimension intergouvernementale à proprement parler.

Question de recherche

Au regard de l'émergence d'une panoplie d'acteurs actifs dans la gouvernance de l'UE, au fil des développements de la construction européenne qui leur a ouvert de nouvelles perspectives d'action, qu'en est-il alors de la PESD? Quels sont les logiques émergentes d'action et d'interaction des acteurs ainsi que leurs effets dans le domaine de la sécurité et la défense au sein de l'UE?

Hypothèses

Nous pensons qu'après dix ans d'activité entourant l'élaboration et la mise en œuvre de la PESD, l'utopie n'est pas de croire que les interactions entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir sont possibles dans ce secteur sensible, mais de continuer à prétendre que ce phénomène, qui existe dans tous les domaines de l'UE, environnemental, économique et social, épargne celui de la sécurité et de la défense. Ce travail défend donc l'hypothèse que non seulement de multiples points d'accès et de contacts existent entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir, mais que ces relations ont généré un nouveau champ européen de sécurité et de défense en raison de leur force transformatrice. Les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir agissent selon des logiques d'action différentes, d'élaboration, de décision, de mise en œuvre, de suivi, de conseil et d'influence, à l'égard des politiques de sécurité et de défense au sein de l'UE.

Nous défendons donc deux hypothèses sous-jacentes. D'abord, si la PESD répond officiellement à une logique intergouvernementale, elle n'a véritablement de sens qu'en ouvrant sa boîte noire. On se rend compte alors que les acteurs décisionnels traditionnels en matière de sécurité et de défense n'agissent pas en vase clos, mais qu'ils sont en contact sur une base régulière avec de multiples acteurs, gagnant en importance de l'élaboration à la mise en œuvre. Une situation qui nous amène à défendre une seconde hypothèse. La PESD a généré un nouveau champ de relations, au sein duquel les acteurs, concernés par les enjeux de sécurité et de défense, sont en constante interaction selon des processus, des dynamiques et des pratiques qui instaurent un rapport de force et une interdépendance en amont et en aval du processus décisionnel.

Thèse

En somme, inspirée par la citation de Monnet qui paraît au début de notre introduction, nous pensons que l'UE doit être envisagée non pas comme un ensemble d'États, mais comme un réseau de relations entre individus. Il est dès lors préférable de mettre l'accent sur les interactions entre les acteurs plutôt qu'entre les États afin de saisir la portée de la transformation qui découle du processus d'intégration. Par conséquent, nous postulons l'émergence d'un champ de relations entre un ensemble d'acteurs en Europe, ayant divers intérêts, communs et divergents, générant de nouvelles pratiques en matière de sécurité et de défense. Par ailleurs, grâce à la normalisation des études européennes, la PESD devient alors un véritable laboratoire pour comprendre la transformation en cours dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité et de défense au sein du système international.

Démarche de recherche et cadre théorique

Dans ce processus de recherche, notre ontologie relationnelle nous oblige à recourir à une démarche permettant de mettre l'accent sur les relations entre les acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE. À cet égard, Andy Smith propose une méthode issue de la sociologie politique que nous jugeons appropriée pour étayer notre thèse. Il s'agit de :

repérer les acteurs et leurs logiques d'action autour d'un enjeu précis, de cerner ensuite les interdépendances qui se développent entre eux et, enfin, de déterminer l'évolution des ordres institutionnels ainsi générés et leur contribution aux modifications politiques suscitées par l'intégration communautaire. (cité dans Saurugger, 2004 : 176)

D'abord, nous utilisons le terme d'acteur, car cette notion offre, à notre avis, une grande marge de manœuvre dans son utilisation, permettant ainsi d'inclure plusieurs acteurs de différents types. En effet, nous trouvons une définition holiste tant au regard des relations internationales que de la sociologie. Dans le premier cas, un « acteur international peut être défini comme un individu, un groupe, une classe, une institution, un État ou une organisation, dont on peut affirmer qu'il exerce une action intentionnelle au sein du système international ou mondial, selon les approches » (Macleod *et al.*, 2004a : 13). Pour ce qui est du « champ des relations sociales, il faut entendre par acteur toute autorité, tout organisme, tout groupe et même toute personne susceptible de jouer un rôle » (Braillard et Djalili, 2004 : 31). En outre, nous privilégions le terme d'acteur à celui d'agent parce que certains constructivistes, comme Alexander Wendt, considèrent que l'une des trois caractéristiques de l'agent est qu'« il peut prendre des décisions » (Macleod *et al.*, 2004a : 17). Or, dans la perspective de cette thèse, le plus important n'est pas la prise de décision comme telle, mais davantage le processus qui l'entoure. Il s'agit de cerner et de comprendre les interactions entre les différents acteurs au sein de l'UE relativement aux enjeux de sécurité et de défense. Dans la même veine, afin d'éviter d'introduire des idées préconçues dans notre analyse, nous avons des réticences face à l'usage du concept d'élite, dont la connotation est importante tant dans la théorie que dans la pratique.

Par ailleurs, face au nombre impressionnant d'acteurs, travaillant directement et indirectement sur les questions de sécurité et de défense; il est évidemment très ambitieux de vouloir les répertorier, voire impossible d'y parvenir, surtout au sein de l'UE qui comprend à ce jour vingt-sept États membres. Par souci de faisabilité et d'opérationnalisation de notre recherche, nous nous sommes donc concentrée sur les acteurs qui interviennent à Paris, à Londres et à Bruxelles, dans ce domaine. En faisant passer l'analyse par la France et le Royaume-Uni, à titre de pays membres, et

par Bruxelles, à titre de capitale européenne¹; il apparaît plus aisé de mettre en lumière les réseaux d'acteurs qui interviennent en la matière. Ainsi, il ne s'agit surtout pas de minimiser l'activité et le rôle des acteurs au sein des autres États membres, mais simplement de trouver une façon de circonscrire notre étude. En outre, la France et le Royaume-Uni se démarquent, à plusieurs niveaux, des autres États membres de l'UE dans ce domaine et leurs similitudes les attirent indéniablement l'un vers l'autre et créent une synergie, se reflétant dans le dynamisme de leurs relations et de l'activité des acteurs qui s'y trouvent. Pour ce qui est de Bruxelles, l'activité européenne qui s'y déroule exerce une force d'attraction suffisamment importante pour attirer les personnes intéressées par les dossiers européens et générer une dynamique interactionnelle d'envergure. Enfin, il nous a été certainement plus facile d'avoir accès à la documentation et de réaliser des entretiens dans ces villes, notamment pour des raisons linguistiques.

Il importe de préciser que l'appellation d'acteur recouvre une grande variété d'acteurs tout aussi différents les uns des autres. Nous avons donc décidé de les regrouper en termes d'acteurs décisionnels et d'acteurs en marge de la prise de décision. Le cadre théorique que nous avons retenu étant le champ politique défini par Pierre Bourdieu (2000), nous postulons donc l'existence d'un champ européen de sécurité et de défense, où les acteurs sont positionnés selon leurs logiques d'action et leurs ressources. D'une part, les acteurs décisionnels comprennent les représentants nationaux, civils et militaires, au sein des ministères de la Défense et des Affaires étrangères, des Représentations permanentes auprès de l'UE et des institutions européennes, mais également les acteurs européens au sein des institutions et des

¹ L'UE n'a pas de capitale officielle, mais Bruxelles est souvent désignée comme étant la capitale en raison des nombreuses institutions européennes qu'elle accueille. Elle n'est cependant pas la seule puisque des institutions européennes se trouvent aussi à Strasbourg, à Luxembourg et à Francfort. Ces villes sont donc toutes désignées comme étant les sièges des organes de l'UE.

agences européennes qui sont habilités à prendre des décisions de l'élaboration à la mise en œuvre. D'autre part, nous entendons par acteurs en marge du pouvoir décisionnel, ceux issus de cercles de réflexion (*think tanks*), de centres de recherche, d'organisations non gouvernementales (ONG), de groupes de pression (*lobbies*) et d'associations à but non lucratif; mais également les consultants et les représentants d'entreprises privées du milieu de la sécurité et de la défense.

Certes, une thèse pourrait être consacrée au rôle de chacun de ces acteurs. Néanmoins, il nous apparaît plus utile d'étudier leurs logiques d'action et leurs interactions. Notre démarche est, par conséquent, axée sur les relations entre lesdits acteurs, soit l'étude des réseaux de socialisation, l'identification des liens qui se tissent entre eux de même que sur le statut des acteurs, leurs moyens, leurs configurations, leurs rôles, la routinisation de leur activité, leurs motivations et leurs différentes trajectoires socioprofessionnelles. Nous nous intéressons autant aux luttes de positionnements, aux compétitions, aux jeux interinstitutionnels qu'aux coopérations et aux partenariats entre ces acteurs qui permettent de saisir le rapport de force présent dans le champ européen de sécurité et de défense. Nous accordons également une attention particulière aux mécanismes d'interactions, soit les normes, les règles, les routines, mais aussi les nouveaux canaux de communication, les lieux de discussion et les nouvelles structures directement ou indirectement liés à la PESD. Autant d'éléments qui se présentent comme les forces structurantes du champ à l'étude, nous permettant de prétendre qu'il existe bel et bien.

Methodologie

Dans cette perspective, notre épistémologie est nécessairement réflexive dans la mesure où l'étude du champ européen de sécurité et de défense cherche à comprendre

les pratiques qui l'animent afin de mettre en lumière sa nature et sa portée. Selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 27-37), si nous voulons véritablement les saisir, il faut prendre conscience du contexte social dans lequel elles se produisent et se reproduisent, de même que les conditions inhérentes à notre propre démarche de recherche. Passer de la théorie à la pratique a ainsi représenté un défi de taille et nous a amenée à une prise de conscience sur les risques de passer de l'une à l'autre et de les lier de façon cohérente dans notre analyse et dans les conclusions à en tirer.

Les outils méthodologiques

Une fois notre méthode de recherche identifiée, il a donc fallu choisir les outils méthodologiques appropriés et susceptibles de guider notre recherche vers son but et ainsi, nous permettre de confirmer nos hypothèses. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, outre les discours et les documents officiels, nous avons surtout privilégié l'enquête sur le terrain, en allant à la rencontre de notre objet d'étude afin de l'interroger, l'observer et l'analyser. D'une part, nous avons réalisé des entretiens avec les acteurs qui interagissent dans le domaine de la sécurité et de la défense en Europe. De l'autre, nous avons participé à leurs diverses activités afin de tirer des conclusions sur la portée de leur action et les pratiques qui en découlent. Par ailleurs, notre recherche bien que très dynamique ne s'est pas faite sans difficultés. Comme toute étude, elle a connu sa part d'embûches et a rencontré certaines limites. Cependant, loin de nuire à l'analyse, la plupart de ces difficultés sont plutôt révélatrices des enjeux et des forces en présence au sein de cet espace relationnel que constitue l'Europe de la défense.

Les documents et les discours officiels

De façon générale, cette thèse se base sur la littérature empirique et théorique existante sur les enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE, souvent inspirée par les documents et les discours officiels. Nous avons également étudié les discours des différents acteurs concernés et les documents officiels français, britanniques et européens. Nous avons consulté des documents de types variés par exemple, des traités, des rapports, des livres blancs, des documents d'information, des stratégies de sécurité, etc. Nous avons également analysé le contenu des sites Internet officiels, où se trouve une manne d'informations très utiles pour cerner l'activité des acteurs à l'étude. Une telle analyse fut incontournable et nous a aidée dans la compréhension de la position des différents acteurs et de leur perception à l'égard du champ européen de sécurité et de défense. En effet, ces documents et ces discours contribuent très certainement à la construction identitaire des acteurs.

Cependant, nous sommes consciente des pièges de l'étude de ces types de documents. Nous considérons les discours et les documents officiels comme l'aboutissement de pratiques beaucoup plus complexes, voire subtiles à saisir, mais combien plus révélatrices de la nature, de la portée et des implications des enjeux liés à l'élaboration des politiques de sécurité et de défense au sein de l'UE. Nous avons donc essayé de dépasser l'effet technique des discours pour comprendre les pratiques qui viennent les produire et les reproduire. Par conséquent, si l'apport des discours et des documents officiels fut indéniable dans notre recherche, l'idée a toujours été de ne pas s'y limiter et de rester critique dans l'usage que nous en faisons. Dès lors, il nous a semblé primordial de compléter notre recherche avec d'autres outils méthodologiques susceptibles de mettre en lumière les pratiques qui découlent de ces documents et surtout, de nous garantir le regard critique essentiel à notre épistémologie qui se veut réflexive. Pour cerner ces pratiques, nous avons donc jugé

pertinent, voire nécessaire, de compléter l'étude de cette littérature, en allant sur le terrain, c'est-à-dire en Europe, réaliser des entretiens, participer aux différentes activités organisées par les acteurs à l'étude et vivre au cœur de cette dynamique européenne afin d'en prendre véritablement le pouls. Cette démarche s'impose d'autant plus que la problématique est récente et que la transformation étudiée est toujours en cours. La littérature commence certes à en prendre la mesure, mais il nous est apparu essentiel d'aller sur le terrain pour avoir l'heure juste. Par le fait même, cet apport méthodologique constitue la valeur heuristique de notre démarche et permet de confirmer nos hypothèses de recherche avec encore plus d'assurance.

Les enquêtes sur le terrain : entrevues et observation

Les enquêtes menées en Europe, particulièrement à Paris, à Londres et à Bruxelles, en 2005, 2006 et 2007, représentent en effet la valeur ajoutée de cette thèse. Elles comportent d'une part, plus de quatre-vingts entretiens officiels² réalisés avec des acteurs clés qui fournissent une base empirique sur laquelle cette thèse est échafaudée. Bourdieu (2000 : 61) précise que dans l'étude du champ politique, le choix des acteurs se fait dans la mesure où ils produisent des effets. C'est dans cette optique que nous avons identifié, d'une part, les acteurs décisionnels et d'autre part, les acteurs actifs en amont et en aval de la prise de décision. La prise en compte et l'analyse des seconds nous ont semblé d'autant plus pertinentes qu'ils sont encore largement sous-étudiés dans la littérature. Leur reconnaissance dans le champ à l'étude contribue très certainement à l'originalité de cette thèse et éventuellement, à

² C'est-à-dire prévus à l'avance avec un questionnaire à l'appui, dont le modèle type se trouve à l'appendice A. En outre, de nombreuses discussions ont été menées dans un cadre informel, à l'improviste lors de nos participations aux diverses activités, avec des acteurs français, britanniques et transnationaux, travaillant sur les enjeux de sécurité et de défense en Europe.

l'avancement des connaissances en sciences sociales. Nous sommes d'avis que tous ces acteurs quelque soit leur impact direct ou indirect sur l'Europe de la défense, concourent par leurs interactions à la structuration et à la restructuration de ce nouvel espace de socialisation.

À l'égard d'une vaste communauté d'acteurs, nous avons rencontré des personnes au gré des occasions, en ciblant un échantillon de chaque type d'acteurs, autant ceux impliqués directement et indirectement sur les dossiers de sécurité et de défense que les observateurs des transformations en cours dans ce domaine. Il n'existe pas de mode d'emploi pour mener des entretiens d'autant plus que chaque rencontre a une ambiance, un contexte et une histoire qui lui est propre. Par conséquent, nous avons adapté, voire personnalisé, dans la mesure du possible chaque entretien qui a été parfois libre, semi-dirigé ou dirigé, selon le cas.

Par ailleurs, selon Didier Bigo (2005), « décrire et analyser le champ de la sécurité n'est [...] pas se contenter de la reconstitution du savoir pratique des acteurs à travers des entretiens, ou faire uniquement le recensement des agences qui le composent. [...] Il s'agit de décrire des relations renvoyant à des pratiques. » À partir du moment où l'on cherche à saisir les pratiques, il nous a semblé opportun de prendre part à l'action, en assistant aux colloques, aux conférences, aux tables rondes et aux autres activités sur les questions de sécurité et de défense en Europe. À ce sujet, notre démarche a généralement été inductive puisque c'est au fur et à mesure de nos observations que nous avons induit notre thèse afin de rendre compte du phénomène observé.

Nous nous sommes rapidement rendu compte que l'accès à la plupart de ces activités est limité, avec inscription préalable ou sur invitation. À chacun de nos séjours en Europe, nous nous sommes donc inscrite sur toutes les listes de diffusion des sites

Internet des acteurs à l'étude. De cette façon, nous avons pu suivre leurs activités et assister à de nombreux événements, d'une part, organisés par des acteurs officiels tels qu'une conférence sur l'avenir de l'OTAN, à l'Assemblée nationale française, où étaient invités des militaires et des diplomates, mais également des représentants des milieux de la recherche et du secteur privé. Nous avons assisté à la Journée Défense, organisée par l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), à l'École militaire, à Paris. De même, nous avons eu l'occasion d'assister à une conférence de Javier Solana, M. PESC, intitulée « L'Union européenne : acteur international? » et présentée à Sciences Po Paris. D'autre part, nous avons également pu être présente à de nombreuses activités organisées par des centres de recherche et des cercles de réflexion, à Bruxelles, notamment un séminaire d'experts sur l'intégration militaire au sein de l'UE ainsi qu'à une table ronde à laquelle étaient, entre autres, conviés l'ambassadeur de la mission américaine auprès de l'UE, un commissaire européen et des chercheurs d'autres *think tanks* et d'ONG européennes, à chaque fois en huis clos, il va sans dire.

En 2005, un heureux hasard nous a permis d'être en Europe, notamment en France, dans les mois précédents et suivants le référendum sur le traité visant à instituer une Constitution pour l'Europe. Nous ne pouvions pas espérer meilleur moment pour mener notre enquête sur le terrain que cette période particulièrement intense de débats et d'activités intellectuelles sur l'avenir de l'UE³. Nous avons donc profité de nos séjours en Europe pour assister au maximum de manifestations sur les questions

³ Entre autres conférences, à Paris : le 24 janvier 2005 : « L'Union européenne sans Constitution : calamité ou opportunité? » par M. Dorendoff à Sciences Po; le 19 avril : « Regards croisés sur l'Europe » par Pierre Mesmer, Jean-Dominique Giuliani, Pascal Lamy, Philippe de Villiers, Raymond Barre et Michel Albert, à l'Institut de France; le 26 avril : « Le Référendum chez les autres : la Grande-Bretagne », à l'Institut Montaigne, en collaboration avec Notre Europe et le *Centre for European Reform*; le 3 mai : « L'Europe, démocratie ou despotisme éclairé? Enjeux des référendums français et néerlandais sur la Constitution européenne », à Sciences Po, avec la participation de Olivier Duhamel, Claudie Haignere, Margot Wallstrom et Laurens Jan Brinkhorst; enfin, le 25 mai : « La Constitution européenne » par Valéry Giscard D'Estaing, au Sénat-Palais du Luxembourg.

européennes, même si certaines d'entre elles ne portaient pas à proprement parler sur la PESD. Avec le recul, la majorité d'entre elles s'avèrent pertinentes à notre analyse. À titre d'exemple, sur invitation, nous avons pu assister à une conférence intitulée « Libéralisme vs. Protectionnisme : pour une Europe ouverte, mais pas offerte » à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), où étaient présents les acteurs types de la gouvernance européenne, c'est-à-dire des représentants du gouvernement français (dont Michel Barnier, à l'époque ministre français de l'Agriculture), de la Commission européenne (dont le commissaire de la DG-Commerce de l'époque Peter Mandelson), de la société civile et de l'industrie (dont le Président-directeur général de Thalès de l'époque Denis Ranque). De façon générale, ces événements nous ont offert une occasion unique, voire privilégiée, de cerner l'activité des différents acteurs, parfois plus actifs dans un domaine qu'un autre, néanmoins, nous avons vu sur le terrain une dynamique interactionnelle traverser en oblique l'ensemble du champ d'activité de l'UE.

Notre présence dans ce genre d'événements fut, en effet, une chance incroyable pour décoder les comportements, pour saisir la nature et le type de rencontres, la teneur des débats, l'ambiance qui règne; une occasion pour identifier les acteurs présents, cerner qui parle avec qui, en profiter pour développer et élargir notre réseau de contacts pour d'éventuels entretiens. Les enquêtes menées sur le terrain offrent aussi de nombreux autres avantages, dont celui de prendre connaissance de la situation géographique des différents acteurs. En effet, à Bruxelles, ils sont pour la plupart situés près du fameux Rond-point Schuman, donc à proximité des institutions européennes. Il nous est arrivé, plus d'une fois d'ailleurs, de croiser des acteurs rencontrés en entretien sur le chemin d'un autre rendez-vous ou d'une conférence. À Paris et à Londres, ce genre de situation est moins systématique, mais nous avons pu remarquer l'emplacement de choix de certains acteurs en marge du pouvoir, situés près du Parlement, des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

Également, le fait d'aller à la rencontre des acteurs permet de voir et de visiter leur environnement de travail, leurs lieux d'activité, en plus de l'emplacement, nous pouvons observer la taille des locaux, de l'équipe, les capacités matérielles de façon à avoir une meilleure idée du fonctionnement de l'organisme, au-delà des simples informations techniques présentées sur leurs sites officiels en ligne. La valeur heuristique de notre démarche est indéniable, néanmoins malgré les nombreux avantages de l'entrevue et de l'observation; nous avons fait face à certaines difficultés.

Les limites et les difficultés rencontrées dans la recherche

Dès le départ, nous avons dû concilier la distance physique nous séparant de notre objet d'étude et la collecte des données. Géographiquement éloignée de l'Europe, nous avons dû pallier ce problème en réalisant le maximum de recherche sur le sujet avec les outils traditionnels, soit la littérature, l'actualité et les documents officiels relatifs à la question et disponibles au Canada, surtout sur Internet. Nous devons admettre que sans le site officiel de l'UE, *Europa* qui garantit l'accès à l'information et à tous les documents officiels, notre recherche aurait été fortement limitée, voire impossible. De même, heureusement que nous avons pu nous rendre en Europe à plusieurs reprises, car nous avons réalisé quelques entretiens par téléphone, à défaut de pouvoir rencontrer l'informateur, mais rapidement nous avons constaté les limites de ce mode d'enquête. Le téléphone est trop impersonnel, sous-entend l'absence de contact visuel qui nuit à la discussion et à la confiance mutuelle. Les informations ainsi recueillies ont certes été utiles au démarrage de la recherche, mais notre expérience nous a plutôt motivée à tout mettre en œuvre pour effectuer un séjour de recherche en Europe et aller à la rencontre de notre objet d'étude.

Nous avons ainsi réalisé deux stages dans des centres de recherches basés à Paris⁴ qui nous ont offert de nombreux avantages. Cependant, leur durée fut chaque fois limitée, en 2005 à 6 mois et en 2007 à 3 mois, nous obligeant à faire le maximum de travail dans le temps qui nous était imparti. En 2006, nous avons donc profité d'un colloque en Finlande pour faire une escale d'une semaine à Paris pour réaliser des entretiens et participer à quelques activités sur l'Europe de la défense. Le programme de cotutelle qui existe entre la France et le Québec aurait certainement pu être une option intéressante, mais nous aurions fait face à d'autres obstacles techniques. Nous avons donc préféré cette option à la carte avec ses avantages et ses contraintes.

Une fois la recherche amorcée, nous avons fait face à une problématique de taille, celle d'évaluer l'influence réelle de tel ou tel acteur exercée sur les dossiers de la sécurité et de la défense au sein de l'UE. Si nous prétendons à l'intervention de plusieurs acteurs, comment alors déterminer l'impact individuel de chacun d'eux sur telle et telle initiative en matière de PESD? Là n'est donc pas l'intention de cette thèse, d'ailleurs nous ne voyons pas la pertinence de quantifier l'implication de chaque acteur. Par conséquent, nous avons mis de côté toute prétention à mesurer l'influence des acteurs. L'objectif central demeure celui de mettre en lumière les processus, les mécanismes et les pratiques qui animent le champ européen de sécurité et de défense, généré par les développements de la PESD, tout en faisant ressortir les enjeux théoriques qui en découlent.

Cela dit, il y a bien sûr de nombreuses personnes potentiellement intéressantes et pertinentes à rencontrer, mais il est évidemment impossible d'entrer en contact avec toutes. Il faut dès lors prendre en considération que les entretiens sont issus de

⁴ En 2005, au Centre Interdisciplinaire pour la Recherche (CIR) et, en 2007, au Centre d'études et de recherches internationales (CERI).

rencontres avec un échantillon d'acteurs et que nous les avons analysés en conséquence. Par ailleurs, s'il nous a été possible d'obtenir des contacts hauts placés, avec des personnes clés, nous avons vite pris conscience d'une part que si nous étions réellement en mesure de les rencontrer, ils pouvaient tout simplement nous offrir la version officielle et nous donner les renseignements qu'ils voulaient bien. De l'autre, s'ils n'étaient pas disponibles, ils nous mettaient bien souvent en contact avec un de leurs conseillers ou un des membres de leur équipe qui parfois n'avait par leur expérience, était moins au fait des dossiers qui nous intéressaient, plus réservé dans leurs propos ou pire encore, nouvellement arrivé dans leur fonction et se contentant de nous livrer la version officielle. Tous des scénarios auxquels nous avons été confrontée et qui, faisant partie des risques de l'entrevue, doivent être pris en considération au moment de l'analyse des données ainsi recueillies.

Il faut de toute façon garder à l'esprit que l'entretien reste le témoignage d'un individu avec tous les partis pris que cela comporte, surévaluation de son travail, compétition bureaucratique interne ou interinstitutionnelle, manque de vision d'ensemble, accent mis surtout sur son travail, construction d'un discours qui valorise son rôle, son action et surtout, son influence. Bref, les acteurs rencontrés manquent bien souvent d'objectivité et d'impartialité ce que nous devons prendre en compte au moment de l'analyse. La prudence demeure de mise sur les conclusions à tirer à partir de témoignages individuels. Toutefois, il s'agit en même temps d'éléments qui peuvent s'avérer très utiles pour la thèse, car révélateurs de la dynamique interactionnelle présente au sein du champ. Il nous a donc semblé important de maximiser les entretiens afin d'avoir une bonne base de comparaison d'autant plus qu'il en revient à l'interlocuteur de décider ce qu'il veut bien partager. S'il ne veut pas répondre à nos questions, il a plusieurs moyens à sa disposition, il peut partir dans un long monologue, contourner les questions et répondre ce qu'il veut. Il arrive que certaines personnes soient réticentes, mesurant leurs propos, répondant brièvement

sans extrapolation ni discussion. Nous pouvons toujours nous demander, si nous avons posé les bonnes questions, ni trop générales ni trop pointues, mais en fin de compte, nous n'avons pas vraiment le contrôle. Notre expérience nous a tout de même appris que les entretiens contribuent dans leur ensemble à la recherche, dans ce qui est dit et non dit.

Enfin, la dernière difficulté, liée à notre démarche, repose sur le rapport qui s'est établi avec chacun de ces acteurs. Nous avons fait preuve de rigueur pour demeurer professionnelle, gardant une certaine distance à l'égard des informateurs. Cependant, il s'agit d'un défi de taille puisque parfois nous les avons rencontrés plus d'une fois. En général, nous avons été extrêmement bien accueillie avec beaucoup d'égards et d'intérêt relativement à nos recherches. Ces rencontres se sont déroulées, pour la plupart, dans un climat de confiance et de respect mutuel, amenant les informateurs à partager généreusement leurs points de vue, leurs expériences et leurs informations. Dès lors, c'est cette confiance bien fragile qu'il ne faut pas briser ni dans l'analyse des prochains chapitres ni dans les publications subséquentes à cette thèse. Sans nécessairement tomber dans la complaisance, nous évitons volontairement dans notre analyse de viser directement tel ou tel individu, car il y aura toujours un malaise à donner des exemples trop précis, à moins que l'information les concernant soit largement diffusée. De toute façon, c'est davantage dans les phénomènes d'ensemble que l'analyse prend son sens. Aussi anodine et évidente que semble cette réserve, elle est pourtant au cœur même de la problématique de cette thèse.

Comme nous le verrons dans les prochains chapitres, notre expérience personnelle est à l'image d'une réalité qui se dégage de l'émergence de ce système de relations, voire d'interdépendances, au sein de l'UE, tant dans sa capitale Bruxelles qu'au sein de ses États membres. À titre d'observatrice et de chercheuse, c'est donc cette réalité de proximité et de dépendance entre les acteurs que nous tenterons aussi de traduire avec

un regard critique dans les pages qui suivent. À cet égard, nous nous sommes grandement inspirée de la littérature sur la gouvernance européenne, portant sur le rôle croissant de la société civile au sein de l'UE. Ces études excluent certes les acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de défense, néanmoins, elles nous ont servi de base de comparaison, nous permettant de prendre un certain recul à l'égard de nos entretiens et d'appuyer nos conclusions. Au bout du compte, c'est néanmoins notre compréhension bien personnelle de l'objet étudié qui est livrée dans cette thèse avec ses forces et ses faiblesses.

La structure de la thèse

Dans le but de dégager l'originalité de notre thèse, nous procéderons à une mise en contexte dans le premier chapitre avec une revue de la littérature, présentant les essais de théorisation de l'UE et des enjeux de sécurité et de défense en Europe, tout en soulignant l'évolution de l'intégration politique jusqu'à l'avènement de la PESD. L'état de la question nous permettra de faire ressortir que de plus en plus d'études décroissent la PESD de sa seule dimension intergouvernementale et tendent à montrer qu'elle s'insère dans un nouvel espace de relations qui se déploient entre de multiples acteurs. Dans cette perspective, nous analyserons dans le deuxième chapitre la nature de cet espace, en explorant différentes avenues conceptuelles ce qui nous permettra de dégager et de justifier notre cadre théorique, celui du champ issu de la sociologie politique.

Afin de vérifier nos hypothèses, nous ouvrirons la boîte noire de la PESD dans le chapitre trois, en cernant la structure des positions qui constitue le champ européen de sécurité et de défense. Il s'agit d'identifier le positionnement des divers acteurs qui composent ce champ ainsi que leurs logiques d'action. Puis, au chapitre quatre, nous

étudierons le fonctionnement de ce champ, en mettant en lumière les logiques émergentes d'interactions entre les acteurs, les processus, les dynamiques et les pratiques qui animent ce champ. Enfin, le chapitre cinq portera sur les effets du champ à l'étude afin de ne pas limiter notre thèse à la seule description des forces en présence. Ce chapitre se veut une sorte de synthèse critique des différents éléments constituant le champ européen de sécurité et de défense. Il exposera d'une part, les facteurs externes et internes qui se présentent comme des forces structurantes du champ et d'autre part, les conséquences de l'existence même de ce champ et de l'intensification des relations entre les acteurs concernés. En somme, grâce à la normalisation des études européennes, la PESD devient un véritable laboratoire pour comprendre la transformation en cours dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité et de défense en Europe, voire au sein du système international.

CHAPITRE I

LA REVUE DES ÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE EN EUROPE : LE DÉFRICHAGE D'UN NOUVEAU CHAMP

Les études relatives aux enjeux de sécurité et de défense au sein de l'Union européenne (UE)⁵ se concentrent sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ainsi que sur sa composante principale, la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). En effet, leur mise en place a entraîné l'émergence d'une vaste littérature, certes d'une qualité indéniable, mais comportant surtout des contributions empiriques et descriptives (Irondele, 2002-2003 : 80-82) ainsi que des analyses axées sur leur dimension intergouvernementale.

Toutefois, le renouveau des recherches sur l'intégration européenne, au cours des années 1990, avec l'intérêt grandissant des sciences sociales à l'égard de l'UE, se reflète de plus en plus dans les études sur la PESC/PESD. Par conséquent, le recours à de nouveaux outils théoriques et méthodologiques a entraîné l'émergence d'analyses plus approfondies sur les enjeux et les incidences théoriques de cette politique atypique. Dès lors, nous assistons à la normalisation des études européennes, où la PESD devient un véritable laboratoire pour comprendre la

⁵ Juridiquement le terme « Union européenne » ne s'utilise qu'à partir de 1993, avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'UE, mais pour simplifier la lecture, nous préférons nous en tenir à cette appellation à l'égard de la construction européenne depuis 1950.

transformation en cours dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité et de défense au sein du système international. Ainsi, cette revue de la littérature cerne d'abord les essais de théorisation de l'UE, attestant le dynamisme intellectuel et théorique qu'elle a suscité depuis sa création.

En effet, on ne peut pas faire table rase de soixante ans de recherches, il faut plutôt évaluer leurs apports et leurs limites en vue de leur contribution éventuelle à cette thèse. On constate alors que les études européennes, ont longtemps fait l'objet d'un débat cloisonné au sein des approches traditionnelles, mais qu'elles cheminent désormais sur la voie de leur normalisation grâce à l'apport des approches constructivistes, de la gouvernance et de la sociologie politique. À la lumière de ce constat, nous passerons en revue la littérature sur les enjeux de sécurité et de défense qui, influencées aussi par le renouveau des recherches sur l'UE, viennent progressivement élargir l'analyse et transformer la nature du débat sur l'Europe politique. Si l'Europe⁶ est plus que jamais un concept contesté, celui de la sécurité l'est tout autant. Par conséquent, la PESD suscite, elle aussi, sa part de contestation. Nous avons, dès lors, jugé pertinent de contextualiser les différentes approches au regard de l'évolution de l'intégration politique jusqu'à l'avènement de la PESD, un préalable qui sera fort utile à la compréhension de cette thèse.

1.1 Les essais de théorisation d'un "objet politique non identifié"

Il est indéniable que l'UE est un objet d'étude complexe, ayant suscité l'intérêt de nombreux chercheurs en quête d'une approche capable de rendre compte de sa nature

⁶ Dans cette thèse, les termes « Europe » et « Union européenne » seront utilisés comme synonymes afin d'éviter les répétitions.

et de sa portée. La revue de la littérature sur les études européennes, visant à cerner le contexte théorique dans lequel les analyses sur la PESC/PESD s'inscrivent, n'aurait aucun sens sans la prise en compte des approches traditionnelles. Nous faisons donc état de l'ensemble de la littérature, classique et récente, qui loin de s'opposer se complète et nous offre une riche base théorique sur laquelle échafauder cette thèse.

1.1.1 Les approches traditionnelles de l'intégration européenne : un débat cloisonné

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, Jean Monnet a imaginé un projet d'envergure pour relancer l'Europe dévastée. Il s'est inspiré en partie du fonctionnalisme, développé par David Mitrany (1966) dans la tradition libérale idéaliste qui propose d'améliorer les relations internationales par la mise en place d'un système d'arrangements fonctionnels confié non pas aux États, mais à des autorités techniques qui remplissent des fonctions précises. À la lumière de ses diverses expériences professionnelles⁷, Monnet (1976 : 254) écrit ainsi que là « où la solidarité est évidente, elle n'est pas pour autant naturelle. Il faut donc l'organiser. » La déclaration prononcée le 9 mai 1950 par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, reflète parfaitement la vision et la méthode promues par Monnet, son conseiller :

⁷ En effet, ce projet s'inscrit dans la logique des expériences professionnelles de Monnet aussi exceptionnelles qu'atypiques. D'abord, négociant de cognac, il prend conscience de l'importance de faire travailler ensemble « des hommes séparés par des obstacles artificiels » (1976 : 51). Puis, il en fait son objectif, durant la Première Guerre mondiale, alors en charge des accords de coopération franco-britanniques relatifs aux transports maritimes, de même que pendant la Deuxième Guerre mondiale, à titre de conseiller du président américain Roosevelt, dans la mise en place d'un programme d'économie de guerre, le *Victory Program*.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. [...] Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune [...] [qui] assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne [...]. (Fontaine, 2000 : 36)

Schuman lance ainsi un projet de réconciliation franco-allemande, basé sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)⁸. Par ailleurs, la construction européenne est fortement encouragée par les États-Unis, car elle permet la relance de l'économie des pays de l'Europe occidentale certes, mais surtout parce qu'elle constitue un rempart contre le communisme et un moyen de réintroduire la République fédérale allemande (RFA) dans le concert des alliés. Notamment, la question du réarmement de la RFA se pose avec acuité en raison de la montée des tensions entre l'Est et l'Ouest qui conduit à la guerre froide. Le traité, visant à instituer la Communauté européenne de défense (CED), est ainsi activement négocié, de 1950 à 1954, par les six pays de la CECA auxquels se joint le Royaume-Uni, à titre de pays éventuellement associé (Sanderson, 2003 : 265-328). La CED est également une initiative française issue du plan Pleven⁹ qui apparaît donc comme un complément politique nécessaire au plan Schuman. Elle implique la création d'une armée européenne sous commandement commun, mise à la disposition de l'état-major de l'Alliance, ce qui subordonne la CED à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), au niveau de la stratégie et de l'engagement des troupes (Masclat, 2001 : 11-12).

⁸ Le traité, instituant la CECA, est signé en 1951 et entre en vigueur en 1952. Cette organisation se veut ouverte et accueille les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et l'Italie.

⁹ René Pleven est le président du Conseil des ministres français et l'ancien ministre de la Défense nationale.

La CED permet ainsi d'éviter les problèmes engendrés par la reconstitution d'une armée allemande sous commandement allemand avec le spectre de la résurgence d'une Allemagne hégémonique au cœur du continent, en plus de contribuer à l'unification de l'Europe. Il s'agit d'appliquer la logique supranationale de la CECA au domaine militaire, en créant une solidarité de fait avec l'établissement d'institutions indépendantes des gouvernements. À terme, la CECA et la CED doivent constituer une Communauté politique européenne, à caractère fédéral. Cette communauté politique serait dès lors composée d'un Parlement, d'un Conseil exécutif européen, d'un Conseil des ministres, d'une Cour de justice et d'un Comité économique et social. Elle serait compétente « en matière de politique étrangère, de défense, d'intégration économique et sociale et de protection des droits de l'homme » (Masclat, 2001 : 17). Le traité de la CED est signé par les six pays de la CECA, le 27 mai 1952 alors que le projet de Communauté politique européenne est adopté le 10 mars 1953 (Maury, 1996 : 98-99).

Cependant, le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française, où les adversaires au traité de la CED ont vu leur position renforcée lors des élections de 1951, rejette l'ouverture du débat sur sa ratification. Ce rejet français est sans appel, même si les cinq autres pays membres de la CECA l'ont ratifié ou sont engagés dans la procédure, ce qui enterre du même coup le projet de la Communauté politique européenne. En effet, si pour « les uns, la CED est devenue le critère exclusif de la foi européenne; pour les autres, elle est le symbole du renoncement national » (Masclat, 2001 : 23). Les raisons de l'échec résident à la fois sur l'apaisement de l'insécurité perçue au début des années 1950 à l'échelle internationale et sur les craintes à l'égard de la subordination de la CED à l'OTAN qui dominent le débat sur le plan intérieur en France, puisqu'elle risque, selon les gaullistes et les communistes, d'affecter la

souveraineté française et son statut de grande puissance (Masclat, 2001 : 22-23; Maury, 1996 : 99-102).

Face à l'échec de la CED, deux solutions sont retenues, l'une est européenne, soit l'élargissement du traité de Bruxelles à la République fédérale allemande (RFA) et à l'Italie, faisant passer l'Union occidentale à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). L'autre solution est atlantiste et repose sur l'adhésion de la RFA à l'OTAN. L'intégration politique de l'Europe est de toute évidence problématique. Par conséquent, les six pays de la CECA décident de concentrer leurs efforts sur l'intégration économique, en instituant la Communauté économique européenne (CEE) avec le traité de Rome¹⁰ (Maury, 1996 : 102-107).

Dans les années 1950, l'Américain Ernst Haas propose une analyse explicative du processus d'intégration européenne avec le recours au néo-fonctionnalisme. Il s'inspire fortement de la méthode de Monnet et de sa lecture des développements survenus durant la première décennie d'activités de l'UE. Selon Haas (1958), l'intégration est rendue possible grâce à la convergence qui s'opère entre les élites économiques nationales et les acteurs technocratiques supranationaux. Les premiers, voyant leurs intérêts mieux servis par les institutions supranationales que par leurs gouvernements, procéderaient à un transfert de loyauté (*spill-over* politique), entraînant ainsi un effet d'engrenage (*spill-over* fonctionnel) qui fait déborder l'intégration vers de plus en plus de domaines. Haas se distancie ainsi du « postulat implicite de la "la main invisible" inhérent au fonctionnalisme techniciste de Mitrany » (Battistella, 2003a : 349), en insistant sur le rôle des institutions qui

¹⁰ Normalement, il est question des traités de Rome, car à côté du traité instituant la CEE, un autre traité institue la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), mieux connue sous l'acronyme anglais EURATOM, qui vise la mise en commun des industries nucléaires des États membres à des fins civiles.

constituent « une entité fédérale sur une base territoriale élargie, tout en préservant les souverainetés » des États membres (Saurugger, 2004 : 166). L'approche néo-fonctionnaliste qui se focalise sur le processus endogène de l'intégration, a le grand mérite d'insister sur l'intervention des acteurs institutionnels européens autant que des acteurs en marge du pouvoir comme les multinationales, les syndicats et les groupes de pression. Un apport théorique qui inspire, par la suite, autant les institutionnalistes que les tenants de la gouvernance à niveaux multiples (Schwok, 2005 : 70) et qui s'inscrit dans l'optique de cette thèse.

Cependant, au milieu des années 1960, l'effet d'engrenage connaît des blocages¹¹, confirmant aux intergouvernementalistes comme Stanley Hoffmann¹², que les tenants du néo-fonctionnalisme ont sous-estimé le rôle de l'État dans le processus d'intégration et ont négligé le contexte exogène. Hoffmann (1995) propose donc une solution de rechange aux excès du néo-fonctionnalisme, en replaçant l'État, acteur rationnel, au centre de la construction européenne et du système international. Dans ce contexte, même si Haas (1975) rectifie ses explications sur le *spill-over* dans une importante autocritique, Brian White (2002-2003 : 89) maintient que, jusqu'aux années 1990,

le débat a été traditionnellement présenté en termes de jeu à somme nulle, comme une lutte entre les approches stato-centrées et celles centrées au contraire sur la Communauté européenne (CE), puis sur l'Union européenne (UE), autour d'une question clé : Est-ce que ce sont les États ou plutôt les institutions communautaires qui contrôlent le processus d'intégration?

¹¹ Notamment, avec la politique d'obstruction du général de Gaulle, en particulier avec sa politique de la chaise vide en 1965-1966 et avec son opposition à la candidature du Royaume-Uni à l'adhésion de l'UE tant en 1963 qu'en 1967.

¹² Stanley Hoffmann est la figure de proue de cette approche et fut l'étudiant de Raymond Aron.

À la fin des années 1980, Andrew Moravcsik (1991) définit l'intergouvernementalisme libéral, une approche ouverte et pluraliste, afin de sortir de cette dichotomie. Il propose, en effet, une sorte de synthèse critique entre le néofonctionnalisme et l'intergouvernementalisme (Battistella, 2003a : 362) pour expliquer la relance de l'intégration avec l'Acte unique européen. Moravcsik est fortement inspiré par Stanley Hoffmann et Robert Keohane, ses professeurs à l'Université de Harvard. S'ils croient tous deux que les États demeurent les principaux acteurs du système international, Keohane (1995), institutionnaliste libéral, insiste davantage que Hoffmann sur « l'institutionnalisation de la politique internationale, qui, par un effet rétroactif (*feedback*) affecte » leur comportement (Schwok, 2005 : 84). Néanmoins, Hoffmann et Keohane (1991) n'en cherchent pas moins à expliquer ensemble la relance de l'intégration européenne, en s'inspirant de la théorie des régimes qui s'inscrit aussi dans cette perspective de coopération entre les États et sur laquelle nous reviendrons au chapitre suivant.

Par ailleurs, Keohane (1971b; 1973), en collaboration avec Joseph Nye, élabore l'approche transnationaliste qui se distancie de l'approche traditionnelle des interactions entre États. En effet, inspirés par la sociologie, ils s'intéressent de façon originale aux individus, à la société civile et surtout, aux interactions transnationales, voire aux liens d'interdépendance, reliant entre eux les acteurs étatiques et non étatiques. Ils reconnaissent d'ailleurs que « les acteurs non gouvernementaux peuvent jouer un rôle important » (1971a : 332). Cependant, malgré cette percée prometteuse, ces auteurs « ne voient pas dans l'interdépendance un facteur potentiel de dépassement de l'anarchie interétatique, et finissent tout au contraire par accorder *in fine* une prime à l'État par rapport aux acteurs non étatiques » (Battistella¹³, 2003a :

¹³ Battistella fait allusion à la publication de Keohane et Nye (1977) dans laquelle les deux auteurs nuancent sérieusement leur propos, demeurant ainsi clairement du côté des approches traditionnelles.

187). Si l'idée de réseaux transnationaux se trouve au cœur de cette thèse, nous voulons par contre dépasser la question portant sur « qui domine » ces interactions, d'autant plus qu'elles peuvent traverser les frontières sans nécessairement passer par l'État et que l'influence des uns et des autres est diffuse donc difficile à mesurer.

Sous l'influence de Hoffmann et de Keohane, nous comprenons mieux à présent comment Moravcsik (1993) en arrive à combiner deux hypothèses *a priori* un peu contradictoires au sein de l'intergouvernementalisme libéral. D'une part, celle de la théorie libérale sur la formation de la préférence nationale qui vient rétablir le lien entre l'État et la société. Avec cette hypothèse, il prétend que les préférences de l'État ne sont pas fixées définitivement, mais qu'elles sont plutôt façonnées par les luttes politiques internes entre les acteurs de la société civile, surtout les groupes de pression économiques. Ce rapport interne-externe est très pertinent pour cette thèse et original dans l'étude de l'intégration européenne. Néanmoins, Moravcsik néglige la transnationalisation des acteurs, pourtant développée par Keohane et Nye, en continuant de faire de l'État le seul interlocuteur des acteurs sociaux en plus de faire abstraction de la diversité interne des acteurs et de leurs logiques d'action, des rapports de force et des dynamiques présentes. Son analyse demeure ainsi réductrice pour comprendre la réalité complexe que veut exposer cette thèse. De l'autre, il formule l'hypothèse selon laquelle l'exercice du pouvoir politique résulte d'un marchandage stratégique entre les États, particulièrement entre les grands, sur la base du plus petit dénominateur commun. Ces deux hypothèses sont complétées par une troisième qui postule la rationalité de l'acteur étatique. Ainsi, selon Moravcsik (1993 : 481, 515), le plus important dans l'étude de l'UE est d'expliquer le marchandage entre les États qui découle selon cette approche d'un processus interactif en deux étapes, voire d'une stratégie à deux niveaux. Il s'agit de la définition de la préférence nationale, soit des intérêts à défendre et des bénéfices éventuels à tirer de la coopération, la demande qui sera mise de l'avant dans la

négociation avec les partenaires, où les États évaluent les réponses possibles (l'offre) aux pressions qui s'exercent sur eux.

Par conséquent, comme le précisent Lequesne et Smith (1997), cette approche s'inscrit dans le cadre traditionnel de la théorie des relations internationales, car l'État, acteur rationnel (hypothèse 3), se confond avec le gouvernement central qui plus est dominant autant à l'intérieur (hypothèse 1) qu'à l'extérieur (hypothèse 2). Si Moravcsik demeure un auteur incontournable dans les études européennes, il échoue donc dans sa tentative de transcender le débat qu'il relance au contraire de plus belle sur la prédominance du rôle de l'État dans la construction européenne.

Les efforts pour théoriser l'intégration européenne restent somme toute limités d'autant plus que les tenants du réalisme qui dominent la théorie des relations internationales durant cette période, ne s'y intéressent guère. *A priori*, les fondements mêmes de la construction européenne entrent en contradiction avec leurs postulats¹⁴. Il y a certes quelques exceptions notoires. En effet, certains réalistes se sont intéressés au processus de l'intégration européenne¹⁵, soit pour en confirmer l'interruption brusque avec l'échec de la CED¹⁶ soit, devant son indiscutable développement, pour

¹⁴ Le réalisme prétend que l'État est un acteur unitaire et rationnel, visant à maximiser ses intérêts nationaux au sein d'un système international anarchique, où les États sont les principaux acteurs et l'ordre repose sur l'équilibre des puissances.

¹⁵ Aussi surprenant que cela puisse paraître, Hans Morgenthau, figure de proue du réalisme, a rédigé la préface de la 2^e édition de l'ouvrage de Mitrany (1966), *A Working Peace System*.

¹⁶ Aron (1956 : 209) affirme ainsi que « l'organisation fédérale de l'Europe des Six est une idée morte. Il n'y aura pas de relance européenne qui prolonge la conception du pool charbon-acier. Celui-ci subsistera peut-être, fragment d'un vaste plan avorté. Quelle que soit la modalité de la collaboration européenne en fait d'énergie nucléaire, elle ne ressuscitera pas l'Europe des Six. La bataille de la C.E.D. fut la bataille décisive. » D'ailleurs, pour Aron (1956 : 209-210), le succès de la CECA s'explique par des circonstances uniques et la tentative de la CED par des circonstances accidentelles.

en prédire l'arrêt avec la fin de la guerre froide (Mearsheimer, 1990; Waltz, 1979 : 70-71).

Cependant, à bien des égards, Joseph Grieco (1996), néo-réaliste¹⁷, constitue l'exception face à ce scepticisme. D'abord, contrairement à ses collègues Waltz et Mearsheimer, il cherche réellement à expliquer le phénomène de la relance de l'intégration européenne. Notamment, Grieco (1996 : 272) veut comprendre pourquoi les États membres de l'UE mettent en place un ensemble spécifique de règles pour passer du Système monétaire européen (SME) à l'Union économique et monétaire (UEM) qui suppose un niveau élevé de centralisation et l'établissement d'une autorité supranationale. Puis, Grieco va jusqu'à prétendre que le néo-réalisme est le complément nécessaire aux autres approches, néo-institutionnaliste et néo-fonctionnaliste, pour bien expliquer le phénomène. Par contre, il admet qu'il faille ajuster, voire amender, le néo-réalisme afin de saisir la trajectoire des règles du SME à l'UEM.

À cet égard, il s'inspire du triptyque élaboré par Albert Hirschman (1970) : *exit, voice, loyalty* pour formuler sa thèse néo-réaliste *voice opportunities*. Ainsi, selon Grieco (1996 : 286-303), l'Italie et la France, faibles économiquement mais politiquement influentes, considèrent que l'UEM peut accroître leurs chances d'exprimer et de défendre leurs intérêts, surtout de contenir la puissance économique et politique allemande. Le Royaume-Uni, pour sa part, demeure très réticent et demande une clause dérogatoire alors que l'Allemagne, malgré sa position enviable dans le SME, se rallie au projet de l'UEM, mais sous certaines conditions, dont

¹⁷ Le néo-réalisme essaie de pallier les limites du réalisme et se distingue par son ambition à « expliquer les relations internationales à partir du système global, et non pas à partir de ses unités principales, les États » (Macleod *et al.*, 2004a : 148).

l'exigence pour les États membres de remplir des critères de convergence pour le passage à la phase ultime.

Compte tenu du peu d'intérêt manifesté par les tenants de l'approche dominante et de la nature *sui generis* de l'UE¹⁸, la tendance a donc été de parler des théories propres à l'intégration européenne. Par conséquent, l'analyse de la défense en Europe ne fait pas exception et fut longtemps orientée vers le « paradigme de l'exceptionnalité européenne » (Irongelle, 2002-2003 : 82-84). Une habitude qui change dans les années 1990, avec l'intérêt grandissant d'autres approches de la théorie des relations internationales à l'égard de l'UE, transformant la nature et la portée du débat (Pollack, 2001 : 221).

1.1.2 Le renouveau des recherches sur l'UE : vers la normalisation des études européennes

La relance de l'intégration européenne, au tournant des années 1990, amène les diverses disciplines des sciences sociales à s'intéresser à l'UE, en proposant de nouveaux outils théoriques et méthodologiques. De même, les approches critiques au sein des relations internationales viennent transformer le paysage théorique, en remettant en question les fondements de la théorie dominante, le réalisme, notamment en cherchant à comprendre et non plus à expliquer les phénomènes. Dès lors, avec ces regards croisés sur l'UE, nous assistons à l'émergence d'analyses plus approfondies

¹⁸ Moravcsik (1993 : 477-478) critique justement les tenants du néo-fonctionnalisme sur ce point. Il leur reproche d'avoir développé une approche *ad hoc* et basée sur des a priori, développant un idéal type plutôt qu'une théorie générale. Haas (1958 : 4-11) le reconnaît d'entrée de jeu dans son analyse, soulignant la nécessité d'analyser l'UE à l'intérieur du schéma d'un idéal type de l'intégration. Toutefois, la volonté de Moravcsik de généraliser son approche est peu concluante, car elle demeure tout autant associée à l'intégration européenne.

sur les enjeux et les incidences théoriques des diverses politiques européennes, y compris la PESC/PESD.

1.1.2.1 Les approches constructivistes et l'UE : un objet d'étude à comprendre

En effet, les tentatives de théoriser l'intégration européenne se multiplient, entre autres, parmi les constructivistes (Checkel, 1999; Risse-Kippen, 1996; Christiansen *et al.*, 1999). Pour eux, l'intégration européenne n'est pas le fruit d'un marchandage entre États rationnels, mais plutôt une construction sociale à comprendre. Les constructivistes, dans une certaine mesure inspirés par l'institutionnalisme néolibéral, « montrent comment la création de nouvelles institutions internationales participe au processus d'internationalisation de normes qui conduit les États à repenser leur identité et leurs intérêts » (Macleod *et al.*, 2004b : 17). Dès lors, selon Checkel (2001 : 50), une étude approfondie « des dynamiques constitutives que sont l'apprentissage social, la socialisation, la routinisation et la diffusion normative »¹⁹ devient nécessaire pour comprendre les identités et les intérêts des agents²⁰, définis à travers leurs interactions. Les constructivistes surtout sociaux ont le grand mérite d'élargir le champ d'études de l'UE, tout en donnant le droit de réplique tant à Haas (2001) qu'à Moravcsik (1999; 2001) afin d'encourager le dialogue et de jeter un pont²¹ entre les deux parties s'opposant au sein d'une nouvelle dichotomie. En effet, selon Pollack (2001), les approches, réaliste, libéral et institutionnaliste, convergent

¹⁹ Veuillez noter que toutes les citations traduites de l'anglais sont faites par l'auteur.

²⁰ Les agents, selon Checkel (2001 : 58-60), sont autant les élites nationales, européennes que les acteurs de la société civile et des mouvements transnationaux.

²¹ Cette volonté de rapprochement permet ainsi à Haas (2001 : 27) d'affirmer que le néo-fonctionnalisme et le constructivisme social ont beaucoup en commun.

vers un modèle rationaliste auquel s'oppose désormais l'approche constructiviste. Le débat, au départ limité à l'intégration européenne et à savoir qui des États et des institutions européennes contrôlent le processus, est désormais élargi. Les études sur l'UE peuvent dorénavant contribuer à la compréhension des relations internationales (Warleigh, 2006). Ce qui fait dire à Pollack (2001 : 237) que « l'UE sert de laboratoire pour des processus plus larges comme la mondialisation, l'institutionnalisation et (peut-être) la diffusion de normes et le changement d'identité. » Une analyse utile à notre propos, mais la dichotomie identifiée par Pollack reste par contre simpliste puisqu'il sous-estime les variantes du constructivisme.

À ce sujet, Steve Smith (2001a : 245, 2001b : 190-191) rappelle la position particulière du constructivisme social qui prétend être une *via media* entre les approches traditionnelles (rationalistes) et critiques (réflexivistes). Pour Smith, Alexander Wendt, le chef de file de cette approche, a cependant échoué dans son entreprise qui n'a pas grand-chose à voir avec le constructivisme. En continuant d'accorder trop d'importance à l'État et en insistant sur les phénomènes de continuité, il définit les intérêts et les identités de façon trop étroite et demeure ainsi du côté rationaliste. Un argument de poids qui nous amène à prendre nos distances à l'égard du constructivisme social pour nous référer davantage au constructivisme critique qui assume pleinement l'approche postpositiviste, en rompant avec le rationalisme et surtout en plaçant « l'agent et le changement au cœur de l'analyse » (Macleod *et al.*, 2004b : 18). De plus, influencé par la sociologie, le constructivisme critique a l'avantage, nous y reviendrons, de s'intéresser aux pratiques découlant de l'activité et des interactions entre les acteurs avec une ontologie relationnelle.

1.1.2.2 L'UE : un système de gouvernance à explorer

La relance des études sur l'intégration européenne repose plutôt, pour d'autres, sur le recours au concept de gouvernance (Bulmer, 1993; Armstrong et Bulmer, 1998; Hooghe et Marks, 2001). Selon Markus Jachtenfuchs (2001), c'est ce passage des théories classiques à l'approche de gouvernance qui permet à l'intégration européenne, comme champ d'études, de s'engager sur la voie de sa normalisation :

Les études de l'intégration européenne se trouvent diffusées dans un nombre de sous-champs de la science politique sans intérêt particulier pour l'UE. L'intégration européenne, faisant partie des politiques normales qui concernent une large variété d'enjeux, doit désormais être prise en compte par ceux qui travaillent sur ces enjeux. (2001 : 255)

Jachtenfuchs est conscient des limites et des critiques à l'endroit de la gouvernance qui n'est pas une théorie, mais un concept. Malgré tout, il considère qu'elle est une approche susceptible d'élargir la perspective des études sur l'UE qui « constitue un laboratoire unique pour améliorer notre compréhension des politiques dans le vingt-et-unième siècle » (2001 : 260).

Christian Lequesne abonde dans le même sens, en soulignant l'apport des études issues de la convergence entre la théorie des relations internationales et les politiques publiques. Selon lui, il s'agit d'une approche innovatrice, car elle « tend à considérer l'Union européenne comme une configuration politique polycentrique, dans laquelle les notions d'autorité politique et de souveraineté sont devenues évasives » (1998 :105). Il souligne le riche potentiel de la notion de gouvernance qui prend en compte la pluralité des acteurs tant publics que privés, s'interroge sur les « conditions d'émergence d'un agenda politique européen » et jette un regard critique sur le processus décisionnel au niveau européen qui place la notion de réseaux d'action

publique (*Policy network*) au cœur de l'analyse, comme le fait Jeremy Richardson (1995). Cette approche s'intéresse également à l'incidence du processus d'eupéanisation, multipliant les études possibles sur le degré de convergence des normes entre les niveaux, national et européen; concernant autant les États que l'UE (Lequesne, 1998 : 120-128). Enfin, l'approche de la gouvernance européenne, avec la multiplication des acteurs publics et privés, des centres de pouvoir et de décision, ouvre la voie à divers programmes de recherche, étudiant notamment l'impact de l'intégration européenne sur la démocratie (Schmidt, 2006, 2007; Costa *et al.*, 2001). Une question qui nous interpelle dans notre analyse et qui sera abordée au chapitre 5. Par ailleurs, l'étude de la gouvernance européenne permet également la prise en compte de « la quête de performance, fondée sur la capacité d'expertise » (Quermonne, 2004 : 225) sur laquelle nous revenons aussi dans les chapitres qui suivent. Néanmoins, Lequesne et Smith (1997) identifient trois faiblesses « un amalgame entre convergence et ressemblances des modes d'action politique, une interrogation insuffisante sur la représentation politique et une occultation de la question du "qui domine?" la gouvernance. » L'usage de la notion de gouvernance rencontre certes des limites, mais cette dernière remarque de Lequesne et Smith nous replonge dans ce vieux débat que les nouvelles approches essayent pourtant de dépasser.

Toutefois, dans cette revue de la littérature, l'analyse de Marks *et al.* (1996) propose une piste de réflexion pertinente. Ils essaient de cerner l'ordre politique qui émerge de la relance de l'intégration européenne au début des années 1990. Ils évaluent deux options, une gouvernance centrée sur l'État qui repose pour l'essentiel sur les postulats de l'intergouvernementalisme et de l'intergouvernementalisme libéral, et une gouvernance à niveaux multiples, où l'État ne monopolise plus ni le processus décisionnel à l'échelle européenne ni l'agrégation des intérêts à l'échelle nationale. Ils en arrivent à la conclusion que, depuis les années 1980, les États membres de l'UE

ont progressivement convergé vers un système de gouvernance à plusieurs paliers d'action et de décision. Un système rendu possible, d'une part, car ils y ont vu des bénéfices politiques, par exemple la délégation de la responsabilité relative aux décisions impopulaires. D'autre part, ce système émerge en raison de l'intensification de l'activité des acteurs subnationaux, organisés et présents à Bruxelles, et des acteurs supranationaux. Concernant les seconds, Marks *et al.* (1996 : 358-361) soulignent le rôle considérable joué par la Commission européenne surtout dans la phase de proposition des politiques communautaires. La position d'interlocuteur de la Commission auprès de tous les acteurs au sein de la gouvernance européenne lui procure une expertise unique qui en fait, selon les auteurs, le véritable *think tank* de l'UE. Une situation enviable, mais qui ne lui permet pas pour autant, selon Marks *et al.*, de dominer la gouvernance au sein de laquelle un véritable jeu prend place entre interdépendance et compétition interinstitutionnelle, et ce, tout au long des différentes phases du processus décisionnel communautaire.

Ole J. Sending et Iver B. Neumann, à l'aide du concept de gouvernementalité élaboré par Michel Foucault, poussent l'analyse à un autre niveau et s'attardent plutôt sur les fonctions sociopolitiques et les processus de gouvernance afin d'en identifier les pratiques. Ils essaient de comprendre « la manière dont les différentes rationalités gouvernementales sont définies par certaines règles, pratiques et techniques et la façon dont ces rationalités génèrent des règles spécifiques qui orientent l'action et les types d'acteurs » (2006 : 668). Les deux études de cas des auteurs révèlent que les acteurs non étatiques, loin d'être passifs au sein de la gouvernance, sont à la fois objets et sujets du gouvernement, soit d'un type de pouvoir, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des tâches gouvernementales. Un autre exemple de l'influence exercée par la sociologie dans les études en sciences sociales et des regards croisés sur l'UE.

1.1.2.3 Une sociologie de l'UE : la mise à jour d'un espace sociopolitique

Depuis une dizaine d'années, on note en effet une augmentation significative des recherches sur l'intégration européenne par les approches sociologiques qui viennent transformer et renouveler l'analyse de l'UE; elles qui furent pourtant au cœur des études classiques de l'intégration avec, entre autres, les travaux de Haas (Saurugger, 2008 : 7-8). Dans cette résurgence de la sociologie politique de l'UE, Virginie Guiraudon cherche à définir les contours de l'espace politique européen, en ayant recours à ses outils théoriques et méthodologiques. Elle considère que l'étude des acteurs²² et des organisations, composant et donnant un sens à cet espace sociopolitique, est nécessaire pour comprendre le processus de « *polity-building* » :

L'analyse de la sociologie, des trajectoires socioprofessionnelles, de la prise de rôle, des luttes de positionnement, des jeux inter-institutionnels et des processus de construction identitaire des acteurs européens que permet la sociologie politique, suggère l'émergence au niveau européen d'un espace socio-politique, dont les modes de légitimation et de représentation et des lignes de clivages diffèrent des espaces politiques nationaux. Et c'est justement une fois les contours de cet espace politique définis que l'aspect dynamique de l'interaction entre institutions européennes et champ politique national peut être mieux appréhendé. (2000)

Guiraudon étudie l'UE par le bas, c'est-à-dire en recentrant l'analyse sur les acteurs politiques et sociaux, comme les « eurofonctionnaires, europarlementaires, eurojournalistes, fonctionnaires nationaux dans des réseaux européens, commissaires européens et personnels des ONG bruxelloises ». Si son analyse demeure

²² Dans son texte, elle utilise le concept d'individu, d'acteur et d'élite de façon presque interchangeable ce qui, à notre avis, porte à confusion et conforte notre choix de n'utiliser que le concept d'acteur dans cette thèse.

essentiellement théorique et axée sur les politiques sociales, les dossiers concernant la Commission et la question de l'immigration; elle n'en possède pas moins une valeur heuristique indéniable qui guide notre thèse. Selon Sabine Saurugger (2004 : 175-176), la sociologie politique représente très certainement « l'une des visions les plus fécondes pour renouveler les recherches sur l'intégration européenne au niveau international » et favoriser leur normalisation.

1.1.2.4 Regards croisés sur l'UE : vers un modèle pluraliste

Somme toute, le recours au constructivisme, à la gouvernance et à la sociologie politique s'avère une avenue prometteuse pour comprendre l'intégration européenne en général et plus spécifiquement les enjeux liés à la sécurité et à la défense en Europe. Irondelle (2002-2003 : 84) affirme d'ailleurs que les « progrès du débat théorique passent par la "normalisation" des problématiques et des outils mobilisés pour analyser la défense européenne dans ses différentes facettes. » Nous sommes donc interpellée par le modèle pluraliste dans le continuum imaginé par Ben Rosamond (2007) qui nous invite à repenser la manière d'étudier l'UE²³. Selon lui, l'UE est un nouveau type d'acteur politique et pour bien rendre compte de sa nature, il importe de s'inspirer des différentes théories, approches et méthodes à notre portée (2007 : 236-237).

Dans cette perspective multidisciplinaire, les constructivistes sociaux prétendent d'ailleurs se rapprocher autant des intergouvernementalistes sur l'idée que la compréhension de l'UE passe par l'étude des négociations intergouvernementales,

²³ Une approche au cœur des articles du *Journal of Common Market Studies* (Rosamond, 2007 : 245).

des néo-fonctionnalistes sur l'importance de la notion d'engrenage et le rôle des institutions européennes (Risse, 2004 : 160), et ils considèrent que leurs analyses contribuent aux études sur la gouvernance à niveaux multiples²⁴. De même, avec « l'émergence, au milieu des années 1980, de ce que l'on pourrait appeler le *tournant sociologique* dans la théorie des relations internationales », la sociologie a influencé bien des études (Macleod, 2004a : 5). Les travaux de Didier Bigo sont ainsi à la fois inspirés du constructivisme critique et de la sociologie politique. Avec Rob B. J. Walker, il encourage l'interdisciplinarité, particulièrement avec une plus grande convergence entre la sociologie politique et les relations internationales, sous le vocable de la sociologie politique internationale (2007 : 1-5).

Christian Lequesne (1998 : 104), affirme pour sa part qu'« aucune théorie ne permet d'expliquer la totalité du processus de l'intégration européenne; en revanche, toutes contiennent des ressources qui sont exploitables selon les questions que soulève la recherche empirique. » Dans cet état d'esprit, nous ne pouvons donc pas faire table rase de près de soixante ans de recherches sur l'UE, mais plutôt essayer de nous en inspirer pour théoriser les nouveaux enjeux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de sécurité et de défense dans l'Europe post-guerre froide.

1.2 Les études sur la sécurité et la défense en Europe

Dans cette perspective, nous passerons en revue la littérature sur l'intégration politique afin cerner les différentes approches et théories utilisées pour cerner les

²⁴ Concernant l'apport à la gouvernance européenne, Smith (2001b : 196) considère que le constructivisme offre un potentiel intéressant justement avec « les notions de discours et de compréhensions intersubjectives qui sont centrales dans la définition, à travers le temps, des identités, des intérêts et des interactions entre acteurs. »

tenants et les aboutissants d'un processus nettement plus problématique que son pendant économique. Sans surprise, l'évolution théorique, soulignée dans la première section, transparaît également dans l'étude de ce domaine sensible.

1.2.1 La PESC/PESD : une jeune politique, une vaste littérature

À la suite de l'échec de la CED, la France propose différentes initiatives de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense; d'abord à ses partenaires européens, avec les Plans Fouchet²⁵, puis à la RFA, avec le traité de l'Élysée²⁶. Cependant, toutes ces tentatives s'avèrent infructueuses puisqu'aucune volonté politique n'est au rendez-vous. À partir de 1970, la période de la détente est certes propice à la mise en place de la Coopération politique européenne (CPE) qui incite les États membres à travailler ensemble et à se concerter en matière de politique étrangère, à l'exception de la sécurité et de la défense (Nuttall, 1997). Le bilan mitigé de la CPE n'empêche pas de Tervarent (1986) de la décrire comme un processus pouvant créer une communauté d'information, animée par une communauté de vues, pouvant déboucher sur une communauté d'action. Toutefois, il faut attendre la fin de la guerre froide et les bouleversements qui l'accompagnent, pour que soit relancé le débat sur l'union politique, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne réunifiée.

²⁵ 1961-1962 : propositions françaises d'une coopération intergouvernementale, l'idée est de créer une union d'États. Ces propositions n'aboutissent pas puisqu'elles favorisent la souveraineté nationale, elles vont à l'encontre de la vision de la CEE, elles suggèrent de prendre une distance à l'égard de l'OTAN et s'opposent à l'adhésion du Royaume-Uni (Maury, 1996 : 107-118).

²⁶ 1963 : à l'initiative du chancelier Adenauer, mais n'en transpose pas moins les propositions européennes de la France dans un cadre bilatéral et surtout, institutionnalise le rapprochement franco-allemand par une coopération englobant un ensemble de domaines. La coopération en matière de défense est, cependant, rejetée par le *Bundestag* qui demeure fermement attaché à l'OTAN et à la relation avec les États-Unis (Maury, 1996 : 118-120).

Ces deux pays qui, dans les années 1980, ont réactivé la clause de défense du traité de l'Élysée, permettant de faire progresser leur coopération bilatérale en la matière.

En décembre 1991, au sommet européen de Maastricht, les chefs d'État et de gouvernement s'entendent pour transformer la structure institutionnelle de la Communauté européenne (CE) qui devient l'Union européenne (UE). L'UE repose sur trois piliers (appendice B), résultat d'un compromis obtenu à l'arraché devant permettre la poursuite de la construction européenne. Cette approche en piliers instaure une logique différenciée en matière de processus décisionnel, selon les politiques concernées. Elle apparaît alors comme la seule façon d'assurer la relance de l'intégration européenne, en respectant les ambitions des uns et les réticences des autres. Le premier pilier est celui de la Communauté européenne qui est fondée sur la méthode communautaire dans la mesure où la Commission européenne y détient le monopole de l'initiative, ce qui lui permet de formuler des propositions au Conseil et au Parlement européen, qui en débattent, sollicitent au besoin les organes consultatifs de l'UE, proposent des amendements et, finalement, les adoptent. Il comprend la CEE, la CECA, l'EURATOM et l'UEM. Le second pilier est celui de la PESC, incluant la PESD, alors que le troisième pilier concerne la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Ces deux piliers fonctionnent selon une logique intergouvernementale puisque les décisions sont prises uniquement par le Conseil.

Malgré les avancées importantes de sa dimension politique, l'UE demeure impuissante face aux crises successives des années 1990 qui se déroulent dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Afrique (Bacot-Déciaud, 2001 : 247). Un constat inquiétant qui amène la France et le Royaume-Uni à réagir lors de leur sommet bilatéral annuel à Saint-Malo, en décembre 1998. La volonté de Tony Blair de rapprocher son pays de l'UE, en levant le verrou britannique dans le dossier de la défense européenne, rejoint les aspirations européennes exprimées depuis longtemps

par le gouvernement français. Ainsi, Tony Blair et Jacques Chirac s'entendent pour dire²⁷ que l'UE doit développer « une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, [pour être capable de] faire entendre sa voix dans les affaires du monde et contribuer à la vitalité d'une Alliance atlantique rénovée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres » (Heisbourg, 2000 : 6). Les conclusions de ce sommet représentent une véritable révolution dans le monde de la défense, voire un changement de paradigme dans la façon de concevoir la sécurité européenne (Howorth, 2004 : 222).

La présidence allemande, débutant au 1er janvier 1999, a le grand mérite de prendre le relais et d'insérer cette initiative bilatérale franco-britannique dans le processus officiel de l'UE. Le Conseil européen de Cologne, en juin, marque le début d'une série d'innovations à l'égard de la PESC et le lancement officiel de la PESD. Dans la foulée, la crise au Kosovo vient confirmer aux Européens qu'ils doivent rapidement consolider la PESC et mettre en œuvre la PESD, en la dotant des structures et des moyens nécessaires pour lancer les premières missions (Pond, 1999). Notamment, s'ils souhaitent réduire l'écart, formulé par Christopher Hill (1993), entre les grandes attentes suscitées à l'égard de la PESC et les limites de ses capacités, en termes de cohérence, de ressources et de capacités opérationnelles.

Au regard de l'histoire de la construction européenne, la PESC et la PESD sont certes de jeunes politiques, mais elles ont déjà fait couler beaucoup d'encre²⁸. S'insérant

²⁷ Cependant, ils ne comprennent pas nécessairement les mêmes choses, Howorth (2003b : 175) parle d'ailleurs « des ambiguïtés constructives » qui émanent de ce sommet, mais qui permettent le déblocage de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense.

²⁸ Ces deux politiques, s'insérant dans l'ensemble multidimensionnel des relations extérieures de l'UE, se trouvent au cœur des articles de l'*European Foreign Affairs Review*, fondée en 1996 (Rosamond, 2007 : 239).

dans un ensemble déjà très complexe, elles ont longtemps inspiré une approche didactique avec des exercices de pédagogie et une démarche empirique (Petiteville, 2006; Helly et Petiteville, 2005; Dumond et Setton, 1999; Gallet, 1999; Masclet, 2001; Buffotot, 2001, 2005; Howorth, 2000, 2007). À ce sujet, l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE) dans la collection des *Cahiers de Chaillot* répertorie et regroupe, chaque année dans un numéro spécial très utile, les textes fondamentaux, concernant la PESD (Rutten, 2001, 2002; Haine, 2003; Gnesotto, 2005, 2006; Glière, 2007, 2008, 2009). Ces publications témoignent d'une part, de l'intérêt que suscite cette politique européenne et de l'autre, de la complexité, de la rapidité et des nombreux rebondissements dans son élaboration. Enfin, nous retrouvons nombre de publications relevant de la démarche d'expertise. Avant même l'avènement de la PESD, il y a l'excellente publication de Nicole Gnesotto (1998), intitulée *La puissance et l'Europe*, qui soulève avec brio les dilemmes toujours d'actualité auxquels est confrontés l'Europe politique, soient l'Europe ou les États-Unis? et la Nation ou l'Union? Également, l'ouvrage dirigé par Marie-Françoise Durand et Alvaro de Vasconcelos (1998) qui guide notre compréhension des enjeux et des défis auxquels fait face l'UE dans la mise en place des premiers jalons de sa politique étrangère et de sécurité.

Puis, avec l'adoption et l'élaboration de la PESD, l'ouvrage de référence réalisé par André Dumoulin et ses collaborateurs (2003) s'est imposé par son ambition à couvrir l'ensemble de *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites*, au moment où l'UE lance ses premières missions civiles et militaires. Gnesotto (2004a) a aussi dirigé un ouvrage qui fait le point sur *La politique européenne de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)* et qui regroupe des contributions d'une très grande qualité, formulant des interrogations très pertinentes. Cependant, si ces analyses sont d'une grande utilité dans notre compréhension des

tenants et des aboutissants de la PESC/PESD, elles demeurent, pour la plupart, descriptives et ne cherchent pas à comprendre la façon dont se construit la PESC/PESD. Enfin, les cercles de réflexion qui adoptent par définition une démarche d'expertise, ont aussi produit leurs lots d'études, devenus d'ailleurs des incontournables dans la littérature sur le sujet (Andréani *et al.*, 2001; Everts *et al.*, 2004). Par contre, si les approches empirico-descriptives constituent toujours une part importante de la littérature, elles tendent à céder le pas aux études plus théoriques qui viennent renouveler « l'agenda de recherche de l'intégration européenne » (Irondele, 2002-2003 : 86), notamment en s'interrogeant sur les enjeux liés au processus décisionnel de la PESC/PESD, de son élaboration à sa mise en œuvre.

1.2.2 La PESC/PESD : l'étude d'un processus décisionnel à repenser

Les analyses sur la PESC et la PESD ont longtemps mis l'accent sur leur dimension intergouvernementale relative à la prise de décision, accordant peu d'intérêt aux différents acteurs et dynamiques en présence. Pourtant, Graham Allison a proposé d'autres options au modèle de l'acteur étatique unitaire et rationnel avec une analyse sociologique du processus décisionnel, focalisant sur les mécanismes internes des gouvernements. Il suggère deux modèles complémentaires, d'une part, le modèle organisationnel qui tient compte des routines organisationnelles, affectant autant l'information reçue par le décideur que la mise en œuvre de ses décisions. De l'autre, Allison (1969 : 708) avec le modèle bureaucratique postule que

ce qui arrive n'est pas choisi comme une solution à un problème, mais est plutôt un résultat issu d'un compromis, d'une coalition, d'une compétition et d'une confusion entre les officiels du gouvernement qui évaluent différents aspects d'un enjeu; dans un sens politique, cette activité, à travers laquelle le résultat émerge, résulte d'un marchandage.

L'apport des travaux de Allison à notre réflexion est certain. Néanmoins, ils ont été réalisés dans une perspective classique, où le processus décisionnel se déroule au sein d'un État, en l'occurrence les États-Unis pendant la crise des missiles de Cuba auxquels son étude est d'abord et avant tout applicable. Un problème se pose alors dans son utilisation au cas atypique de la PESD, dont le processus décisionnel tend de plus en plus à s'inscrire dans une zone grise, entre une logique intergouvernementale et supranationale, où divers acteurs, décisionnels et en marge du pouvoir, interviennent en amont et en aval. Les limites de l'application des travaux de Allison à cette thèse se confirment d'autant plus qu'à l'instar de Snyder, Bruck et Sapin (1962), il admet que

seuls les détenteurs de responsabilités officielles au sein d'un gouvernement doivent être considérés comme décideurs ou acteurs. En effet, en se concentrant sur ce qu'il appelle les « acteurs majeurs (*senior players*) » au détriment des « acteurs mineurs (*junior players*) » que sont d'après lui l'opinion publique, les médias, les groupes d'intérêt, voire le pouvoir législatif, Allison ne tient nullement compte des éventuelles raisons de politique intérieure qui auraient pu guider les choix du président Kennedy. (Battistella, 2003a : 325)

À partir du moment où divers acteurs en marge de la prise de décision gagnent en importance, grâce à une expertise reconnue et convoitée, n'y a-t-il pas lieu de mettre

en doute cette distinction entre acteurs majeurs et mineurs? En minimisant l'influence, voire en faisant abstraction, des acteurs non officiels et de leurs interactions avec les acteurs officiels, la contribution de Allison à cette thèse demeure partielle. Surtout que nous ne cherchons pas à catégoriser les acteurs afin d'évaluer leur influence, mais à mettre en lumière les réseaux d'acteurs qui interagissent pour constituer la PESD.

Les travaux de Moravcsik, qui ont l'avantage de porter sur l'UE, semblent présenter une option intéressante. Particulièrement avec le paradigme de l'État-société, qui prend en compte les individus et les groupes privés, et qui s'inscrit dans le modèle bureaucratique (Allison et Zelikow, 1999, note 31 : 36) avec l'idée du pluralisme des acteurs et du jeu de négociation. Cependant, l'apport de l'analyse de Moravcsik à cette thèse se limite à ce paradigme puisque son approche demeure centrée sur l'État. Par contre, nous sommes consciente que cette thèse ne doit pas non plus tomber dans un excès de pluralisme et confondre « l'activité politique déployée par des réseaux multiples d'acteurs (États, gouvernements subnationaux, institutions communautaires, acteurs sociaux) et l'exercice du pouvoir politique²⁹ » (Lequesne et Smith, 1997 : note 22). Les excès, tout court, ne sont d'ailleurs pas souhaitables. Ne privilégier que les élites comme le font les néo-fonctionnalistes ou, à l'opposé, accorder trop d'importance à l'État comme le font les intergouvernementalistes ne donne que des analyses partielles d'un ensemble complexe, particulièrement en matière de sécurité et de défense.

Il n'est alors pas surprenant qu'aucune des approches classiques ne considère sérieusement l'intégration en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense,

²⁹ Lequesne et Smith soulignent cette critique qui a été émise par Moravcsik (1994).

et encore moins les différents acteurs qu'elles impliquent. Les difficultés de l'intégration politique s'expliquent, d'après Haas (1958 : 124-126), au regard de l'échec de la CED, par les préoccupations nationales de certains politiciens en l'occurrence français, dont la résistance a d'ailleurs suscité, selon Haas, des débats passionnés sans précédent depuis l'Affaire Dreyfus. Hoffmann (1982 : 29), pour sa part, a longtemps imputé la non-intégration de ce domaine sensible à la nature même de la diplomatie qui relève de la grande politique. Il admet tout de même l'ambiguïté présente dans la distinction entre les questions relevant de la grande politique (*high politics*), fondements de l'intérêt national, voire de l'existence même de l'État, et les sujets de la petite politique (*low politics*), thèmes secondaires liés à la routine diplomatique, par exemple l'économie. Il convient que la sécurité et la défense ne relèvent pas toujours et exclusivement de la grande politique. Dès lors, le contexte international et la perception du gouvernement à l'égard des intérêts en jeu seraient des indicateurs à même de trancher entre les deux catégories. Si Hoffmann (2000) reconnaît les avancées qu'a permises le sommet franco-britannique de Saint-Malo, justement en raison des intérêts perçus par les États, son argumentaire explicatif reste évasif et empreint de scepticisme sur la viabilité de la PESC/PESD.

Pour ce qui est de Moravcsik (2005 : 367-368), il attache très peu d'importance à la PESC/PESD, préférant se concentrer sur les grandes étapes de marchandage entre les États. Par ailleurs, il marginalise la négociation et les interactions sur une base régulière entre les multiples acteurs, dont il sous-estime l'autonomie. À propos des difficultés associées à l'intégration politique, Moravcsik (1993 : 494-495) conclut tout simplement au manque d'intérêt des acteurs sociaux et des gouvernements d'aller de l'avant avec ce projet. Selon lui, « les coûts et les bénéfices créés par la coopération politique pour les groupes privés sont diffus et incertains » (1993 : 494). Une faible mobilisation qui, selon Moravcsik, laisse aux gouvernements et aux élites politiques une plus grande marge de manœuvre dans la définition des buts à

poursuivre en la matière. Or, nous défendrons dans cette thèse l'idée d'une mobilisation de multiples acteurs en marge du pouvoir de l'élaboration à la mise en œuvre de la PESD et une démarche volontariste des acteurs décisionnels nationaux et européens dans la consolidation de cette politique. En somme, aucune de ces analyses ne nous donne les moyens de comprendre l'élaboration de la PESD et surtout, de tirer des conclusions sur ses implications théoriques.

Pourtant, White (2002-2003 : 92) soutient que les intergouvernementalistes « se trouvaient sans doute dans la position théorique la plus à même de lier les changements du contexte international post-guerre froide à l'évolution évidente des intérêts des États membres d'élaborer une PESD viable. » Une situation paradoxale relevée aussi par Irondelle (2002-2003 : 86) pour qui l'insuffisance des approches classiques relative à la défense européenne découle non pas de leurs postulats, mais du « manque de travaux approfondis les mobilisant de manière rigoureuse. » Le fait que la PESC, incluant la PESD, soit de plus en plus considérée comme une politique étrangère postsouveraine (Battistella, 2003a : 304), postwestphalienne (Kirchner, 2007a : 11), voire postmoderne (M. Smith, 2003), peut aussi expliquer les limites des approches traditionnelles en la matière.

Pourtant, la thèse de Robert Kagan (2002, 2003), qui a suscité une véritable polémique sur la nature et la portée de l'action internationale de l'UE, s'inspire de cette vision d'une Europe politique postmoderne. La thèse simpliste de Kagan repose sur l'idée que les Américains viennent de Mars et les Européens de Vénus, dans la mesure où les premiers sont condamnés à l'usage de la puissance alors que les seconds à celui de la faiblesse. Les publications de Kagan s'inscrivent dans le mouvement néoconservateur américain, dont il est l'un des chefs de file. Nous pouvons certes débattre longtemps sur la portée de ce courant de pensée, à savoir s'il

constitue une théorie, une approche, voire un instrument politique. Néanmoins, la thèse de Kagan a provoqué de telles réactions dans les milieux intellectuels que l'écho du débat qu'il a lancé se fait encore entendre dans la littérature sur l'Europe de la défense. Dans les années 2000, l'élaboration et la mise en œuvre de la PESD amènent aussi certains néo-réalistes à tenter sérieusement d'expliquer l'émergence de cette politique européenne malgré leurs prémisses analytiques. Mérand (2008b : 19-20) précise que les néo-réalistes, comme Posen (2004, 2006), Hyde-Price (2006) et Jones (2007), développent leur argumentation à partir de l'idée de l'équilibre des puissances dans le contexte post-guerre froide, où les États-Unis dominent. Ainsi, la nature unipolaire du système international forcerait désormais les États membres de l'UE à revoir leur stratégie d'influence entre eux et à l'égard des États-Unis, au travers les développements de la PESD. Somme toute, ils continuent de voir en l'État un acteur unitaire et rationnel ce qui fait figure d'anachronisme avec la nature de la PESD.

D'ailleurs, pour Buchet de Neuilly (2005 : 210), elle « n'est pas et n'a jamais été un système véritablement intergouvernemental. Cette qualification, plus politique que scientifique, a pour effet de masquer l'activité de plus en plus importante d'organes supranationaux, en particulier du Secrétariat général du Conseil ». Décidément, les approches classiques atteignent leurs limites dans leur capacité à cerner les tenants et les aboutissants de la PESD. Certes, l'importance accordée par Haas (1958) aux groupes de pression et à leur interaction avec les institutions européennes est utile; de même, la démarche sur la formation de la préférence nationale de Moravcsik (1993) est séduisante pour éclairer notre réflexion sur le processus décisionnel. Cependant, Pollack (2001 : 237) rappelle que les hypothèses de Moravcsik (1998) s'inscrivent largement dans le cadre rationaliste, car les institutions européennes y sont davantage présentées « comme un produit consciemment conçu par les États membres [pour maximiser leur utilité] alors que les tenants constructivistes reconnaissent un rôle plus

profond aux institutions européennes en socialisant et en constituant les acteurs en son sein. » Le passage de l'explication à la compréhension prend ici tout son sens. Ainsi, en référence à ces interactions entre les agents et la structure, Kenneth Glarbo (2001), constructiviste social, insiste sur la socialisation en cours au sein de la PESC, où les diplomates partagent, de manière intersubjective, une compréhension de leur coopération politique au niveau européen, menant à la création de codes de conduite, professionnels et sociaux.

Dans cette perspective, l'analyse constructiviste critique des politiques bureaucratiques réalisée par Jutta Weldes est très enrichissante pour notre réflexion, et ce, même si elle ne s'intéresse pas aux enjeux de sécurité et de défense, et encore moins, à la PESD. Elle jette un regard critique sur les concepts de base du cadre des politiques bureaucratiques, soit ceux d'intérêt, de pouvoir et de rationalité, et sur les prémisses principales de cette approche, telles qu'elles sont présentées par David Welch (1992 : 128) :

Proposition 1 : Les préférences des joueurs sont grandement corrélatives avec leurs positions.

Proposition 2 : Les perceptions des joueurs sont grandement corrélatives avec leurs positions.

Proposition 3 : L'influence d'un joueur dans le processus décisionnel découle de sa position bureaucratique.

Proposition 4 : Le processus décisionnel peut être compris comme une situation de marchandage dans laquelle les joueurs « tirent » et « retirent » leurs intérêts organisationnels dont ils assurent la promotion, avec pour résultat net que les décisions gouvernementales ne reflètent pas les intentions d'un joueur en particulier.

Concernant les deux premières propositions, qu'elle associe à la notion d'intérêt, Weldes (1998 : 218) considère que les intérêts, loin d'être donnés, sont socialement construits et donc « produits, reproduits, et transformés à travers la pratique discursive des acteurs. » Ces pratiques peuvent être linguistiques et non linguistiques. Pour ce qui est du pouvoir, elle affirme, se référant à Foucault, qu'il est lié au savoir des acteurs. C'est d'ailleurs la corrélation entre les deux qui détermine si un acteur est écouté ou marginalisé. En effet, selon Weldes (1998 : 221), « certains discours sont plus puissants que d'autres parce qu'ils sont articulés autour, ou partie, d'un pouvoir institutionnel et ainsi, ils reproduisent ce pouvoir ». Cependant, c'est réellement au niveau du regard critique qu'elle jette sur la notion de rationalité en matière de politiques bureaucratiques et surtout, sur le choix mécanique singulier et formel qu'il suppose chez Allison (Weldes, 1998 : 222) comme chez Moravcsik (Pollack, 2001 : 231-233), que l'analyse de Weldes se distingue de la littérature portant sur l'approche bureaucratique.

Weldes propose une structure d'analyse des pratiques, voire un modèle de l'action de l'État, prenant en compte les multiples conditions possibles, c'est-à-dire les différents « modes de raisonnement » qui s'offrent aux acteurs. Cette analyse vise à identifier les règles qui structurent et qui créent (dans un sens performatif) les représentations des acteurs soit celle du monde, de leurs intérêts et des enjeux auxquels ils sont confrontés, elle considère ainsi la pluralité des visions politiques. Son analyse vise aussi à clarifier les caractéristiques des différents modes de raisonnement et à expliquer « leur persistance à travers des situations ou des événements disparates » (1998 : 223). De même, cette approche ambitionne à saisir les relations de pouvoir en concurrence au sein des discours pour justifier que tel ou tel mode de raisonnement prévale sur les autres. Enfin, elle vise à cerner « l'ensemble des pratiques sociales (institutionnelles et autres) à travers lesquelles ces modes de raisonnement particuliers sont articulés et soutenus » (1998 : 224). En somme, Weldes (1998 : 223)

maintient que « ses modes de raisonnement ne sont pas des processus cognitifs individuels, mais plutôt des structures de règles intersubjectives qui rendent possibles ses formes particulières de raisonnement. » Aussi riche et pertinente que soit l'analyse de Weldes, il n'en demeure pas moins qu'elle cerne le mode d'action d'un État et non d'un processus d'intégration, impliquant de multiples acteurs, décisionnels nationaux et européens, et d'autres en marge de la prise de décision.

Par conséquent, les travaux de Frédéric Charillon (2002 : 413-414, 2005a) s'inscrivent davantage au cœur de notre réflexion puisqu'ils cernent le processus décisionnel en matière de PESC et de PESD au sein de l'UE. Il s'intéresse de façon originale à la régionalisation de la politique étrangère, de sécurité et de défense, prétendant que le phénomène est inéluctable. Selon lui, il ne s'agit pas de savoir si cette régionalisation existe, mais d'en saisir la portée. À titre d'hypothèse sur sa nature, il relève trois types de glissements potentiels, soit une régionalisation du discours, du processus décisionnel et des moyens. Le premier amène nécessairement, selon lui, un ajustement de la rhétorique nationale d'un État membre avec celle partagée par ses partenaires européens, où la teneur, les positions et les enjeux des discours sont amenés à se transformer au rythme de l'intégration. Le second glissement, concernant le processus décisionnel, suppose la prise en compte de la multiplication de nouveaux acteurs, de canaux de communication, de types de documents, de structures, de lieux formels comme informels « de débat, de consultation, d'analyse, de pouvoir ou d'exécution » (2005a : 14). Enfin, le troisième glissement mène à une régionalisation des moyens dont la mise en commun est souhaitable, même si l'utilisation et la mise en place demeurent plus difficiles. Charillon formule surtout des hypothèses, mais ouvre malgré tout de nouvelles perspectives de recherche prometteuses sur les enjeux sociologiques et politiques de la PESC/PESD.

Dans cette optique, Gisela Müller-Brandeck-Bocquet (2002) maintient que le processus décisionnel en matière de PESC/PESD est plus complexe et subtil qu'il n'y paraît. Elle interprète cette complexité par la présence de quatre principes à l'œuvre au sein de la PESD, l'intergouvernementalisme, la souveraineté partagée, la « bruxellisation » et le supranationalisme. Elle conclut à l'émergence d'une troisième voie entre l'intergouvernementalisme pur et le supranationalisme grâce à l'importance croissante des acteurs dits bruxellisés. Elle démontre bien comment le processus de prise de décision a dépassé le seul cadre étatique pour se dérouler dans une voie médiane. Sa démonstration d'un processus décisionnel intervenant à différents niveaux et selon des logiques variées vient enrichir notre réflexion. Surtout, elle vient appuyer notre hypothèse sur l'émergence de multiples points d'accès et de contacts existant entre les acteurs décisionnels, nationaux et européens, et ceux en marge du pouvoir, générant un nouveau champ européen de sécurité et de défense.

Par contre, Müller-Brandeck-Bocquet ne va pas au bout de sa logique, elle ne s'interroge pas sur l'impact des nouvelles dynamiques découlant de l'apparition de cette troisième voie sur les pratiques de la sécurité au sein de l'UE. Elle ne mentionne pas les possibles compétitions institutionnelles et bureaucratiques entre les acteurs dits « bruxellisés » entre eux et avec les acteurs nationaux, pas plus qu'elle n'envisage les interactions avec des acteurs extérieurs. C'est sur cette dynamique d'institutionnalisation concurrentielle que s'attarde Buchet de Neuilly (2005). Par contre, ses travaux ne se concentrent que sur la PESC et les acteurs nationaux et européens. Si Buchet de Neuilly ouvre des pistes de recherche pertinentes à notre propos, elles restent encore à explorer. L'analyse de Müller-Brandeck-Bocquet sur le processus décisionnel de la PESD sort des sentiers battus et est donc la plus à même d'enrichir notre propos. Cependant, elle demeure descriptive et limitée au cadre européen. Surtout, elle ne questionne pas la notion de sécurité, un exercice pourtant nécessaire pour saisir la portée de la PESD. Si l'Europe est un concept contesté, la

PESD l'est tout autant, justement car la notion de sécurité suscite plus que jamais sa part de contestation.

1.2.3 Les notions de sécurité et de défense : des approches traditionnelles aux approches critiques

En effet, étudier la gestion et l'élaboration de la sécurité, c'est d'abord et avant tout, réfléchir sur le concept de sécurité dont la définition demeure tributaire des conceptions politiques. Les vingt dernières années ont été marquées par un débat sans précédent sur le sujet au sein de la discipline de science politique. Contrairement aux tenants des approches traditionnelles, la sécurité n'est plus, pour les chercheurs des approches critiques, une donnée naturelle à expliquer, reliée à la défense territoriale, assumée par l'État à l'aide de moyens essentiellement militaires (S. Smith, 2000).

La (re)conceptualisation de la sécurité a ainsi entraîné l'émergence d'un nouvel ordre du jour sécuritaire en Europe (Kirchner et Sperling, 2002). Comme en témoigne la stratégie européenne de sécurité, intitulée *Une Europe sûre dans un monde meilleur*. Cette stratégie, rédigée à l'initiative du Haut représentant pour la PESC, Javier Solana avec la collaboration de son équipe du Secrétariat général du Conseil, fut adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, en décembre 2003, puis actualisée et approuvée lors du Conseil européen de décembre 2008. La littérature sur la stratégie européenne traduit bien la nature multidimensionnelle de la sécurité et de la défense en Europe qui traverse en oblique les trois piliers de l'UE, qui décloisonne les enjeux sécuritaires à la seule PESC/PESD et, par conséquent, qui nous amène à remettre en question la dimension intergouvernementale de l'activité européenne dans ce domaine. En effet, selon Sven Biscop (2002, 2004, 2005), la notion de sécurité

utilisée de façon holiste dans la stratégie européenne implique la combinaison des instruments, dont dispose l'UE pour faire face aux nouvelles menaces qui ne sont plus strictement militaires (Biscop et Coolsaet, 2003 : 15, 21). En outre, Biscop (2008) prétend qu'une véritable culture stratégique émerge, car la tendance est à la référence quasi automatique à ce cadre stratégique, au moment de prendre les décisions, et à la volonté de planifier des actions et d'engager les moyens requis pour atteindre les objectifs fixés dans ce document. Par ailleurs, Bagayoko-Penone (2006 : 53) s'interroge sur l'émergence d'une culture stratégique civilo-militaire, spécifiquement européenne, résultant des « relations intersubjectives existant entre les acteurs participant à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie donnée. » L'élaboration d'une vision européenne de la sécurité, voire de cette culture stratégique émergente, a ainsi fait naître toute une littérature d'études comparatives sur la nature et la portée de cette stratégie qui relance et alimente le débat sur la notion même de sécurité (Berenskoetter, 2005; Duke, 2004).

Les approches constructivistes ont, en effet, (re)conceptualisé la notion de sécurité dans un sens beaucoup plus large à la fois civil et militaire. Ces approches s'intéressent aux individus et considèrent la sécurité comme une construction sociale qu'il faut comprendre. Cette compréhension de la construction de la sécurité passe par différents moyens, dont l'analyse de discours. De toutes les analyses réalisées sur la relation entre discours et sécurité, ce sont très certainement les études sur le processus de sécurisation qui se démarquent le plus de la littérature.

L'élaboration du concept de sécurisation est attribuée à Ole Waever qui fut influencé par le philosophe britannique John L. Austin³⁰ (1962) dans sa démarche visant à

³⁰ Au-delà de la fonction sémantique, Austin (1970 : 25) s'intéresse à la dimension performative du langage. « Les énonciations performatives ne sont [...] pas des affirmations vraies ou fausses (des descriptions ou des reportages concernant les faits), ni des non-sens; mais des énonciations visant à faire quelque chose ».

identifier le lien qui se tisse entre l'acte de langage (*speech act*) et la sécurité. Partant de l'idée que les actes de langage sont performatifs, dans le sens qu'ils ont le pouvoir de faire une action et ainsi, de devenir une praxis, Waever (1995a) considère la sécurité comme une pratique discursive performative. Pour certains constructivistes sociaux comme Buzan, Waever et de Wilde (1998 : 23-26), l'énoncé lui-même serait un acte puisqu'en prononçant le mot sécurité, l'énonciateur inscrit un objet particulier dans une logique sécuritaire et ainsi, construit la sécurité. Ils considèrent donc la menace comme étant construite par le discours des acteurs. En reconnaissant que la sécurisation ne se réalise pas seulement à travers l'État (chefs politiques, bureaucraties et gouvernements), mais qu'elle passe aussi par l'action d'autres acteurs (groupes de pression), ils prétendent jeter un pont entre les approches traditionnelles et critiques (Buzan *et al.*, 1998 : 40). Néanmoins, ils sont nombreux à leur reprocher d'accorder trop d'importance aux acteurs étatiques et ainsi, d'inscrire leur analyse davantage du côté des approches traditionnelles (Viau, 1999 : 67-68).

Par ailleurs, Thomas Diez (2001, 2005), inspiré par les approches constructivistes, surtout sociale et poststructuraliste, affirme que la nature des relations extérieures de l'UE, dans un sens large, entre autres, avec l'élaboration de la PESD, joue un rôle important dans la construction de l'identité européenne. Le recours à un discours spécifique construit l'UE comme une puissance normative et ce faisant, les effets politiques de ce discours, vient différencier l'UE de l'« Autre ». Un discours normatif qui d'une part, construit le type d'acteur politique international, voire sécuritaire, qu'est l'UE et d'autre part, influence le comportement des autres acteurs, en diffusant la norme européenne. Diez précise que la puissance normative, n'étant pas une catégorie objective, repose nécessairement sur une pratique discursive de la représentation de l'UE. Le modèle européen ainsi construit est, par la suite, exporté dans d'autres régions du monde, par exemple, avec le partenariat euro-méditerranéen et par le biais des relations avec la Turquie (2005). En dépit de la très grande qualité

de cette contribution, cet auteur met essentiellement l'accent sur ce qui est créé par le discours, mais ne cible pas les acteurs qui interagissent dans ce processus, qui produisent et qui reproduisent ce discours. Il ne précise pas non plus qui parle, qui sécurise, pas plus qu'il ne souligne les éléments non discursifs, conduisant à cette différenciation et à cette construction identitaire.

Les tenants de l'approche constructiviste critique, particulièrement Didier Bigo (2000) et Jef Huysmans (1998a, 1998b), témoignent un grand intérêt pour le concept de sécurisation, mais insistent justement sur l'importance de dépasser l'effet technique du discours. Pour eux, une question demeure au cœur du débat, celle de savoir qui sécurise. Ces auteurs adoptent une vision décidément plus sociologique, en considérant les interactions entre les acteurs issus des politiques, des bureaucraties et des agences de la sécurité. Bigo (2003, 2005) parle de réseaux transnationaux de professionnels de la sécurité, composés de policiers, de douaniers, de militaires et d'agents de services de renseignements. Inspiré par Foucault, Bigo (1998a : 70; 1998b : 13, 23) parle d'une nouvelle forme de gouvernementalité, où savoir et pouvoir vont de pair pour légitimer les lectures du monde et au sein de laquelle se déroulent des compétitions institutionnelles pour définir et hiérarchiser les menaces auxquelles il faut faire face. En effet, pour les constructivistes critiques (Ceyhan, 1998; Balzacq, 2005; Williams, 2003), une simple analyse de discours est réductrice et sa valeur heuristique reste faible. Il faut d'une part, essayer de comprendre le processus, c'est-à-dire le rôle, l'impact et les interactions entre les différents acteurs issus des politiques, des agences de la sécurité, incluant les professionnels de la sécurité, les bureaucraties, les associations ou encore les médias. D'autre part, il faut prendre en considération les éléments non linguistiques. L'approche constructiviste critique met ainsi l'accent sur les pratiques des acteurs qui produisent et reproduisent ces discours, construisant la sécurité. En cela, elle constitue un outil essentiel à cette thèse.

Conclusion

En somme, l'apport des sciences sociales avec le recours à de nouveaux outils théoriques et méthodologiques a permis l'émergence d'analyses plus approfondies sur les enjeux et sur les incidences théoriques de la PESD. Nous assistons à la normalisation des études européennes, où le débat n'est plus de déterminer qui des États ou des institutions européennes construisent la PESD, mais de se donner les moyens nécessaires pour saisir les pratiques de l'ensemble de l'activité qui l'entoure afin d'en tirer des conclusions utiles pour l'avancement des connaissances en sciences sociales.

Pour nombre de chercheurs, la défense européenne constitue dès lors un terrain de recherche fertile, susceptible d'aider à la compréhension des transformations qui affectent l'ordre politique dans l'Europe post-guerre froide (Irondele et Vennesson, 2002). Cependant, pour être en mesure d'appréhender la nouvelle donne européenne encore faut-il identifier le cadre théorique approprié. Dans le prochain chapitre, nous allons donc évaluer les différentes avenues conceptuelles qui ont été explorées afin d'étudier la transformation des enjeux de sécurité et de défense en Europe. Un exercice intellectuel qui nous permettra de dégager et de justifier notre cadre analytique, celui du champ politique.

CHAPITRE II

UN CADRE D'ANALYSE À REPENSER POUR UNE PROBLÉMATIQUE INÉDITE

Les tentatives de théoriser l'UE par les sciences sociales, présentées dans le chapitre précédent, confirment que les études européennes cheminent vers leur normalisation. La PESD plus qu'une simple politique européenne devient dès lors un laboratoire pour comprendre la transformation en cours dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité et de défense au sein du système international. En effet, les développements, survenus au cours des dernières années au sein de l'UE dans ce domaine, ouvrent de nouvelles perspectives de recherche, entre autres, car ils impliquent de plus en plus d'acteurs qui interagissent à l'intérieur d'une nouvelle configuration mouvante de la sécurité et de la défense.

Cette thèse vise donc à comprendre cet espace de relations, en s'intéressant aux acteurs qui le composent et aux liens qui les unissent. Notre intention n'est pas de catégoriser et encore moins de hiérarchiser les acteurs concernés, mais plutôt de mettre en lumière les enjeux et les pratiques découlant des réseaux qui se forment et s'entrecroisent au sein de la communauté politique que tend aussi à devenir l'UE. L'ontologie est décidément relationnelle puisqu'elle met l'accent sur les relations entre les acteurs, sur les normes, les règles et les pratiques, résultant des contacts formels et informels entre les multiples acteurs actifs en matière de sécurité et de défense.

Dans ce chapitre, nous cernerons d'abord les différents essais de conceptualisation qui se sont multipliés particulièrement avec l'essor de la PESD et qui offrent des options intéressantes dans l'élaboration d'un cadre analytique novateur et susceptible de rendre compte des tenants et des aboutissants de la nouvelle configuration européenne de la sécurité et de la défense. En effet, pour saisir cette problématique inédite encore faut-il recourir au cadre théorique approprié. Nous jaugerons donc l'utilité de ces tentatives puis nous dégagerons les éléments pertinents à notre réflexion sur l'émergence d'un nouvel espace de relations entre une panoplie d'acteurs décisionnels et en marge du pouvoir, ayant divers intérêts, communs et divergents, générant de nouvelles pratiques en matière de sécurité et de défense.

2.1 Exercices de conceptualisation d'un cadre analytique novateur

De la même manière qu'il était inconcevable de faire table rase des différentes tentatives de théoriser l'UE afin de dégager notre problématique de recherche; il nous semble tout aussi impensable de présenter notre cadre théorique sans d'abord évaluer l'apport et les limites des cadres d'analyse qui s'offrent à nous pour cette étude.

2.1.1 La communauté de sécurité : une institutionnalisation pacificatrice

Lorsque nous parlons de communauté qui se forme entre acteurs interpellés par des enjeux de sécurité, nous sommes d'abord portée à penser à la communauté de sécurité définie par Karl Deutsch et ses collaborateurs (1957). Si ce concept n'a pas été spécifiquement élaboré pour décrire l'intégration européenne, il n'en demeure pas moins un concept incontournable au sein de la théorie des relations internationales (Battistella, 2003b). Ce concept est d'autant plus attrayant qu'il a été redécouvert, au

cours des années 1990, par les tenants du constructivisme. D'abord par Alexander Wendt (Battistella, 2003b : 580-582), puis par Emanuel Adler et Michel Barnett (1998 : 30-31, 40-45) pour qui la communauté de sécurité repose sur une signification intersubjective des règles, des normes, des intérêts, des identités et des valeurs ainsi que sur des institutions, faisant office de lieux de socialisation et d'apprentissage social. Un cadre prometteur pour notre réflexion puisque ce sont précisément ces éléments que nous souhaitons mettre en lumière. Nous nous interrogeons, par contre, sur son application au cas particulier de l'UE.

Ole Waever (1998) s'est penché sur la question, considérant l'UE comme une forme originale de communauté de sécurité, il va jusqu'à prétendre qu'elle est l'une des plus importantes organisations de sécurité. En revanche, il attribue ce statut davantage au processus d'intégration en lui-même³¹, plutôt qu'à l'élaboration de la PESC ou aux activités de l'UEO intégrées à l'UE (1998 : 100, 2000 : 264). Il prend pourtant en compte le recours au discours sécuritaire, au sein de l'UE, où la sécurité est définie dans un sens large (1995a : 71-75) de même que la volonté de l'UE de jouer un rôle plus actif en matière de sécurité et de défense, depuis la crise au Kosovo (Buzan et Waever, 2003 : 371-373). Cependant, si les travaux de Waever s'inscrivent dans une perspective européenne des études de sécurité, ses réflexions sur la communauté de sécurité portent essentiellement sur les dynamiques internes et sur les aspects non militaires de l'UE.

Vincent Pouliot et Niels Lachmann (2004) qui considèrent les communautés de sécurité comme des vecteurs d'ordre régional auraient pu, avec leur analyse, nous

³¹ Waever (1995b) s'intéresse, par le biais de la sécurité sociétale, à la notion de souveraineté dans le cadre de l'UE. Il explore les logiques qui sous-tendent chacune de ses facettes soit sécurité-intégration, sécurité-identité et identité-intégration. Dans cette optique, l'UE est l'objet référent et l'intégration l'enjeu sécurisé.

offrir une avenue intéressante à explorer dans cette thèse, mais ils ne s'intéressent guère à l'UE. Ils parlent plutôt de la Communauté atlantique de sécurité (CAS), à l'instar de John G. Ruggie pour qui l'Amérique du Nord et l'Europe forment une communauté de sécurité. Loin de prétendre que l'UE est une communauté évoluant en vase clos, nous privilégions néanmoins un cadre d'analyse qui traduise la réalité européenne. Par conséquent, ce concept tel qu'étudié ne permet pas de faire ressortir les enjeux théoriques liés à la PESC/PESD. Le problème repose notamment sur sa définition qui met l'accent sur une communauté, où les membres, essentiellement des États souverains, au sein d'une région transnationale, reconnaissent la primauté des mécanismes pacifiques avec le recours à une procédure institutionnalisée pour régler un conflit (Adler et Barnett, 1998 : 30).

En ce qui concerne les enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE, si au départ, l'institutionnalisation de la coopération entre les États membres s'impose pour faire face aux crises sur la scène internationale, l'essor de la PESD a changé la donne. Il s'agit désormais d'un ensemble de relations par voies formelles et informelles, entre de multiples acteurs décisionnels et en marge du pouvoir qui ne sont plus nécessairement étatiques. En outre, leur but ne se résume pas à la résolution de conflit, mais consiste en un rôle actif de l'élaboration à la mise en œuvre d'actions et de politiques liées à la sécurité et à la défense sous toutes leurs formes. Dans cette perspective, force est d'admettre que le concept de communauté de sécurité ne convient pas à notre analyse. Par ailleurs, d'autres études essaient de traduire l'activité générée par l'intégration européenne dans ce domaine et mettent de l'avant le rôle des acteurs en marge de la prise de décision qui la font avancer et qui constituent aussi une forme originale de communauté.

2.1.2 La communauté épistémique : un réseautage d'experts

Dans cette optique, le concept de communauté épistémique qui a été revisité de façon très intéressante par Peter M. Haas (1992), nous offre un cadre d'analyse prometteur. Selon lui, il s'agit d'un « réseau de professionnels dont l'expertise et les compétences sont reconnues dans un domaine particulier de même que l'autorité de prétendre posséder des connaissances de pertinence politique dans ce domaine ou cette sphère d'activité » (1992 : 3). Haas insiste sur la dimension sociale, voire intersubjective, de ce groupe d'experts qui partage des croyances communes, normatives et causales, mais surtout une façon de penser. Avec ce concept, il cherche essentiellement à comprendre la coordination en matière de politique internationale, le comportement et les intérêts des États, à travers l'existence de ces communautés qui produisent et diffusent idées, conseils et informations. Selon Haas, les acteurs de ces communautés, de plus en plus sollicités par les décideurs, gagnent donc en importance autant au niveau national que transnational. Qu'en est-il alors à l'échelle européenne?

Jolyon Howorth (2003a, 2004), à travers une approche constructiviste sociale³², s'est intéressé à ce phénomène dans le contexte européen. Il essaie de comprendre les liens qui existent entre les intérêts, les idées, les discours et le rôle joué par les communautés épistémiques. Il s'attarde surtout sur le rôle de ces communautés en France, au Royaume-Uni et en Allemagne dans la construction d'un nouveau discours sécuritaire, menant à l'émergence de la PESD et sous-tendant des changements de préférences politiques. Il y a, selon lui, une construction progressive d'un discours de transformation de la sécurité européenne, dont les effets apparaissent d'abord entre les élites nationales, puis au niveau bilatéral et finalement, au niveau transeuropéen.

³² En conclusion, Howorth (2004 : 230) admet cependant que l'institutionnalisme libéral offre, en « mettant l'accent sur le multilatéralisme, le dialogue transnational et l'espace international [...] un modèle hautement plus approprié pour la relance du projet PESD. »

L'avènement de la PESD est accompagné, selon Howorth (2003a : 45-46), de la mise en place d'une nouvelle communauté épistémique internationale :

Les équipes d'officiels, travaillant sur la nouvelle approche de la défense européenne, au sein des ministères des Affaires étrangères et des ministères de la Défense à Paris, Londres et Bonn/Berlin, ont été amenées à se connaître, à générer quelque chose sur une même longueur d'onde et à parler un langage peut-être pas identique, mais au moins mutuellement compréhensible.

Il souligne aussi que les idées circulent entre la France (européaniste avec prétention d'exceptionnalisme), le Royaume-Uni (atlantiste) et l'Allemagne (pacifiste et favorable à l'approche civile) grâce aux échanges de fonctionnaires entre les ministères des Affaires étrangères et de la Défense des trois pays. En outre, la création, dans chacun d'eux, d'un service PESD et d'une unité consacrée à la sécurité européenne veillent également à coordonner les positions des différentes capitales (2004 : 220). Howorth (2001 : 778) utilise l'expression « transgouvernementalisme intensif » pour qualifier ces échanges transnationaux, la multiplication des rencontres, des communications sur une base quotidienne et les autres formes de mécanismes de coordination mis en place entre ces pays, à l'extérieur de la structure institutionnelle formelle de l'UE.

En somme, Howorth se concentre surtout sur les acteurs gouvernementaux, les élites nationales et européennes³³ bien qu'il souligne l'existence et qu'il reconnaisse le rôle d'autres acteurs. Par exemple, dans le cas de la communauté épistémique de la

³³ Nous préférons l'usage du terme d'acteur, plus englobant, mais Howorth utilise celui d'élite. Il ne nomme aucun acteur européen comme tel, par exemple, le Commissaire à la DG-RELEX, le Haut représentant pour la PESD, les représentations permanentes nationales auprès de l'UE, etc.

France, sur laquelle il est très explicite³⁴, il rappelle qu'un large consensus, voire un discours de coordination³⁵, sur la politique de sécurité et de défense est cultivé et entretenu par les différents acteurs. À cet égard, il fait allusion au Centre d'Analyse et de Prévision au Quai d'Orsay, à la Délégation aux Affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense et à des institutions comme l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN). L'apport indéniable des travaux de Howorth par rapport à la littérature existante sur la PESD, repose sur l'inclusion dans cette communauté épistémique française des centres de réflexion (*think tanks*), notamment l'Institut français des relations internationales (IFRI) et la Fondation pour les études de Défense nationale/Fondation pour la recherche stratégique (FEDN/FRS). Un discours de coordination qui est donc partagé par toute la classe politique, mais également appuyé, selon Howorth (2003a : 41), par des stratégies de communication d'une part, par la Délégation à l'information et à la communication de défense (DICOD) et de l'autre, par les correspondants spécialisés sur les questions de défense. Il précise, en effet, que le succès d'un changement de paradigme politique dépend, en grande partie, de la capacité des élites à engager le dialogue et à assurer la diffusion des « nouvelles idées autant au sein de la classe politique que d'un public plus large » (2004 : 229).

Par contre, aussi novatrice et fascinante soit l'analyse de Howorth, un certain nombre d'ambiguïtés demeurent. D'abord, s'il identifie une large variété d'acteurs, il met

³⁴ Surtout par rapport à la communauté épistémique allemande, où existe aussi un réel discours de coordination, dont il souligne la grande variété d'acteurs issus de centres de réflexion, d'instituts, d'experts, mais sans en nommer aucun, alors que du côté britannique, à part le *Foreign and Commonwealth Office* (FCO) et le *Ministry of Defence* (MOD), il ne souligne que le *think tank Centre for European Reform*, en précisant l'absence de volonté du gouvernement de construire un discours interne de coordination.

³⁵ Selon Howorth (2001, note 25 : 783), un « discours de coordination fournit une structure et un langage commun à travers lesquels les groupes politiques clés peuvent parvenir à un accord sur la construction d'un programme politique. »

surtout l'accent sur les acteurs étatiques, sans justifier son choix. Il en va de même pour la différenciation qu'il fait entre la communauté épistémique présente à l'intérieur de chaque pays et celle qu'il qualifie d'internationale dans laquelle les acteurs français, anglais et allemands interagissent. Sur ce point, nous nous interrogeons sur ce qui les différencie et les rapproche. Pourquoi qualifier la seconde communauté d'internationale, n'est-elle pas plutôt européenne, dans un sens large, ou à tout le moins trilatérale? Par ailleurs, Howorth soulève les dilemmes et les contraintes selon les pays, en insistant sur le discours de coordination présent en France et en Allemagne, mais absent au Royaume-Uni, où la classe politique entretient, selon lui, des ambiguïtés discursives. Par conséquent, il précise que si tous les gouvernements sont engagés dans la construction discursive de la PESD, les discours ne sont pas pour autant identiques puisqu'ils sont formulés selon différentes traditions, préférences et références culturelles. Toutefois, il donne peu de détails sur les interactions, les paramètres des contacts, les potentielles compétitions bureaucratiques, les divergences de vues entre les acteurs au sein d'un même pays, soit dans les communautés épistémiques nationales, pas plus qu'il ne précise leurs effets réels ou potentiels sur la communauté épistémique, englobant les trois pays. D'ailleurs, nous nous questionnons sur les liens entre les deux niveaux de communauté épistémique, national et international. La première disparaît-elle au profit de la seconde ou en fait-elle partie intégrante? Enfin, Howorth ne cherche pas à tirer de conclusions sur les incidences théoriques de son étude et pourtant, sa valeur heuristique est indéniable. Avec l'application du concept de communauté épistémique, il développe certes un cadre d'analyse inédit pour étudier la PESD, mais son analyse reste somme toute très descriptive et nous laisse perplexe quant aux ambiguïtés relevées.

Frédéric Mérand (2006) va, pour sa part, beaucoup plus en profondeur, en étudiant, en quelque sorte, la psychologie des acteurs concernés en matière de PESD. Dans une

perspective sociologique, il essaie de comprendre les préférences des acteurs issus des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Ses travaux reposent en grande partie sur des entretiens menés en Europe, au sein des ministères concernés. La question centrale qui sous-tend son analyse cherche à comprendre le phénomène de l'institutionnalisation de la PESD. Il souhaite ainsi comprendre pour quelles raisons la PESD a pris cette forme institutionnelle particulière et pas une autre. Son hypothèse repose sur l'interaction des acteurs qui forment, dans une certaine mesure, une communauté épistémique, où s'entremêlent les représentations sociales de chacun des pays pour aboutir à l'avènement de cette politique. Mérand propose ainsi une perspective de recherche très intéressante permettant de prendre en considération les visions du monde qui animent les positions des différents acteurs. Cette approche aide, du même coup, à saisir la dynamique particulière qui se retrouve dans l'élaboration des politiques de sécurité et de défense en Europe, où s'entrechoquent les différentes représentations sociales. Ces représentations résultent, selon lui, de pratiques institutionnelles nationales et organisationnelles qui ne sont d'ailleurs pas dépourvues de compétitions bureaucratiques. Cependant, Mérand (2008a) privilégie l'étude des acteurs gouvernementaux qu'il regroupe sous les termes génériques de « diplomates » et de « militaires », prenant part directement à la décision formelle qu'il cherche à comprendre. Ainsi, les travaux de Mérand viennent enrichir notre réflexion et appuyer une partie de notre thèse, mais nous étudions davantage les processus d'interaction entre l'ensemble des acteurs, décisionnels et en marge du pouvoir qui participent, à différents degrés, à la procédure conduisant à la décision. En ce sens, nous privilégions le processus plutôt que le résultat, la décision.

À cet égard, Laurent Scheeck (2005), inspiré par la sociologie des relations internationales, s'interroge sur le rôle de ceux qu'il nomme les nouveaux diplomates interinstitutionnels. Il souligne les contacts réguliers formels et informels, comme

autant de nouveaux « paramètres de l'action politique », entre le Secrétaire général du Conseil de l'UE/Haut représentant pour la PESC et le Secrétaire général de l'OTAN ainsi qu'entre leurs équipes respectives. Selon lui, ces relations « d'opérateur à opérateur » favorisent la convergence de vues entre les États et atténuent les risques de malentendus, à l'égard des ambivalences de chacun :

Le gouvernement de la sécurité et de la défense en Europe se caractérise par des logiques d'interaction et d'interdépendance traversant en oblique des unités organisationnelles multiples relativement autonomes et donc concurrentielles. Dès lors que les centres de pouvoir se multiplient, le rôle des médiateurs et des régulateurs interinstitutionnels, qu'ils soient militaires ou civils, gagne en importance. (2005 : 52)

L'analyse de Scheeck est ainsi révélatrice des dynamiques et des interactions transorganisationnelles entre l'UE et l'OTAN, voire au-delà. Elle s'appuie sur l'idée de l'intervention croissante de différents acteurs, essentiellement des fonctionnaires civils et militaires. Sur ce point, il est dommage que l'auteur se soit limité à ces acteurs, mais il en est conscient et reconnaît que la recherche implique nécessairement des choix analytiques³⁶. Scheeck (2005 : 42) offre néanmoins une réflexion extraordinairement riche, d'autant plus que pour lui, la « faculté des acteurs de la sécurité et de la défense en Europe de conjuguer des positions de sens contraire est consubstantielle aux grandes avancées de la PESD et à l'évolution de la relation Union européenne-OTAN. » On ne peut pas non plus négliger que son analyse gagne en crédibilité puisqu'elle repose en bonne partie sur des entretiens réalisés à Bruxelles. À la suite de ce cheminement intellectuel, il formule donc l'hypothèse de l'existence d'une communauté épistémique transorganisationnelle entre l'UE et l'OTAN qu'il infirme aussitôt. Il nous met d'ailleurs en garde contre le risque de

³⁶ L'auteur identifie les limites de son étude, conscient qu'il aurait pu inclure d'autres organisations, faisant aussi partie de la « configuration européenne de la sécurité et la défense » et d'autres acteurs publics et privés (2005, note 3 : 32).

surévaluer les liens au sein de cette communauté épistémique hypothétique puisque, selon lui, nous ne sommes pas dans une situation de « fusion » comme le prétend Hanna Ojanen (2006), mais en présence de réseaux d'acteurs « fortement structurés ». Il considère ainsi l'UE et l'OTAN comme deux communautés de sécurité au sein desquelles la « loyauté des fonctionnaires des secrétariats [...] envers leur unité organisationnelle de base reste intacte » (2005 : 54).

Certes, le concept de communauté épistémique en mettant l'accent sur l'existence d'un réseautage d'experts qui produisent et diffusent idées, conseils et informations vient appuyer et enrichir notre propos. Par contre, ce concept demeure statique et imprécis, son utilisation sous-entend bien souvent l'existence d'une communauté commune et consensuelle pour l'ensemble des acteurs. Dans sa définition même, ce concept ne tient pas compte des interactions, des paramètres de contacts, des potentielles compétitions bureaucratiques et des divergences de vues pouvant survenir en son sein. À l'exception de l'usage qu'en fait Mérand, tenant compte de ces limites conceptuelles, il essaie de repenser ce concept et de mettre davantage l'accent sur les représentations sociales des diplomates et des militaires qui s'entrechoquent, car elles résultent de différentes pratiques institutionnelles nationales et organisationnelles. Il souhaite ainsi nuancer cette image d'une communauté consensuelle, en soulignant que la politique en découlant résulte bien au contraire d'un processus de construction issu des visions et des pratiques des uns et des autres. Mérand (2008a, 2008b) en vient ainsi à privilégier l'idée d'un champ transgouvernemental de la PESD plus à même de rendre compte des transformations survenues en matière de sécurité et de défense en Europe. À cet égard, nous sommes entièrement d'accord avec Mérand, nous reconnaissons nous aussi la grande valeur heuristique du concept de champ qui sert plus adéquatement de grille de lecture pour la PESD que ne le fait la communauté épistémique.

Comme Howorth, Scheeck soulève de potentielles compétitions entre les acteurs de l'UE et ceux de l'OTAN, mais chacune de ces organisations est décrite comme une communauté d'acteurs consensuelle qui évolue en vase clos, sans contacts avec des acteurs extérieurs du moins autres qu'entre elles. En ce sens, l'analyse de Bigo sur les professionnels de la sécurité qui interviennent au sein d'un champ de la sécurité permet de pallier ces limites. Bigo s'intéresse justement aux dynamiques d'interaction entre les acteurs, aux compétitions bureaucratiques potentielles comme à la variété d'acteurs qui s'y retrouve. Ainsi, Bigo (2005) prétend que les professionnels de la sécurité sont loin d'appartenir à une seule et même communauté épistémique. À nouveau, la notion de champ se présente comme une option intéressante et surtout appropriée pour rendre compte des dynamiques de coopération et de compétition présentes de l'élaboration à la mise en œuvre de la PESD.

2.1.3 Le régime de décisions et de sécurité : une institutionnalisation transformatrice

Ben Tonra (2003) considère, pour sa part, la PESD comme un régime où s'élaborent les politiques (*Policy-making regime*) en raison du renforcement de ses structures bureaucratiques (avec une institutionnalisation et une coordination croissantes), de l'élargissement progressif de ses attributions et de l'évolution de son processus décisionnel, se distinguant de l'intergouvernementalisme formel. Tonra s'emploie principalement, à l'aide de l'approche cognitive, à identifier le type de régime dont il est question, de façon à comprendre l'impact de la PESD sur les politiques étrangères nationales. D'après lui, la méthodologie individualiste des approches rationalistes ne permet pas de saisir les récents développements empiriques de la PESD qui demeure un processus et non une donnée fixe. Il s'inspire ainsi de l'approche constructiviste sociale pour étudier la PESD, en ayant recours aux instruments analytiques que sont les notions de rôle, de règle, d'idée et d'identité. Il conçoit, dès lors, la PESD comme

un environnement au sein duquel les rôles des acteurs étatiques se transforment à travers leurs interactions intensives. Les règles de la PESC ne sont pas seulement régulatrices, mais aussi constitutives d'une communauté épistémique grâce au processus de l'apprentissage social. Enfin, l'approche cognitive prônée par Tonra s'intéresse de près à la dynamique qu'introduit la PESC dans l'identité des politiques étrangères nationales. Pour lui, certaines « idées devenant consensuelles, elles contribuent à faire de la PESC une force transformatrice à travers le processus de l'apprentissage social et la création d'une communauté épistémique à l'intérieur de la PESC » (2003 : 747).

Dans la même veine, Frédéric Charillon (2005b), qui essaie de comprendre la façon dont s'est construite la communauté de sécurité qu'est devenue l'UE, confirme l'émergence d'une approche européenne de sécurité. Pour lui, l'UE avec la PESC/PESD est devenue un régime de sécurité puisque ces deux politiques européennes ont introduit un processus décisionnel impliquant des acteurs spécifiques, des structures bureaucratiques, des procédures et des règles communes de travail. Il insiste aussi sur les nouveaux types d'acteurs mis en place, sur leurs interactions et leur interdépendance au sein du système européen, où les acteurs nationaux et européens travaillent ensemble selon de nouvelles méthodes et pratiques de coordination. Il souligne également l'attachement à un ensemble de valeurs et de normes qui fait de l'UE une puissance civile et normative qui représente une vision originale, pouvant être partagée par d'autres pays sur la scène internationale. En somme, pour lui, tous ces éléments concourent indéniablement à faire de l'UE un régime de sécurité d'un nouveau genre. Selon Charillon (2005b : 518), il ne s'agit donc pas nécessairement du régime tel que défini par Stephen Krasner (1983), néo-réaliste, ou des multiples autres définitions (Keohane et Nye, 1977 : 19), mais d'une version repensée qui traduise l'originalité de l'UE.

D'abord, précisons que selon Krasner (1983 : 2), un régime, visant à faciliter les accords, est un « ensemble implicite ou explicite de principes, normes, règles, et des procédures décisionnelles relatives à la convergence des attentes dans un domaine donné des relations internationales. » La théorie des régimes qui a influencé les travaux de Haas, Hoffmann et Moravcsik, s'inscrit surtout dans le courant institutionnaliste néolibéral. Si d'autres approches ont étudié les régimes, par exemple, les approches systémique et cognitive, en reconnaissant, entre autres, que les acteurs non étatiques peuvent intervenir au cours des différentes étapes d'un régime, toutes ces approches reconnaissent les États comme acteurs principaux (Macleod *et al.*, 2004a : 204-205). « Les régimes sont donc le résultat de calculs utilitaires de la part des acteurs étatiques rationnels et de conjonctures particulières. » (Macleod et O'Meara, 2007 : 114).

Pourtant, Jervis (1983 : 173) insiste sur le principe de réciprocité dans son analyse des régimes de sécurité, affirmant que les États acceptent de sacrifier leurs intérêts à court terme pour faciliter la coopération avec l'espoir que leurs partenaires feront de même dans le futur sans savoir quand et s'ils le feront vraiment. Jervis (1983 : 176-178) identifie des conditions favorables à l'émergence et à la durée des régimes de sécurité, entre autres, en précisant que les grandes puissances doivent vouloir l'établir et que les acteurs doivent partager les mêmes valeurs au sein de leur coopération et de leur sécurité mutuelle. Prenant pour exemple le Concert de l'Europe, entre 1815 et 1823, il montre bien que le fondement d'un système de solidarité est la réciprocité entre les partenaires. Dès lors, le régime influence le comportement des États ce qui rend la continuation du régime possible. En effet, Jervis (1983 : 183-184) précise que le régime facilite la coordination et la circulation de l'information, permettant de mieux connaître les attentes des uns et des autres. Cependant, en contrôlant le risque de guerre et en développant un seuil minimal d'institutionnalisation, sans institution commune encore moins supranationale, ni obligation pour les États, le régime a par sa

nature fragilisé le Concert de l'Europe qui n'a pas survécu aux changements de la conjoncture internationale. Des atouts que possède l'UE et qui nous amènent à nous interroger sur les limites de l'usage de ce concept et sur les façons de le repenser, comme se propose de le faire Charillon dans son analyse.

Charillon (2005b), qui utilise le concept de régime de sécurité de façon très originale pour décrire la dynamique générée par la PESC/PESD, ne fait pourtant pas allusion à Jervis. Il est toutefois conscient des limites théoriques d'une part, de la théorie des régimes et de l'autre, de la notion de sécurité qui, dans les approches classiques, demeure intrinsèquement liée à l'État, au territoire et à sa dimension militaire. Il insiste donc sur la spécificité de l'UE, au sein de laquelle la sécurité évolue dans un cadre collectif avec ses avantages (multiplicateur de puissance, normalisation, légitimation et socialisation) et ses défis, impliquant un processus d'européanisation et entraînant une dynamique qui dépasse largement la coopération interétatique classique avec l'émergence des nouveaux acteurs institutionnels de la PESC/PESD (2005b : 518, 523-529). C'est probablement dans sa tentative de revisiter les concepts, de régime et de sécurité, et de les combiner à sa façon pour comprendre l'UE, un acteur de sécurité sur la scène internationale, et en faire un modèle que se trouve la valeur ajoutée de l'analyse de Charillon.

À la différence de Charillon (2005b), Tonra (2003) ne souligne pas les implications théoriques des enjeux de sécurité et de défense de la PESC en tant que régime. De plus, en voulant saisir l'impact de la PESC sur les politiques étrangères, il met surtout l'accent sur la dynamique interne de la PESC, où les acteurs sont les États, et fait abstraction des possibles influences extérieures émanant des autres structures, institutions et acteurs de l'UE, comme le fait Charillon. Par contre, les deux auteurs font fi des acteurs de la société civile. La voie ouverte par Charillon a certes un potentiel heuristique indéniable, néanmoins, à lui seul, le concept de régime de

sécurité est réducteur pour comprendre le cadre d'action mouvant dans lequel s'animent les acteurs de sécurité et de défense en Europe. L'UE est devenue par la force des choses une configuration politique polycentrique, où interagissent de multiples acteurs, générant de nouvelles pratiques. Il faut donc se donner les moyens de les saisir dans leur ensemble. Les études sur l'intégration européenne, s'inspirant du concept de gouvernance, ont justement le mérite d'intégrer l'ensemble des acteurs dans l'analyse et d'offrir ainsi de nouvelles perspectives de recherche, et ce, également dans les études sur la sécurité.

2.1.4 Une zone de gouvernance à niveaux multiples et de la sécurité : une configuration politique polycentrique

L'analyse de Anne Camilleri-Subrenat (2005) sur les stratégies des acteurs de la PESD est à ce propos très intéressante. Elle cerne les acteurs de la PESD, en identifiant les règles et les sites de gouvernance au sein de l'UE. Soulignant les forces et les faiblesses de cette gouvernance, elle arrive à la conclusion que l'UE est loin d'être en mesure de passer du « mode de gouvernance au mode de gouvernement » puisque la synthèse entre supranationalité et intergouvernementalité ne s'est pas encore réalisée (2005 : 383). Par conséquent, sous prétexte de la logique intergouvernementale de la PESD, l'auteure considère surtout les acteurs de nature étatique, négligeant l'intervention d'autres acteurs.

Michael Smith (2004), pour sa part, raffine davantage l'analyse sur la PESC, en affirmant que la présence d'une gouvernance à niveaux multiples au sein de l'UE reflète bien la position d'autorité des États tout en prenant en compte la grande variété d'acteurs (tant au niveau européen que national) et la complexité des formes institutionnelles qui s'entrecroisent, intergouvernementale, transnationale et

supranationale, en la matière. Il analyse ainsi les interactions entre les niveaux, les logiques et les processus à l'œuvre à travers les différentes composantes de la PESC. Par contre, bien que son analyse théorique soit utile à notre réflexion, l'auteur se limite à quelques allusions à la PESD. Si elle fait partie intégrante de la PESC, elle n'en mérite pas moins une analyse poussée qui prenne en compte les implications théoriques de la gouvernance à niveaux multiples, concernant les enjeux de sécurité et de défense. De plus, Smith ne traite que des enjeux et des limites aux niveaux, européen et national, comme s'ils évoluaient en vase clos sans contact avec les influences extérieures. Il ne cerne pas les acteurs transnationaux publics et privés tels que les ONG et les *think tanks*, comme le fait Elke Krahnmann (2003a) dans ses analyses sur les réseaux à niveaux multiples. Cette gouvernance à niveaux multiples hiérarchisés telle que présentée par Smith est donc à nuancer, voire à reformuler.

C'est ce qu'ont essayé de faire Mark Webber, Stuart Croft, Jolyon Howorth, Terry Terriff et Elke Krahnmann (2004), en élaborant le concept original de « gouvernance de la sécurité » pour comprendre l'Europe dans le contexte post-guerre froide³⁷. Pour eux, cette approche permet de saisir la façon dont la sécurité européenne est « coordonnée, gérée et régulée » (2004 : 3). Webber *et al.* (2004 : 4) définissent donc cette notion comme étant

la gestion coordonnée et la régulation des enjeux par des autorités multiples et séparées, les interventions d'acteurs à la fois publics et privés (selon les enjeux), des arrangements formels et informels, structurés par le discours et les normes, et délibérément dirigés vers des résultats politiques particuliers.

³⁷ Ils ont lancé, à l'Université de Bath, en 2000, un programme de recherche ambitieux, intitulé « Security Governance in the New Europe ».

S'il est clair pour ces auteurs que les gouvernements nationaux continuent de garder un contrôle étroit sur les résultats politiques à travers le Conseil européen; « les entrées de données dans le processus politique et la délibération, la négociation et la coopération sont devenues infiniment plus subtiles et, en même temps, plus difficiles à comprendre » (2004 : 16). Le concept de gouvernance de la sécurité traduit bien cette situation, en faisant allusion à l'existence, au sein de l'UE, de multiples centres de pouvoir qui n'existaient pas pendant la guerre froide. Ce concept fait aussi référence aux nombreux acteurs et aux communautés épistémiques, dont les idées et les discours entrent en compétition dans la définition des objectifs à atteindre. Il s'agit des acteurs étatiques, mais aussi des acteurs privés, dont les industries de défense, les *think tanks* et les ONG, des investisseurs économiques aux juges, les services de renseignements, les réseaux de ministères, de policiers, d'experts, les spécialistes des quotidiens et d'autres agences qui gagnent en importance (2004 : 16). Ainsi, avec ce cadre théorique, les auteurs entendent bien dépasser l'analyse centrée sur l'État et reconnaître l'importance croissante des acteurs non étatiques, et ce, même dans le domaine de la sécurité. La gouvernance, en tant que système de règles et de processus, porte, selon les auteurs, sur les résultats politiques et sur « la façon dont les acteurs interagissent pour les définir et les atteindre » (2004 : 8). Par contre, ils donnent peu de précisions sur les liens entre ces acteurs et peu d'exemples concrets, bien qu'ils mentionnent les possibles divergences de vues.

Selon Webber et ses collaborateurs, la gouvernance se retrouve aussi au niveau institutionnel avec la prolifération de comités et de rencontres, unilatérales, bilatérales et multilatérales. Ils soulignent à ce sujet, « les nouvelles tensions entre les capitales nationales et la tendance à la centralisation à Bruxelles » (2004 : 17). En effet, les auteurs s'interrogent sur le développement d'une perspective transeuropéenne avec la PESC/PESD, impliquant l'interaction d'idées entre de nouveaux acteurs et de nouvelles institutions comme le Haut représentant pour la PESC, le Comité politique

et de sécurité (COPS), l'État-major de l'UE, le Comité militaire de l'UE, l'Unité politique et la Commission européenne, le Comité des Représentants permanents (COREPER) et d'éventuels autres acteurs.

Cette application du concept de gouvernance mériterait néanmoins d'être développée davantage, surtout à l'égard de la PESD, car l'analyse proposée aussi riche soit-elle, reste limitée et superficielle. En effet, les auteurs appliquent leur raisonnement au cas de la PESD, tout en s'intéressant à la transformation de l'OTAN et aux formes d'exclusion et d'inclusion au sein de cette gouvernance (Webber *et al.*, 2004; Webber, 2007). Sur ce point, les auteurs font allusion à la dynamique entre inclusion et exclusion et la PESD, qui va plutôt dans le sens de l'inclusion, surtout dans le cadre des coopérations avec les États tiers dans les missions européennes (Webber *et al.*, 2004 : 23, Webber, Croft, Howorth et Terriff, 2002) En outre, les auteurs ne cherchent pas à comprendre les mécanismes et les dynamiques au cœur de cette gouvernance, ils font plutôt le constat et la description d'une forme de gouvernance de la sécurité avec la PESD. Ils en arrivent à la conclusion que ces différents éléments de gouvernance ont généré des circonstances favorables pour la PESD (Webber *et al.*, 2004 : 19), sans pour autant essayer de comprendre comment ces éléments ont interagi pour créer le moment propice à sa mise en place. Enfin, les auteurs manifestent leur intérêt de dépasser le cadre théorique traditionnel. Pourtant, dans leur analyse, la place réelle des acteurs étatiques reste floue par rapport aux acteurs non étatiques, c'est peut-être parce que l'explication prend indéniablement le pas sur la compréhension des processus. En fait, les auteurs affirment qu'en termes théoriques et normatifs, les individus sont certes importants, mais qu'au regard des enjeux de sécurité en Europe, « les États demeurent les acteurs dominants [...] les agents à travers lesquels les structures de la gouvernance sont instituées et financées, et les agents au sein desquels les efforts de ces structures sont réalisés » (2004 : 6).

Emil J. Kirchner (2006) poursuit la réflexion amorcée par Webber et ses collaborateurs et parvient à en réduire les ambiguïtés. Dans son analyse, Kirchner souhaite savoir si l'UE est un acteur de sécurité. La réponse dépend évidemment de la définition de la notion de sécurité. Pour lui, elle repose sur les fonctions de sécurité (militaires et non militaires) que sont la prévention des conflits, le renforcement de la paix/maintien de la paix et la reconstruction de la paix. Kirchner, dans une approche constructiviste plutôt sociale³⁸, souligne la similarité entre la gouvernance de la sécurité³⁹ et les communautés de sécurité. Deux concepts qui, selon lui, mettent « l'accent d'une part, sur la compréhension, les normes et les actions déterminées qui sont partagées et de l'autre, sur la dimension régionale » (2006 : 950). Cependant, pour répondre à sa question de recherche, il insiste sur la pertinence de la gouvernance de la sécurité qui, contrairement au concept de communauté de sécurité, permet de dépasser l'approche centrée sur l'État, en considérant dans l'analyse les interactions entre les multiples, niveaux et acteurs (étatiques, non étatiques, publics et privés). Il analyse la manière dont l'UE coordonne, gère et régule les trois fonctions de la sécurité à l'aide de ses différents instruments civils et militaires de politique de sécurité et de défense.

Kirchner (2006 : 948) arrive à la conclusion que « l'UE représente une forme nouvelle et spécifique de gouvernance de la sécurité, générant des leçons et des implications pour d'autres régions ». En effet, il souligne la

³⁸ Comme en témoignent ses références à Wendt, Ruggie, Finnemore et Christiansen.

³⁹ Pour l'auteur (2006 : 948), la gouvernance de la sécurité peut être définie « comme un système de règles intentionnelles qui implique la coordination, la gestion et la régulation des enjeux par des autorités multiples et séparées, par des interventions d'acteurs publics et privés » pour le reste, il rejoint la définition de Webber *et al.*

forte densité des interactions entre acteurs de sécurité au sein de l'UE, à la fois étatiques et non étatiques, et le haut degré d'institutionnalisation et de routinisation pour gérer les questions de sécurité, une situation qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Dans les autres régions, il existe seulement des stades initiaux de sécurité régionale. (2007a : 9)

L'analyse de Kirchner a le grand mérite de considérer la nature multidimensionnelle de l'action de l'UE comme acteur de sécurité. Il fait allusion tant au processus de Barcelone (partenariat euro-méditerranéen), au programme communautaire TACIS (assistance aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale) qu'à la politique de voisinage et à la PESD; soulignant les divers acteurs impliqués (les acteurs étatiques, issus des institutions européennes, des ONG, etc.), selon les instruments concernés. S'il reconnaît que le concept de gouvernance demeure complexe et sous-théorisé, il insiste sur sa valeur heuristique dans l'étude de l'UE : pour prendre en compte les multiples acteurs intervenant dans un processus décisionnel de plus en plus fragmenté, pour souligner le grand défi que représente la cohérence et la coordination entre eux et le passage de l'UE d'une attitude réactive à proactive. Enfin, le recours à la notion de gouvernance permet, selon lui, la prise en compte des normes, des règles, des idées et des intérêts dans l'élaboration des politiques de sécurité (2006 : 962-964). Sa façon d'aborder la gouvernance de la sécurité nous réconcilie avec ce concept et nous inspire dans notre réflexion. Toutefois, il nous semble que Kirchner (2007b), dans l'application de ce concept à des cas précis, ne met pas suffisamment l'accent sur les multiples acteurs en jeu et leurs logiques d'action qui se retrouvent au cœur de cette thèse.

Elke Krahnmann (2003b, 2005) s'intéresse aussi aux acteurs non étatiques et au phénomène de la privatisation dans le domaine de la sécurité. Ses travaux se concentrent sur les transformations survenues dans l'architecture de la sécurité transatlantique, depuis la fin de la guerre froide. Elle présente la pertinence du cadre théorique de la gouvernance de la sécurité, par rapport aux cadres traditionnels, pour

mieux saisir ces transformations. Elle insiste sur la fragmentation de l'autorité dans la réalisation de la politique de sécurité et sur l'émergence de nouvelles institutions, dont le centre n'est plus nécessairement étatique, mais global, régional ou encore subrégional. En outre, elle précise que de nouveaux acteurs, publics et privés, organisent leurs intérêts communs et divergents à l'égard de la sécurité internationale et gagnent une influence considérable. Elle maintient pourtant que les États conservent un rôle central dans la sécurité internationale, mais qu'en raison de leurs ressources limitées et de leur manque d'expertise dans les domaines non traditionnels de la sécurité, ils sont de mieux en mieux disposés à coopérer et à utiliser les ressources des acteurs non étatiques. L'auteure ne s'intéresse pas particulièrement à la PESD ni aux enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE, mais plutôt aux relations transatlantiques. Toutefois, son analyse sur les transformations opérées en matière de sécurité n'en demeure pas moins pertinente à notre réflexion et vient appuyer notre propos.

La notion de gouvernance est incontournable dans la présente étude sur les acteurs puisqu'elle s'intéresse aux réseaux, au rôle des acteurs infranationaux tels que les groupes de pression et surtout, car elle permet de bien saisir les spécificités de l'UE, où l'action politique se situe à différents niveaux, avec l'interconnexion des logiques, intergouvernementale, supranationale, subnationale et transnationale (Schwok, 2005 : 124-137). Malgré tout, nous avons certaines réserves à l'égard de ce concept de plus en plus galvaudé qui cherche moins à comprendre les interactions entre les niveaux qu'à les expliquer, les décrire et les hiérarchiser de façon à toujours placer l'État en position dominante.

Somme toute, une panoplie de concepts s'offre à nous dans la définition de notre cadre théorique. Il est évidemment très tentant d'utiliser l'un des concepts présentés, tous très séduisants et accrocheurs, mais ces concepts sont lourds de sens et risquent

d'affecter notre analyse en lui imposant d'emblée des balises. Notre cadre théorique s'inspire nécessairement de ces essais de conceptualisation, afin de rendre compte avec le plus de justesse possible de la transformation en cours au sein de la sécurité et de la défense en Europe. D'ailleurs, comme nous avons pu le constater, ces études s'influencent déjà mutuellement, les auteurs s'inspirent les uns des autres, enrichissant très certainement la qualité de leur analyse. Si ces études diffèrent sur les modalités, elles se recoupent par contre sur l'idée de l'émergence avec la PESD d'un espace de socialisation entre de multiples acteurs. Nous allons donc suivre ce filon tout en essayant de trouver un cadre théorique susceptible de mieux traduire les dynamiques internes de cet espace.

2.2 La sécurité et la défense en Europe : une configuration mouvante de positions

Une transformation est indéniablement en cours en Europe avec l'émergence d'une nouvelle configuration de la sécurité et la défense, voire d'un « espace complexe d'eupéanisation » (Buchet de Neuilly, 2005 : 2), mais il nous reste à savoir comment en rendre compte. S'agit-il d'un nouveau type de gouvernance, mettant l'accent sur la dimension polycentrique de l'UE; d'une communauté de sécurité, où l'institutionnalisation progressive agit comme une force pacificatrice; d'une communauté épistémique qui met en jeu un réseautage d'experts ou encore d'un régime de sécurité, où l'institutionnalisation en cours transforme les acteurs à travers leurs interactions intensives?

À la suite de nos recherches et particulièrement de notre enquête sur le terrain, nous sommes plutôt encline à parler d'un espace sociopolitique, voire d'un système d'interactions entre différents réseaux d'acteurs. Un peu à la manière de Michael Smith (2003) qui considère l'évolution de la PESC et de la PESD comme le reflet des

interactions entre et à l'intérieur de structures d'idées, d'institutions et de politiques qui concourent à la structuration et la restructuration d'un espace de politique étrangère européenne aux frontières encore floues. Smith (2003 : 563-568) précise que la dynamique interne de cet espace découle de trois impératifs, de forces endogènes et exogènes, en constante interaction, venant le construire et le reconstruire. Il s'agit, d'abord, de la recherche de légitimité entre les États membres et les institutions européennes. Puis, et sur ce point, l'auteur rejoint les propos de Moravcsik, des préférences nationales des États membres que l'auteur qualifie de cruciales dans l'équation puisqu'à la base des positions et des actions communes. Il rajoute, comme le fait Moravcsik, une distinction entre les intérêts des grands et des petits pays qui a un impact sur les perceptions des opportunités et des contraintes, en donnant l'exemple des relations avec les États-Unis. Enfin, le troisième impératif est celui de la stabilisation de l'environnement européen qui dévoile la nature multidimensionnelle de la diplomatie de l'UE. Smith (2003 : 558) en arrive à la conclusion que la PESC/PESD, comme d'autres domaines de politiques publiques de l'UE,

représente un type de politique étrangère "postmoderne" ou "extranational", n'ayant pas d'institutions centrales clés ni d'instruments caractéristiques des politiques étrangères basées sur les postulats statiques ou qui peuvent être qualifiées de modernistes; malgré tout significative comme l'expression d'une tendance plus générale des politiques globales.

Si cet auteur s'interroge sur les implications théoriques de l'évolution de la PESC/PESD, allant jusqu'à la considérer comme un « système d'interactions des relations internationales » (2003 : 569), et que sa thèse est très séduisante, nous avons quelques réticences. Particulièrement, sur le fait que selon Smith (2003 : 568) la « politique étrangère de l'UE a généré un espace politique au sein duquel il n'y a pas d'opportunité réelle de dépasser le rôle et les préférences du "*trading statehood*" et dans lequel les politiques étrangères des États prédominent dès que les enjeux

relèvent de la “grande politique” ». À notre avis, il y a une contradiction fondamentale entre prétendre à l'émergence d'un espace de politique étrangère européenne postsouveraine et faire, en partie, reposer cet espace sur les intérêts des États membres et des élites nationales. Il ne faut donc pas se surprendre quand l'analyse de l'auteur nous renvoie aux travaux de Moravcsik et de Hoffmann.

L'auteur donne, par ailleurs, peu de détails sur ceux qui composent les structures d'idées, d'institutions et de politiques; mis à part les États membres et les institutions européennes. Ces ambiguïtés s'accroissent quand l'auteur précise que la politique étrangère européenne s'insère tant dans la gouvernance interne de l'intégration régionale que dans la plus vaste gouvernance mondiale (Smith, 2003 : 570). Néanmoins, l'idée qu'il avance sur l'émergence d'un espace, d'un système d'interactions en matière de politique étrangère, voire de sécurité et de défense, rejoint cette thèse. Notre réflexion nous a conduits à considérer plus sérieusement les études ayant recours au concept de champ politique qui traduisent l'UE comme une configuration mouvante de positions entre acteurs.

2.2.1 Le champ politique et de la sécurité : un espace de relations

En effet, Pierre Bourdieu (2000), à l'origine du concept de champ, affirme qu'il a le mérite de nous aider à penser sociologiquement la politique, c'est-à-dire en termes de relations. Ainsi, selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 72-73), le champ politique comprend plus que de simples interactions ou de liens intersubjectifs entre les acteurs, il s'agit d'un

réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. Ces positions sont définies objectivement dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation (*situs*) actuelle et potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir (ou de capital) dont la possession commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans le champ, et, du même coup, par leurs relations objectives aux autres positions (domination, subordination, homologie, etc.).

À la lecture de cette définition, on prend la mesure de la valeur heuristique de la notion de champ et de son potentiel analytique pour étayer notre argumentation et appuyer nos hypothèses. Surtout, selon Yves A. Chouala (2002 : 525), elle « permet de “désétatiser” l'espace interétatique en prenant en compte les acteurs non-étatiques ou non-territoriaux (sic) », publics, privés, locaux et globaux; même si l'État conserve sa prééminence, en contrôlant les barrières à l'entrée (2002 : 536-537). En somme, selon Chouala (2002 : 522), le paradigme du champ permet d'appréhender le cadre d'action à l'étude dans sa globalité, en prenant en compte autant la pluralité que l'hétérogénéité des acteurs et des liens qui les unissent. Contrairement à Chouala, nous ne souhaitons pas qualifier cet espace d'interétatique, mais simplement parler de champ européen de sécurité et de défense. Un choix sémantique qui à notre avis minimise les ambiguïtés éventuelles dans l'analyse.

Toutefois, nous sommes consciente que le paradigme du champ est plus une boîte à outils qu'une véritable théorie (Mérand, 2008b : 139). Dans cette optique, nous puiserons les éléments pertinents à la défense de notre thèse dans la sociologie politique de Bourdieu. Outre la notion de champ, nous ferons aussi allusion aux notions qui y sont associées, notamment l'*habitus* et le capital. L'*habitus* étant un « système socialement constitué de dispositions structurées et structurantes qui est acquis par la pratique et constamment orienté vers des fonctions pratiques »

(Bourdieu et Wacquant, 1992 : 97). En recourant à la notion d'habitus au chapitre 4, nous serons ainsi en mesure de comprendre comment se construit la pratique des acteurs à l'étude, car il constitue, selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 102), des « schèmes de perception, d'appréciation et d'action ». Par ailleurs, le recours à la notion de capital au chapitre 5 nous permettra d'identifier les ressources, les atouts possédés par les acteurs leur permettant de se positionner favorablement dans le champ. Ainsi, nous nous inspirons des travaux de Bourdieu, dans la mesure où ils permettent d'enrichir notre analyse tout en sachant qu'il n'a jamais appliqué la notion de champ aux relations internationales (Mérand et Pouliot, 2008) pas plus qu'à l'intégration européenne (Kaupi, 2003 : 781-782), ce qui n'a pourtant pas empêché cette notion d'inspirer toute une littérature dans ces domaines.

Par exemple, Yves Dezalay (2007) propose une analyse très pertinente à notre étude sur l'émergence d'un champ d'expertise des politiques européennes en matière d'environnement. S'il ne s'intéresse pas aux enjeux de sécurité et de défense, Dezalay (2007 : 68) n'en démontre pas moins que l'« espace européen met ainsi en concurrence des structures institutionnelles, des savoir-faire et des habitus d'agents qui reflètent les différentes tentatives de construction d'un champ européen de l'environnement. » Il essaie de comprendre la « transformation des politiques d'environnement à partir des trajectoires des agents qui les ont conçues ou mises en œuvre » (2007 : 68). En ce sens, il souligne le flou qui s'installe à l'égard des frontières professionnelles, institutionnelles et géographiques; il donne l'exemple de militants et de fonctionnaires ayant travaillé relativement à l'environnement et qui se sont, par la suite, reconvertis en « entrepreneurs du conseil » (2007 : 70-71). Également, l'auteur souligne comment de grandes entreprises, par souci de respect du droit de l'environnement, ont été de plus en plus contraintes de faire appel au savoir juridique, entraînant « l'essor d'une communauté de juristes spécialisés » (2007 : 73). Comme Bourdieu et Bigo, Dezalay parle d'un champ de forces, de luttes de pouvoir

et de stratégies d'alliance entre les agents, dans ce cas-ci, des professionnels du droit de l'environnement. Bourdieu (2000 : 61), mentionne que « les conduites des agents sont déterminées par leur position dans la structure du rapport de forces caractéristiques de ce champ au moment donné. » Ce rapport de forces entraîne des luttes, des contestations et des dépendances entre les acteurs du champ, qualifié de jeu (Bourdieu et Wacquant, 1992 : 72-75). Une remarque qui n'est pas sans nous rappeler l'analyse de Weldes sur les modes de raisonnement liés aux positions des acteurs et à leurs pratiques. De même, Bigo (1998a : 86) insiste sur les trajectoires des acteurs qui en plus de leurs positions, déterminent leurs prises de position, dont nous parlerons au prochain chapitre.

Inspiré par Bourdieu, Bigo parle de « champ de la sécurité » qui rend compte avec plus de justesse que la notion de communauté épistémique par exemple, de

la dynamique des transformations affectant la coopération policière et militaire en Europe. Elle permet d'analyser cette dernière comme un *espace social* transcendant la coupure interne/externe, national/international. Cet espace social se construit à partir des positions, différenciées des agences de sécurité (polices nationales, locales, douanes, polices des frontières, agences de renseignements, armées) dans les différents pays européens. (1998a : 85)

Bigo identifie les acteurs du champ comme étant les professionnels de la sécurité dans la mesure où pour Bourdieu (2000 : 52-53) « le champ politique repose sur une coupure entre les professionnels et les profanes. » Selon Bigo, ces professionnels orientent leurs analyses au-delà des frontières et parlent en termes de réseaux qui deviennent, dès lors, transnationaux. Il dépasse ainsi l'analyse centrée sur l'État de l'approche transnationaliste définie par Keohane et Nye d'autant plus que pour Bigo (2000 : 171-172, 2003), le processus d'eupéanisation vient modifier des logiques purement nationales. Un processus à l'œuvre dans nombre de domaines, y compris celui de la sécurité et de la défense (Ironelle, 2008a; Rieker, 2004).

Toutefois, les travaux de Bigo (1998a; 1998b) sur le champ des professionnels de la sécurité portent sur la gestion de la sécurité à l'intérieur de l'UE, touchant surtout aux flux migratoires. Il n'a donc pas encore été amené à inclure, dans le champ de la sécurité, les nouveaux acteurs issus des récents développements en matière de PESC/PESD. Pour l'instant, les analyses de Bigo sur les professionnels de la sécurité n'en sont pas moins pertinentes et offrent un potentiel d'application prometteur pour l'étude des pratiques des acteurs de sécurité et de défense au sein de l'UE. Pour les constructivistes critiques, comme Bigo, il faut dépasser la vieille dichotomie entre sécurité intérieure et sécurité extérieure puisque la sécurité est indivisible⁴⁰. Les défis qui y sont associés s'inscrivent désormais dans une perspective transnationale, ainsi « tant les mesures prises pour assurer la "sécurité" à l'intérieur de l'UE que celles adoptées pour projeter une "capacité d'assurer la sécurité" au-delà des frontières de l'UE sont reliées » (Deighton, 2003 : 89). Simon Duke et Hanna Ojanen (2002, 2006) abondent d'ailleurs dans le même sens. C'est aussi ce qu'affirme clairement la stratégie européenne de sécurité (Conseil européen, 2003 : 2). À cet égard, selon Anne Deighton (2003 : 92-93, 105), les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont joué « un rôle de catalyseur » dans le rapprochement entre la PESD et les mesures qui touchent la sécurité intérieure.

Par conséquent, en prolongeant le raisonnement de Bigo sur le champ des professionnels de la sécurité, nous sommes à même de nous questionner sur ce qui en est de la sécurité extérieure de l'UE, gérée dans le cadre de la PESD et au-delà du deuxième pilier. À partir du moment où nous acceptons que la sécurité est indivisible, nous devrions pouvoir appliquer le même raisonnement autant pour la gestion de la

⁴⁰ Sur ce point, R.B.J. Walker (1993) est venu décroiser l'intérieur de l'extérieur et a ouvert de nouvelles perspectives d'analyse en relations internationales.

sécurité intérieure que pour la sécurité extérieure. Nous pensons, à l'instar de Mérand (2008a, 2008b) qu'il est possible de faire une lecture de la PESD à partir de la grille du champ et ainsi de pouvoir parler du champ européen de sécurité et de défense. En outre, nous sommes d'avis que le cadre analytique du champ permet de normaliser l'étude de la PESD et éventuellement d'appliquer le raisonnement dans d'autres contextes comme nous l'expliciterons en guise de conclusion. La PESD a généré un champ de relations, une nouvelle structure de pouvoir, de rapport de force qui, nous le verrons au chapitre 4, amène les acteurs à socialiser, à coopérer même si dans certains cas la compétition semble inévitable. À cet égard, Buchet de Neuilly (2005 : 8-9) décrit la PESD comme un espace de concurrence, voire de configurations concurrentielles et d'espace de jeu. Son étude est d'ailleurs très intéressante, mais elle porte essentiellement sur les acteurs étatiques et les fonctionnaires des institutions européennes en matière de politique étrangère. Notre thèse s'inspire et se rapproche donc davantage des travaux de Mérand sur le champ transgouvernemental de la PESD.

2.2.2 Le champ transgouvernemental de la PESD : un espace de luttes symboliques entre diplomates et militaires

En effet, contrairement à Guiraudon (2000), nous ne pensons pas qu'il faille différencier l'espace sociopolitique européen des espaces politiques nationaux. Il s'agit plutôt d'un seul espace de socialisation entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir politique. Cet espace comprend, comme nous le verrons aux chapitres 3 et 4, différents acteurs ayant chacun leur propre logique d'action, au sein de multiples réseaux qui s'entrecroisent et parfois s'entrechoquent. Au regard de la socialisation des diplomates et des militaires, Frédéric Mérand (2008b) postule la transformation de l'État en Europe avec l'émergence d'un nouveau champ

transgouvernemental avec la PESD au sein duquel interagissent les représentants de l'État. Selon lui, les 50 ans d'intégration militaire transatlantique et de construction politique européenne ont incité les représentants de l'État à coordonner leurs politiques à l'échelle européenne ce qui a permis la construction du champ européen de sécurité et de défense. Une coopération tant politique que militaire qui a développé au fil du temps un « réflexe de coordination » (2008b : 79). Ce réflexe a entraîné un processus de dénationalisation, permettant à la PESD de poursuivre sa lancée malgré les crises internes et externes qu'elle a traversées.

En effet, la recherche de solutions face aux chocs extérieurs amène tant les militaires que les diplomates, selon Mérand (2008a), à converger sur la voie de la PESD qui devient dès lors un « enjeu de luttes symboliques », issues des représentations sociales organisationnelles et nationales. Les militaires visent à accroître les capacités et l'interopérabilité alors que les diplomates entendent sauvegarder leur influence et leur légitimité. Sur le plan théorique, le champ transgouvernemental, mis en évidence par Mérand, devient ainsi la fondation sur laquelle s'échafaude cette thèse. Par ailleurs, sur le plan pratique, le champ transgouvernemental se présente comme l'étape transitoire et déterminante dans l'émergence du champ européen de sécurité et de défense tel que nous l'entendons dans cette thèse. Il ressort de nos recherches que les relations accrues et régulières entre diplomates et militaires européens dans le cadre de la PESD ont activé une nouvelle dynamique relationnelle, dont les effets allant au-delà de la sphère étatique traditionnelle sont favorables à l'émergence du champ à l'étude. Les diplomates et les militaires, en appuyant le processus d'europanisation en matière de sécurité et de défense, ont par la force des choses enclenché celui de la bruxellisation qui lui a, à son tour, multiplié le nombre d'acteurs concernés et a repoussé les limites du champ transgouvernemental, dont parle Mérand. Une situation qui multiplie les points d'entrée qui ouvre de nouvelles perspectives de travail pour nombre d'acteurs en marge du pouvoir et qui transforme

leur répertoire d'action comme nous le verrons au prochain chapitre. De même, cette nouvelle donne européenne bouleverse la pratique et complexifie le processus décisionnel, avec une fragmentation du pouvoir qui apporte son lot d'avantages et de contraintes, comme nous l'étudierons aux chapitres 4 et 5.

Conclusion

Le survol des différentes études sur la configuration de la sécurité et de la défense au sein de l'UE témoigne de l'intérêt grandissant pour cette problématique dans laquelle la question des acteurs interpelle, même si « elle se limite souvent au constat de la "prolifération" des acteurs » (Scheeck, 2005 : 30). En effet, aucune recherche n'est allée au bout de la réflexion intellectuelle sur l'émergence des multiples acteurs intervenant en amont et en aval du processus décisionnel au sein de l'UE, en matière de sécurité et de défense. Au-delà de l'identification des acteurs, il faut s'interroger sur les implications théoriques pour les relations internationales des logiques émergentes d'action et d'interaction des acteurs décisionnels, nationaux et européens, et des acteurs en amont et en aval de la prise de décision. L'originalité de cette thèse est dès lors de réaliser cet exercice, en adoptant une vision holiste, pour comprendre la structuration et le fonctionnement, les logiques d'action des acteurs et leurs interactions au sein du champ européen de sécurité et de défense. Bagayoko-Penone (cité dans 2006 : 76) soutient d'ailleurs qu'une

approche s'intéressant aux dynamiques de la PESD du point de vue des acteurs chargés de sa mise en œuvre apparaît en conséquence extrêmement prometteuse, dans la mesure où elle permet de saisir « les règles et les normes non écrites [qui] constituent le cadre commun de comportement approprié. [...] Les États peuvent avoir le contrôle formel de la décision, mais les processus de socialisation et les dynamiques institutionnelles sont à l'origine d'un certain nombre de décisions significatives. »

Somme toute, une littérature riche et vaste qui nous inspire dans la construction de notre cadre théorique, conjuguant les influences des diverses approches, constructiviste critique, sociologie politique internationale et gouvernance de la sécurité avec leurs outils théoriques et méthodologiques. Consciente des risques inhérents au bricolage théorique, nous privilégions le paradigme du champ, mais sans renier pour autant nos diverses sources d'influence qui ont nourri notre réflexion tout au long de nos recherches. Une démarche qui nous permettra dans les prochains chapitres d'analyser la transformation en cours au sein de la configuration européenne de la sécurité et de la défense, relativement aux acteurs, aux enjeux et aux pratiques, et d'en saisir les implications théoriques pour les études sur la sécurité. Il sera d'abord question au prochain chapitre du positionnement des acteurs et de leurs logiques d'action de manière à clarifier la composition du champ à l'étude.

CHAPITRE III

LA COMPOSITION DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE : LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES D'ACTION

La revue de la littérature et les essais de conceptualisation d'un cadre analytique relatifs aux avancées de la PESC/PESD ont révélé que si les études tendent de plus en plus à prendre en compte les différents acteurs impliqués en matière de sécurité et de défense; elles ne vont pas pour autant en profondeur, c'est-à-dire au-delà de la simple identification des acteurs et de leur rôle dans ce domaine sensible. Il nous apparaît pourtant essentiel de s'y attarder afin de mieux comprendre la configuration européenne de la sécurité et de la défense, les acteurs qui la constituent, les liens qui les unissent et les pratiques qui l'animent.

Le présent chapitre, en adoptant une approche holiste, a le mérite de mettre l'accent sur la pluralité et l'hétérogénéité des acteurs ainsi que sur leurs logiques d'action au sein du champ européen de sécurité et de défense. De cette manière, nous sommes en mesure de considérer également la dynamique d'intégration par le bas, soit du bas vers le haut. Une approche qui contraste avec la littérature qui l'étudie surtout sous l'angle des capacités et du rôle des représentants des États membres et des institutions européennes, sous-entendant un processus d'intégration essentiellement par le haut, soit du haut vers le bas pour cette sphère sensible.

L'exercice, loin de vouloir introduire une nouvelle dichotomie, vise plutôt à étudier dans son ensemble l'espace de relations généré par l'évolution de la PESD. En conséquence, nous ne nous limitons pas aux seuls acteurs pourvus d'un pouvoir décisionnel, mais nous souhaitons étendre l'analyse à tous ceux qui participent directement et indirectement au processus, de l'élaboration à la mise en œuvre. Toutefois, il ne s'agit pas de présenter les différents acteurs concernés, mais plutôt de cartographier les acteurs en mettant en lumière la structure des positions des acteurs qui constitue le champ européen de sécurité et de défense (appendice C). Par ailleurs, notre ontologie relationnelle implique de mettre l'accent sur les rapports entre ces positions, car celles-ci, « chez Bourdieu, ne peuvent s'analyser qu'en relation les unes avec les autres » (Mérand et Pouliot, 2008 : 614). C'est une fois cette structure de positions décryptée que se comprennent les dynamiques, les pratiques et éventuellement le rapport de force présents au sein du champ.

Afin de clarifier la composition du champ à l'étude, ce chapitre présente, d'abord, le positionnement et les logiques d'action des multiples acteurs décisionnels au niveau national, diplomates et militaires, et au niveau européen, au sein des institutions et des agences européennes. Puis, nous mettrons l'accent sur l'activité, trop souvent négligée, exercée par de nombreux acteurs à la périphérie des centres de pouvoir certes, mais qui n'en contribuent pas moins aux développements de cette politique atypique. En outre, ce chapitre cerne la nature et la portée de leur travail, analyse leurs caractéristiques, portant un regard critique tant sur leur structure, leur mode de fonctionnement que sur les paramètres de l'environnement dans lequel ils évoluent.

3.1 Les acteurs décisionnels : à la fois entrepreneurs et interlocuteurs

Dans l'espoir de situer et de donner un sens à la problématique de cette thèse, il importe de s'attarder sur la composition du champ européen de la sécurité et de la défense. Une étude qui suppose que l'on revoit plus en détail les acteurs impliqués que nous avons mentionnés rapidement tant au cours de la revue de la littérature (chapitre 1) que de l'analyse des divers essais de conceptualisation d'un cadre analytique (chapitre 2). Nous jugeons nécessaire de cerner le rôle et le rapport de ces acteurs à l'égard de la PESD. Nous sommes consciente qu'au regard de leur nombre croissant, l'exercice est très ambitieux, mais combien pertinent à la compréhension de la transformation en cours dans ce domaine! En effet, dans le contexte post-guerre froide, les États semblent plus enclins à coopérer, voire à déléguer, à d'autres acteurs institutionnels certaines compétences en matière de sécurité et de défense. Une situation sans précédent qui multiplie les structures de pouvoir et les points d'accès pour nombre d'acteurs en quête de reconnaissance et de légitimité, ouvrant de nouvelles perspectives de recherche en la matière.

3.1.1 Les diplomates et les militaires au sein du champ transgouvernemental PESD

La PESD, partie intégrante de la PESC, s'insère officiellement au sein du deuxième pilier de l'architecture institutionnelle de l'UE (appendice B). Comme nous l'avons déjà mentionné, les décisions y sont prises seulement par les représentants des États membres à la majorité qualifiée, mais plus généralement à l'unanimité, dans un esprit de consensus. En outre, la nature éminemment politique de la sécurité et de la défense a, pour l'instant, conféré un statut juridique particulier à la PESD au regard du traité sur l'UE (TUE) :

La non-incorporation de la PESD dans les textes à caractère contraignant permet de faire jouer ce que les partenaires appellent “l’ambiguïté constructive”; elle permet aussi de tirer des leçons par la pratique lors de la mise en œuvre progressive de ces dispositions. [...] En fait, la non-incorporation de ces dispositions dans les traités aboutit, du point de vue du juriste, à de nombreux inconvénients : éparpillement des bases juridiques de la PESD et dérogation au principe de la simplification, risque de confusion, grande complexité institutionnelle. (Pnevmaticou, 2001 : 20)

Autant d’inconvénients qui aboutissent à une certaine souplesse, certes souhaitée pour gérer cette politique atypique, néanmoins favorable à de nouveaux acteurs en quête de reconnaissance et de légitimité dans ce qui fut longtemps considéré, comme le domaine réservé des États membres. La nouvelle donne internationale amène une remise en question des prérogatives régaliennes de l’État que ce flou juridique ne peut qu’accentuer. Ainsi, bien que la PESD est clairement enchâssée dans le TUE, depuis le traité de Maastricht, il n’en demeure pas moins que la PESD, pourtant comprise dans la PESD, n’est pas explicitement précisée dans le TUE et évolue surtout au fil des conclusions du Conseil européen (Pnevmaticou, 2001 : 3-4). Une approche qui pourrait cependant changer avec l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne, actuellement en cours de ratification, qui modifie le TUE, en stipulant enfin clairement les « dispositions concernant la politique de sécurité et de défense commune » (UE, 2008, Titre V, chapitre 2, section 2 : 38-41).

Cela dit, pour l’instant, il est admis que le Conseil européen, composé des chefs d’État et de gouvernement de l’UE ainsi que du président de la Commission européenne, est le véritable organe d’impulsion de la PESD/PESC. C’est au Conseil européen que revient le soin de définir les principes et les orientations générales de ces politiques européennes, à partir desquels, le Conseil des ministres⁴¹, dans le cadre

⁴¹ Il est aussi appelé Conseil de l’Union européenne ou tout simplement Conseil, c’est cette option que nous avons d’ailleurs retenue pour la suite de l’analyse afin d’alléger le texte.

du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » (CAGRE) qui se réunit une fois par mois, prend les décisions, soit à l'unanimité, à la majorité ou à la majorité qualifiée selon la question à l'ordre du jour. À ce sujet, même si au CAGRE il est question d'enjeux liés à la sécurité et à la défense, cette formation du Conseil ne regroupe officiellement que les ministres des Affaires étrangères des États membres. Néanmoins, si l'ordre du jour l'impose, les ministres de la Défense peuvent se joindre aux sessions du CAGRE, comme c'est le cas en moyenne deux fois par année. À la même fréquence, les ministres de la Défense se rencontrent aussi de façon informelle, afin de se concerter et de s'entendre sur la PESD, mais sans pour autant être en mesure de prendre des décisions (Europa, s.d.a). Par ailleurs, ils se réunissent de façon formelle au sein de l'Agence européenne de défense (AED), au moins deux fois par année. En fin de compte, c'est essentiellement le « CAGRE, qui reste le principal organe décisionnel pour la PESD » relativement aux dispositions spécifiques et concrètes (Missiroli, 2004 : 63). Néanmoins, cette situation entraîne des interactions nombreuses et régulières entre les ministères de la Défense et des Affaires étrangères qui ne sont souvent pas dépourvues de compétitions bureaucratiques. C'est en effet toute la relation entre le politique et le militaire qu'il faut prendre en considération. S'inscrivant dans des contextes historiques spécifiques, cette relation, voire ce rapport de force, sur lequel nous reviendrons, varie d'un pays à l'autre et, dans certains cas, a un impact direct sur la prise de décision.

Le Conseil est présidé en rotation par un des États membres de l'UE pour un mandat de six mois. La présidence est chargée, entre autres, de représenter l'Union sur la scène internationale, jouant ainsi un rôle actif en matière de PESC/PESD. Elle a, aussi, la responsabilité de mettre en œuvre les actions communes et veille à ce que les suggestions émises par le Parlement européen en matière de sécurité et de défense soient prises en considération par le Conseil. Enfin, au terme de chaque présidence, des rapports et des déclarations sur la PESD sont produits et, « en tant qu'annexes des

Conclusions, sont approuvées par le Conseil européen » (Pnevmaticou, 2001 : 3). Au regard de la proximité entre les deux conseils et de l'évolution de la PESD hors des traités, il semble évident que cette politique européenne dépende essentiellement des représentants des États membres, restreignant à un petit groupe les acteurs concernés.

Cependant, une analyse sociologique du processus décisionnel, focalisant sur les mécanismes internes des gouvernements et sur les rouages institutionnels européens, vient transformer l'étude traditionnelle de la PESD, remettre en question cette conclusion et étoffer l'analyse. L'approche sociologique permet en effet de prendre en compte les différentes composantes impliquées directement et indirectement dans l'élaboration et la mise en place de la PESD. Dès lors, il apparaît clairement que les positions du Conseil européen et du Conseil des ministres résultent de négociations intenses et régulières entre les fonctionnaires des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les relations entre les fonctionnaires, travaillant dans les capitales nationales, particulièrement les correspondants européens, ceux concernés au sein des ambassades et de plus en plus, au sein des Représentations permanentes des États membres auprès de l'UE (RP), situées à Bruxelles. Les fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères sont, en outre, en contact direct et sur une base régulière avec les euro-fonctionnaires de la Commission européenne et ceux du Secrétariat du Conseil à travers le réseau de transmission de la correspondance européenne (COREU) qui permet de faire circuler l'information et de préparer les décisions relatives à la PESC, les conclusions du CAGRE et l'adoption des déclarations de l'UE. En cas de crise, il permet également d'accélérer la prise de décision.

Un réseautage nécessaire, dès lors que le centre d'action de l'UE se trouve dans ce qui est convenu d'appeler la capitale européenne, Bruxelles, où se tissent de multiples ramifications entre les différents acteurs du champ européen de sécurité et de défense.

À commencer par les représentations permanentes, véritables ambassades auprès de l'UE, situées au cœur de l'activité européenne, qui favorisent le dialogue et la concertation au travers des rencontres sur une base régulière entre les représentants des pays membres. Comme il en sera question au prochain chapitre, la socialisation y est particulièrement forte entre les homologues des représentations qui se connaissent bien, ont une bonne idée du point de vue de leur collègue sur tel ou tel dossier et se côtoient, aussi souvent que nécessaire. Le Conseil travaille étroitement avec le Comité des Représentants permanents (COREPER) qui regroupe les ambassadeurs des États membres auprès de l'UE, à la tête de chacune des représentations. « Ces ambassadeurs ont, en effet, quasiment rang de “ministres résidents”, puisque ce sont eux qui assurent la continuité de la présence des États membres à Bruxelles » (Quatremer, 2006). Le COREPER, présidé par l'État membre chargé de la présidence de l'UE, coordonne et prépare les travaux du Conseil avec ses adjoints. En ce qui a trait aux questions de relations extérieures, de sécurité et de défense, c'est la formation COREPER II, composé des ambassadeurs, qui assure ce travail de préparation alors que le COREPER I, formé des représentants permanents adjoints, est plutôt responsable des dossiers à caractère technique. Le COREPER fait office d'instance de dialogue et de contrôle politique. « Les travaux de ce Comité sont eux-mêmes préparés par quelque 250 comités et groupes de travail composés de délégués des États membres. Parmi ceux-ci, certains comités ont un rôle spécifique de coordination et d'expertise dans un domaine donné » (Europa, s.d.e). En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité, il s'agit du Comité politique et de sécurité (COPS) et en ce qui concerne la défense, du Comité militaire de l'UE (CMUE). C'est donc dire que la représentation permanente de chaque État membre, dirigée par l'ambassadeur au COREPER, abrite toute une équipe de fonctionnaires, travaillant sur les questions de politique étrangère, les conseillers RELEX, mais également sur les questions de sécurité et de défense sous la direction de l'ambassadeur au COPS et du représentant au Comité militaire.

Dans cette perspective, les analyses de Charillon sur la régionalisation de la politique étrangère, de sécurité et de défense et de Müller-Brandeck-Bocquet sur le processus de bruxellisation de la PESD que nous avons soulignées au chapitre 1, sont plus que jamais pertinentes. Ces analyses nous aident à repenser l'étude du processus décisionnel et surtout, à le replacer dans l'espace de relations généré par la PESD. Une telle remise en contexte nous permet dès lors de reconnaître que tous ces acteurs étatiques n'agissent pas en vase clos, mais bien au contraire, travaillent en collaboration avec de multiples acteurs aux statuts différents.

D'ailleurs, Hanna Ojanen (2006) n'hésite pas à qualifier de « supranational » le modèle européen de politique de sécurité et de défense. Elle clarifie sa thèse dans les termes suivants :

La supranationalisation ne réfère pas ici simplement à la prise de décision (avec le recours au vote à la majorité qualifiée), mais consiste à trois processus simultanés : la socialisation des acteurs nationaux, l'inclusion des acteurs supranationaux et un ensemble complexe de liens entre les enjeux des différents dossiers. (Ojanen, 2006 : 64)

3.1.2 Des institutions européennes aux structures institutionnelles de la PESD : des acteurs bruxellisés en quête de reconnaissance et de légitimité

Dans la perspective de supranationalisation de la PESD, à tout le moins de cet espace de socialisation entre une panoplie d'acteurs, nous nous tournons à présent vers le rôle et le positionnement des acteurs basés en permanence à Bruxelles. De nouvelles structures de pouvoir gagnent en importance au rythme de l'eupéanisation des enjeux de sécurité et de défense. Ils s'insèrent, par de multiples façons, directes et indirectes, dans la configuration européenne de la sécurité et de la défense afin d'y jouer un rôle actif susceptible de leur permettre d'acquérir tant la reconnaissance que la légitimité d'agir dans ce domaine pourtant longtemps considéré comme la chasse gardée de l'État-nation.

L'UE est dotée de plusieurs institutions, dont les trois principales sont le Conseil (représentant les États membres), la Commission européenne (représentant l'intérêt commun européen) et le Parlement européen (représentant les citoyens européens). Ces trois institutions clés jouent un rôle équivalent dans le premier pilier, où s'applique la méthode communautaire qui régit le processus décisionnel de la Communauté européenne. Or, dans le second pilier, qualifié d'intergouvernemental, il en va tout autrement puisque théoriquement le Conseil est le seul habilité à prendre les décisions. À la défense de notre thèse, nous verrons que dans la pratique la distinction entre les piliers n'apparaît pas aussi clairement que dans la théorie et qu'en matière de sécurité et de défense, les institutions européennes tendent plutôt à se concerter et à coopérer étroitement. Une pratique qui s'impose au regard de la volonté et de la nécessité de cohérence et d'efficacité de l'action de l'UE sur la scène internationale.

3.1.2.1 Le Conseil : au cœur d'une nouvelle nébuleuse d'acteurs

Il y a ainsi une logique intergouvernementale indéniable dans le processus décisionnel, par contre, il ne faut pas s'y limiter. Au-delà de la dimension officielle de la procédure en la matière, ni le Conseil européen ni le Conseil ne sont des tours d'ivoire. Surtout, dans un souci d'efficacité, le Conseil est nécessairement assisté par plusieurs structures et organes européens dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions relatives à la sécurité et à la défense.

D'abord, le Conseil dispose d'un secrétariat doté d'un secrétaire général, dont les responsabilités ne cessent de s'accroître au rythme de l'évolution de la PESC/PESD. Depuis 1999, Javier Solana occupe ce poste, celui de secrétaire général de l'UEO de même que celui de Haut Représentant pour la PESC (SG/HR). Communément appelé Monsieur PESC, Solana, en plus de personnifier l'UE sur la scène internationale, joue un rôle non négligeable de négociateur, de facilitateur, de médiateur et détient même un certain degré d'autonomie. Participant aux sessions du CAGRE, il joue un rôle actif tout au long du processus de formulation, d'élaboration et de mise en œuvre des mesures prises en la matière (Europa, s.d.a). Par ailleurs, il nomme des représentants spéciaux à qui il confère un mandat de liaison. Ces représentants sont présents dans la région des Grands Lacs africains, dans l'Europe du Sud-est, en Bosnie, en Afghanistan, en Macédoine, dans le sud du Caucase, pour ne nommer que ceux-là (Europa, s.d.j). Solana a aussi rédigé, en 2003, avec la collaboration de son équipe du Secrétariat du Conseil, la première version de la stratégie européenne de sécurité. Ainsi, Solana ne travaille pas seul, il est assisté, par un cabinet de quelques personnes, mais surtout, par une équipe d'euro-fonctionnaires de la Direction générale-E du Secrétariat : « Affaires extérieures et politico-militaires », dont le directeur général est Robert Cooper et qui comprend, entre autres, la « Direction 8 : question de défense » et la « Direction 9 : gestion civile des crises » (Secrétariat du

Conseil, 2009). Par ailleurs, le Centre de situation (SitCen) fournit au SG/HR des renseignements civils et militaires, des analyses, voire l'alerte rapide, sur certaine situation, car il fonctionne désormais en mode continu 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h. Le SitCen est aussi alimenté des renseignements que les États membres veulent bien partager et mettre en commun.

Outre le SG/HR, le Conseil (plus précisément le CAGRE) possède d'autres supports institutionnels en matière de sécurité et de défense. En effet, la PESD est dotée de structures politico-militaires qui, avec le COREPER II, sont considérées comme des instances préparatoires et consultatives au service du Conseil. Elles sont d'ailleurs toutes situées à Bruxelles ce qui appuie l'idée d'un processus de bruxellisation en cours. D'abord, le COPS que nous avons déjà mentionné, a la particularité d'être la seule structure enchâssée dans le traité sur l'UE, avec le traité de Nice entré en vigueur en 2003, puisque rattaché à la PESC. Le COPS est composé des représentants nationaux des 27 États membres⁴², ayant un statut d'ambassadeur, et d'un représentant de la Commission européenne.

Il est question d'acteurs étatiques certes, mais travaillant et collaborant au sein des instances européennes. Par conséquent, cet enchevêtrement met fin, ou à tout le moins, nous force à nuancer la dichotomie entre acteurs étatiques, d'un côté et non étatiques, de l'autre. Il nous incite alors à opter pour une autre terminologie marquant la différenciation des acteurs. Nous avons ainsi choisi de parler en termes d'acteurs décisionnels et d'acteurs en marge du pouvoir. Par ailleurs, nous ne considérons pas ces deux catégories d'acteurs comme homogènes puisqu'ils comprennent une

⁴² À noter que « dans un protocole spécial annexé au traité d'Amsterdam, le Danemark a obtenu [...] d'être automatiquement exempté de toutes les obligations en matière de défense. Cette exemption ne s'applique toutefois pas à la gestion civile des crises, ni aux décisions à caractère strictement institutionnel ou procédural (y compris les nominations). La clause de dispense du Danemark est d'ailleurs assortie du droit de "participation" s'il en décide ainsi » (Missiroli, 2004 : 71).

pluralité et une hétérogénéité d'acteurs que nous exposons dans ce chapitre. Cette complexité européenne confirme le mélange des genres d'autant plus qu'à force de socialiser et d'œuvrer dans une logique européenne, les représentants nationaux tendent de moins en moins à penser en terme d'intérêt national. Un processus de transformation qui s'inscrit bien évidemment dans le long terme, mais qui commence à avoir des effets sur le personnel détaché par les États membres au service de l'UE.

Cela dit, le COPS a le mandat, sous le CAGRE, de suivre la situation internationale dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune, incluant la PESD, ainsi que d'assurer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise. Il contribue également à l'élaboration des politiques, en formulant des avis au Conseil, dans le respect des prérogatives du COREPER II. Dans cette optique, le COPS n'agit pas seul, il est assisté par le groupe politico-militaire (GPM) qui prépare les dossiers tant civils que militaires. Par ailleurs, le COPS travaille d'une part, en étroite collaboration avec les diplomates et les spécialistes du Comité chargé des aspects civils de la gestion de crise (CIVCOM) et d'autre part, avec le Comité militaire de l'UE (CMUE), composé des chefs d'État-major des armées de tous les États membres de l'UE, responsable de la direction militaire des activités. Le COPS reçoit ainsi des recommandations et des avis tant civils que militaires afin de fournir au Conseil une réponse cohérente en cas de crise. Cette approche s'inscrit dans les recommandations « post-Hampton Court » formulées par le SG/HR Solana. À la demande des États membres, lors du sommet informel du même nom qui s'est tenu en octobre 2005, il devait penser aux moyens à mettre en place pour renforcer les structures et leur capacité de gestion des missions menées dans le cadre de la PESD. Les propositions de Solana vont dans le sens de l'intégration progressive, voire de la synergie, des fonctions civiles et militaires dans l'optique de constituer une véritable culture mixte (De Gucht, 2007).

Pour ce qui est de la planification stratégique, le COPS s'en remet à l'État-major de l'UE (EMUE) qui fournit l'expertise militaire et assure l'évaluation des situations. Dans ce contexte, au sein de l'EMUE, une cellule de planification civilo-militaire (CIVMIL), en place depuis juin 2005, pourrait éventuellement être mise à disposition de l'UE, si aucun État membre ne se propose pour être la nation-cadre. Advenant une telle situation, cette cellule pourrait activer et diriger un centre d'opération, où une centaine d'officiers militaires serait amenée à planifier et à commander une opération autonome de l'UE, à la fois civile et militaire, de l'ordre de 1000 à 2000 personnes. Ce centre est pleinement opérationnel, depuis le 1^{er} janvier 2007, c'est-à-dire qu'il est prêt à être activé par le Conseil au moment voulu. Par ailleurs, les propositions « post-Hampton Court » ont également recommandé que

le Centre d'opération puisse être activé comme « watchkeeping facility », issu en partie du SitCen [...] créant ainsi une plateforme centrale intégrant l'expertise civile et militaire en collaboration avec les quartiers généraux nationaux et les organisations internationales (dont l'OTAN) pour le suivi des opérations, garantissant ainsi une meilleure coordination de l'utilisation des moyens disponibles et renforçant également le lien direct entre Bruxelles et le théâtre opérationnel. (De Gucht, 2007)

Par conséquent, la même année, un autre organisme permanent de planification et de conduite pour des opérations, dans ce cas-ci, de nature proprement civile dans le cadre de la PESD a été créé et placé sous le contrôle politique du COPS et du SG/HR. Il s'agit de la Capacité de Planification et de Conduite des Opérations Civiles (CPCC), qui fut déclarée pleinement opérationnelle en novembre 2008 (France, 2008b). La CPCC est composée d'environ « 60 personnes, dont des agents du Conseil, des experts nationaux de haut niveau en matière de police, d'État de droit et de services de soutien logistique » (Conseil de l'UE, 2008b). Parmi ces experts, on retrouve des policiers, mais aussi des experts judiciaires, juristes et magistrats. Nous nous éloignons ainsi de la distinction classique des acteurs, entre diplomate et

militaire. Le directeur de la CPCC exerce également une autorité fonctionnelle vis-à-vis des capacités en la matière fournies par l'EMUE au travers de la cellule civilo-militaire. Il travaille aussi, comme les autres structures européennes de sécurité et de défense, en étroite coopération avec la Commission européenne.

Le Conseil a aussi sous son autorité et son contrôle politique l'Agence européenne de Défense (AED), créée en juillet 2004 par une action commune, dans la perspective d'une coopération européenne accrue en matière d'armement et de la consolidation de la PESD, en identifiant et en répondant à ses besoins. Le Conseil, conseillé par les instances européennes, lui transmet les orientations à suivre dans le cadre de ses activités. Le chef de l'Agence qui s'assure de la mise en œuvre de ces orientations est le SG/HR Solana. Il convoque et préside également le comité directeur de l'AED qui se compose des ministres de la Défense des États membres (à l'exception de celui du Danemark en raison de la dérogation dont il bénéficie en matière de défense) et d'un représentant de la Commission européenne. La Commission est, en effet, pleinement associée aux travaux de l'Agence bien qu'elle n'ait pas de droit de vote. Elle n'en coopère pas moins étroitement avec l'AED, soit concrètement sur des programmes ou en vue d'échange d'expertise et de conseils dans des domaines d'intérêt commun. En ce qui a trait au vote au sein du comité directeur, la Commission en est exclue, mais les décisions sont prises à la majorité qualifiée ce qui confère malgré tout une certaine originalité à l'AED (Conseil, 2004, chapitre II, art. 9, alinéa 2 : 21). L'Agence, dotée d'une personnalité juridique, a pour mission le « développement des capacités de défense, de la recherche, des acquisitions et de l'armement » (Conseil, 2004, chapitre I, art.1, alinéa 1 : 18). L'action commune prévoit aussi des relations avec des États, des organisations et des entités tiers, notamment avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) et le Groupe armement de l'Europe occidentale/l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale (GEAO/OAEO). Le Conseil manifeste ainsi sa volonté de voir l'AED évoluée en complémentarité, sur

la base de relations de travail étroites avec ces organisations. Un rapprochement qui s'est concrétisé en novembre 2008, dont nous préciserons les tenants et les aboutissants dans le prochain chapitre.

Somme toute, le Conseil, représentant les États membres, détient un rôle central dans l'élaboration de la PESD, en raison de son pouvoir de décision certes. Cependant, nous constatons qu'il ne travaille pas en vase clos et qu'il se trouve à l'intersection des différentes structures de pouvoir décisionnel. Les décisions du Conseil sont, en outre, prises à la lumière du travail de diverses instances européennes de préparation et de consultation comme le COREPER II, le COPS et le CMUE. Par ailleurs, le Conseil délègue la mise en œuvre de certaines mesures à des structures européennes, notamment à l'AED et au commandement des missions civiles et militaires. De même, il multiplie les contacts avec les autres institutions européennes en importance, la Commission européenne surtout, mais également avec le Parlement européen, dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action européenne sur la scène internationale.

3.1.2.2 La Commission européenne : un rôle accru par souci de cohérence des politiques de sécurité et de défense à l'échelle européenne

La Commission européenne ne dispose pas d'un droit d'initiative exclusif en matière de PESC/PESD, comme dans les domaines communautaires du premier pilier. Par contre, à titre de membre de la troïka, elle n'en participe pas moins aux rencontres du Conseil européen et du Conseil des ministres, portant sur ces deux politiques européennes, et coopère étroitement avec toutes les structures politico-militaires. Elle contribue à tous les aspects des travaux et à la formulation de propositions ayant trait à la dimension civile. Notamment grâce au rôle de gestionnaire qu'elle assume en

matière du budget PESC/PESD, relativement aux aspects administratifs et civils. Les dépenses militaires sont, quant à elles, à la charge des États membres qui participent aux missions.

Plus globalement, dans l'esprit de la stratégie européenne de sécurité, c'est un véritable exercice de coordination qui se met en branle entre plusieurs Directions générales (DG), notamment celles du Commerce, de l'Aide humanitaire, du Développement, de l'Élargissement, des Relations extérieures (RELEX) et des délégations de la Commission européenne à travers le monde qui sont interpellées et amenées à accroître leur coordination et surtout, leur concertation. La stratégie stipule justement que l'UE « est particulièrement bien équipée pour répondre à des situations aux aspects multiples » (Conseil européen, 2003 : 7), ce qui met un terme au cloisonnement traditionnel entre les institutions européennes et leurs compétences en la matière. La logique des piliers, à l'origine de ce partage des tâches, est d'ailleurs vouée à disparaître avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Dès lors, une situation d'interdépendance s'installe entre les institutions, les structures et les outils à la disposition de l'UE, dans un souci de cohérence et d'efficacité de son rôle sur la scène internationale.

Dans le sillage de la formulation de la stratégie européenne de sécurité et des occasions d'action que lui offre l'approche holiste de la sécurité au cœur de celle-ci, la Commission européenne manifeste un intérêt grandissant pour jouer un rôle actif en la matière. Par exemple, elle a décidé de s'investir dans la mise en place du Programme de recherche européen sur la sécurité (PRES) dans le contexte du 7^e Programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique (PCRD). En effet, pour faire face aux menaces identifiées par la stratégie, la Commission européenne (2004b : 3-4) est d'avis que

l'Europe doit surmonter les insuffisances structurelles et fonctionnelles actuelles en réduisant la fragmentation et la duplication des efforts, en augmentant la coopération et en réalisant la normalisation et l'interopérabilité. En Europe, il y a longtemps eu une forte séparation entre la recherche à des fins civiles et à des fins de défense. Aujourd'hui, de nombreuses technologies sont à « double usage » : les développements civils s'ajoutent aux capacités de défense, les développements initialement effectués à des fins de défense mènent à des innovations et des bénéfices importants dans la vie quotidienne du citoyen. [...] Un programme de recherche sur la sécurité cohérent au niveau de l'Union européenne peut ajouter une valeur significative à l'utilisation optimale d'une industrie hautement compétente.

En ce sens, les commissaires européens Philippe Busquin, chargé de la Recherche, et Erkki Liikanen, chargé des Entreprises et de la Société de l'information, ont mandaté et ont présidé, à partir d'octobre 2003, un groupe de personnalités (GoP) de haut niveau, issu des milieux industriel, universitaire et gouvernemental européens ainsi que des institutions et des agences européennes afin de proposer les principes et les priorités de cet éventuel programme de recherche. Un programme qui doit bien évidemment être « conforme aux objectifs de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne et à son ambition de construire un espace de liberté, de sécurité et de justice » (Commission, 2004a : 4), car la sécurité est désormais considérée comme un concept global pour l'UE.

Le rapport de ce groupe est rapidement devenu une référence dans l'élaboration du programme de recherche européen sur la sécurité. Entre autres recommandations, on trouve une série d'indications en vue de l'établissement de ce programme telles qu'une approche globale de la sécurité en finançant autant des projets pour la sécurité intérieure que pour la PESC/PESD; le besoin de combler le fossé entre la recherche civile et militaire en stimulant les synergies; l'importance de focaliser sur l'interopérabilité et la connectivité, etc. Surtout, le GoP encourage la Commission européenne à engager une consultation avec les acteurs pertinents du milieu afin de mener un véritable travail d'analyse, voire à constituer un comité consultatif à même

de la conseiller et de cibler les besoins en matière de recherche sur la sécurité (Commission, 2004a : 28-29).

Dès le dépôt du rapport, en mars 2004, la Commission met en place une « action préparatoire » dans ce domaine de trois ans, assortie d'un budget de 15 millions d'euros pour 2004 et de 25 millions d'euros par an pour 2005 et 2006 (Commission, 2004c). L'objectif étant d'acquérir un certain savoir-faire susceptible de guider par la suite les modalités du programme. Ainsi, la Commission finance une série de projets de recherche, entre autres, sur la protection contre le terrorisme, l'amélioration de la gestion de crise et de la reconnaissance des situations (Schmitt, 2005 : 92). À cette période surviennent les attentats terroristes à Madrid, dont la gravité donne une impulsion supplémentaire aux initiatives de la Commission en matière de sécurité. Puis, en avril 2005, le Comité consultatif européen pour la recherche dans le domaine de la sécurité (CCERS) est créé tel un embryon d'organe consultatif. Il est composé « d'experts de haut niveau représentant les clients des secteurs privé et public, c'est-à-dire la demande et l'offre en la matière » (Schmitt, 2005 : 91). Il conseille, tel que l'avait recommandé le GoP, la Commission sur les modalités de gouvernance, les mécanismes de financement, les missions à accomplir, les capacités requises pour leur mise en œuvre, en s'inspirant du travail d'analyse amorcé par le GoP. Surtout, il initie et encourage le dialogue entre tous les acteurs pertinents du secteur public et privé, tant à l'échelle nationale qu'européenne. Une démarche qui a abouti, en 2007, à la création d'un forum pour le développement du dialogue public-privé dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour la sécurité de l'UE, au sein duquel la Commission participe activement et dont nous parlerons plus en détail au prochain chapitre (Commission, 2007b).

Puis, point culminant de ce processus, le 1^{er} janvier 2007, la Commission lance officiellement le 7^e PCRD pour la période 2007-2013 qui inclut pour la première fois

le domaine de recherche thématique « sécurité ». Il est question de sécurité pas de défense, mais il n'y a pas de définition claire, si ce n'est le recours à une approche holiste. De plus, au niveau des technologies de sécurité nombre d'applications peuvent être autant civiles que militaires. Afin d'assurer la synergie des activités dans le cadre du programme de recherche, le Conseil a d'ailleurs invité la Commission à collaborer avec l'AED en vue de lui soumettre des propositions. Le comité directeur de l'AED a d'ailleurs approuvé, le 10 novembre 2008, une stratégie européenne en matière de recherche et de technologie de défense (Conseil, 2008h : 6). L'enveloppe du budget communautaire de l'UE, consacrée à la recherche dans le domaine de la sécurité, s'élève à 1,4 milliard d'euros et vise à « développer des technologies indispensables à la constitution des capacités requises pour la protection contre le terrorisme et la criminalité, le contrôle des frontières, la protection des infrastructures critiques et la gestion des crises » (Commission, 2007b : 4). Des appels à propositions ont été lancés, certaines sont même terminées, confirmant que le PERS est devenu un véritable programme de recherche et permet désormais à la Commission européenne de jouer un rôle en matière de sécurité.

Parallèlement, en 2004, la Commission européenne procède à une restructuration de ses programmes d'assistance et de coopération, en vue de rationaliser le cadre financier relatif à l'action extérieure de l'UE, au sein des perspectives financières 2007-2013. La nouvelle architecture regroupe désormais ces programmes en trois instruments : l'instrument pour l'assistance à la préadhésion, l'instrument de partenariat et de voisinage européen et l'instrument de financement de la coopération au développement. Ils sont complétés par trois autres instruments et programmes, ayant vocation à répondre à des crises particulières. Il s'agit de l'instrument de stabilité, l'instrument d'aide humanitaire et d'assistance macro financière et enfin, l'instrument relatif aux aspects externes des politiques internes (Commission, 2004e). Dans toute cette réorganisation, le nouvel instrument de stabilité (IdS) retient

particulièrement l'attention puisqu'il témoigne de la volonté et de la capacité croissante de la Commission à répondre aux situations de crises. À lui seul, cet instrument abroge huit règlements communautaires, dont celui instituant le Mécanisme de réaction rapide (MRR) qui en constitue la base. Depuis 2001, le MRR assurait la réponse rapide à des situations d'urgence et de crises.

Le règlement, instituant l'instrument de stabilité, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, avec une enveloppe budgétaire d'environ deux milliards d'euros jusqu'en 2013. Il s'inscrit, dans l'esprit du consensus européen sur le développement, dans l'approche holiste de la prévention de crise et de la stabilisation après crise, dans le sillage de la stratégie européenne de sécurité, celle contre la prolifération des armes de destruction massive, la déclaration de la lutte contre le terrorisme et celle contre la criminalité organisée, témoignant d'un intérêt pour les menaces transfrontalières. Il stipule clairement la complémentarité et la nécessité de cohérence avec les objectifs et les actions menées dans le cadre de la PESC/PESD, invitant le Conseil et la Commission à coopérer étroitement (UE, 2006b, préambule, al. 3 : 1). Son champ d'application est très vaste et flexible, il vise d'une part, à assurer la stabilité lors d'une situation de crise ou de crise émergente au sein d'un pays tiers et d'autre part, à mettre en place des politiques communautaires de coopération avec eux lorsque la situation est stable. Une souplesse jugée nécessaire pour une réponse rapide, efficace et adaptée aux situations de crises, comprenant d'ailleurs des mesures d'aides exceptionnelles pour des événements imprévus. Une marge de manœuvre qui a suscité bien des craintes au sein des États membres quant aux interférences éventuelles entre les activités des deux premiers piliers (France, 2006b). Ainsi, le règlement stipule la procédure de comitologie qui n'était pas prévue dans la proposition de règlement du Conseil. La Commission européenne est donc assistée dans son travail par un comité, regroupant des experts des États membres (UE, 2006b, art. 22 : 10). En ce sens, elle a présenté à ce comité une stratégie à long terme

pour la période 2007-2011 (Commission, 2007a) et un programme pour le court terme 2007-2008 qui ont été acceptés (Commission, 2008a : 3). La responsabilité directe de cet instrument relève toutefois de la Direction A de la DG-RELEX qui travaille en étroite collaboration avec les délégations de la Commission européenne, chargées de la mise en œuvre dans les pays bénéficiaires (Commission, 2008a : 3).

Par ailleurs, dans ce règlement, le Parlement européen et le Conseil justifient leur décision de concrétiser la proposition de la Commission de créer cet instrument de stabilité, en précisant que les objectifs poursuivis par cet instrument ne peuvent être atteints de façon satisfaisante qu'au palier communautaire, selon le principe de subsidiarité. Un constat qui justifie l'intervention de la Communauté, au sein de laquelle la Commission détient la compétence exclusive de proposer des initiatives et de mettre en œuvre les actions décidées qui sont complémentaires à celles menées au sein du second pilier. La Communauté doit cependant respecter le principe de proportionnalité, en n'excédant pas « ce qui est nécessaire pour atteindre [l]es objectifs » fixés par ce règlement (UE, 2006b, préambule, al. 16 : 2). Cependant, comme nous verrons au chapitre 4, le règlement stipule que les nouveaux programmes dans le cadre de cet instrument doivent être élaborés en consultation avec une série d'acteurs étatiques et non étatiques, en raison de la nature éminemment politique de la portée de l'action de cet instrument.

Dans son premier rapport annuel soumis au Parlement européen et au Conseil, en avril 2008, la Commission fait état des résultats concrets de l'instrument de stabilité au terme de sa première année d'application, qualifiée de succès. Il y est question des mesures complémentaires aux missions de la PESD, missions civiles bien évidemment, à l'appui des capacités d'organisation régionale, notamment de l'Union africaine à la construction de la paix au Darfour, à des missions d'État de droit comme celle menée en Afghanistan, de réconciliation et de résolution de conflit au

Zimbabwe, d'aide post-conflit au Liban, etc. (Commission, 2008a : 6). Ce rapport précise, au regard des liens étroits entre les deux premiers piliers, que si l'instrument de stabilité

demeure un instrument du premier pilier sur décision de la Commission, la pratique de coordination politique étroite avec les États membres (notamment avec le Comité politique et de sécurité, mais aussi avec les groupes de travail géographiques) en a fait un instrument de la Communauté européenne responsable politiquement. (Commission, 2008a : 4-5)

Par ailleurs, en matière de sécurité, nous pouvons aussi souligner le système européen de navigation par satellite Galileo, une initiative conjointe de la Commission, sous la direction générale de l'Énergie et des Transports, et de l'Agence spatiale européenne (ASE), à la suite d'un mandat donné par le Conseil. Il a été lancé officiellement en 2001 et présenté comme une solution de rechange au système de positionnement global (mieux connu sous l'acronyme anglais, GPS) américain. Par contre, contrairement au GPS financé et contrôlé par l'armée, le système européen demeure sous contrôle civil. Certes, des applications en matière de sécurité sont prévues, mais seulement à des fins civiles telles que la sécurité maritime, des infrastructures ou encore des frontières. « Pour le moment, Galileo ne sera pas utilisé à des fins militaires, mais il pourrait avoir des ramifications pour les institutions de sécurité et de défense de l'Europe, permettant à ses utilisateurs de localiser des mines anti-personnel ou des missiles directs » (EurActiv, 2007b).

En outre, le système européen de navigation par satellite devait initialement être cofinancé par la Commission et l'ASE avec la participation du secteur privé, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cependant, les ratés de ce partenariat ont obligé la Commission, afin d'assurer l'avenir de Galileo et par ricochet l'autonomie stratégique de l'UE, à proposer un financement entièrement communautaire pour la

phase de l'élaboration. Ainsi, le 7^e PCRD prévoit le développement de technologies pour la construction du système Galileo. Le partenariat public-privé, sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant, pourrait éventuellement être réactivé à la phase de l'exploitation, prévue vers 2013. Pour l'instant, un compromis a été trouvé en avril 2008 entre le Parlement européen et le Conseil sur cette proposition de la Commission et sur un règlement, précisant les modalités de mise en œuvre de ce système européen. Il prévoit, entre autres, que les trois institutions européennes coopèrent désormais étroitement dans la phase de déploiement de Galileo. La Commission demeure la principale responsable de ce système, en assurant la mise en œuvre du règlement, mais doit tenir régulièrement informés tant le Conseil que le Parlement européen sur l'état d'avancement des programmes (Conseil de l'UE, 2008a). Par ailleurs, le Conseil, dans sa déclaration sur le renforcement des capacités, en décembre 2008, rappelle le besoin de renforcer l'information et le renseignement spatial et donc la nécessaire « prise en compte des besoins militaires dans la surveillance de l'espace », entre autres, avec le programme MUSIS, contribuant à une nouvelle génération de satellites d'observation (Conseil, 2008i : 3). Et ce, d'autant plus que le Centre Satellitaire de l'UE (CSUE) à Torrejòn, en Espagne, « est devenu un véritable acteur de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la gestion de crises. Il a été mobilisé pour toutes [les] opérations récentes : Géorgie, Tchad, lutte contre la piraterie » (Conseil, 2008g : 4). Le CSUE est une agence du Conseil, dont les activités sont sous le contrôle politique du COPS.

Évidemment, sécurité et défense vont de pair, particulièrement avec la vision holiste adoptée par l'UE depuis l'adoption de la stratégie européenne de sécurité. Par conséquent, parallèlement à l'accroissement du rôle de la Commission européenne en matière de sécurité, il est pertinent de s'attarder à son implication dans le domaine de la défense. Le rôle de la Commission, en raison de la nature traditionnellement sensible de la défense, prérogative régaliennne par excellence, y est sans surprise

nettement plus subtil qu'en matière de sécurité. Si son activité fut longtemps très limitée dans ce dossier, la poursuite de l'Europe de la défense est en train de changer la donne. Elle exige en effet des capacités militaires crédibles et surtout, une concertation accrue entre les États membres afin de créer un marché commun de l'armement. La route est longue vers un objectif si ambitieux. Les États membres ont toujours été très réfractaires à avancer dans cette voie, comme en témoigne leur recours fréquent à l'article 296 du TUE. Cette pratique, devenue la règle plutôt que l'exception, leur accorde une dérogation aux exigences du marché intérieur et leur permet de maintenir en dehors des traités les questions d'armement (Irondele, 2005 : 52-53). Autrement dit, le recours à cet article permet aux États membres de favoriser des fournisseurs nationaux lorsqu'il est question de contrat en matière de défense et, par conséquent, de protéger leurs marchés. Cependant, la « baisse des budgets consacrés aux équipements militaires, en réduisant les parts de marché, a incité les industriels à se regrouper, au niveau national puis européen, pour qu'ils deviennent plus compétitifs » (France, 2008c). Une nouvelle situation favorable à la Commission européenne qui, depuis 1989, a publié une série d'études, témoignant de sa volonté à intégrer l'armement dans le domaine communautaire.

L'intensité des démarches de la Commission européenne culmine, en 2003, avec sa communication intitulée *Vers une politique européenne de l'Union européenne en matière d'équipements de défense*. Ce document stipule clairement que si l'UE ne réussit pas « à renforcer la contribution des politiques communautaires, notamment en matière de commerce, de développement, de marché intérieur, de recherche et de concurrence, il en résultera des solutions non optimales pour l'efficacité de la PESD » (Commission, 2003 : 8). La Commission appuie son action là aussi sur le principe de subsidiarité, face à l'ambiguïté de déterminer qui de la Communauté ou des États membres doit agir. Elle maintient que la première doit être privilégiée dans la mesure où les effets de son action permettent d'atteindre les objectifs de manière plus

efficace que s'ils sont pris individuellement par les États membres. Une initiative fortement encouragée par le GoP qui inclut la poursuite et l'aboutissement de la démarche de la Commission en la matière dans les recommandations de son rapport (Commission, 2004a : 29). Ainsi, la Commission entend mettre fin à la fragmentation avec l'établissement d'un marché européen pour les équipements de défense et surtout, « au recours excessif à l'article 296 » (Irondele, 2005 : 54) par les États membres. C'est d'ailleurs dans cette perspective d'instaurer une coopération accrue en matière d'armement à l'échelle européenne que s'inscrit la mise en place de l'Agence européenne de Défense (AED), en 2004, dont nous avons déjà fait allusion. Nous comprenons mieux à présent, cohérence oblige, pourquoi la Commission est pleinement associée aux travaux de l'Agence et qu'elle siège au sein de son comité directeur aux côtés du SG/HR et des 26 ministres de la Défense des États membres.

La Commission poursuit ses efforts pour concrétiser le marché européen pour les équipements de Défense avec la présentation, en septembre 2004, du *Livre vert — Les marchés publics de la défense* qui lance en même temps une consultation publique sur la base de l'analyse et des questions soulevées par ce livre vert, liées au cloisonnement, aux spécificités et au cadre juridique des marchés de défense (2004d). Cette consultation s'est échelonnée sur une période de six mois, au rythme de réunions et de séminaires, regroupant des représentants des États membres, des institutions européennes et des entreprises ainsi que des experts de *think tanks*. Les contributions recueillies à la suite de cette consultation publique amènent la Commission à présenter deux initiatives.

D'abord, en décembre 2006, la *Communication interprétative sur l'application de l'article 296 du traité dans le domaine des marchés publics de la défense*, dans laquelle elle souligne de manière stricte ce que la jurisprudence de la CJCE a réitéré, à maintes reprises, concernant les conditions du recours à l'article 296. Il s'agit « de

prévenir d'éventuels usages abusifs et de s'assurer que la dérogation reste une exception limitée aux cas où les États membres n'ont pas d'autres choix pour protéger leurs intérêts de sécurité que de le faire au niveau national » (Commission, 2006 : 5). Sur ce point, la Commission (2006 : 7) se permet de rappeler qu'avec l'essor de la PESC/PESD, ces intérêts devraient aussi s'inscrire dans une perspective européenne, même si elle se garde bien de les juger. En tant que gardienne des traités, elle s'assure simplement du bon usage de cette dérogation et, en cas de doute, elle se donne éventuellement le droit de saisir la CJCE (2006 : 9). Puis, la deuxième mesure entreprise par la Commission, à la suite de la consultation publique, est le paquet défense qu'elle a présenté, en décembre 2007, au Parlement européen et au Conseil. Il contient une communication formulant des recommandations susceptibles d'encourager la compétitivité du secteur et deux nouvelles directives.

— Une directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense, qui s'appliquera aux armements, aux munitions et au matériel de guerre, ainsi qu'à certains équipements de sécurité non militaires sensibles. Les dispositions de la nouvelle directive sont adaptées aux spécificités de ces marchés publics, souvent particulièrement complexes et sensibles. Les États membres auront ainsi à leur disposition des règles communautaires auxquelles ils pourront recourir, sans risque pour les intérêts de leur sécurité. La transparence et l'ouverture des marchés de défense entre les États membres s'en trouveront améliorées.

— Une directive relative aux transferts intracommunautaires de produits liés à la défense, dont le but est de simplifier considérablement les procédures nationales d'octroi de licence et, ce faisant, de faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers dans l'Union. Ces dispositions contribueront à rendre les industries liées à la défense plus compétitives et à favoriser la participation des PME aux chaînes d'approvisionnement des maîtres d'œuvre. Grâce à cette nouvelle législation, les États membres seront en mesure de faire face à leurs besoins militaires à moindre coût et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement pour les achats publics ainsi que la coopération industrielle. (Commission, 2007e : 2)

Ces deux directives communautaires ont fait partie des priorités, au chapitre du renforcement de l'Europe de la défense, de la présidence française au dernier semestre 2008 et ont été longuement discutées. La première directive a été adoptée par le Parlement européen le 14 janvier 2009 alors que la seconde fut entérinée le 16 décembre 2008. Les textes adoptés, issus d'un compromis entre le Parlement européen et le Conseil, doivent être officiellement approuvés par le Conseil afin d'entrer en vigueur au courant de l'année 2009. Par la suite, les États membres disposent de deux ans pour modifier leur législation nationale à la lumière de ces directives (Parlement européen, 2009a).

En somme, si la Commission européenne ne participe pas directement à la prise de décision de la PESC/PESD, elle a de plus en plus de moyens pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes en matière de sécurité et de défense, ayant un objectif de complémentarité et de renforcement indirect des politiques du second pilier. La Commission joue ainsi le jeu de la reconnaissance et de la légitimité dans ce domaine sensible, gages d'une plus grande autonomie. Une situation qui brouille le partage des tâches, une problématique bien souvent au cœur des disputes interinstitutionnelles, dont il sera question plus en détail au prochain chapitre. Néanmoins, ce qui ressort clairement de notre analyse, c'est le recours de plus en plus fréquent au principe de subsidiarité qui plus est, s'applique la plupart du temps en faveur de la Communauté et ainsi valorise le rôle de la Commission, et ce, même s'il s'agit du domaine sensible de la sécurité et la défense. Si historiquement, cette prérogative régaliennne relevait automatiquement du ressort des États membres, il apparaît de plus en plus que cette logique est remise en cause, dès lors que les objectifs identifiés sont plus aisés à atteindre par une prise en charge communautaire. Toutefois, si les États membres ne semblent plus opposer de résistance à la délégation de certaines fonctions à la Commission européenne, ils n'en exigent pas moins en retour une coordination étroite entre les deux paliers d'action.

Ils demeurent, par contre, plus réticents à faire de même avec le Parlement européen qui ne demande pourtant pas mieux que d'accroître lui aussi son rôle dans le domaine politique d'autant plus qu'il a gagné en importance, en visibilité et en légitimité au cours des dernières années avec l'élargissement de son champ de compétences. Qu'en est-il alors de sa position et de sa logique d'action en matière de sécurité et de défense?

3.1.2.3 Le Parlement européen et la PESC/PESD : en quête de reconnaissance

En ce qui a trait au Parlement européen, l'autre institution européenne en importance dans le processus décisionnel communautaire, il représente les citoyens de l'UE puisque ses membres sont élus directement au suffrage universel. S'il ne joue qu'un rôle consultatif dans le cadre du second pilier, il prend ce rôle très au sérieux et s'est ainsi doté d'une commission des Affaires étrangères qui est assistée, depuis 2004, par la sous-commission « Sécurité et Défense », pour élaborer sa position et faire entendre sa voix en matière de PESC/PESD. Cette sous-commission assure le suivi des dossiers et la formulation des questions et des recommandations, adressées au Conseil relativement aux politiques du second pilier. En effet, le Conseil, à travers la présidence de l'UE et le SG/HR, est tenu d'informer et de consulter régulièrement le Parlement européen sur l'évolution de la PESC/PESD alors que le Conseil européen, après chaque sommet, lui fait part de ses décisions et que la Commission européenne l'informe de l'état d'avancement des dossiers liés aux relations extérieures. En outre, de son propre chef, Solana a créé un poste de représentant personnel du SG/HR pour les affaires parlementaires dans le domaine de la PESC, reconnaissant ainsi la nécessité d'une concertation étroite avec le Parlement européen sur le sujet. La sous-commission « Sécurité et Défense » est aussi régulièrement en contact avec les

structures politico-militaires de même qu'avec l'AED. Enfin, le Parlement européen organise sur une base régulière

une rencontre entre représentants des commissions compétentes des parlements nationaux (affaires étrangères) et du Parlement européen, de façon à examiner conjointement avec la présidence du Conseil, le Haut représentant pour la PESC et le Commissaire en charge des relations extérieures, l'évolution de la PESC et de la PESD. (France, s.d.c)

Concrètement, au-delà de la dimension consultative de son rôle, le Parlement européen est essentiellement responsable du budget communautaire, déterminé avec le Conseil, pour les sommes allouées à la PESC relativement aux aspects administratifs et civils. Les crédits alloués à ce chapitre contrastent d'ailleurs fortement avec ceux dont bénéficie la Commission européenne pour l'ensemble des politiques liées à l'action extérieure. En effet, le budget PESC, bien qu'en très nette augmentation par rapport aux périodes antérieures, est doté d'une enveloppe de 1,74 milliard d'euros, soit de 250 millions d'euros par an, dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 (France, s.d.c). Un montant à peine plus élevé que l'enveloppe du budget communautaire de l'UE consacrée pour le seul programme de recherche dans le domaine de la sécurité, s'élevant à 1,4 milliard d'euros pour la même période. Quoi qu'il en soit, la décision budgétaire d'augmenter les sommes allouées à la PESC découle pour la première fois d'un accord entre les trois principales institutions européennes. Cet accord interinstitutionnel instaure par la même occasion de nouveaux paramètres de contacts entre le Conseil et le Parlement européen et confirme la tendance d'une inclusion progressive de celui-ci dans le domaine du second pilier (UE, 2006a, art. 43 : 7).

En effet, en matière de PESC/PESD son rôle est depuis longtemps marginal puisqu'il n'exerce aucun pouvoir direct au sein du deuxième pilier et que son droit de

recommandation est plus politique que juridique. En outre, la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) n'exerce qu'un contrôle judiciaire limité en la matière, entraînant une très grande flexibilité dans l'interprétation des articles du TUE et le recours encore fréquent par le Conseil et les États membres à des instruments de contournement. Le Parlement européen, principalement avec le levier budgétaire, essaie donc d'accroître sa légitimité, son influence et de mettre son pied dans la porte de la PESC/PESD. Somme toute, une influence qui demeure encore indirecte et faible à l'égard des politiques du second pilier. Une telle situation n'empêche pas pour autant le Parlement européen d'entretenir un dialogue constructif avec tous les acteurs de la PESC/PESD et d'essayer d'avoir un impact sur les positions des gouvernements, des fonctionnaires, des États tiers et de la société civile, avec qui il entretient d'ailleurs des contacts sur une base régulière, se positionnant clairement dans le champ européen de sécurité et de défense (Thym, 2006).

Un désir de reconnaissance et de légitimité en la matière qui ne date pas d'hier. Depuis 1973, le Parlement européen n'a cessé de manifester son intérêt pour les enjeux de sécurité et de défense, comme en témoigne la multitude de rapports et de résolutions qu'il a adoptée et les débats qu'il a tenus sur la question (Parlement européen, 1985). En 2004, des départements politiques et une unité au support budgétaire ont été mis en place afin de « fournir une expertise et des recherches aux comités et autres organes politiques. Certaines de ces recherches sont menées par des experts externes, c'est-à-dire des universitaires ou des consultants responsables de domaine spécifique » (Parlement européen, s.d.a). La liste d'études concernant la PESC/PESD est d'ailleurs impressionnante, de l'essor de la PESC au début des années 1990 à aujourd'hui, l'évolution de ces deux politiques européennes a été analysée sous tous les angles possibles (Parlement européen, s.d.c). En plus de ces études, le Parlement européen invite régulièrement en audition des experts pour clarifier des questions précises et de façon *ad hoc*, il envoie des délégations sur le

terrain afin de faire état de la situation, par exemple des missions en Bosnie, au Tchad et au Kosovo (Conseil, 2009a).

Par ailleurs, si le Parlement européen ne peut intervenir directement en matière de PESC/PESD son pouvoir de codécision avec le Conseil dans le cadre du premier pilier, selon la méthode communautaire, tend à s'élargir et s'avère un moyen indirect de plus en plus utile à son désir d'affirmation dans le domaine politique. Cette procédure, mise en place dans le traité de Maastricht, place le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil avec qui il partage le pouvoir législatif dans plusieurs domaines, y compris sur les dossiers liés aux relations extérieures. À cet égard, nous avons déjà fait allusion à son rôle dans le cadre de l'adoption du règlement instituant l'instrument de stabilité. Par conséquent, le positionnement du Parlement européen au sein du champ européen de sécurité et de défense tend à changer au même rythme que celui de la Commission européenne avec l'adoption d'une approche holiste de la sécurité par l'UE, notamment avec la stratégie européenne de sécurité. Par exemple, l'instauration progressive d'un marché européen de la défense pour l'équipement militaire, avec les prétentions de la Commission à cet égard, passe nécessairement par la méthode communautaire. Au cours de ce processus décisionnel, la Commission a notamment proposé deux directives au Conseil et au Parlement européen qui en ont débattu, ont apporté des amendements et l'ont adopté ou s'approprient à le faire, selon la procédure de codécision. Dans le cas du Parlement européen, nous avons vu qu'il a déjà entériné le paquet défense avec une large majorité, à titre de colégislateur en matière de marché intérieur (Parlement européen, 2009a). Ainsi, on peut affirmer qu'il parvient à contribuer, même indirectement, au renforcement de la PESD.

Le Parlement européen n'est cependant pas la seule assemblée à manifester son intérêt de se positionner à l'égard de la PESC/PESD. L'Assemblée parlementaire de

l'UEO vient en effet concurrencer les aspirations du Parlement européen en la matière. À la suite de l'inclusion de l'UEO au sein de l'UE, l'Assemblée parlementaire de l'UEO⁴³ assume « le rôle d'Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense, constituant ainsi une instance de discussion et de réflexion politique consacrée à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) » (Cammilleri-Subrenat, 2005 : 352). Un rôle convoité par le Parlement européen d'autant plus que l'avenir de l'Assemblée parlementaire de l'UEO reste incertain et fait de plus en plus l'objet de la chronique d'une mort annoncée. À commencer par son secrétaire général, Javier Solana, qui lui accorde très peu d'attention, une attitude qui contraste avec celle nettement plus volontariste qu'il témoigne à l'égard du Parlement européen. Le président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, Jean-Pierre Masseret, a pourtant plus d'une fois soutenu la création d'un forum interparlementaire européen sur la PESD, dévolu aux questions de sécurité et de défense européennes (Buffotot, 2005 : 72). Apparemment, les États n'en veulent pas d'autant plus que les parlements nationaux craignent d'être dépossédés du peu de pouvoir en la manière qu'ils détiennent. Pour l'instant, l'Assemblée de l'UEO (s.d) organise des conférences et des séminaires et surtout, elle réalise de nombreuses études et formule des recommandations, portant sur la sécurité et la défense en Europe, d'une très grande qualité et accessibles sur son site Internet. Une façon comme une autre de contribuer au débat sur la PESC/PESD et de se positionner, elle aussi, dans la configuration européenne de la sécurité et de la défense.

À cet égard, il semble que le Parlement européen a une longueur d'avance grâce à son rôle indirect certes, néanmoins croissant au travers du levier budgétaire, de son

⁴³ L'Assemblée parlementaire de l'UEO regroupe des parlementaires issus des pays membres soit les pays de l'UE, mais également de l'Islande, de la Norvège et de la Turquie à titre de pays associés. « Le transfert des fonctions de gestion de crises à l'Union européenne n'a pas eu d'impact sur la composition de l'UEO » (Union de l'Europe occidentale, 2002 : 2).

pouvoir de codécision en matière de marché intérieur relatif aux équipements militaires, de l'instrument de stabilité ou encore avec son étroite collaboration au système Galileo. Au même titre que l'Assemblée parlementaire de l'UEO, il a également su contribuer depuis plusieurs décennies au débat sur l'Europe politique, en réalisant de nombreuses études et recommandations, de multiples rapports et résolutions sur les enjeux européens liés à la sécurité et à la défense. Une façon de fournir et de générer l'expertise dont l'UE a tant besoin pour renforcer la PESC/PESD et plus généralement, ses programmes et ses instruments relatifs à la sécurité. Les deux assemblées parlementaires ont, en effet, pris conscience de la demande si importante d'expertise de l'élaboration à la mise en œuvre des composantes de la PESC/PESD que les États membres et les institutions européennes ne peuvent suffire à la demande. Elles ont bien compris qu'il s'agit d'une situation inconfortable, obligeant les acteurs décisionnels à solliciter sur une base régulière les détenteurs de connaissance technique et de savoir pratique. De meilleures dispositions au dialogue et à la reconnaissance de leur contribution qui leur laissent espérer comme aux acteurs en marge du pouvoir décisionnel qu'elles pourront, grâce à leur expertise, mieux se positionner au sein du champ européen de sécurité et de défense.

3.2 Les acteurs en marge du pouvoir : des détenteurs d'expertise technique et pratique

Au-delà des acteurs décisionnels, nationaux, européens, voire supranationaux, l'apport de cette thèse est indéniablement son approche holiste qui permet de mettre également en lumière la pluralité et l'hétérogénéité des autres acteurs en jeu au sein du champ. Notamment, les cercles de réflexion et d'information, les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes de pression et les entreprises privées qui sont généralement négligés dans les analyses sur la question. En effet, de plus en plus d'études sur la gouvernance européenne mettent en évidence la multiplication des

acteurs et surtout, le rôle grandissant de la société civile dans de nombreux domaines, économique, social et environnemental. Pourtant, le domaine de la sécurité et de la défense fait toujours figure d'exception dans ces études, et ce, même s'il a beaucoup changé en Europe depuis la fin de la guerre froide. Nous venons à l'instant de faire ressortir un élément non négligeable, celui du besoin d'expertise tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la PESC/PESD qui nous amène à réévaluer la composition traditionnelle de la configuration européenne en matière de sécurité et de défense. Dans un monde de plus en plus complexe, comme le précise la stratégie européenne de sécurité, il y a une demande à la hausse de spécialistes de la sécurité et de la défense ce qui a nécessairement un impact sur le positionnement et les logiques d'action des acteurs au sein du champ à l'étude.

Dans ce nouveau contexte européen, la tendance des institutions européennes surtout, mais également des États membres, est de se tourner vers des experts dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre d'un nouveau programme, d'un instrument ou encore d'une politique directement et indirectement liés à la PESC/PESD. La disponibilité des fonds européens entraîne l'émergence de réseaux transnationaux d'acteurs qui s'organisent de manière formelle et informelle. Il est indéniable que l'élargissement du champ d'action des institutions européennes, englobant les enjeux de sécurité et de défense, ouvre de nouvelles perspectives de travail aux nombreux acteurs qui convergent vers Bruxelles en quête de reconnaissance. Il est vrai que le phénomène est encore récent en Europe, surtout si nous le comparons avec ce qui se passe aux États-Unis (Carpentier-Tanguy, 2006). Néanmoins, de plus en plus d'acteurs de la société civile vont s'installer à Bruxelles. La capitale européenne est ainsi devenue l'endroit par excellence pour contribuer à l'activité européenne, jouer un rôle auprès de l'UE, peser sur ses politiques et surtout, pour avoir accès au débat européen. La portée de l'action de ces acteurs est générale et globale, une

conséquence de l'augmentation du pouvoir, de l'élargissement du champ de compétences et du rôle multidimensionnel de l'UE dans le monde⁴⁴.

Les logiques d'action des acteurs en marge de la prise de décision revêtent de multiples facettes. Ainsi, nous soulignerons les caractéristiques de ces acteurs, leur structure et leur fonctionnement, leur mode de raisonnement et leur positionnement, découlant de leurs buts, de leurs objectifs et de leurs mandats. L'exercice exige bien des nuances puisque chaque type d'acteur recouvre une diversité de réalités, dont les objectifs s'entrecroisent, voire se confondent. Nous soulignons donc au passage tout le problème de différenciation entre ces acteurs. Les analyses les concernant les mélangent la plupart du temps, car chacun y va de sa définition d'autant plus qu'aucune ne fait encore consensus.

3.2.1 Les *think tanks* : entre réflexion et influence

Dans la première catégorie d'acteurs en marge du pouvoir, nous retrouvons ceux généralement connus sous la formule plutôt difficile à traduire de *think tanks*. Nous avons relevé une diversité de dénomination telle que, cercle, cellule, groupe ou club de réflexion, *think-do-tank*, boîte à penser, laboratoire d'idées, réservoir de pensées, centre d'échange ou de réflexion ou encore petite et moyenne entreprise de réflexion. Il y a de toute évidence une recherche de différenciation, une volonté d'être unique. Néanmoins, malgré ces variantes linguistiques, voire cette tentative de construction identitaire, ces termes recouvrent plusieurs réalités, dont la définition reste toujours un peu floue. De même, la « confusion sur l'appellation "think tank" est entretenue

⁴⁴ Remarques faites par plusieurs acteurs en marge du pouvoir, travaillant à Bruxelles et rencontrés en entrevue, en 2005, 2006 et 2007.

par le caractère valorisant que le label a acquis » (Boucher et Royo, 2006 : 30). De la multitude de *think tanks* qui ont vu le jour ces dernières années, les rôles et les buts diffèrent ainsi d'un à l'autre, certains sont généralistes alors que d'autres ont décidé de se spécialiser sur des questions particulières. Leur volonté d'influencer varie comme les formes utilisées d'ailleurs. Ces cercles de réflexion organisent des débats, des conférences et des séminaires dans l'espoir de contribuer au débat européen. Les chercheurs qui y travaillent sont reconnus pour leur expertise, leur travail intellectuel, dans des domaines spécifiques et sur des problématiques précises, ils sont perçus comme des agents du savoir au sein d'une nouvelle « diplomatie intellectuelle ». Ils produisent des études et formulent des recommandations, en espérant influencer le processus politique. À l'occasion, certains agissent à titre de consultant auprès des pouvoirs publics, ils sont sollicités pour faire des réunions d'information (*briefings*) techniques devant des officiels, des conseillers, des fonctionnaires étatiques et européens, sur un thème précis, par exemple la réforme du secteur de la sécurité. Contrairement aux décisions politiques qui s'inscrivent bien souvent dans le court terme, il est vrai que le travail d'analyse des cercles de réflexion est plutôt de l'ordre du long terme et, en ce sens, il contribue ou du moins vient compléter les éléments qui guident la décision à prendre.

Afin de nous aider à démystifier les *think tanks*, mais aussi de prendre en compte leur diversité, Boucher et Royo (2006 : 35) proposent quatre catégories : les *think tanks* universitaires qui accordent la priorité à la qualité de la recherche comme l'Institut français des relations internationales (IFRI); les instituts de recherche sous contrat qui diffèrent par leurs sources de financement publics et privées comme le *RAND Corporation*; les *advocacy tanks*, plus militants, qui souhaitent mettre de l'avant des idées au service d'une cause particulière comme le *Transnational Institute*. Enfin, les *think tanks* des partis politiques qui jouissent d'une autonomie intellectuelle, mais dont le travail n'en sert pas moins un parti comme la Fondation pour l'innovation

politique à l'égard de l'Union pour un Mouvement populaire (UMP), en France. À la lumière de ces catégories, nous sommes à même de nous interroger sur leurs limites, par exemple sur la différence entre le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), rattaché à l'Institut d'études politiques de Paris, et l'IFRI, deux centres qui se consacrent à la recherche. Selon Boucher et Royo (2006 : 32), le « CERI a pour vocation première de former, l'IFRI de produire et de diffuser des propositions politiques. » Une distinction qui n'empêche pourtant pas le CERI et d'autres centres européens de recherches universitaires et publiques de faire partie du champ européen de sécurité et de défense, dans la mesure où leurs chercheurs sont aussi amenés à faire des études, incluant des recommandations, et à fournir une expertise pour les gouvernements et les institutions européennes. En somme, si les catégories proposées par Boucher et Royo peuvent servir de référence au néophyte, nos entretiens nous révèlent qu'il n'existe pas vraiment d'idéal type ce qui contribue, comme nous le verrons au prochain chapitre, aux luttes de positionnement, car chaque acteur essaie de se démarquer au sein du champ.

La majorité des cercles de réflexion sont des organisations à but non lucratif, avec une indépendance financière et donc académique en raison de la diversité de leurs sources de financement, provenant de la contribution des membres, des institutions européennes, des gouvernements, du secteur privé, de la vente de publications et de l'organisation de diverses activités (dîner-débat, table ronde et séminaire). Ils recherchent la crédibilité, la visibilité et surtout, la légitimité. Certains d'entre eux vont donc instaurer leurs propres codes de conduite afin de s'assurer de demeurer impartiaux et surtout, critiques. Les *think tanks* dédiés entièrement aux enjeux de sécurité sont plus rares, il y en a quelques-uns, notamment la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), basée à Paris, et l'*International Security Information Service Europe* (ISIS), basé à Bruxelles; mais généralement, il s'agit plutôt d'un

thème traité parmi un vaste ensemble de thématiques qui couvrent l'ensemble des activités européennes et internationales.

Les *think tanks* dans leur mode d'organisation ont recours à la méthode de fonctionnement des entreprises, avec la mise en place de conseils d'administration (*Council advisory board*), qui regroupent des personnalités de haut niveau, des anciens chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des conseillers, des personnalités qui se sont démarquées professionnellement et personnellement, etc. Le rôle type des conseils que l'on peut qualifier de consultatifs, relève davantage de la gouvernance que de l'activité de recherche, il y est question de l'orientation des programmes, du financement et des règles à suivre. S'il ne faut donc pas surévaluer l'importance et la portée de l'action de ceux-ci, il n'en demeure pas moins pertinent de les prendre en compte dans l'analyse. Il est clair que la composition d'un conseil et surtout la qualité de ses membres concourent à la crédibilité, la légitimité et l'influence de l'organisme en question tant auprès des institutions européennes que des gouvernements et du reste de la société civile.

Cela dit, à ce jour, peu de publications ont vraiment cherché à cerner l'action des cercles de réflexion qui travaillent sur les questions européennes, au sein de l'UE. Stephen Boucher, l'un des premiers chercheurs à s'être intéressé au sujet, considère à juste titre que l'ampleur de l'activité de ces organisations a été largement ignorée et propose de faire la lumière sur leur activité. Dans son rapport réalisé, en 2004, pour le compte de Notre Europe⁴⁵, lui et ses collaborateurs recensent et décrivent ces organisations qui travaillent sur la construction européenne et qui cherchent à

⁴⁵ Un *think tank* installé à Paris et fondé, en 1996, par Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne.

l'influencer. Puis, dans son ouvrage rédigé avec Martine Royo (2006), Boucher essaie de comprendre, dans une perspective comparative avec la situation aux États-Unis, le phénomène qui émerge en Europe. Les boîtes à penser européennes sont certes moins nombreuses qu'aux États-Unis, car en 2004, on comptait 149 *think tanks* spécialisés sur l'UE et quelques centaines généralistes à travers toute l'Europe alors qu'aux États-Unis seulement, il y en avait déjà plus de 1500 (Boucher et Royo, 2006 : 60-61). Toutefois, le phénomène n'en prend pas moins d'ampleur depuis quelques années en raison de

la nature du processus décisionnel à Bruxelles [qui] facilite les activités des *think tanks* au niveau de l'UE. Parce que les structures de pouvoir de l'UE sont diffuses (Commission européenne, Conseil des ministres, Parlement européen), il existe de multiples « points d'entrée » pour les *think tanks* et les groupes d'intérêt souhaitant influencer les décideurs. De plus, rendre le processus de consultation politique aussi ouvert et participatif que possible s'inscrit dans la stratégie de la Commission. Cette approche « néopluraliste » qui consiste à encourager activement la participation des groupes d'intérêt à l'élaboration des politiques a donné aux *think tanks* un plus grand accès aux décideurs, et a légitimé leur présence sur la scène bruxelloise. (Boucher, 2004 : 12)

Par contre, l'analyse de Boucher et de Royo ne porte pas sur l'action des *think tanks* à l'égard d'une politique européenne en particulier, en l'occurrence la PESD⁴⁶. Néanmoins, cette première tentative de cerner ces acteurs à travers une vaste étude empirique et analytique approfondie, dans le contexte européen, sert de point de départ et de référence, nous aidant très certainement à mieux les comprendre.

⁴⁶ Stephen Boucher, en septembre 2006, nous a confirmé ne pas avoir recueilli de données relatives au cas spécifique de la PESD, l'optique de la recherche étant de cerner l'action des *think tanks* en général.

Il est bien entendu difficile de présenter le travail de tous les *think tanks* qui se sont multipliés au cours des dernières années⁴⁷, à Bruxelles et dans les capitales européennes, mais nous aurons l'occasion d'en donner plusieurs exemples dans les prochains chapitres. Toutefois, nous voulons souligner quelques-uns d'entre eux de façon à donner une idée de l'éventail de types de boîtes à penser que l'on retrouve. D'abord, le cas aussi original qu'atypique de l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE), une des agences européennes, basée à Paris. À ce titre, l'UE est la seule organisation régionale à avoir son propre *think tank*, une véritable boîte à penser sur la PESC/PESD. En effet, il assure « la recherche et le débat sur les questions de sécurité pertinentes pour l'Union; l'analyse prospective pour le Conseil et le Haut Représentant de l'UE; le développement d'un dialogue transatlantique sur l'ensemble des questions de sécurité » (IESUE, s.d.b) entre tous les États membres, les États-Unis de même que le Canada. L'IESUE, est l'un des legs de l'UEO, expliquant qu'elle soit la première institution du genre à se concentrer sur les enjeux rattachés à la sécurité européenne alors que l'UE traite de milliers d'autres sujets. L'IESUE n'en perd pas moins son originalité d'autant plus qu'elle demeure à ce jour le seul centre de recherche du genre. Cet institut de recherche invite, en rotation, des chercheurs venant des différents pays membres de l'UE, permettant des regards croisés sur la PESC/PESD qui contribuent très certainement à la qualité des analyses produites. En outre, le statut de l'IESUE donne aux chercheurs qui y travaillent un accès privilégié aux fonctionnaires et aux dirigeants européens, ce qui n'est pas donné à tous les *think tanks*.

Malgré l'aspect indéniablement novateur entourant la mise en place et le fonctionnement de cette agence, il y a certaines limites à son action puisqu'elle n'a pas tout à fait le même rôle que les autres *think tanks*. En effet, les chercheurs n'y ont

⁴⁷ Comme en témoigne l'*Annuaire des Think Tanks traitant des questions européennes* (France, s.d.a).

pas la même marge de manœuvre, ils ne peuvent pas critiquer ou dénoncer l'action ou la politique de l'UE ou de l'un de ses États membres aussi ouvertement qu'un centre de réflexion traditionnel. Leurs propositions ne peuvent pas non plus aller au-delà de ce qui est accepté ou acceptable pour les États membres. En somme, bien qu'officiellement indépendante, elle n'en demeure pas moins une agence européenne, les chercheurs qui y travaillent ne peuvent pas dire ni écrire tout ce qu'ils veulent sur l'UE. Ce qui n'empêche pas l'IESUE de mener un travail de recherche d'une qualité remarquable et d'entreprendre des projets d'envergure comme en témoigne la présentation, en 2004, d'une proposition de *Livre blanc sur la défense européenne* issue de la réflexion d'un groupe d'experts réuni par l'Institut, à la suite de la requête de la présidence belge de l'UE, dans sa déclaration sur la PESD en décembre 2001 (Gnesotto, 2004b).

Évidemment, aux côtés de cette agence européenne, nous retrouvons une variété de *think tanks* aux finalités diverses. Au-delà des objectifs de base déjà mentionnés, on voit apparaître des boîtes à penser qui cherchent plutôt à jouer un rôle d'interface et de réseautage au sein de cette communauté d'acteurs. Ils se qualifient de forums de débat, de clubs de réflexion, de lieux de discussions, d'offices de liaison. Leur principal objectif est donc de créer des espaces de dialogue entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir, concernés par des enjeux communs afin d'encourager et de faciliter les contacts. L'idée est de réunir les personnes clés sur un sujet donné afin de faire avancer les dossiers. C'est notamment le cas avec *Security and Defence Agenda* (SAD) qui a succédé au *New Defence Agenda*, en février 2006. Le SAD (s.d) se présente d'ailleurs sur son site Internet comme

le seul forum régulier à Bruxelles, où l'OTAN, l'UE, les représentants d'entreprises et les universitaires, les personnalités politiques et les journalistes peuvent discuter du futur des politiques de sécurité et de défense européennes et transatlantiques. Le SAD sert aussi de centre de réseautage de *think tanks* liés à la défense à travers l'Europe.

Il est présidé par le Secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, par le SG/HR Javier Solana et la Commissaire pour les Relations extérieures Benita Ferrero-Waldner. Le SAD est lié au *Forum Europe* qui, depuis 1989, se veut également une plateforme de débat entre acteurs publics et privés.

Par ailleurs, depuis quelques années, certains *think tanks*, comme l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), basé à Paris, offrent des formations académiques de haut niveau sur des thèmes précis. L'IRIS (s.d.d) a créé l'Institut privé de relations internationales et stratégiques (IPRIS) qui offre des cours, entre autres, sur les questions stratégiques européennes avec des professeurs ainsi que des intervenants de haut niveau, provenant de la communauté d'acteurs étudiée dans cette thèse. Cet institut privé dispense même des diplômes de licence et de maîtrise d'une durée de deux ans puisqu'il est enregistré auprès du Rectorat de Paris. Une situation qui confirme la subjectivité des frontières entre les catégories d'acteurs. Dès lors que l'IRIS encadre des formations et délivre des diplômes ne vient-il pas faire compétition au CERI Sciences Po ou à tout le moins rendre encore plus ambiguë la différence entre un *think tank* et un institut de recherche. Quoi qu'il en soit, cette initiative prend de l'ampleur, car plus de deux cents étudiants, aux profils professionnels divers, suivent chaque année les formations privées de l'IPRIS. Une façon originale de se démarquer au sein du champ européen de sécurité et de défense, voire d'exercer une influence sur les décideurs dans une perspective à long terme.

Somme toute, les cercles de réflexion sont de plus en plus visibles et se positionnent clairement dans la configuration européenne, comme en témoigne le « village des think tanks » aménagé pour la première fois au salon *Eurosatory* 2008, salon mondial de la défense terrestre, aéroterrestre et de la sécurité, où Javier Solana était également convié. C'est dans un esprit d'ouverture que l'invitation a été lancée, car selon les organisateurs, ces *think tanks* « apportent au salon la dimension d'analyse géopolitique et de conception de la défense » (Eurosatory, 2008 : 6). Étaient présents les instituts suivants : la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), le Haut comité français pour la défense civile (HCFDC), l'Institut français des relations internationales (IFRI), le *Royal United Services Institute* (RUSI) et le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI).

Dans cette optique, une série de conférences a été organisée sur des thématiques d'actualité telles que « The Future of ESDP », « What is Left of Transformation? », « The Future Strategic Environment », « Stabilization Operations, Irregular War and their Implications », et « Terrorism: How to Counter it at Home and in Operations » (Eurosatory, 2008 : 6). À ce sujet, au prochain chapitre, nous analyserons la nature et la portée des relations qui s'intensifient entre les *think tanks* et le secteur privé. Des rapports confirmant que même au sein des acteurs en marge du pouvoir des relations existent. Ainsi, la distinction faite dans cette thèse entre acteurs décisionnels et en marge du pouvoir ne sous-entend pas un champ binaire et encore moins homogène. Nous sommes plutôt en présence d'une pluralité et d'une hétérogénéité d'acteurs qui agissent selon des logiques d'action différentes, selon leur position au sein du champ.

3.2.2 Les ONG et les groupes de pression : entre expertise pratique et activisme

Dans cette catégorie, bien artificielle, nous souhaitons souligner les positions et les logiques d'action de groupes d'acteurs qui s'entrecroisent, voire se confondent, au point d'être utilisés comme synonymes. Pour nous éclairer sur les lobbies, les groupes de pression ou groupes d'intérêt, Sabine Saurugger (2002 : 376, note 1) qui s'intéresse à leur rôle général au sein de l'UE, les définit comme

des entités qui cherchent à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société afin d'influencer les processus politiques. Cette définition très large nous permet de ne pas seulement prendre en considération les organisations d'action collective, comme les fédérations, mais aussi des entreprises qui représentent leurs intérêts aux niveaux national et communautaire.

Elle ne fait pas allusion comme telle aux ONG qui sont généralement définies comme des organisations à but non lucratif n'appartenant pas à l'État. On peut en dire tout autant des *think tanks*. Comment pouvons-nous alors réellement les différencier? Il est admis que les « ONG incluent les organisations religieuses, professionnelles, sportives, syndicales ainsi que les organismes de charité, les partis politiques et les groupes de pression (humanitaires, environnementaux, etc.) » (Macleod *et al.*, 2004a : 162). Décidément, on constate encore une fois que la sémantique référant aux acteurs en marge du pouvoir est empreinte d'une certaine ambiguïté qui s'accroît davantage avec la pluralité d'acteurs et l'hétérogénéité de leurs logiques d'action. Nous allons donc les différencier par leur positionnement au sein du champ européen de sécurité et de défense, leurs logiques d'action, leurs domaines d'expertise qui aident à la compréhension de leurs relations avec les autres acteurs du champ.

Selon David Dunkerley et Shane Fudge (2004), l'échelle européenne apparaît pour les groupes d'intérêt comme une « structure d'opportunités », où l'accès semble plus ouvert qu'au niveau national. Dès lors, l'UE peut aussi s'étudier selon le modèle bureaucratique en raison des multiples acteurs qui interviennent dans le processus décisionnel (Mazey et Richardson, 2001). Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec Dunkerley et Fudge quand ils concluent que les revendications des ONG demeurent largement non entendues par les décideurs européens. Selon ces auteurs, les groupes d'intérêt, pour parvenir à jouer un rôle, ont besoin d'être bien informés, d'être dotés en ressources et d'être bien organisés ce qui, selon eux, n'est le cas que des groupes d'intérêt économique, du monde des affaires. À notre avis, nous ne pouvons pas généraliser une étude à toutes les ONG, il s'agit plutôt de procéder au cas par cas, domaine par domaine. Nos entretiens révèlent qu'en matière de PESD, les acteurs issus de certaines ONG remplissent très bien ces critères. Ils sont bien organisés, avec des conseils d'administration composés de personnalités de haut niveau qui leur assurent visibilité et légitimité. Plusieurs des ONG actives en Europe sur les questions de sécurité sont entendues et sont connues des acteurs décisionnels, car nous le verrons au prochain chapitre, elles participent pour la plupart aux partenariats mis en place par la Commission européenne. Enfin, elles ont un impact, certes impossible à mesurer, néanmoins, la seule existence des ces acteurs et de leurs activités de lobbying forcent les acteurs décisionnels à les considérer.

À cet égard, notons l'exemple de l'*International Crisis Group* (ICG) qui est une ONG d'un genre nouveau créé en 1995 par un groupe de personnalités, ayant une réputation internationale avec l'intention de mettre en place une organisation susceptible de prévenir les conflits. L'ICG se distingue, par ailleurs, par son budget annuel aussi exceptionnel qu'impressionnant de l'ordre de 16 millions de dollars américains, en 2008 (ICG, 2009). L'ICG qui couvre toutes les régions du globe, manifeste, entre autres, un intérêt à l'égard de l'activité de l'UE en matière de

sécurité puisqu'elle s'intéresse à la prévention et à la résolution des conflits dans le monde. Elle réalise des rapports et formule des recommandations à l'attention des décideurs politiques du monde entier, y compris à ceux des structures européennes de pouvoir et des États membres de l'UE (ICG, 2005). Leurs portées restent encore à saisir. Néanmoins,

preuve de son influence : en septembre 2005 à Paris, Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité, s'apprêtait à faire un discours qui passait sous silence les excès du gouvernement ouzbek, lequel venait de faire tirer sur sa population. L'ICG a obtenu qu'il menace de dénoncer l'accord de coopération passé par l'Union européenne avec Tachkent. (Boucher et Royo, 2006 : 58)

Par ailleurs, des envoyés de l'ICG au Congo, en 2003, auraient fait part à leur responsable des risques imminents de génocide. L'ICG aurait par la suite dépêché un envoyé à New York auprès de Kofi Annan et un envoyé à Paris auprès du responsable de la cellule Afrique de l'Élysée pour les aviser et les convaincre d'agir rapidement. On connaît la suite avec le lancement de la mission Artémis qui est devenue la première mission proprement européenne⁴⁸. Il faut certes rester prudent avec ce genre d'exemple et garder à l'esprit que c'est davantage l'ensemble des relations entre les acteurs qui conduit à la prise de telle ou telle décision. Par contre, ce qui est certain, c'est que les ONG sont des acteurs présents sur le terrain qui peuvent donner l'heure juste, relayer l'information et compléter celle des acteurs décisionnels, voire les convaincre d'intervenir.

Pour ce qui est de l'activité des ONG à l'égard de l'UE, en matière de PESC/PESD, comme nous l'avons déjà mentionné, les études qui abordent ce sujet en profondeur

⁴⁸ Rencontre informelle avec un représentant de l'ICG, mars 2006.

se font rares. Catriona Gourlay⁴⁹ s'est intéressée à la question et précise les relations entre l'UE et les ONG relativement à la PESD, confirmant ce que plusieurs de nos entretiens ont d'ailleurs révélé :

Il est maintenant aussi une pratique commune que chaque présidence soit l'hôte d'au moins un événement qui s'intéresse aux enjeux liés à la prévention des conflits et/ou à la construction de la paix en coopération avec les partenaires de la société civile. [...] La coopération dans le contexte de ces événements thématiques a vu apparaître des échanges informels d'information qui ont contribué à l'élaboration des concepts et des positions politiques du Conseil. [...] De plus, dans nombre d'occasions les organes décisionnels de la PESD, incluant le Comité politique et de sécurité (COPS) et le CIVCOM, ont été informés par des représentants des ONG internationales dans le contexte de délibérations stratégiques ou conceptuelles allant à contre-courant. (Gourlay, 2006 : 19)

L'auteure va plus loin et revendique une officialisation et une consolidation de cette coopération entre l'UE et les ONG, à l'image de celles qui existent entre l'UE et l'ONU ou encore entre l'UE et l'OTAN, en matière de gestion de crises (2006 : 21). Le rapport de Gourlay s'inscrit dans le cadre du projet *Role of Civil Society in European Civilian Crisis Management* (RoCS) qui a vu le jour avec la présidence finlandaise, en 2006. Le projet a été reconduit sous la présidence allemande et une conférence, intitulée « Partners in Conflict Prevention and Crisis Management: EU and NGO Cooperation », a eu lieu à Berlin, au ministère des Affaires étrangères, les 20 et 21 juin 2007 (EPLO, s.d.b). Ce rapport formule une série de recommandations, allant dans le sens du dépassement des simples conférences avec la mise en place de véritables structures et instruments de coordination pour le renforcement de la

⁴⁹ Les recherches de Catriona Gourlay portent en fait sur la coopération entre l'UE et l'ONU en matière de gestion de crise. Elle a la particularité d'appartenir à la fois au monde universitaire, chercheuse à l'Université libre de Bruxelles, et à la société civile, consultante et ancienne directrice exécutive de l'*International Security Information Service* (ISIS), situé à Bruxelles.

coopération en matière de PESD entre l'UE et les ONG (Gourlay, 2006 : 54-57). Des recommandations qui font l'écho de la volonté de nombreux acteurs en marge du pouvoir de se faire reconnaître comme de véritables partenaires des acteurs décisionnels.

Si le rôle des ONG, en matière de sécurité et de défense, reste peu étudié, il en va tout autrement pour l'analyse de leur rôle en général. L'intérêt grandissant à l'égard de l'action des groupes de pression, considérés comme une élite pluraliste émergente au sein du processus de politique public européen, se confirme par une littérature en plein essor (Coen, 2007). Une littérature utile pour comprendre la transformation en cours qui conduit à une nouvelle gouvernance européenne. Saurugger (2002, 2006), se référant autant au concept de gouvernance technocratique qu'à celui de communauté épistémique, souligne la façon dont les groupes d'intérêt ont été introduits dans le processus décisionnel communautaire, gagnant en influence et en pouvoir grâce à leur expertise et à leur savoir-faire.

En ce qui a trait aux membres de la société civile considérés à titre d'experts, cela renvoie aux comités d'experts, que sous-entend la notion de « comitologie », à laquelle nous avons fait allusion à propos du rôle de la Commission européenne avec l'instrument de stabilité. Ces comités rassemblent autant des experts provenant des ministères nationaux que des spécialistes issus des organisations de la société civile (Saurugger, 2006 : 56). Pour ce qui est des comités relatifs à la PESC, Ben Tonra (2000) constate cependant que la dynamique institutionnelle au sein de la PESC diffère de celle présente au sein des autres comités de l'UE. Il souligne que la nature même de la politique étrangère, entraînant une mise à l'écart des parlements nationaux qui plus est du Parlement européen, implique que les groupes d'intérêt n'ont pas un accès formel à ces comités, où interviennent essentiellement les

ministres des Affaires étrangères des États membres, des représentants séniors des Affaires étrangères et des experts nationaux, appuyés par un système de partage d'informations, le COREU. Selon lui, il est vrai que la PESC ne s'inscrit plus dans un cadre intergouvernemental strict et que la tendance va clairement dans le sens de la bruxellisation des structures des comités de la PESC. Le seul accès formel, dont disposent les groupes d'intérêt, demeure néanmoins sous la forme traditionnelle de pressions exercées directement sur les gouvernements nationaux et, malgré son faible impact à l'égard de la PESC, sur le Parlement européen. Son propos sur la comitologie au sein de la PESC, bien que très intéressant, mérite cependant d'être réévalué au regard des derniers développements survenus en matière de PESC/PESD, depuis 2000, même au-delà, sur la gestion des enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE.

Toutefois, son argument, selon lequel les groupes d'intérêt doivent, dans certains cas, faire directement pression auprès des gouvernements et des institutions européennes, nous amène à souligner le cas intéressant de l'*European Peacebuilding Liaison Office* (EPLO) au sein duquel des ONG se sont regroupées pour faire entendre leur voix auprès de Bruxelles. Le bureau européen de liaison pour la construction de la paix se définit d'ailleurs sur son site Internet comme une

plateforme des ONG, réseaux d'ONG et de *think tanks* européens actifs dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, partageant l'intérêt de la promotion de politiques durables de consolidation de la paix auprès des décideurs de l'Union européenne (UE). La mission de EPLO est d'influencer effectivement les décideurs européens à développer des approches plus actives et plus efficaces afin de sauvegarder la paix et promouvoir des formes non violentes de résolution des conflits dans toutes les régions du monde. (EPLO, s.d.a)

Somme toute, les ONG et les groupes d'intérêt sont de plus en plus présents et actifs auprès de Bruxelles, et ce, y compris sur les enjeux de sécurité et de défense. Agissant à titre d'experts, ils gagnent en importance grâce à leur connaissance du terrain et des enjeux opérationnels et, à titre de militants, ils parviennent à influencer en raison des pressions exercées auprès des acteurs décisionnels. Deux composantes de leurs logiques d'action qui leur permettent de participer indirectement, voire directement, dans les diverses étapes du processus décisionnel.

3.2.3 Les entreprises privées : entre expertise technique et intérêts économiques

La fragmentation au sein de la politique de sécurité, accentuée par la privatisation des industries de la défense et par la professionnalisation des forces armées au sein de l'Europe, durant les années 1990, entraîne selon Elke Krahmman (2003b : 16), « un changement progressif de l'autonomie nationale dans le domaine de la sécurité vers de nouvelles formes de partenariats publics-privés. » Dans ce contexte en pleine mutation, on note d'ailleurs la présence d'entreprises plus ou moins publiques et d'administrations publiques de plus en plus ouvertes au privé. De plus, Christian Olsson souligne que les entreprises privées ont recours à des stratégies discursives. Ces stratégies leur permettent d'une part, de justifier leur raison d'être et, d'autre part, s'adressant à leurs « groupes cibles », soit les agences de sécurité gouvernementales et d'autres entreprises, de les définir en tant qu'entreprises comme les autres, banalisant ainsi la privatisation de la sécurité. Ces stratégies de communication aboutissent à « la commercialisation du label sécuritaire ». Contrairement aux acteurs traditionnels de la sécurisation qui

vont vraisemblablement promouvoir leurs lectures sécuritaires du monde afin de conforter leur utilité sociale, les entreprises de coercition ont un intérêt existentiel et financier à vendre les peurs à laquelle “répond” leur capacité à rassurer et à protéger. [...] Ainsi, si l’acteur qui offre la protection est aussi capable de contrôler le processus d’(in)sécurisation, il peut également déterminer la demande de protection. (Olsson, 2003)

Olsson précise que ces acteurs privés ne viennent pas concurrencer les réseaux de professionnels de la sécurité, auxquels fait allusion Bigo, mais plutôt consolider leur action, qui chevauche la frontière publique/privée. « La privatisation est ainsi un mode particulier de “gouvernementalité” au sens foucauldien du terme » (2003). D’ailleurs, de plus en plus d’études universitaires se penchent sur les enjeux et les incidences de la privatisation de la sécurité et de la présence de plus en plus marquée des acteurs privés dans le contexte européen. Par contre, il y en a peu qui se sont intéressées à l’impact de cette tendance sur la PESD, à l’exception de Sami Makki. (2008). Il souligne qu’avec le phénomène de privatisation de la sécurité, sous l’effet de la mondialisation des industries militaires, certains acteurs privés cherchent aussi à influencer la PESD. En effet, selon cet auteur, l’intégration européenne, avec la mise en place de l’AED, présente indéniablement des débouchés intéressants pour ces acteurs privés. Makki étudie ainsi la transformation des systèmes militaires occidentaux et s’interroge sur la voie qu’empruntent les Européens avec la PESD, à savoir s’il y a une option européenne à la stratégie anglo-saxonne d’organisation des forces et des effectifs.

L’avancement de la technologie étant ce qu’il est, l’État sollicite de plus en plus l’expertise, les conseils, les analyses et les recommandations des entreprises privées. Inversement, les entreprises restent en contact sur une base régulière avec les États, leurs clients, de façon à s’assurer qu’ils savent ce qu’elles peuvent faire pour eux. Des questions éthiques se posent éventuellement, comme le souligne Olsson, lorsque des entreprises comme Thalès et *BAE Systems* conseillent l’emploi de telle ou telle

technologie au gouvernement, une technologie qu'elles seules sont en mesure de leur fournir. Ainsi, les entreprises privées parviennent directement et indirectement à contrôler à la fois l'offre et la demande d'autant plus que leur logique d'action est basée sur un objectif clé, celui de faire des profits et que leur relation avec l'État et avec les institutions européennes est basée sur la notion de client. En même temps, ce propos doit être nuancé au regard de l'attitude volontariste manifestée par les dirigeants de Thalès et de EADS, entreprises pro-européennes, dont les représentants s'investissent souvent personnellement dans les politiques et les projets européens quoiqu'ils n'en sont pas moins impliqués pour mettre de l'avant les intérêts de leur entreprise. Par exemple, elles ont fortement encouragé la mise en place de l'AED et ont influencé les politiques européennes, entre autres, en matière de marché intérieur, afin d'obtenir d'éventuels contrats et ainsi d'accroître leur part du marché européen.

Par rapport aux autres catégories d'acteurs mentionnées, les entreprises bénéficient incontestablement d'une plus grande marge de manœuvre, de plus de moyens, de plus d'effectifs et d'un argument de poids pour convaincre les décideurs, celui de l'investissement, dont la Commission européenne a tant besoin pour développer ses projets, notamment avec Galileo. Autre exemple, en octobre 2008, Thalès a inauguré le premier centre européen consacré à la sécurité, en présence de Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne et responsable Justice, Liberté et Sécurité :

Le groupe s'implique en effet dans de nombreux projets de recherche européens sur la sécurité, comme le projet MARIUS visant à réaliser un centre de commandement mobile pour gérer les situations de crise, ou le projet WIMA2S dont l'objectif est d'établir une structure de surveillance maritime par voie aérienne en s'appuyant sur des avions sans pilotes. Le centre de Vélizy sera en charge de développer, entre autres, des solutions de sécurité urbaine et aéroportuaire ainsi que d'avancer sur les technologies d'identification et sur la cyberprotection. Thales précise dans son communiqué de presse que 25 % de son chiffre d'affaires est lié au secteur de la sécurité, soit 3,4 milliards d'euros en 2007. (Lyonès, 2008)

Nous sommes ainsi face à une catégorie d'acteurs qui gagne en importance en raison de la nouvelle conjoncture internationale, avec la multiplication des menaces telles que le terrorisme et la cybercriminalité, la complexité des nouvelles technologies et surtout, l'importance des coûts liés à la recherche et au développement, sur fond de restrictions budgétaires au sein des États. Enfin, des acteurs qui, comme les autres en marge du pouvoir décisionnel, ont de plus en plus d'occasions d'affaires à l'échelle européenne avec l'élargissement du champ d'action de l'UE en matière de sécurité et défense. Une nouvelle donne qui entraîne aussi l'émergence d'autres acteurs, dont les agences de consultants.

3.2.4 Les agences de consultants : des interprètes qui gagnent en importance

En effet, la multiplication des points d'entrée avec la volonté de la Commission de jouer un rôle en matière de sécurité, a, comme nous l'avons vu, provoqué

l'accroissement et l'évolution rapide des programmes, des politiques et des instruments européens comme autant de nouveaux débouchés possibles pour de nombreuses entreprises. La complexité des rouages institutionnels et administratifs européens a atteint des sommets, suscitant une demande d'aide pressante des sociétés qui veulent s'y retrouver afin d'avoir toutes les chances de leur côté pour décrocher des contrats. Ainsi, des agences de consultants qui préfèrent se qualifier de sociétés d'information, d'agences de « consultance », menant des activités de conseil, ont désormais pignon sur rue à Bruxelles. Il vise à informer les clients (entreprises en quête de nouveaux marchés) des procédures ainsi que des programmes offerts par l'UE et à les aider à se positionner face à la compétition. C'est notamment le cas de SecEur (*The Business of EU Security Policy*, s.d) qui offre, comme son site Internet l'indique, différents services afin d'aider les sociétés, particulièrement celles qui ne sont pas représentées à Bruxelles, à saisir les occasions d'affaires et à devenir les éventuels bénéficiaires des programmes de financement qu'offre le nouveau marché européen de la sécurité civile, par exemple.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de « nouveaux agents, tel *The Centre* à Bruxelles, [qui] sont des conseillers en lobbying et affaires publiques – ici européennes – [et] qui se définissent comme un croisement entre consultants et think tank » (Boucher et Royo, 2006 : 103). Ainsi, s'il y a des consultants auprès des entreprises, il y en a d'autres qui offrent leur service à tous les acteurs du champ pour les aider dans leur démarche d'influence. En somme, plus l'UE élargit son champ d'action en matière de sécurité, plus il y a de consultants pour guider les acteurs souhaitant intégrer et influencer la configuration européenne de la sécurité, et ce, parallèlement, aux consultants traditionnels en place depuis plusieurs années qui poursuivent leur travail, à titre d'entreprise de conseil, chargée d'interpréter les doctrines d'abord des États membres et de plus en plus de l'UE, leurs relations avec les États-Unis, l'OTAN, etc. Concernant le nouveau programme de recherche

européen sur la sécurité et les développements de la PESD puisqu'ils ont un impact sur les relations intergouvernementales, ils ont obligé ces boîtes de consultants à les prendre en compte dans leur stratégie de conseil auprès des gouvernements, des entreprises et des autres acteurs du champ à l'étude.

3.2.5 Les centres d'information : des relais de communication indispensables

À l'ère des communications et surtout, avec la complexité légendaire de l'UE, de ses activités et de son fonctionnement qui semble vouloir s'amplifier, nous avons également vu apparaître, au cours des dernières années des relais d'information sur les activités européennes et éventuellement sur ses débats, s'adressant à tous les acteurs mentionnés ci-dessus ainsi qu'au public. La plupart de ces centres d'information prennent la forme de sites d'actualité en ligne qui sont, sans surprise, entièrement électroniques. Par exemple, Toute l'Europe qui diffuse, depuis 2006, une « information pluraliste » sur l'UE au public. Comme il est indiqué sur son site Internet, Toute l'Europe (s.d) a été créée par le Centre d'information sur l'Europe, « un groupement d'intérêt économique financé par le gouvernement français et différents partenaires publics et privés impliqués dans les questions européennes ».

Dans la même veine, nous pouvons consulter le réseau EurActiv diffusé en plusieurs langues européennes. Il se démarque de Toute l'Europe, dans la mesure où il est doté d'un comité consultatif composé de représentants de *think tanks*, médias, ONG, entreprises, collectivités locales et syndicats européens. En plus de se donner une mission éditoriale basée un triple souci d'équilibre, car EurActiv (s.d.c) présente l'actualité factuelle, en prenant soin de présenter tous les points de vue des acteurs

concernés sans distinction, ni parti pris, de façon à confronter les différents points de vue. Un souci de transparence, en rapportant les débats sur les questions européennes qui ont lieu à tous les paliers de la gouvernance européenne. Enfin, il accorde de l'importance à l'efficacité de l'information, présentée selon la pertinence du sujet, en misant sur la simplicité du traitement de l'information et sur la continuité avec des mises à jour régulières. Son objectif est donc de favoriser « une bonne connaissance des problèmes, un accès facile à la majorité des acteurs et une procédure de prise de décision aussi transparente que possible. [...] [En somme,] faciliter l'efficacité et la transparence de la communauté des acteurs européens » (EurActiv, 2001). Il est ici fait allusion tant aux décideurs qu'aux membres de la société civile. Comme on peut le voir à l'appendice D, EurActiv (s.d.a) se place au cœur de cette communauté qui constitue son lectorat, preuve qu'il en reconnaît l'existence et la position qu'il occupe ou à tout le moins qu'il espère occuper. Néanmoins, selon son fondateur Christophe Leclercq, « pour mieux communiquer sur l'Europe et permettre une meilleure implication des citoyens, il faut *décentraliser radicalement l'information* » (EurActiv, s.d.b).

Enfin, la quasi-totalité de ces centres d'information traite de l'actualité européenne en général, entre autres, sur les questions de sécurité et de défense. Avec les développements de l'Europe de la défense, certains sites en ligne se sont par contre spécialisés sur l'actualité et le suivi des dossiers en la matière, c'est notamment le cas du site Sécurité européenne (2009). En somme, autant de points d'information qui permettent aux citoyens et aux lecteurs avisés de suivre le fil des événements et qui complètent le travail des journalistes spécialisés des grands quotidiens européens qui relayent eux aussi l'information sur la PESC/PESD.

Cette cartographie des acteurs, leur positionnement et leurs logiques d'action, à l'égard des enjeux de sécurité et de défense, aide à mieux comprendre la composition du champ à l'étude. Dans l'espoir de saisir la dynamique et de parvenir à délimiter les pourtours de cet espace de relations, il importe de cerner les paramètres de l'environnement dans lequel les acteurs évoluent. En Europe, le débat sur la question de l'existence ou non d'un espace public européen demeure et revient de façon récurrente dans l'actualité. Paul Magnette croit, pour sa part, que l'espace public européen reste un projet en devenir. Certes, il reconnaît que le déplacement des décisions vers Bruxelles a nécessairement affecté la stratégie des acteurs telle que les groupes de pression et les syndicats, mais il maintient que leurs lieux de débats, de critiques et de délibérations demeurent au niveau national (2003 : 207-208). Pourtant, Charillon en déduit le contraire, même s'il parle d'espace politique et non d'espace public, avec son hypothèse d'un glissement du processus décisionnel vers le niveau communautaire en raison de la régionalisation de la politique étrangère, de sécurité et de défense. Ce processus suppose, selon lui, en plus de la prise en compte de la multiplication de nouveaux acteurs, l'émergence de nouvelles structures. Charillon (2005a : 14) précise d'ailleurs que « le processus décisionnel qui concerne les questions de défense au sein de l'Union s'est enrichi de nouveaux lieux de débat, de consultation, d'analyse, de pouvoir ou d'exécution » que nous avons mis en lumière dans ce chapitre.

Le concept d'espace public est séduisant, même si un tel espace se veut par définition ouvert ce qui *a priori* n'est pas vraiment le cas du champ européen de sécurité et de défense. Cela fait dire à d'autres que si une sphère publique européenne émerge indéniablement dans certains domaines, ce n'est pas encore le cas de celui de la sécurité et de la défense (Koopmans et Erbe, 2003). Cependant, dans ce débat, nous avons surtout été interpellée par l'analyse de Olivier Baisnée (2006) qui s'intéresse au rôle des médias au sein de l'UE. Son étude vient certes compléter notre réflexion sur

les acteurs en marge du pouvoir, mais c'est surtout parce qu'il qualifie l'espace public européen d'« orléaniste » dans la mesure où il est socialement très discriminant que nous avons jugé bon d'y faire allusion dans cette thèse. Il nous permet d'enrichir notre analyse sur l'espace de relations entre professionnels qu'est le champ européen de la sécurité et de la défense. Baisnée (2006 : 72) précise sa pensée dans les termes suivants :

L'« élite communautaire » est en effet extrêmement bien informée sur les affaires européennes comparativement aux populations au sein des États membres. L'existence d'une importante presse spécialisée essentiellement lue au sein du monde communautaire constitue l'une de ces particularités. Ainsi, la lecture du *Financial Times*, de l'éditorial et des bulletins de l'*Agence Europe*, la consultation de *European Voice* et *The Bulletin* font partie du mode de vie de l'élite européenne. Ces lectures très spécifiques qui ne s'adressent *de facto* qu'à ceux qui sont à même d'en saisir le contenu, semblent en effet trop « exotiques » pour dépasser le cercle des « initiés ».

Nous sommes consciente que le concept d'espace public a une connotation particulière et nous maintenons donc notre choix analytique, le champ. Toutefois, la nuance introduite par Baisnée rejoint une de nos conclusions, il s'agit d'un espace de relations délimité aux initiés, et ce, à bien des égards. Comme il en sera question au prochain chapitre, cette communauté d'acteurs se retrouve régulièrement dans le cadre de séminaires, de conférences, de dîners et autres réceptions. Ceux qui travaillent sur la PESD se côtoient donc fréquemment et en viennent à se connaître, à savoir à l'avance ce qu'ils vont dire et écrire. En fin de compte, la majorité des personnes que nous avons rencontrées en entrevue ont admis qu'il s'agit d'un petit monde, d'une petite communauté. De plus, lorsqu'on étudie les conseils et les équipes de recherche, on constate un phénomène qui prend de l'ampleur, celui de l'appartenance multiple de certains acteurs rattachés à plusieurs organismes, centres et structures en même temps, les chevauchements sont en effet possibles et même

courants. Au prochain chapitre, nous analyserons d'ailleurs les tenants et les aboutissants de ces interactions et interrelations.

Enfin, cet espace est circonscrit, car souvent la participation à ces événements se fait sur invitation, le but étant de faire avancer le débat et le dialogue entre les personnes clés sur tel ou tel dossier. Il arrive que certaines activités soient ouvertes au public en fonction des objectifs des organisateurs. En somme, les séminaires, les tables rondes et les débats se font la plupart du temps en cercles restreints et de façon informelle, selon les règles du *Chatham House*, en respectant l'anonymat de l'informateur, et à micros fermés (*off the record*), en n'attribuant pas les propos recueillis, afin de faciliter et d'encourager la discussion ainsi que les échanges.

Dans cette configuration européenne de la sécurité et de la défense, l'emplacement géographique, voire physique, peut éventuellement affecter les logiques d'action des acteurs et la portée de celles-ci. L'environnement peut très certainement contribuer à définir l'influence des acteurs, par exemple, la perception de l'interlocuteur peut varier selon qu'il requiert les services d'un acteur basé à Bruxelles ou dans l'une des capitales européennes. Certes, cette remarque demande à être confirmée au cas par cas, mais elle est revenue très souvent dans nos divers entretiens. Les enquêtes menées sur le terrain nous ont, à ce sujet, permis de prendre connaissance de la situation géographique des différents acteurs. À Bruxelles, sans surprise, ils sont pour la plupart situés près du fameux Rond-point Schuman, au cœur du quartier des institutions européennes. Nous pourrions croire qu'ils sont donc privilégiés puisque la proximité devrait nécessairement leur permettre d'accroître leur influence ne serait-ce que pour la facilité des contacts. Un propos finalement à nuancer, pour certains, le fait de travailler à partir de l'une des capitales européennes, n'affecte en rien leur influence. Au contraire, la distance leur donne un recul face aux événements qui leur permet de jeter un regard plus critique ce qui accroît, selon eux, leur sentiment

d'indépendance et d'autonomie intellectuelle, dont dépend leur crédibilité⁵⁰. Quoi qu'il en soit, pour Boucher et Royo (2006 : 103) le nombre de plus en plus important des acteurs en marge du pouvoir peut créer « une concurrence accrue [qui] peut amener les groupes de recherche à vouloir se distinguer par une approche moins neutre. » Autant d'éléments qui peuvent affecter le positionnement et les logiques d'action des acteurs, constitutifs du champ, qui seront analysés dans les prochains chapitres.

Conclusion

À la lumière de ce chapitre sur les positions des acteurs en présence au niveau européen et leurs logiques d'action, nous sommes à même de constater la grande variété d'acteurs en jeu et les liens qui se tissent entre eux, nous aidant à comprendre, au moins en partie, que la PESD ne s'élabore pas sans heurts ni tensions entre ses structures politico-militaires, les différents acteurs décisionnels et les autres acteurs qui interviennent en amont et en aval de la prise de décision et par la suite directement et indirectement au cours de sa mise œuvre. Nous prenons également la mesure, comme l'affirme Ojanen (2006), des liens entre les acteurs en raison, entre autres, des enjeux croisés des différents dossiers liés à la sécurité et à la défense qui les rapprochent et les amènent de plus en plus à travailler ensemble. Ainsi, au fil de l'interconnexion des dossiers, deux pans d'activités de l'UE qui ne devaient pas *a priori* se retrouver liés, voire devenir interdépendants, comme le marché intérieur au sein du premier pilier (relatif à l'armement) et la PESD, au sein du second pilier, sont désormais garants de l'avenir de l'Europe de la défense.

⁵⁰ Propos recueillis auprès de différents acteurs à Paris, à Bruxelles et à Londres, en 2005 et en 2007.

Par ailleurs, nous avons pu prendre conscience que l'élargissement des compétences de la Communauté européenne a encouragé l'émergence de nombreux acteurs en marge du pouvoir. Une société civile très hétérogène, dont la catégorisation des acteurs demeure un exercice difficile, voire impossible, pour bien refléter la pratique. Les buts des uns s'entrecroisent bien souvent avec ceux des autres. Au sein du champ européen de sécurité et de défense, nous avons aussi réalisé l'écart entre les moyens, les ressources humaines et financières à la disposition des divers acteurs, entraînant *de facto* des différences dans les moyens logistiques, dans leur capacité d'influence, ou du moins de la projection de leurs idées.

Dès lors que nous avons clarifié les composantes de cette configuration, avec les logiques d'action et le positionnement des multiples acteurs en jeu dans le domaine de la sécurité et de la défense en Europe, il faut à présent analyser la façon dont ce champ fonctionne. Nous avons déjà soulevé à plusieurs reprises les points de contact entre les différents acteurs qui tendent vers une interdépendance accrue au sein d'une structure de positions se définissant et se transformant au fil de leurs relations. Par conséquent, nous nous attarderons dans le prochain chapitre aux logiques émergentes d'interactions entre les acteurs du champ européen de sécurité et de défense, décisionnels et en marge du pouvoir; de même qu'aux processus, aux dynamiques et aux pratiques qui animent ce champ.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS ENTRE ACTEURS : DES FORCES STRUCTURANTES DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Ayant étudié la composition du champ européen de sécurité et de défense, en identifiant le positionnement et les logiques d'action de multiples acteurs, nous pouvons prendre la mesure de sa redéfinition. S'il fut question pendant longtemps d'une configuration composée essentiellement des États et de leurs représentants civils et militaires, le contexte post-guerre froide et l'accélération de l'intégration européenne favorisent l'inclusion d'autres acteurs décisionnels ainsi que de nouveaux acteurs gravitant autour des lieux de décisions. Cela dit, il est vrai que ce phénomène n'est pas propre à la réalité européenne. Toutefois, l'élaboration et la mise en œuvre de la PESD viennent irrémédiablement bouleverser le champ traditionnel de la sécurité et de la défense en Europe, d'une part. D'autre part, cette politique atypique constitue le laboratoire par excellence pour comprendre la transformation en cours dans ce domaine sensible.

En effet, la PESD, avec la mise en place de structures, de mécanismes et de personnels, a entraîné de nouveaux lieux, outils et méthodes, de consultation, de débat, de pouvoir et d'exécution. Cette nouvelle donne européenne transforme par la pratique le champ européen de sécurité et de défense.

Il ressort de notre recherche qu'elle ouvre de nouvelles perspectives de débouchés pour l'activité de nombreux acteurs en marge du pouvoir décisionnel. Gagnant en importance et en légitimité, ces acteurs voient ainsi s'accroître leur chance de contribuer au débat européen, voire au processus décisionnel. Par conséquent, après avoir analysé, au chapitre 2, la nature de cet espace de relations en acteurs concernés par la sécurité et la défense puis sa composition avec la mise en lumière de la structure de positions, au chapitre 3; le présent chapitre consiste à clarifier la façon dont ce champ fonctionne. À cette étape de l'analyse, nous allons mettre en lumière les logiques émergentes d'interactions entre les acteurs, les processus, les dynamiques et les pratiques qui animent ce champ.

Force est d'admettre que l'étude des relations, voire des interdépendances, entre la panoplie d'acteurs concernés a trop souvent été négligée par la littérature sur la PESD. C'est d'ailleurs là que réside le cœur de cette thèse, son apport à la littérature existante et sa valeur heuristique. Dès lors, plus qu'une simple politique, la PESD devient l'élément déclencheur qui stimule la redéfinition du champ européen de sécurité et de défense. L'étude de la PESD, plus qu'une fin en soi, se présente comme un moyen de comprendre la transformation en cours dans ce domaine. En effet, ce champ, loin de se fixer définitivement, évolue au rythme de l'élaboration et de la mise en œuvre des composantes directement et indirectement liées à cette politique européenne que nous venons d'analyser. Ainsi, loin d'être statique, consensuel et homogène, ce champ est animé par une dynamique interactionnelle, où s'articulent des logiques de coopération et de compétition, qui le constituent et le transforment au fur et à mesure de l'activité des acteurs.

Afin de saisir la complexité comme la subtilité de la dynamique qui anime et fait évoluer le champ européen de sécurité et de défense, nous cernerons la nature, les caractéristiques, les moyens et les motivations des rapports qui se tissent entre les

différents acteurs actifs au sein de ce champ. Nous mettrons ainsi en lumière l'habitus, soit le « système socialement constitué de dispositions structurées et structurantes qui est acquis par la pratique et constamment orienté vers des fonctions pratiques » (Bourdieu et Wacquant, 1992 : 97). On constate que sur le terrain, nous sommes loin de la simple dichotomie entre compétition et coopération. Il ne suffit donc pas de trancher entre les deux, mais de saisir toute la gamme de pratiques qui constituent, alimentent et transforment ce champ puisque les rapports entre acteurs revêtent évidemment différentes formes. Ainsi, dans ce chapitre, nous analyserons les relations qui s'articulent au sein du processus de socialisation, se transforment par les passages de la sphère publique à la sphère privée, les passerelles entre les différents réseaux d'acteurs ainsi que par l'appartenance multiple comme nouvelle stratégie de positionnement. Nous soulignerons également les partenariats et les coopérations formels et informels, structurant ces interactions de diverses manières, faisant naître au passage des sources de compétitions au sein et entre les réseaux d'acteurs.

4.1 Le processus de socialisation : les moyens, les lieux et les motivations

Les interactions entre les acteurs au sein et entre les différents réseaux s'intensifient au rythme de l'europanisation des enjeux de sécurité et de défense, conduisant à une socialisation croissante sur une base régulière. Un processus, dont les effets s'inscrivent dans le moyen et le long terme dans un cadre formel, instaurant une routine qui développe l'habitude chez les acteurs de travailler ensemble, d'apprendre à se connaître, à se faire confiance et à coopérer toujours davantage. Un processus générant de nouvelles pratiques, règles et normes qui constituent et transforment le champ européen de sécurité et de défense. Le processus de socialisation s'inscrit aussi dans un contexte informel, décontracté, sans protocole, en groupe restreint et parfois sélectionné. Une démarche qui, bien qu'informelle, n'en génère pas moins, elle aussi,

de nouvelles pratiques. Ainsi, le processus de socialisation, en contribuant à « l'internalisation des externalités », contribue à l'habitus qui est relationnel, dans la mesure où l'acteur est façonné par les relations sociales présentes au sein du champ (Pouliot, 2008 : 274).

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, les diplomates et les militaires, au sein des ministères et des différentes structures étatiques et européennes, sont en contact constant de façon formelle et informelle afin de s'entendre sur les positions à adopter tant au sein du Conseil européen que du Conseil des ministres. Selon la procédure établie, une fois les principes directeurs officiellement définis par les chefs d'État et de gouvernement, les décisions et leur mise en œuvre reviennent aux ministres et à leurs équipes. Un processus qui fait dire à Charles Grant (cité dans Mérand, 2008a : 57), directeur du *think tank* britannique *Centre for European Reform*, que les politiciens « ont cessé de jouer un rôle majeur assez rapidement après le lancement de la PESD. La majeure partie de la tâche ardue qu'est la construction de la PESD a échoué aux hauts fonctionnaires, tels que les directeurs politiques et les responsables politiques au sein des ministères de la Défense ». Une affirmation qui appuie la thèse de Mérand (2008b), postulant la transformation de l'État en Europe avec l'émergence d'un nouveau champ transgouvernemental de la PESD, au sein duquel les diplomates et les militaires français, britanniques et allemands, entre autres, sont constamment en interaction et tentent de faire converger leurs représentations sociales dans la formulation de la PESD. Cependant, selon Mérand (2008a : 55), chacun est influencé par ses pratiques institutionnelles nationales et organisationnelles, relativement au « rôle de l'État, la nature des défis sécuritaires et les objectifs de leurs professions. » Par conséquent, dans l'élaboration de la PESD, les diplomates accordent l'importance au rayonnement de l'UE et des États membres dans le monde alors que les militaires concentrent plutôt leur énergie à l'accroissement des capacités et de l'interopérabilité au sein de

l'UE, confirmant qu'ils sont socialisés tant sur le plan de leur culture nationale que sur le plan organisationnel (Mérand, 2008a).

Dans cette perspective, Français et Britanniques ont pris conscience au cours des années de l'importance de leur coopération, sans laquelle ils ne peuvent rallier tous les États membres à leurs initiatives et ainsi faire valoir leur vision de la PESD. La France devient en quelque sorte la caution du Royaume-Uni et vice versa. Il peut arriver qu'il y ait des désaccords, mais ils reviennent toujours à la table des négociations pour reprendre la discussion. Leurs contacts étroits et fréquents aident très certainement à surmonter les différends. Ainsi, leurs relations reposent sur des phases de rapprochement et d'éloignement rythmées au gré de différents facteurs. Selon Howorth (2003b : 175, 177-178), le refroidissement dans les relations franco-britanniques à l'égard de la PESD, à partir de 2001, est attribuable, du moins en partie, à la rotation des officiels qui occupaient, depuis le milieu des années 1990, des postes clés. Puis, les contacts reprennent par la force des choses, ce constat est fait par l'ensemble des personnes rencontrées en entrevue et qui sont impliquées dans ces relations tant politiques que militaires sur une base régulière, voire quotidienne. Ce qui expliquerait pourquoi, même dans le cadre d'une crise aiguë, par exemple celle entourant l'intervention en Irak, en 2003, les représentants des deux pays maintiennent le dialogue sur le dossier de la PESD. Il semble qu'au pire de la crise, les fonctionnaires français et britanniques en contact régulier n'ont cessé que quelques jours leurs échanges et les ont repris sans heurts, témoignant de la force de la socialisation qui existe entre eux⁵¹.

⁵¹ Entretiens réalisés au sein des ministères de la Défense et des Affaires étrangères en France et au Royaume-Uni, en mai 2005.

L'échange de fonctionnaires entre les ministères homologues est un bel exemple de cette socialisation puisque les fonctionnaires sont mis à la disposition de l'administration du partenaire, ils sont complètement intégrés dans la structure d'accueil pour une période d'environ trois ans. Un tel programme d'échange implique nécessairement une grande confiance et un respect mutuel. Il permet surtout une meilleure connaissance de l'autre, de sa vision du monde, de ses méthodes de travail et de ses pratiques, en général comme de façon plus spécifique, sur la PESD par exemple. Ces échanges jouent aussi un rôle dans le rapprochement des positions, à tout le moins, ils favorisent une meilleure compréhension de l'administration du partenaire. À cet égard, en 2005, le fonctionnaire, rattaché à la Délégation des Affaires stratégiques (DAS) du ministère français de la Défense, mis à la disposition du ministère britannique de la Défense, est responsable du dossier de la PESD⁵².

En général, il est vrai que la dynamique interactive des diplomates en Europe s'inscrit dans la perspective de près de 60 ans de construction politique européenne qui a généré, selon Mérand (2008b), le champ de la politique étrangère européenne. La socialisation entre les acteurs des ministères des Affaires étrangères est ainsi particulièrement forte, tant dans les capitales nationales qu'à Bruxelles, lieu névralgique de l'activité européenne. Les homologues des représentations permanentes (RP) des États membres se connaissent très bien et se côtoient, aussi souvent que nécessaire. D'une part, des réunions du Comité politique et de sécurité (COPS), des comités, des groupes de travail sont prévues à l'horaire chaque semaine. De l'autre, des rencontres informelles entre diplomates et fonctionnaires s'organisent au besoin dans la préparation de telle ou telle initiative. Dans le cas des homologues français et britanniques, il n'est pas rare qu'ils se retrouvent dans un cadre informel, chacun muni de leur feuille de route afin de trouver un compromis et de faire

⁵² Entretien réalisé au ministère britannique de la Défense, Londres, mai 2005.

converger les directives venant de leur gouvernement respectif⁵³. Des interactions qui contribuent au travail de préparation des dossiers, à dénouer des blocages et à rapprocher les parties. Des démarches informelles qui appuient et consolident celles entreprises dans un cadre formel. Si, les RP abritent autant des civils que des militaires, rappelons que les militaires se trouvent, autant dans les capitales nationales qu'à Bruxelles, dans une situation particulière, voire délicate. Ils doivent s'en remettre aux diplomates tant au sein du CAGRE que du COPS pour prendre les décisions et gérer le dossier de la PESD, une socialisation intensive entre diplomates et militaires s'impose alors par la force des choses.

Mérand (2003) est d'ailleurs l'un des premiers chercheurs à s'intéresser à la perception des militaires face à l'intégration européenne, particulièrement face aux développements de la PESD. En effet, si les militaires évoluent depuis 60 ans dans un contexte de socialisation, voire d'institutionnalisation, favorisée par l'intégration militaire au sein de l'OTAN (Mérand, 2008b), la nature de la PESD a une incidence particulière sur leur travail. À ce sujet, Niagalé Bagayoko-Penone (2005 : 6) a réalisé une étude d'envergure et extrêmement riche qui s'inscrit dans la continuité des travaux de Mérand et qui porte sur les acteurs français de la défense à l'égard de l'europanisation de leur champ de compétences. Son étude sur la sociologie des acteurs de l'UE est basée, en grande partie, sur des entretiens réalisés avec tous les types d'acteurs de la défense bien que limitée au cas de la France. L'apport de cette étude à la compréhension de la nouvelle réalité des militaires européens est ainsi indéniable. En outre, elle nous offre une véritable base de données et des points de repère sur la transformation en cours dans le travail des militaires à l'échelle européenne. Elle analyse les processus de socialisation institutionnelle et les

⁵³ Entretiens réalisés aux représentations permanentes britannique et française auprès de l'UE, à Bruxelles, juin 2005.

perceptions des militaires français, liées à leurs nouvelles fonctions auprès des institutions européennes. Elle s'intéresse à l'intégration des normes et des valeurs européennes sous l'influence de la fonction d'expertise, avec l'idée de l'émergence d'une communauté épistémique; de fonctions plus diplomatiques pour les militaires, de l'ordre de la représentation et de la négociation; d'une mission de pédagogie relative aux institutions européennes, en dispensant des enseignements, entre autres, au Collège européen de sécurité et de défense (CESD). Enfin, pour les militaires affectés à l'Unité de police, elle cherche à saisir l'intégration des normes et des valeurs européennes des militaires français sous l'influence de leur fonction de liaison entre les trois piliers de l'UE et ainsi, d'une collaboration accrue avec les civils (2006 : 54-63). Ce dernier point nuance la dichotomie traditionnelle entre diplomate et militaire, nous rappelant que les missions de la PESD comprennent également d'autres acteurs, notamment des policiers et des gendarmes.

Considérant les militaires comme des acteurs bruxellisés, au sein d'un nouveau mode de gouvernance émergeant; Bagayoko-Penone (2006 : 66) apporte une nuance fort pertinente à l'analyse de Müller-Brandeck-Bocquet (2002, voir chap.1), relativement à l'émergence d'une voie médiane entre intergouvernementalisme et supranationalisme. En effet, elle précise que les acteurs dits bruxellisés, appartenant aux structures du Secrétariat général du Conseil, loin de se distancier des organes supranationaux, peuvent adopter des stratégies de rapprochement, surtout avec la Commission européenne, de façon à équilibrer l'approche jugée parfois trop intergouvernementale des États membres. D'ailleurs, les entretiens réalisés par l'auteure révèlent, à travers ces stratégies de contournement, la rivalité entre les piliers et par là, entre les structures et les acteurs qui les composent et qui jouent ou souhaitent exercer un rôle en matière de sécurité et de défense. Une dynamique concurrentielle présente au sein du champ que nous aborderons à la section 4.5.

Les institutions et les structures européennes sont effectivement des vecteurs de rapprochement et conséquemment de socialisation tant pour les civils que les militaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Collège européen de sécurité et de défense fut institué par l'action commune du Conseil en 2005. L'action commune a été actualisée en 2008. Concernant les aspects stratégiques, le CESD vise à « promouvoir une compréhension commune de la PESD parmi le personnel civil et militaire et [à] recenser et [à] diffuser, au moyen de formation, les meilleures pratiques en rapport avec diverses questions relevant de la PESD » (Conseil, 2008d, art. 2 : 20). Le secrétariat du CESD est assumé par le Secrétariat général du Conseil (art. 8, alinéa 1) qui coopère étroitement avec la Commission européenne (alinéa 4). Par sa vocation, le CESD est cependant plus qu'un collège traditionnel, outre le renforcement d'une culture européenne de la sécurité (art. 3), il prend la forme originale

d'un réseau réunissant des instituts, des collèges, des académies, des universités et des institutions qui, au sein de l'Union européenne, traitent de questions de politique européenne de sécurité et de défense, ainsi que l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE). (art. 1, alinéa 2 : 20)

Il sert également d'appui au lancement d'un programme d'échanges de jeunes officiers européens, un Erasmus⁵⁴ à vocation militaire, approuvé par le Conseil européen, en décembre 2008. Ce programme « vise à renforcer l'interopérabilité des forces et à développer la culture européenne de sécurité et de défense » (Conseil, 2008f : 15). En effet, mis en place en 2009, il donne la possibilité aux officiers

⁵⁴ Le programme Erasmus d'éducation et de formation permet, depuis 1987, la mobilité des étudiants, des professeurs et des employés d'entreprise pour les études ou le travail dans 31 pays, dont 90 % des universités européennes (Commission européenne, 2008c). « Ces communautés multiculturelles constituent des unités de vie informelles, occasion extraordinaire d'apprentissage pratique de l'Europe » (Floc'h, 2009).

européens de réaliser une partie de leur formation dans un autre État membre. La mobilité tant des étudiants que des professeurs des écoles militaires, sur une base nationale et volontaire, doit favoriser « des approches partagées pour la formation des jeunes officiers européens, notamment dans le domaine de la PESD » (Conseil, 2008f : 15). De plus, elle doit leur permettre de devenir « interopérables sur le plan intellectuel » (Bockel, 2009 : 9). Dans cette optique de renforcement de l'interopérabilité et de l'habitude de travailler ensemble des personnels européens, il a également été décidé de créer un « vivier d'experts » dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité qui puisse contribuer aux formations et être déployé sur le terrain dans le cadre de missions, et ce, dans le but de constituer une « communauté d'experts européens » (Conseil, 2008f : 10). Autant d'exemples qui confirment que la PESD génère bel et bien un espace de socialisation qui, en outre, est de plus en plus structuré, voire institutionnalisé.

En somme, la socialisation des diplomates et des militaires est bien réelle et bénéficie de multiples structures et moyens pour s'épanouir. Par contre, il ne faudrait pas en déduire pour autant que leurs contacts se fassent en vase clos. Nous l'avons souligné au chapitre 3, les diplomates et les militaires ont d'abord renforcé leurs liens avec et au travers des institutions et des structures européennes basées en permanence à Bruxelles ce qui a entraîné le processus de bruxellisation. Par la suite, et c'est sur ce point que nous nous distançons de la thèse de Frédéric Mérand sur le champ transgouvernemental de la PESD, composé essentiellement des diplomates et des militaires, les institutions et les structures européennes se sont à leur tour tournées vers d'autres acteurs, basés à Bruxelles et dans les différents pays de l'UE, pour combler leurs lacunes en matière d'expertise. Une socialisation qui s'accroît donc au rythme de l'eupéanisation des enjeux et, par conséquent, de l'élargissement du champ européen de sécurité et de défense.

À cet égard, le CESD s'adresse à un public spécialisé, d'abord aux membres du personnel civil et militaire des États membres certes, mais il peut aussi accueillir des « représentants, entre autres, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, des médias ainsi que du monde des affaires » (Conseil, 2008d, art. 9, alinéa 2 : 23). En outre, il coopère avec ces mêmes acteurs et d'autres afin qu'ils puissent mettre à profit leurs connaissances spécialisées au niveau des formations offertes (art. 10) de façon à s'assurer qu'elles soient les plus complètes et actuelles possibles. Le CESD plus qu'un collège se présente, dès lors, comme un véritable outil de socialisation à l'échelle européenne.

Il existe d'autres instruments de socialisation, formels et informels. Il y a des agents de socialisation, à commencer par le SG/HR Javier Solana qui rencontre sur une base régulière les représentants des États membres, joue le rôle de médiateur et de rassembleur afin de pouvoir s'exprimer en leur nom sur les différents dossiers de la PESD. Solana, bien que d'une vitalité hors du commun, présent sur tous les fronts, est toutefois assisté par une équipe de représentants personnels sur les questions de non-prolifération des armes de destructions massives, les droits humains dans le domaine de la PESC, les affaires parlementaires dans le domaine de la PESC (assurant des contacts étroits avec le Parlement européen et les parlements nationaux), l'énergie et la politique étrangère, etc. (Conseil, s.d.b). Javier Solana est aussi appuyé dans son travail par des représentants spéciaux dans de nombreux pays et régions à l'extérieur de l'UE (Conseil, s.d.a). Tous ces représentants sont autant de courroies de transmission de l'information entre les États, les régions et les pays tiers et les institutions de l'UE.

Il y a aussi des lieux propices à la socialisation, où tous les acteurs concernés par la PESD se côtoient régulièrement. Ils peuvent se rencontrer dans le cadre de réunions,

de comités et de groupes de travail, mais également, lors de conférences, de séminaires, de débats, de dîners et de réceptions tant dans un cadre formel qu'informel. À ce propos, Pierre Sellal (2006), ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'UE depuis 2002, prétend que les représentants étatiques doivent prendre en compte la complexification du processus décisionnel. Par conséquent, ils doivent « être présent [s] à tous les niveaux de la prise de décision, de son élaboration à sa communication [...] cette présence repose aussi sur une participation aux activités des *think tanks*, la contribution à leurs programmes, une expression et une exposition médiatiques » d'envergure et régulière (2006 : 196-197). Les conseils de l'ambassadeur confirment que les acteurs sont conscients de l'existence de ce champ et reconnaissent ceux qui en font partie.

Par ailleurs, la présence des acteurs décisionnels à toutes les étapes du processus ne sous-entend pas qu'ils travaillent nécessairement toujours avec les mêmes acteurs. Une remarque qui s'impose pour justifier notre choix de ne pas avoir fait d'études de cas, en nous concentrant sur des dossiers en particulier, par exemple la stratégie européenne de sécurité, la mise en place de l'AED ou le lancement de telle ou telle mission européenne. La socialisation est si forte et implique tant d'acteurs qu'il apparaît difficile de pouvoir départager véritablement l'influence des uns et des autres. Et ce, d'autant plus que nos entretiens ont révélé que les acteurs ont souvent l'impression d'être à l'origine de telle ou telle initiative, faisant abstraction de la possibilité que les diplomates et les militaires aient probablement consulté d'autres acteurs avant de prendre leurs décisions. Il s'agit de toute façon d'action, voire de coopération, ponctuelle, selon les besoins liés au dossier, en termes d'expertise intellectuelle, technique et pratique. Ainsi, il s'avère plus pertinent, à notre avis, d'analyser les interactions dans une perspective qui s'échelonne sur les dix années de la PESD plus à même de rendre compte de la dynamique d'ensemble.

Bref, si les représentants des États membres sont de plus en plus enclins à participer aux activités des cercles de réflexion, ils ne sont pas les seuls. Les représentants des pays tiers en font tout autant. Ils ont eux aussi compris que ces événements deviennent des lieux de réseautage, de rencontres, par excellence pour connaître la teneur du débat, les acteurs impliqués et les coopérations possibles, c'est notamment le cas des États-Unis. Pour l'instant, la PESD évolue en dehors des traités (chapitre 3), ainsi les relations avec les pays tiers n'ont pas encore de base juridique. Elles demeurent informelles ou sont précisées au cas par cas dans les règlements et les actions communes (Pnevmticou, 2001 : 17-19). Ces événements sont donc pour les États tiers une façon de se positionner stratégiquement dans le champ et de socialiser avec tous les acteurs impliqués en la matière.

Le processus de socialisation entre ces différents acteurs suppose qu'ils se connaissent suffisamment bien pour avoir une bonne idée à l'avance de qui sera présent dans telle ou telle activité et quel sera la teneur de leur discours, ce qui par ailleurs peut éventuellement devenir une source de frustration et de lassitude. Quel est l'intérêt alors pour les différents acteurs de participer à ces événements? Il est vrai qu'une participation à une conférence, par exemple, permet à un acteur d'être visible, de suivre l'avancement des débats et de voir la façon de travailler des uns et des autres. Toutefois, la question demeure entière sur ce qui motive les acteurs décisionnels à entrer en contact, à échanger et à socialiser sur une base régulière avec les acteurs en marge du pouvoir décisionnel.

À ce sujet, Michel Barnier lorsqu'il était ministre français des Affaires étrangères, a voulu remédier à la perte d'influence de la France auprès de l'UE, en encourageant un

mode d'action repensé qui prenne en compte la nouvelle réalité européenne (de Bresson, 2004). Il lui apparaît alors évident que « si Paris ne favorise pas très vite la création de *think tanks* indépendants, mais ouverts aux idées françaises, la France va perdre toute capacité de persuasion en Europe. La représentation permanente de la France auprès de l'UE a depuis une attachée chargée des relations avec les *think tanks* » (Boucher et Royo, 2006 : 57). Une section intitulée « Cercles de réflexion/*think tanks* » figure d'ailleurs clairement sur le site Internet officiel de la RP française auprès de l'UE, et constitue un véritable « dispositif de veille des activités des principaux *think tanks* traitant des questions européennes » (France, s.d.b), comprenant un annuaire des cercles de réflexion et un calendrier de leurs activités. Ce dispositif est appuyé par une politique de contact visant à « faciliter la participation d'intervenants français, préparer l'organisation d'événements conjoints et assurer la diffusion des publications des *think tanks* auprès des autorités françaises » (France, s.d.b).

Plus généralement, ce qui ressort de nos entretiens, concernant les contacts entre les officiels et les acteurs en marge du pouvoir, c'est le désir des représentants étatiques et européens de prendre le pouls de la situation, du débat de manière sporadique, de savoir ce qui se passe en termes d'activités et de recherche, surtout ce qui se dit, par qui et entre qui. En outre, les colloques, les séminaires et les tables rondes sont perçus comme des terrains neutres pour une rencontre. Cela peut faciliter tant la discussion de gouvernement à gouvernement, avec les représentants des institutions européennes ou encore ceux des États tiers, en créant un nouvel espace de dialogue. Un échange qui se déroule dans un cadre informel, décontracté devant un public ciblé. Pour les acteurs décisionnels, les contacts avec les acteurs en marge du pouvoir représentent aussi un moyen pour faire passer leurs idées, leur message tant à leurs partenaires qu'à leurs homologues. Leur participation aux divers événements sert également de relais d'opinion et d'information, voire de pédagogie sur la PESD afin de combler les

lacunes à cet égard ou encore de démystifier la complexité croissante de son élaboration et de ses composantes. Ces interventions s'imposent dès lors que les *think tanks* se présentent comme « un pont entre les décideurs, les experts, les médias et le grand public. Ils sont censés permettre des allers et retours entre l'analyse et l'action politique » (Boucher et Royo, 2006 : 39).

Il existe de nombreux exemples de contacts étroits sur une base régulière entre les représentants des États et les acteurs actifs en amont et en aval de la prise de décision. Notons-en un au passage qui a été mentionné dans les médias français de façon très banale. Il est vrai que les présentations devant des gens d'affaires sont devenues une pratique courante, mais en matière de sécurité et de défense, elle a pourtant de quoi surprendre. Nicolas Sarkozy (2009), dans un souci de transparence et de pédagogie clairement affiché, a défendu et a expliqué sa décision de réintroduire la France dans le commandement intégré de l'OTAN afin de relancer l'Europe de la défense, lors du colloque « La France, la défense européenne et l'OTAN au XXI^e siècle » organisé par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), à l'École militaire. En outre, un tel événement a, *a priori*, de quoi surprendre, eu égard à la réputation des administrations successives en France relativement à leurs liens avec les *think tanks*, sur laquelle nous reviendrons au prochain chapitre. Il n'est peut-être pas anodin de souligner que nombre de chercheurs du FRS sont d'anciens hauts fonctionnaires, à commencer par son directeur Camille Grand (FRS, 2007a) et l'ancien directeur, depuis conseiller spécial François Heisbourg (FRS, 2007b). Nous soulignerons d'ailleurs à la prochaine section que ces passerelles d'un réseau à l'autre sont fréquentes et contribuent au lien de confiance qui se tisse entre les décideurs et les acteurs en marge du pouvoir.

Ceci dit, les officiels sont également en contact étroit avec les industriels qui jouent un rôle non négligeable de guide, d'information sur les enjeux industriels et

technologiques susceptibles de contribuer à faire avancer la PESD. À l'inverse, les entreprises européennes de la défense ont aussi leurs intérêts à mettre de l'avance dans les perspectives de débouchés qu'offre la PESD. Ainsi, entre autres, à travers l'*AeroSpace and Defence Industries Association of Europe* (ASD), à l'échelle européenne, ils parlent directement à Javier Solana, à l'AED, aux institutions européennes pour dire ce que les industriels veulent faire et ce qu'elles ont à proposer. Ils parlent aussi directement aux gouvernements et à travers d'autres associations et fédérations professionnelles nationales, par exemple le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS). Pour les industriels, les liens avec les *think tanks* s'imposent tout autant. D'une part, afin de diffuser leur vision, leurs idées et de contribuer au débat intellectuel. Par exemple, sur le débat relatif à la fragmentation des marchés d'armement et à la nécessité de mettre en place un marché européen de défense avec l'espoir qu'en bout ligne un tel projet aura des retombées économiques avantageuses. Toutefois, il faut dans un premier temps changer les mentalités. De même, l'idée de mutualiser les capacités militaires a circulé dans les conférences pendant quelques années, au cœur des présentations de représentants du milieu de l'industrie de la défense comme dans leurs publications d'ailleurs. Puis, lors du sommet franco-britannique, à Paris, en juin 2006, afin d'encourager les projets communs de coopération, les deux pays conviennent de mettre en place un « groupe de travail de haut niveau composé de représentants des gouvernements et d'industriels français et britanniques afin d'examiner les moyens de développer et de renforcer la coopération existante dans les programmes d'armement » (France, 2006c). Finalement, la mutualisation est devenue une véritable option, confirmée par la présidence française de l'UE (Conseil, 2008i : 4).

En ce qui a trait aux motivations des *think tanks* et des ONG, les relations entretenues avec les officiels visent, entre autres, à fournir une meilleure information susceptible d'aider les décideurs à prendre leurs décisions. Pour les consultants, les acteurs issus

d'ONG et de *think tanks*, les représentations permanentes des États membres à Bruxelles qui leur apparaissent d'une grande importance stratégique dans la définition de la PESD, sont des lieux clés dans leur stratégie d'influence⁵⁵. Ils manifestent la volonté de faire circuler leurs idées et si elles peuvent faire partie de la décision, ils considèrent avoir atteint leur objectif. Les acteurs en marge du pouvoir développent des liens avec les institutions et les agences européennes qui gagnent en importance avec l'élargissement de leur champ de compétences et d'intérêts aux enjeux de sécurité et de défense. Ainsi, au fur et à mesure de la socialisation avec les différents acteurs et réseaux, ils espèrent arriver à mieux se positionner au sein du champ, en devenant des interlocuteurs privilégiés des acteurs décisionnels.

À ce sujet, Alex Warleigh (2001 : 623) maintient que les ONG sont susceptibles de devenir des agents de socialisation politique bien qu'elles soient « actuellement du moins, incapables d'agir comme catalyseur pour l'eupéanisation de la société civile, à partir du moment où leurs procédures internes de gouvernance sont insuffisamment démocratiques. » En effet, selon lui, il n'y a pas de signes évidents de socialisation politique par les ONG dû au fait que le processus décisionnel de ces organisations repose sur quelques personnes, qu'il y a peu d'effort d'information sur la nécessité d'action, que leur rôle passif semble convenir à leurs membres ou encore qu'il n'y a pas de collaboration régulière entre elles. Comme c'est généralement le cas, l'auteur généralise à toutes les ONG, même si nous déduisons qu'il fait allusion aux organisations du secteur social. Une analyse qui nous fait penser à celle de Dunkerley et Fudge (2004), prétendant que les revendications des ONG demeurent largement non entendues par les décideurs européens en raison de leur manque d'information, de ressources et d'organisation.

⁵⁵ Entretiens réalisés avec plusieurs consultants, représentants d'ONG et chercheurs au sein de *think tanks*, en 2007.

Pourtant, en ce qui concerne la PESD, nos recherches et nos entretiens tendent plutôt à démontrer qu'il y a une européanisation en cours des pratiques de ces acteurs et que la socialisation est particulièrement forte entre les ONG, les cercles de réflexion et tous les acteurs susceptibles de les aider dans leur stratégie d'influence. Ils sont des acteurs qui gagnent en importance et qui parviennent de plus en plus à se faire reconnaître comme des interlocuteurs crédibles et légitimes auprès des décideurs. D'abord, concernant les procédures internes, il semble y avoir un souci grandissant de la part des ONG, des groupes de pression, des *think tanks* et des autres centres de recherche, pour assurer la transparence de leurs procédures, prérogative à leur légitimité et leur crédibilité, essentielles à leur capacité d'action. En ce sens, ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire volontairement sur le registre et à respecter le code de conduite mis en place par la Commission européenne pour les représentants d'intérêts, dont il sera question à la section 4.4 de ce chapitre. Au regard des entretiens réalisés, il ne nous apparaît nullement que le rôle de ces acteurs est passif. Bien au contraire, ces acteurs cherchent à se positionner au sein de la configuration européenne, à avoir accès aux décideurs, à être en contact et à socialiser avec les autres acteurs, tout en assurant le relais auprès de l'opinion publique.

En somme, des échanges et des contacts qui évoluent vers une socialisation croissante au sein d'une communauté d'acteurs, où chacun entretient et encourage les relations parce qu'il y voit des avantages. Il ne faut dès lors pas se surprendre que la confusion des genres soit devenue monnaie courante. Les acteurs sont conscients que le champ existe, ils connaissent ceux qui en font partie, du moins ils savent qu'un ensemble restreint de personnes travaillent, ont un intérêt, détiennent une expertise en la matière. Ainsi, il est devenu fréquent et tout à fait acceptable aux yeux des participants lors d'une conférence qu'elle soit organisée par un *think tank* ou un

organisme national ou européen, que des chercheurs, des représentants des industries de défense et d'ONG interviennent au même titre que d'actuels ou d'anciens ministres, ambassadeurs, militaires sur les enjeux discutés. Le processus de socialisation qui anime le champ aide donc à comprendre les liens de connaissance, de reconnaissance, de respect et de confiance qui se tissent entre les acteurs, d'autant plus que l'Europe n'échappe pas à une autre tendance, celle de la mobilité professionnelle.

4.2 Le pantouflage : une réalité aussi européenne

Notre intérêt pour la sociologie politique, particulièrement pour ses outils théoriques et méthodologiques, nous amène à accorder une attention spéciale au parcours socioprofessionnel des acteurs en jeu. Les trajectoires individuelles et collectives des acteurs comme autant d'expériences acquises constituent les dispositions au cœur de leur habitus qui guide leur action présente et future (Pouliot, 2008 : 273). L'analyse présentée au chapitre 3 pourrait nous laisser croire à des catégories d'acteurs hermétiques, cloisonnées et statiques alors qu'il n'en est rien. Au contraire, nos entretiens ont révélé que la majorité des acteurs se déplacent sur une base régulière au sein des mêmes réseaux, mais aussi entre les différents réseaux d'acteurs qui s'entremêlent. Selon Mérand (2008b : 140), la PESD « est une arène transgouvernemental composé d'acteurs venant des différents champs : le champ de défense internationale [à travers l'OTAN] et le champ de la politique étrangère européenne [à travers l'UE] » auxquels nous pouvons ajouter le champ de la sécurité intérieure avec les policiers, les gendarmes et les experts juristes ainsi que des autres sphères de la société.

Ainsi, au sein du champ à l'étude, on note un nombre croissant d'interconnexions, d'abord, au sein des mêmes catégories cela va de soi; puis de façon plus surprenante entre la sphère publique et la sphère privée, où des passerelles sont de plus en plus présentes. Une pratique mieux connue sous le nom de pantouflage et qui touche de multiples domaines. Il est vrai que cette problématique est récente et demeure taboue en Europe. Sa portée est encore limitée, surtout si on fait la comparaison avec le phénomène bien connu et documenté de la porte tournante (*revolving door*) aux États-Unis, dans le contexte du *spoils system*, où la mise en place d'une nouvelle administration implique nécessairement le renouvellement du personnel politique. De même, avec des chefs d'État de plus en plus jeunes, il n'est pas rare de voir le président lui-même se retrouver sur le marché du travail, comme en témoigne la carrière post présidentielle de Bill Clinton à titre de consultant et de conférencier, aux cachets non négligeables. « Au point d'ailleurs que l'ancien président démocrate devra soumettre à un comité d'éthique du département d'État la liste de ceux qui rétribuent ses discours » (Halimi, 2009). En Europe, les cas de Tony Blair, devenu en janvier 2008, entre autres, conseiller à temps partiel pour *JPMorgan Chase*, une banque américaine, et de Gerhard Schröder, conseiller depuis mars 2006 pour une entreprise de pipelines, une filiale de *Gazprom*, constituent d'autres exemples, au plus haut niveau, de la présence de passerelles entre la sphère publique et la sphère privée (Halimi, 2009).

Cela dit, les membres du personnel des administrations américaines sortantes poursuivent, comme le souligne le général Alain Faupin (2003-04), leur carrière dans le milieu universitaire, dans le secteur privé et plus largement au sein de la société civile, notamment des *think tanks*. Les *think tanks* œuvrent dans « tous les domaines de la vie sociale, économique, scientifique, sécuritaire et politique. Leur influence est évidente [...] Ils participent également à la formation et à l'entretien intellectuels des élites politiques américaines dans le cadre du *spoils system* » (2003-04 : 97). Une

remarque qui n'est pas anodine, car trop souvent les médias et la littérature académique sous-estiment cette tendance au pantouflage aussi présente dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Au sein de l'UE, nous assistons à la multiplication des cas, au cours des dernières années, notamment à la Commission européenne qui a vu tant certains de ses commissaires que de ses fonctionnaires la quitter pour rejoindre le secteur privé, soit des entreprises, des cabinets d'avocats et de conseils, ou encore des *think tanks*. De même, les autres institutions européennes et les représentations permanentes des États membres auprès de l'UE ne sont pas en reste. « Les anciens des institutions connaissent les gens et les procédures, leur expérience vaut de l'or » et continue à prendre de la valeur au rythme des développements de l'UE qui gagne en complexité (Ricard, 2008a).

Si la direction des ressources humaines de la Commission européenne semble minimiser le phénomène, force est d'admettre qu'il prend de l'ampleur :

Entre 1997 et 2007, les demandes d'autorisation d'activité professionnelle des « pensionnés » sont passées de 2 à 87. Par ailleurs, sur 300 demandes de congé pour convenance personnelle déposées entre 2004 et 2006 par des agents plus jeunes, un tiers concernait des passages au secteur privé. (Ricard, 2008a)

Il s'agit de données relatives à l'ensemble de l'activité de l'UE, non pas d'un domaine en particulier, encore moins à celui spécifique de la sécurité et de la défense. Néanmoins, elles indiquent une tendance à la hausse de ces passerelles entre la sphère publique et la sphère privée. Pourtant, ils sont encore nombreux à minimiser le phénomène. Plusieurs acteurs avec qui nous avons discuté et qui interagissent au sein du champ européen de sécurité et de défense ont insisté, eux aussi, pour nuancer,

voire minimiser, cette tendance, en rappelant qu'en Europe, contrairement aux États-Unis, il est surtout question d'allers simples. La pratique serait dès lors moins choquante que l'aller-retour. Dans l'optique de cette thèse, nous ne voyons pas vraiment de différence. Les acteurs passent de la sphère publique à la sphère privée, confirmant que nous avons à faire à une communauté restreinte d'acteurs, au sein de laquelle tous se côtoient, se connaissent, détiennent une expérience et un carnet d'adresses convoités qu'ils sont prêts à partager au gré des attachements professionnels. Le personnel provenant de la sphère publique, diplomates, fonctionnaires ou militaires à la retraite, poursuit de plus en plus leur carrière au sein de *think tanks*, d'ONG, d'entreprises ou à titre de consultant indépendant, mettant ainsi à profit leur expertise acquise sur le terrain, leur connaissance pratique et surtout leur réseau de contacts, des carnets d'adresses qui valent leur pesant d'or.

Dans cette perspective, Alter EU, un regroupement de plus de 160 groupes de la société civile, universitaires, syndicats, réclame plus d'éthique afin de contenir le phénomène de passerelles entre la sphère publique et la sphère privée. Si, pour des raisons de transparence, un code de conduite a été mis en place par la Commission européenne pour les représentants d'intérêts, il ne fait pas allusion au pantouflage (Ricard, 2008a). Cette situation laisse le phénomène dans une zone grise, sans véritable encadrement. À ce propos, le premier décret du président américain Barack Obama porte justement sur la transparence relativement au rapport entre le gouvernement et la société civile, visant particulièrement les groupes de pression. Le décret stipule, entre autres, que tout fonctionnaire américain devra attendre au moins deux ans avant d'exercer une quelconque influence auprès d'anciens collègues, des balises encore floues en Europe (Radio-Canada, 2009a). Si des organisations, comme Alter EU, souhaitent un code de conduite élargi à la question du pantouflage, la Commission européenne (2008b : 4) considère pour sa part que cette problématique est déjà suffisamment encadrée au sein des traités et des codes de conduite internes.

Elle fait allusion, entre autres, à l'article 287 du traité instituant la Communauté européenne qui stipule que :

Les membres des institutions de la Communauté, les membres des comités ainsi que les fonctionnaires et agents de la Communauté sont tenus, même après la cessation de leurs fonctions, de ne pas divulguer les informations qui, par leur nature, sont couvertes par le secret professionnel, et notamment les renseignements relatifs aux entreprises et concernant leurs relations commerciales ou les éléments de leur prix de revient. (Communauté européenne, 2002 : 147)

Au-delà de la problématique du pantouflage, visant précisément le passage de la sphère publique à la sphère privée, le phénomène de passerelles entre les différents réseaux prend lui aussi de l'ampleur. En effet, les *think tanks* et les ONG, gagnant en importance et en crédibilité, deviennent des lieux de formation et de véritables « réservoirs d'experts » (Boucher, 2004 : 37). Une réalité qui n'est certes pas propre à l'UE puisqu'elle s'observe aussi dans les différents réseaux d'acteurs issus d'ONG et de fondations sur la scène internationale (Keck et Sikkink, 1998 : 9). Néanmoins, nos entretiens le confirment, l'UE est un environnement particulièrement propice à ces diverses passerelles.

En effet, le personnel, travaillant au sein de *think tanks* et d'ONG, est susceptible d'être éventuellement embauché comme fonctionnaire tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne ou comme analyste dans une entreprise privée. Il semble normal de voir des fonctionnaires passer d'un pupitre, d'un ministère, d'une structure nationale et européenne à l'autre, d'un mandat à l'OTAN puis à l'UE. À ce sujet, nos entretiens nous ont permis d'en prendre connaissance et surtout de constater que certaines personnes ont eu la chance et la compétence d'être assignées à l'un ou l'autre des endroits à une des étapes clés de la PESD, ce qui a de quoi enrichir une feuille de route. Il est vrai que des fonctionnaires, des diplomates et des militaires

nationaux sont tentés par la diplomatie européenne, étant détachés ou demandant à l'être par leurs administrations, mais ils sont de plus en plus nombreux à mettre un terme à leur carrière à l'échelle nationale pour aller s'installer dans la capitale européenne, devenue un « lieu des possibles ».

Par conséquent, ce sont des acteurs connus qui, au sein du champ européen, ont souvent maintenu un lien de confiance avec les acteurs à l'échelle étatique ou européenne, grâce à leur passé professionnel et à leur expertise. Il n'y a pas de surprise, nous sommes bien en présence de réseaux d'acteurs, où les frontières sont poreuses. Une raison supplémentaire de s'éloigner de la dichotomie entre acteur public et acteur privé, une distinction, voire une étiquette, qui tient de moins en moins la route dans le champ européen de la sécurité et de la défense.

Une étude des trajectoires professionnelles individuelles de ces acteurs n'est dès lors pas dépourvue d'intérêt pour saisir les dynamiques internes présentes dans ce champ. Malheureusement, dans le cadre de cette thèse, une telle étude ne peut être exhaustive pour des raisons évidentes de faisabilité. Néanmoins, voici quelques exemples qui permettent d'illustrer le phénomène. En consultant la liste des membres de conseils d'administration de *think tanks* européens et d'ONG puis en réalisant nos entretiens, nous avons pris conscience de l'ampleur du pantouflage en Europe. La grande majorité des membres de ces conseils d'administration sont d'anciens premiers ministres et ministres issus de pays membres, d'anciens fonctionnaires européens et nationaux ayant occupé des postes de haut niveau, au sein des États membres et des institutions et des agences européennes ou encore des représentants d'entreprises et d'autres cercles de réflexion.

Par ailleurs, nombre de personnes rencontrées, pour ne pas dire la plupart, étaient des exemples vivants que les individus sont flexibles et bougent d'une institution à

l'autre. Il y a plusieurs cas plutôt personnels, mais certains cas plus connus, plus médiatisés que nous pouvons plus aisément souligner dans le cadre de cette thèse, comme celui de Christopher Patten qui, après une longue carrière en tant que politicien puis diplomate britannique, fut commissaire responsable de la DG-RELEX de 1999 à 2004. Il est, à présent, coprésident de l'*International Crisis Group* (ICG, s.d). Un autre exemple plus récent qui témoigne de l'attrait de personnalités de haut niveau exercé par l'ICG, est celui de la nomination de Louise Arbour au poste de présidente de l'organisation. Mme Arbour qui succède à Gareth Evans fut, de 1996 à 1999, procureure des tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, juge à la Cour Suprême du Canada, de 1999 à 2004 et haute commissaire aux droits de l'homme des Nations unies de 2004 à 2008 (Radio-Canada, 2009b). Par ailleurs, le parcours de Hubert Védrine (s.d) est aussi révélateur de cette tendance. Il fut d'abord conseiller diplomatique du président français François Mitterrand de 1981 à 1988, porte-parole puis secrétaire général de l'Élysée jusqu'en 1995 et ministre français des Affaires étrangères de 1997 à 2002. En 2003, il a fondé sa société de conseil en stratégie géopolitique et est vice-président de l'IRIS.

Au sein du Secrétariat général du Conseil, soulignons le parcours de Javier Solana, l'actuel Haut représentant pour la PESC qui est un exemple de plus témoignant de la mobilité des acteurs au sein du champ. En effet, il fut ministre espagnol de 1982 à 1995, dont celui des Affaires étrangères, secrétaire général de l'OTAN de 1995 à 1999 avant d'occuper ses fonctions actuelles (Conseil, 2009d). De même, son proche collaborateur, Robert Cooper, fut diplomate britannique travaillant dans différentes ambassades, puis au sein du ministère des Affaires étrangères et au *Cabinet office* comme *Deputy Secretary for Defence and Overseas*. Il aurait, selon certains, clairement influencé la politique étrangère de Tony Blair dans le sens d'un nouvel internationalisme et de la doctrine de l'intervention humanitaire (*The Guardian*, 2002), voire dans la volte-face du gouvernement sur le dossier de la défense

européenne, en 1998 (Mérand, 2008b : 132). C'est d'ailleurs un intellectuel qui a aussi développé ses idées sur l'Europe postmoderne dans quelques publications, entre autres, *The Post-Modern State and the World Order*, en 2000, et *The Breaking of Nations: Order and Chaos in the Twenty-First Century*, en 2003. Depuis 2002, il est directeur général de la Direction générale-E du Secrétariat Affaires extérieures et politico-militaires au Secrétariat général du Conseil et il siège au conseil d'administration du *Security and Defence Agenda* (SDA). D'ailleurs, selon Mérand (2008b : 132), il a su laisser sa marque et mettre de l'avant certaines de ses idées dans la stratégie européenne de sécurité. Le cas de Cooper n'est pas une exception dans l'entourage de Solana. Au sein de son cabinet, on retrouve Steven Everts, conseillers (Europa, s.d.i), et, depuis décembre 2008, représentant spécial du SG/HR pour l'énergie et la politique étrangère (Conseil, s.d.b). Everts, dont nous avons souligné les publications au chapitre 1, fut chercheur au *Centre for European Reform* (CER). Le CER apparaît ainsi comme un véritable réservoir d'experts de qualité, car Daniel Keohane, aussi ancien chercheur au CER a joint, en 2007, l'équipe de l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE, s.d.a), à titre de spécialiste en matière de PESD.

Un autre exemple, cette fois-ci des allers-retours entre le niveau national et le niveau européen, est celui de Michel Barnier qui fut ministre français délégué aux Affaires européennes de 1995 à 1997, commissaire européen responsable de la politique régionale et de la réforme des institutions de 1999 à 2004, il préside ainsi le groupe de travail sur la défense de la Convention européenne. En 2006, il est conseiller spécial de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et présente au Conseil européen un rapport intitulé « Pour une force européenne de protection civile : europe aid » (Barnier, 2006). En 2007, il participe au groupe d'Amato, regroupant des personnalités mandatées par la présidence allemande de revoir le projet de Constitution européenne et de proposer de nouvelles bases de discussion pour sortir l'Europe de la crise avant de devenir ministre français de l'Agriculture et

de la Pêche dans le deuxième gouvernement Fillion (France, 2009). Candidat de l'UMP aux élections européennes pour le renouvellement du Parlement européen, en juin 2009, il est élu eurodéputé de la circonscription Île-de-France dans le groupe du Parti populaire européen (PPE), tout en étant ouvert à l'idée d'une « éventuelle nomination au sein de la nouvelle Commission », voire si le traité de Lisbonne entre en vigueur, au poste de haut représentant pour les Affaires étrangères (Clavreul et Ricard, 2009). À un moment ou à un autre, il a donc été associé à l'un des pôles du triangle décisionnel européen, soient à la Commission, à titre de commissaire, au Parlement, à titre d'euro-député, et au Conseil, à titre de ministre français.

Ces quelques archétypes de parcours professionnels sont loin d'être atypiques et confirment que des passerelles et des appartenances multiples sont possibles entre et au sein des différents réseaux. Ils sont de plus en plus nombreux à mettre à profit leur expérience et leur expertise au service de tous ceux intéressés autant dans la sphère publique qu'au sein de la sphère privée et à bouger au gré des offres professionnelles.

4.3 L'appartenance multiple : une stratégie de positionnement

S'il y a des interactions menant à une socialisation accrue, une intensification de la mobilité professionnelle au travers du pantouflage et de passerelles entre les différents réseaux d'acteurs; on observe une autre tendance, celle de l'appartenance multiple. Il est vrai que Bourdieu parle toujours de *la* position des acteurs, mais nous croyons comme Bigo (2005) que le multipositionnement des acteurs au sein du champ est possible. En effet, les chevauchements sont fréquents, à partir du moment où il est question d'un champ social d'interactions, les réseaux d'acteurs ne sont pas hermétiques. Au contraire, ils sont bien souvent inter reliés. Certes, des liens se tissent au travers de partenariats (section 4.4), mais également par l'appartenance

multiple des acteurs, voire du cumul des mandats. Cette stratégie présente au sein du champ, est à la fois un mode de positionnement et un moyen pour les acteurs d'accroître leur effet au sein du champ, et ce, d'autant plus que chaque réseau ne comporte pas les mêmes contraintes (électives, financières, associatives, représentatives, relatives aux compétences et expertises spécifiques requises, etc.). Cette stratégie constitue aussi l'habitus qui est à cet égard « *dispositional* » dans la mesure où l'habitus dispose les acteurs à faire certaines choses et génère de nouvelles tendances (Pouliot, 2008 : 274). En effet, selon Mérand (2009 : 7),

les acteurs poursuivent des stratégies qui n'ont de sens que dans le contexte du champ, leur position actuelle à l'intérieur de celui-ci et l'histoire de leurs positions ou ce que Bourdieu appelle les "trajectoires". En d'autres mots, il y a une forte corrélation entre la position des acteurs, leur trajectoire et leurs dispositions sociales ou leurs façons de percevoir et d'agir dans le monde.

D'abord, le phénomène au niveau des institutions européennes, probablement le plus connu, est aussi appelé celui de la double casquette. L'exemple le plus cité est celui des représentants des pays membres qui siègent au Comité militaire de l'UE et ceux qui siègent au Comité militaire de l'OTAN qui sont bien souvent les mêmes, pour la très grande majorité des États membres. Une situation qui laisse l'analyste perplexe sur les effets de cette double casquette. Si elle a l'avantage d'assurer la cohérence et la coopération entre les deux organisations, elle peut aussi introduire des ambiguïtés quant aux différences organisationnelles et aux finalités des deux structures. Par ailleurs, Solana est à la fois secrétaire général du Conseil de l'UE et de l'UEO, HR pour la PESC, il préside le COPS, il est le chef de l'AED, il siège aussi au comité directeur de l'AED et aux sessions du CAGRE. Il préside également un forum de discussion, le *Security and Defence Agenda* (SDA), de même qu'un centre de réflexion menant, entre autres, des études sur la prévention des conflits, soit le

*Madariaga-College of Europe Foundation*⁵⁶. Un exemple qui confirme que le multipositionnement peut aussi se faire à la croisée des chemins, c'est-à-dire au cœur des centres européens de décisions comme à sa périphérie. D'une part, le multipositionnement de Solana assure la cohérence et la circulation de l'information au sein de l'UE et de l'autre, il témoigne de l'ouverture et des liens qui se tissent entre les réseaux d'acteurs.

Dans un souci de cohésion, il est précisé dans la majorité des actions communes du Conseil et des règlements adoptés par le Conseil et le Parlement européen que la Commission doit être tenue informée. À ce titre, un représentant de la Commission peut assister à titre d'observateur et poser des questions dans de nombreuses enceintes, y compris les structures politico-militaires de la PESC/PESD et le comité directeur de l'AED. D'ailleurs, au sein du centre d'opération, s'il devait être activé, il est prévu que des civils provenant de la Commission participent aux côtés du personnel militaire issu de l'EMUE et des États membres (Assemblée de l'UEO, 2008 : 9). Un exemple de plus qui vient confirmer cette volonté de cohérence au travers du multipositionnement. En outre, notons qu'à la suite des discussions sur la mise en place d'une cellule de planification et dans le cadre des arrangements de Berlin Plus, où pour certaines missions, l'UE peut recourir aux capacités de l'OTAN, une équipe de liaison permanente de l'OTAN a été admise au sein de l'EMUE, en novembre 2005, et, à l'inverse, une cellule européenne a été introduite au sein du quartier général de l'OTAN (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe, SHAPE*), en mars 2006, à Mons, en Belgique (OTAN, 2009). Un dispositif de liaison militaire permanent, qui accroît la coopération au niveau opérationnel et la qualité de la

⁵⁶ Cette fondation fut instituée à la mémoire de Salvador de Madariaga, diplomate, écrivain, pacifiste et fervent défenseur de l'intégration européenne. Il fut cofondateur en 1949 du Collège d'Europe, institution postuniversitaire par excellence spécialisée dans les études européennes, et il fut responsable de la Ligue pour le désarmement des Nations. Il est le cousin de la mère de Javier Solana Madariaga (Madariaga-College of Europe Foundation, 2008).

communication puisque l'équipe OTAN au sein de l'EMUE, participe aux réunions de coordination interne afin de savoir qui fait quoi, de pouvoir suivre les dossiers et de poser des questions si nécessaire, d'autant plus qu'elle est composée en rotation de pays ne faisant pas partie de l'UE, par exemple la Turquie⁵⁷.

Dans un autre ordre d'idées, le Parti populaire européen (PPE), le parti majoritaire au Parlement européen a, depuis 2002, son propre *think tank*, le Réseau d'idées européen (*European Ideas Network, EIN*) qui rassemble quelque 600 décideurs et experts de centre droit des milieux politiques, des affaires et universitaires ainsi que des conseillers, des chercheurs de cercles de réflexion, des membres d'ONG, des journalistes, etc. (PPE, s.d). Une coopération formelle et informelle a été établie entre l'EIN et de nombreux *think tanks* et fondations à travers l'Europe pour la tenue de séminaires. L'EIN s'intéresse à un ensemble de thématiques, y compris la sécurité, comme en témoigne le groupe de travail responsable des séminaires portant sur les enjeux de la sécurité globale. D'une part, le PPE essaie de se positionner et de faire circuler les idées de centre droit au sein de la société civile. D'autre part, des acteurs issus des différents réseaux s'associent de cette façon au Parlement européen, enceinte de délibération des enjeux européens, selon leurs convictions politiques.

Au-delà des exemples au niveau institutionnel, on note des parcours professionnels d'individus autant en termes de passerelles que de multipositionnement au sein du champ européen. L'étude du parcours professionnel de Nicole Gnesotto (2008) vient ainsi appuyer cette thèse. Elle fut chargée de recherches en études stratégiques et de sécurité à l'IFRI, de 1983 à 1986, et chargée de mission puis chef adjointe au Centre d'analyse et de prévision, section affaires stratégiques et désarmement, au sein du ministère français des Affaires étrangères de 1986 à 1990. Par la suite, elle est

⁵⁷ Entretien réalisé à l'EMUE, en juin 2007.

chercheuse à l'Institut d'études de sécurité de l'UEO, puis professeure à l'Institut d'Études politiques (IEP) de Paris et chargée de mission auprès du directeur de l'IFRI toujours sur les questions de sécurité. De 1999 à mai 2007, Gnesotto est directrice de l'Institut d'études de sécurité de l'UEO puis de l'UE et, de mai à août de la même année, elle est conseillère spéciale au Secrétariat général du Conseil. Cette carrière impressionnante ne s'arrête pas là puisqu'elle est l'auteure de nombreuses publications sur la PESD et est à la fois membre d'un groupe d'experts de la Commission européenne sur la place de l'Europe dans le monde en 2025, chargée de mission auprès du président de la Commission du Livre blanc français sur la défense et la sécurité nationale, en 2008, et membre du conseil d'administration de Notre Europe, depuis 2007. Enfin, elle est professeure titulaire de la chaire *Union européenne : Institutions politiques*, au Conservatoire national des arts et métiers.

De même, le parcours professionnel de Michel Barnier qui, nous l'avons vu, témoigne des passages possibles entre le niveau national et européen, et ce, dans les deux sens. Il est aussi l'exemple manifeste que même un commissaire européen ou un ministre peut avoir de multiples affiliations ou, selon l'expression utilisée en France, cumuler des mandats. Ainsi, en 2003, il a fondé et préside depuis « Nouvelle république » (2008) qui se veut une enceinte de discussion entre des personnalités politiques et des acteurs de la société civile sur les enjeux européens. Depuis 2006, il était vice-président du Parti populaire européen (PPE) du Parlement européen bien qu'il n'y siégeait pas à titre d'eurodéputé, jusqu'à qu'il soit élu aux élections européennes en 2009. Ainsi, jusqu'en juin 2009, il était ministre et siégeait sur l'organe directeur du PPE. En outre, il siège sur les conseils d'administration de cercles de réflexion comme l'IRIS, Les Amis de l'Europe et l'Institut Aspen France.

De plus, nos recherches nous ont permis de remarquer que plusieurs acteurs sont membres de plus d'une organisation à la fois. Le système des conseils

d'administration facilite très certainement l'appartenance multiple, en offrant la possibilité à des personnes ayant une réputation tant à l'échelle nationale, européenne qu'internationale de siéger sur ces comités directeurs, voire de plusieurs en même temps. Par exemple, Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, alors président de l'*International Crisis Group*, est aussi membre du conseil d'administration du SDA et de l'*European Policy Centre* (EPC). Au conseil de l'EPC (s.d), il siège au côté de représentants d'autres *think tanks*, d'ONG, d'entreprises, du Parlement européen, d'anciens membres de la Commission européenne et enfin, de représentants d'États tiers comme l'ambassadeur à la Mission du Canada auprès de l'UE, Ross Hornby (comme son prédécesseur Jeremy Kinsman d'ailleurs). En cela, le conseil d'administration de l'EPC est un exemple représentatif de la composition variée des conseils d'administration des cercles de réflexion, des fondations, des ONG, et témoigne de l'appartenance multiple des acteurs au sein du champ à l'étude.

Notons également la contribution des industriels aux publications et aux activités des *think tanks*. Une situation relative à la coopération formelle et informelle, mais qui s'apparente aussi à une forme de multipositionnement. En effet, de plus en plus d'industriels, par exemple de chez Thalès et EADS, publient des articles sur les sites en ligne et dans les revues de centres de recherche et de réflexion, et participent à leurs séminaires. Une pratique qui leur permet de faire connaître leurs idées et de les faire circuler dans les différents réseaux, en espérant que les principaux intéressés en prennent connaissance et éventuellement les incluent dans leur réflexion et leurs choix politiques.

L'appartenance multiple comme mode de positionnement, devient dès lors une véritable courroie de transmission pour les idées, les initiatives et les projets à mettre de l'avant. De ces interactions entre acteurs, de la socialisation, aux passerelles et au multipositionnement, découle toute une gamme de pratiques de coopération, mais

parfois aussi de compétition en raison des capacités et des ressources variables des uns et des autres qui introduit un rapport de force au sein de ce champ.

4.4 Les partenariats et les coopérations : des relations mutuellement bénéfiques

À l'étude du champ européen de sécurité et de défense, on constate d'abord la multiplication des partenariats et des coopérations tant dans un cadre formel qu'informel au sein et entre les différents réseaux d'acteurs. Si, nous avons identifié les différents points de contact comme autant de moyens favorables aux partenariats et à la coopération, il nous faut à présent, nous attarder sur leur teneur, leur portée et sur les motivations des uns et des autres au sein du champ.

4.4.1 L'activité internationale de l'UE dans un souci de cohésion interne

La coopération sur une base régulière au sein de l'UE, entre les institutions, les agences, les structures politico-militaires et les délégations européennes, les représentations permanentes nationales, est présente et encouragée en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité de son action extérieure. De même, on a relevé le recours de plus en plus fréquent au principe de subsidiarité à la faveur de la Communauté qui permet à la Commission européenne de jouer un rôle accru, même s'il s'agit de questions de sécurité et de défense. Il y a en effet des tabous qui tombent. La priorité du Conseil (s.d.c), au cours des dernières années, « a été de veiller, en coopération avec la Commission, à la cohérence de l'action extérieure de l'UE dans tous les instruments dont dispose l'Union. » Une priorité qui se confirme par l'importance accordée à la troïka européenne, le rôle grandissant accordé à la Commission ainsi que l'interconnexion des dossiers avec l'approche holiste de l'UE en matière de

politique étrangère, de sécurité et de défense. L'Objectif global civil 2008 et 2010 de même que l'Objectif global militaire 2010 visent ainsi à recourir à tous les moyens à la disposition de la PESD qu'ils soient communautaires, civils et militaires, assurant la synergie entre les piliers, afin de répondre rapidement aux crises (Conseil, 2008f).

La version actualisée de la stratégie européenne de sécurité, en 2008, témoigne de cette volonté de cohésion. Elle a été présentée par le SG/HR Solana qu'il l'a préparée avec son équipe du Secrétariat général du Conseil, en concertation avec la Commission européenne et elle fut adoptée par le Conseil européen. L'UE, en quête de cohésion interne, est d'ailleurs, comme le rappelle Mérand (2008a; 2008b) le fruit de plus de 50 ans d'intégration militaire transatlantique et de construction politique européenne qui ont incité les acteurs à coordonner leurs politiques à l'échelle européenne ce qui a permis la construction du champ européen de sécurité et de défense. Une coopération tant politique que militaire qui a développé au fil du temps un « réflexe de coordination », voire un habitus européen (Mérand, 2008b : 79). Ainsi, la stratégie européenne de sécurité actualisée et la déclaration sur le renforcement des capacités qui l'accompagne, confirment qu'une coopération étroite et accrue entre les États membres est gage de l'avenir de la PESD. Par conséquent, dans le but d'optimiser les capacités et leur interopérabilité et de diminuer les coûts, les États envisagent différentes options telles que la mutualisation des forces, la spécialisation et l'acquisition en commun (Conseil, 2008i : 4). Des mesures qui viennent se rajouter à la coopération structurée permanente en matière de sécurité et de défense⁵⁸, prévue dans le traité de Lisbonne.

⁵⁸ Ceci en vue de permettre à un groupe de pays de poursuivre des initiatives auxquelles viendront éventuellement se joindre les autres membres, à l'image de l'expérience de la zone euro et de l'espace Schengen, et de mener des missions plus exigeantes.

Par ailleurs, il existe déjà plusieurs exemples de coopération entre certains pays, notamment au sein de la Force de gendarmerie européenne (FGE) qui comprend les pays ayant une gendarmerie tels que la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et, depuis décembre 2008, la Roumanie et comme partenaire la Pologne. La FGE, composée de policiers à statut militaire, a l'avantage de pouvoir être déployée dans un délai de 30 jours pour toute la gamme de missions de police, sous autorité civile ou militaire, et à différentes phases (prévention, intervention militaire et maintien de la paix). La FGE fut créée, en 2004, pour renforcer la PESD, mais pourrait éventuellement être mise à la disposition de l'ONU, de l'OSCE, de l'OTAN ou encore d'une coalition *ad hoc* (Assemblée de l'UEO, 2006 : 13). Elle est engagée, depuis novembre 2007, au sein de l'Unité de police de la mission militaire EUFOR-ALTHÉA, en Bosnie-Herzégovine (Conseil, 2008c : 1). Également, certains pays se sont engagés à constituer une flotte européenne de transport aérien⁵⁹, une unité multinationale A400M⁶⁰ et à encourager l'interopérabilité aéronavale européenne⁶¹ (Conseil, 2008i : 3). Des coopérations étroites entre certains États membres qui impliquent un accroissement des interactions entre leurs représentants civils et militaires dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des initiatives.

Des coopérations croissantes entre représentants nationaux qui ne se font pas en vase clos, d'autant plus que dans l'optique d'une Europe plus efficace, la version actualisée de la stratégie européenne de sécurité insiste davantage sur l'apport des différents acteurs :

⁵⁹ Cette flotte inclut l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie.

⁶⁰ Cette unité inclut l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg.

⁶¹ Cette initiative comprend l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Les représentants spéciaux de l'UE répercutent l'influence de l'UE dans les différentes régions touchées par des conflits. La société civile et les ONG ont un rôle déterminant à jouer en tant qu'acteurs et partenaires. [Les] missions d'observation des élections, conduites par des membres du Parlement européen, jouent également un rôle majeur. (Conseil européen, 2008 : 9)

Si l'UE réitère régulièrement son principe d'autonomie de décision, on note des signes d'ouverture et de reconnaissance de la part des acteurs décisionnels à l'égard des acteurs en marge de la prise de décision avec la multiplication des points de contact comme autant de ponts entre eux, favorables à la coopération.

4.4.2 Les institutions européennes et les acteurs en marge du pouvoir : vers une concertation accrue

La Commission européenne, ayant vu son champ de compétences s'élargir en matière de sécurité, offre de nouveaux débouchés pour les acteurs désireux de jouer un rôle actif dans ce domaine. Si sa marge de manœuvre s'accroît progressivement, qu'elle a une enveloppe budgétaire importante, surtout comparée à celle du Secrétariat général du Conseil relativement à la PESC, elle n'a pas toutes les connaissances requises pour assumer seule l'élaboration et la mise en œuvre de la législation européenne. Elle est contrainte, notamment en matière de sécurité et de défense, de coopérer avec les acteurs susceptibles de l'aider à exercer ses nouvelles tâches. Elle doit ainsi mobiliser l'expertise de diverses façons, avec la création de groupes d'experts :

la publication de documents à caractère consultatif (livres verts, livres blancs et communications), les consultations sur Internet, les auditions, les ateliers, les conférences, les séminaires, le recours aux instituts du centre commun de recherche⁶², la création d'agences spécialisées et la commande d'études à des consultants externes. (Commission européenne, s.d.e)

Toutefois, ce besoin d'expertise va de pair avec la volonté d'accroître la participation des acteurs de la société civile à l'activité européenne afin de diminuer le déficit démocratique dont souffre l'UE. D'abord affichée dans le Livre blanc sur la gouvernance européenne, en 2001, cette approche est confirmée dans le traité de Lisbonne. Ce traité est en cours de ratification néanmoins, il reconnaît officiellement le rôle des acteurs de la société civile dans la vie politique de l'UE, voire dans la gouvernance européenne. En ce sens, il encourage fortement les consultations publiques (Europa, s.d.l). Par contre, si ces consultations s'inscrivent dans un désir d'ouverture des échanges et de démocratisation des pratiques avec les acteurs de la société civile; elles requièrent une transparence au niveau des procédures.

Sur la base d'une consultation publique avec les acteurs intéressés, la Commission a ainsi mis en place un cadre visant à régir les contacts de travail avec les « représentants d'intérêts », ceux dont l'activité auprès des institutions européennes consiste à influencer tant les politiques que le processus décisionnel. Surtout qu'on dénombre plus de 15 000 lobbyistes et 2 500 organisations de lobbying, à Bruxelles (EurActiv, 2008). La communication de la Commission intitulée *Initiative européenne en matière de transparence. Cadre régissant les relations avec les*

⁶² Le Centre commun de recherche est une des directions générales de la Commission européenne qui comprend sept instituts de recherche et qui vise à apporter un soutien scientifique et un savoir pratique dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques communautaires (Commission européenne, 2007a).

représentants d'intérêts (registre et code de conduite) vise à encadrer leur activité, dont le respect devient le préalable à l'inscription dans un registre, lancé le 23 juin 2008. L'inscription demeure facultative pour les représentants d'intérêts et n'est pas jugé nécessaire pour :

les activités concernant les avis juridiques et autres conseils professionnels
 [...] les activités des partenaires sociaux en tant qu'acteurs du dialogue social
 [...] les activités répondant à la demande directe de la Commission, comme des demandes *ad hoc* ou régulières d'informations factuelles, de données ou de compétences, des invitations à des auditions publiques, ou la participation à des comités consultatifs ou des instances similaires. (Commission, 2008b : 3)

Un mécanisme de suivi et d'application est également prévu et le grand public peut consulter cette liste en ligne sur un site sécurisé. Il peut également déposer une plainte, preuves à l'appui, en cas de non-respect du code, à laquelle la Commission donnera suite par une enquête, pouvant conduire à des mesures correctives telles que la suspension, voire l'exclusion du registre. Toujours dans un souci de transparence, les contributions aux consultations publiques des entités enregistrées sont désormais publiées sur le site en ligne de la Commission européenne (2008b : 8). Des dispositions non négligeables même si l'inscription se fait, pour l'instant, sur une base volontaire. En date du 21 août 2009, on compte 1 800 représentants d'intérêts inscrits dans ce registre (appendice D), un nombre qui s'accroît de jour en jour (Commission, 2009c). Il comprend différents types d'acteurs tels que des entreprises de défense européennes comme Thalès et EADS, mais aussi des entreprises étrangères comme Bombardier Transportation, des associations d'ONG comme EPLO, des groupements professionnels tels qu'*AeroSpace and Defence industries Association of Europe (ASD)*, des *think tanks* comme *Open Society Institute Brussels* qui ont tous spécifié leur intérêt à l'égard des questions de politique étrangère, de sécurité et de défense (Commission, 2009d). Pour figurer sur ce registre, chaque représentant d'intérêts en plus de préciser son nom et son statut légal, doit en effet

indiquer sa catégorie d'activités (cabinets de consultants, groupements professionnels, ONG, groupes de réflexion/*think tanks*, organismes académiques). Chaque représentant d'intérêts doit aussi préciser le nom du dirigeant, les coordonnées, les objectifs, les missions et les centres d'intérêt de l'organisme; de même que son appartenance à une ou à plusieurs associations et fédérations ou affiliation à des réseaux. À ce sujet, on constate que le multipositionnement (section 4.3) n'est pas une caractéristique anodine, mais un phénomène répandu et pris en compte par la Commission dans ses rapports avec les représentants d'intérêts. En plus, dans le registre, le représentant d'intérêts doit fournir ses données financières et les thèmes de ses activités de représentation. Chaque représentant d'intérêts s'engage, par ailleurs, à respecter le code de conduite qui comprend les sept règles suivantes :

- indiquer leur nom et l'entité/les entités pour laquelle/lesquelles ils travaillent ou qu'ils représentent;
- se présenter de manière exacte lors de l'enregistrement afin de ne pas induire en erreur les tiers et/ou le personnel de l'UE;
- déclarer leurs intérêts et, le cas échéant, les clients ou les membres qu'ils représentent;
- veiller à fournir des informations qui, à leur connaissance, sont objectives, complètes, à jour et non trompeuses;
- veiller à ne pas obtenir et à ne pas chercher malhonnêtement des informations ou des décisions;
- veiller à ne pas inciter le personnel de l'UE à enfreindre les règles et les normes de comportement qui leur sont applicables;
- respecter, s'ils emploient d'anciens membres du personnel de l'UE, l'obligation qui incombe à ces derniers de souscrire aux règles et aux exigences en matière de confidentialité qui leur sont applicables. (Commission, s.d.a)

Ce registre européen des représentants d'intérêts, en plus d'encadrer leur activité en la liant à un code de conduite, d'assurer l'accès à l'information pour les citoyens européens, permet à la Commission de répertorier et de faire un suivi des différents

acteurs, de leurs activités et de leurs réseaux. On peut penser qu'il servira éventuellement de moyen de sélection dans le choix des partenaires de travail des institutions européennes d'autant plus que les représentants d'intérêts inscrits bénéficient, entre autres, d'alertes automatiques les informant de la tenue de consultations publiques qui portent sur des questions susceptibles de les intéresser. Un service auquel n'ont évidemment pas accès les organismes qui ne sont pas inscrits (Commission, s.d.f). Par ailleurs, dans un souci de cohésion et d'efficacité de ce nouvel outil, la Commission européenne « est disposée à examiner le développement d'un système partagé d'enregistrement à guichet unique avec le Parlement et le Conseil » (Commission, 2008b : 6) d'autant plus que sur les 15 000 lobbyistes présents à Bruxelles, près de 5 000 travaillent uniquement auprès du Parlement européen (EurActiv, 2008).

Ce registre des représentants d'intérêts, s'il est innovateur dans sa forme et sa portée, n'est pas le premier du genre. En effet, le souci de transparence de la Commission (s.d.h) a conduit à la mise en place d'une part, du registre des groupes d'experts, en 2005, qui encadre la coopération avec des entités consultatives indépendantes dans la préparation de ses initiatives, en précisant la mission et la catégorie du groupe. De l'autre, un registre comitologie a aussi été créé (Commission, s.d.g). Il contient tous les documents transmis depuis le 1^{er} janvier 2003, relevant des comités institués par le Conseil et le Parlement européen, composés de représentants nationaux qui défendent les intérêts des États membres auprès de la Commission, dans la mise en œuvre de la législation européenne, par exemple dans le cadre de l'Instrument de stabilité (IdS).

L'IdS, complémentaire à la PESD, met d'ailleurs à profit le travail et l'expérience de plusieurs acteurs. Au-delà de la dimension technique et éthique des contacts entre les institutions européennes et les différents acteurs en marge du pouvoir, cet instrument se présente comme un cas intéressant de coopération. D'une part, il implique une

étroite concertation entre la Commission et ses services, le Conseil et les États membres, avec effectivement un comité d'experts nationaux qui veillent aux intérêts des pays membres. D'autre part, il implique la création du *Peacebuilding Partnership*, visant l'amélioration des contacts et de la communication avec les partenaires clés dans la résolution de conflit qui constituent une véritable « réserve d'expertise technique ». Ce partenariat est, entre autres, composé par un important « réseau d'ONG européennes spécialisées avec une expertise dans l'alerte rapide, la prévention des conflits, la construction de la paix et le rétablissement après-conflit et après-désastre » (Commission, 2007f : 18). C'est d'ailleurs dans la dimension *crisis preparedness component*, son volet court terme que réside l'aspect novateur de cet instrument, visant à « mobiliser et à consolider l'expertise civile » pour permettre à l'UE de répondre rapidement à une situation de crise (Commission, 2008a : 7) :

S'il revient à la Direction générale pour les Relations extérieures de la Commission de proposer de nouvelles mesures de réponses aux situations de crise sous l'IdS, et que la Commission détient la compétence exclusive de décider et de mettre en œuvre les programmes de l'IdS, les idées pour de nouveaux programmes sont souvent développées, de manière flexible, au travers de discussions avec une série d'acteurs au sein de l'UE (les autres Directions générales et services de la Commission, les délégations, mais aussi le Conseil ou les différents États membres de l'UE, le Parlement européen...), ou au sein de la large communauté internationale (les autorités des pays bénéficiaires, le système des agences de l'ONU), ou avec les acteurs de la société civile. (Commission, 2008a : 5)

Ces mesures, visant des projets et des programmes, bénéficient de financement communautaire, dont les bénéficiaires qui deviennent dès lors aussi des partenaires, peuvent être autant des pays et des régions, des entités décentralisées, des agences européennes, des acteurs non étatiques des États membres ou tiers tels que des *think tanks*, des institutions académiques, des ONG et le secteur privé (UE, 2006b, art.10 : 6-7). Tous ces acteurs sont d'ailleurs invités par la Commission (2007g) à s'inscrire sur un portail en ligne afin de faciliter et de renforcer le dialogue entre eux.

Depuis 2001, la Commission européenne (s.d.b) souhaite en effet accroître les capacités de l'UE dans la prévention des conflits, avec entre autres objectifs d'encourager la coopération avec tous les partenaires de l'UE et la mise en place de programmes et d'instruments. Les présidences successives ont appuyé ses démarches, en mettant sur pied une structure d'action, dont une partie des objectifs s'inscrivent dans le domaine de la PESC/PESD. Dans ce cadre d'action et dans le but de renforcer davantage les capacités de l'UE et de ses membres, dans la prévention de conflit, la gestion de crise et la consolidation de la paix, des mesures ont été prises. D'une part, des protocoles ont été conclus avec des pays tiers comme le Canada, relativement à son expertise dans les missions de maintien de la paix, et, dans le cadre des missions de la PESD, un groupe des pays contributeurs a été institué pour tous les pays tiers intéressés à participer à ces missions civiles et militaires. D'autre part, des partenariats ont été établis avec des acteurs de la société civile, notamment le Partenariat pour la prévention des conflits (*The Conflict Prevention Partnership*, CPP, 2007) mis en place, en 2005, et qui regroupe *International Crisis Group*, *International Alert*, *European Policy Centre* (EPC) et *European Peacebuilding Liaison Office* (EPLO). Alors que *Peacebuilding Partnership* cherche à mobiliser l'expertise pratique et l'action sur le terrain de crise dans le cadre de l'instrument de stabilité, le Partenariat pour la prévention des conflits (CPP, 2007) vise plutôt à « fournir des renseignements et des analyses aussi bien que des recommandations politiques pratiques, à travers des publications et des discussions [...], et à faciliter une prise de décision mieux éclairée et documentée et un meilleur dialogue entre l'UE et les décideurs nationaux et la société civile. » Ce partenariat est un exemple parmi d'autres qui témoigne de la « disponibilité des fonds européens pour des *think tanks* qui établissent des partenariats de recherche avec d'autres *think tanks* et organisations à travers l'Union [qui] a fait progresser la collaboration dans ce secteur » (Boucher, 2004 : 12).

Par ailleurs, on constate que les *think tanks*, les ONG et les consultants, selon leur proximité intellectuelle, leurs thématiques de recherche et d'expertise, sont aussi amenés à coopérer entre eux de façon formelle et informelle⁶³. D'une part, la seule consultation des sites Internet officiels de ces organisations, nous permet de prendre connaissance des partenaires des uns et des autres. D'autre part, on dénombre plusieurs cas de coopération entre *think tanks* dans la tenue de conférences et de séminaires, permettant de partager les coûts et les réseaux de contacts. C'est notamment le cas du CER, basé à Londres, et de l'IRIS, basé à Paris, qui ont pris l'habitude d'organiser un forum franco-britannique sur les enjeux de sécurité et de défense (IRIS, s.d.b). De même, l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS), basé à Londres, et le *Centre for European Policy Studies* (CEPS), situé à Bruxelles, en font tout autant sur la sécurité européenne (Boucher et Royo, 2006 : 71). Il existe aussi des partenariats entre les groupes de travail du PPE du Parlement européen et des *think tanks* à travers l'UE sur diverses thématiques. Par ailleurs, il existe aussi des coopérations institutionnalisées ou non, entre *think tanks*, ONG et organismes, qui relèvent parfois plus de la publicité réciproque, du partenariat de « marketing », permettant une plus grande visibilité pour se faire connaître mutuellement que de véritable coopération de travail⁶⁴.

En consultant les sites Internet officiels des *think tanks*, des ONG, des centres de recherche, des plateformes de discussion et de réseautage, on trouve également dans la liste des partenaires des entreprises privées du secteur, comme partenaires

⁶³ Entretiens réalisés avec différents acteurs issus de *think tanks*, d'ONG de même que des consultants et des représentants d'entreprises privées, en 2005, 2006 et 2007, à Paris, à Londres et à Bruxelles.

⁶⁴ Entretiens réalisés avec différents acteurs issus de *think tanks*, d'ONG de même que des consultants et des représentants d'entreprises privées, en 2006 et 2007, à Paris, à Londres et à Bruxelles.

financiers formels et informels. Par exemple, il n'est pas anodin de relever que EADS et *Boeing*, en compétition directe à l'échelle internationale, appuient financièrement tel ou tel organisme, conduisant à une compétition interposée; même s'il peut arriver qu'ils financent les mêmes organismes, dont l'indépendance est clairement affichée. En ce qui a trait aux centres d'information, ils ont, eux aussi, des partenaires dits de contenus, c'est notamment le cas de EurActiv (s.d.d) qui a mis en place « un échange de contenu et de visibilité, principalement autour [des] publications et [des] manifestations » de cercles de réflexion, de centres de recherche et de tout autres associations à vocation européenne.

Les partenariats, entre les acteurs issus des cercles de réflexion, des ONG et surtout entre entreprises privées, sont aussi motivés par l'accès au marché bruxellois des appels à propositions, un atout qui maximise leurs chances d'obtenir des contrats avec les institutions européennes. En effet, le lancement du 7^e PCRD, au 1^{er} janvier 2007, vise à renforcer la compétitivité technologique et scientifique de l'UE. L'un des quatre programmes spécifiques du PCRD ambitionne précisément « à soutenir la coopération entre universités, industries, centres de recherche et pouvoirs publics tant au sein de l'Union européenne (UE) qu'avec le reste du monde » (Commission, 2007b). En outre, des appels à propositions ont été lancés, visant des projets de recherche y compris en matière de sécurité dans le cadre de consortium, regroupant plusieurs acteurs européens de différents pays. Par ailleurs, un Forum pour le développement du dialogue public-privé dans le domaine de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité, ou dit autrement selon les documents européens consultés, Forum européen de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité, a été mis en place afin « d'échanger idées, opinions et meilleures pratiques » dans le but de créer un programme conjoint de recherche sur la sécurité et d'assurer sa mise en œuvre avant la fin de l'année 2009 (Commission, 2007d : 3). Avec l'intention de développer une « confiance mutuelle », « une vision commune », il est apparu

nécessaire pour la Commission (2007d : 11-12) de rassembler les acteurs des secteurs public et privé, de l'offre et de la demande de la recherche sur la sécurité, soit « le secteur d'activité, les centres de recherches, les utilisateurs finals publics et privés, les organismes de la société civile, les institutions européennes, le Parlement européen et les organisations européennes ».

Le 7^e PCRD, au sein du programme spécifique « coopération » prévoit notamment le développement de technologies pour la construction du système Galileo, un exemple des défis liés au partenariat public-privé. En effet, des difficultés sont apparues dans la phase de développement par le consortium des huit entreprises privées⁶⁵, sélectionnées par un appel d'offres. Il a donc été décidé que la phase de déploiement des infrastructures de Galileo soit plutôt financée par le budget communautaire, des fonds supplémentaires sont apportés par les États membres et des accords de coopération ont été signés avec des pays tiers, dont le Canada, l'Inde, la Chine et l'Ukraine. Pour ce qui est du service et des applications, à partir de 2013, un retour au partenariat public-privé est envisagé. Par ailleurs, en 2004, un accord sur l'interopérabilité entre le système GPS et Galileo fut signé avec les États-Unis (Parlement européen, 2008). Le système européen de navigation par satellite s'inscrit ainsi dans une logique de coopération qui, au sein du champ européen de sécurité et de défense, devient un vecteur de relations entre de multiples acteurs publics et privés, membres et non membres de l'UE. Galileo est certes prévu à des fins civiles, mais son utilisation militaire dans le cadre de missions de maintien de la paix n'est pas impossible d'autant plus que le Centre satellitaire de l'UE a été utilisé dans toutes les dernières missions de la PESD (Conseil, 2008g : 4).

⁶⁵ Aena, Alcatel, EADS, Finmeccanica, Hispasat, Inmarsat, Thalès et Teleop.

En matière de défense, les travaux de la Convention, visant à proposer un projet de Constitution, ont donné lieu à un travail de consultation d'envergure. Le groupe de travail VIII sur la défense de la Convention européenne, sous la présidence de Michel Barnier, a auditionné des experts en vue de formuler des recommandations en la matière. La liste est d'ailleurs impressionnante, elle regroupe des représentants des institutions européennes comme le SG/HR, le chef de l'EMUE, le président du CMUE, le commissaire responsable de la DG-RELEX, l'envoyé spécial de l'UE dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM); des représentants de l'OTAN, dont le secrétaire général; des représentants des États membres, issus des ministères de la Défense de la France et du Royaume-Uni et des représentants de l'industrie, dont EADS et BAE Systems, etc. (Convention européenne, 2002b : 18) Une liste qui, selon Mérand (2008b, note 27 : 129), en dit long sur la composition du champ européen de sécurité et de défense. Par ailleurs, un séminaire sur la PESD fut organisé par l'IESUE, en novembre 2002, à Bruxelles, à l'intention des membres de la Convention qui ont pu échanger avec des experts issus de *think tanks*, entre autres, français, allemand, et italien (Convention, 2002a).

Nous avons beaucoup parlé de la Commission européenne, mais le Parlement européen auditionne également des experts et commande des études sur divers aspects de la PESC/PESD. De même, l'AED commande des études, lance des appels à propositions et est en contact sur base régulière avec les acteurs intéressés. Au même titre que les institutions et les agences européennes, les États membres aussi coopèrent avec les acteurs intéressés, de façon formelle organisée et structurée. Par exemple, en France, la coopération s'organise au travers d'appels d'offres de recherche des ministères de la Défense et des Affaires étrangères et de la politique de contact de la RP à Bruxelles. D'autres pays membres, comme le Royaume-Uni, privilégient une approche informelle, avec peu d'offres de recherche, sans pour autant moins de consultation à l'interne.

À côté des consultations, des partenariats et des forums de discussion officiels qui encouragent les contacts entre les institutions européennes et les divers acteurs susceptibles de contribuer aux développements en matière de sécurité et de défense européenne; il existe aussi une coopération informelle. Il y a des réunions d'information (*briefings*) qui s'organisent à tous les niveaux et dans toutes les institutions européennes, sur une base régulière et selon les dossiers, des séminaires et des réceptions. Également, nous avons constaté l'habitude des institutions européennes de faire circuler des brouillons afin de tester leur contenu⁶⁶, par exemple, les initiatives et les propositions de la Commission. De même, le Secrétariat général du Conseil a fait circuler, au sein des cercles de réflexion, les premières versions de la stratégie européenne de sécurité, en 2003, et de sa mise à jour, en 2008.

À ce stade de l'analyse, nous sommes à même de nous interroger sur les bases de la coopération et des partenariats établis par les institutions européennes et sur les critères de sélection des partenaires. Les paramètres de la coopération dans le cas des consultations publiques, où les groupes cibles sont invités à présenter leur candidature semblent assez souples (Commission, s.d.c). En fin de compte, la question demeure entière sur le mode de sélection des candidats à la consultation de même que sur la portée de leurs recommandations. Dans le cadre des appels à propositions, le cadre de coopération apparaît plus rigide, des principes directeurs sont donnés aux candidats, par exemple dans le cas de l'instrument de stabilité, où des critères précis sont indiqués ainsi les dossiers des candidatures sont évalués selon un système de pointage prédéterminé (Commission, 2008f). Dans tous les cas, nous sommes consciente qu'il existe un rapport de force au sein de ces coopérations formelles et informelles qui prennent la forme d'échange de bons services, entre les institutions européennes,

⁶⁶ Entretiens réalisés avec plusieurs acteurs issus de *think tanks* et d'ONG, à Bruxelles, en 2007.

dotées de budget, détenant des compétences décisionnelles, mais en quête d'expertise, provenant souvent d'experts nationaux et transnationaux.

4.4.3 La coopération entre les organisations de sécurité et de défense

Parmi les défis auxquels est confrontée l'UE, le renforcement des capacités est devenu un impératif auquel chaque présidence européenne essaie de répondre, en apportant son lot de solutions et d'initiatives qui bien souvent reposent sur des partenariats avec d'autres organisations de sécurité. D'abord, le développement des capacités militaires de l'UE passe nécessairement par le renforcement du partenariat stratégique avec l'OTAN. Le Conseil européen, en décembre 2008, a ainsi donné son aval à « l'établissement d'un groupe informel à haut niveau UE-OTAN afin d'améliorer de façon pragmatique la coopération entre les deux organisations sur le terrain » dans le respect de leur autonomie décisionnelle (Conseil, 2008j : 17). Une initiative susceptible de redynamiser les interactions « transorganisationnelles » auxquelles Scheeck (2005, 2008) fait allusion et qui prennent différentes formes :

Un Groupe OTAN-UE sur les capacités a été créé en mai 2003 pour veiller à ce que les efforts menés par l'OTAN et l'UE dans le domaine du développement de capacités soient cohérents et à ce qu'ils se renforcent mutuellement. Cela concerne par exemple les groupements tactiques de l'UE, mis sur pied dans le cadre de l'Objectif global pour 2010, et la Force de réaction de l'OTAN, ainsi que les travaux menés dans les deux organisations en vue d'améliorer la disponibilité d'hélicoptères pour les opérations. (OTAN, 2009)

De même, des rencontres, des séminaires de haut niveau et des dîners ministériels informels ont lieu environ tous les 3-4 mois sur les relations entre l'UE et l'OTAN (2009). Par ailleurs, des rencontres ayant trait aux questions opérationnelles d'intérêt

commun ont également lieu entre les membres du COPS et les membres de l'OTAN qui ne sont pas membres de l'UE, par exemple le Canada, les États-Unis, la Turquie, l'Islande et la Norvège (Conseil, 2008f : 12). Des forums de discussion qui se sont avérés aussi nécessaires qu'utiles à la suite des arrangements de Berlin Plus qui donnent accès à l'UE à certaines capacités de l'OTAN et qui contribuent à la socialisation des acteurs de part et d'autre.

À ce sujet, les relations entre l'UE et l'OTAN semblent désormais évoluer dans le sens de la complémentarité et du renforcement de leur partenariat stratégique; c'est d'autant plus vrai que Nicolas Sarkozy a fait le pari aussi ambitieux que risqué de lier la relance de la PESD et le retour de son pays dans la structure militaire intégrée de l'OTAN. La normalisation des liens avec l'OTAN, longuement débattue en France et au cœur de nombreux discours du président français, surtout pendant la présidence française de l'UE, fut finalement un « non-événement », lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl, les 3 et 4 avril 2009 qui marqua le 60^e anniversaire de l'organisation (Zecchini, 2009). Ce retour n'en constitue pas moins un tournant dans les rapports entre l'OTAN et l'UE. Reste à savoir comment les représentants français profiteront de ce nouveau positionnement sur l'échiquier stratégique transatlantique pour véritablement faire avancer le dossier PESD.

La PESD implique aussi une coordination étroite dans le domaine de l'armement à l'échelle européenne. Ainsi, des relations de travail ont été définies entre l'AED et l'OCCAR de même qu'avec le GAEO/OAEO afin de mettre à profit leurs pratiques et leurs principes (Conseil, 2004, chapitre VI, art. 25, alinéa 2 : 27). Puis, en décembre 2008, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE, reconnaissant en l'OCCAR un partenaire privilégié, se sont mis d'accord pour en faire une organisation de gestion des programmes européens d'armement qui devient dès lors le bras exécutif de l'AED. Une décision qui comporte, selon le Conseil (2008f : 13), de nombreux

bénéfices « en termes de réduction des coûts administratifs et de réduction de délais entre la définition des besoins et la réalisation des capacités correspondantes. » L'action commune qui institue l'AED, a aussi prévu des relations de travail avec des États, des organisations et des entités tiers qui peuvent participer à des projets et des programmes de l'Agence. À cet égard, un comité consultatif permet aux membres du GAEO et de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE de discuter des questions d'intérêt commun (Conseil, 2004, chapitre VI, art. 25 : 27).

Par ailleurs, sans entrer dans les détails, d'autres partenariats, visant plutôt à contribuer à la sécurité internationale, sont consolidés de sommet en sommet, soit avec l'ONU avec qui l'UE a institutionnalisé une coopération dans la gestion de crise; avec l'Union africaine (UA) qui donne lieu à des rencontres conjointes régulières entre les membres du COPS de l'UE et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA; ou encore avec les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la PESD. Des partenariats qui contribuent à l'intensification de la socialisation au sein du champ européen de sécurité et de défense ainsi qu'à la multiplication des partenaires, participant aux opérations et aux activités de formations (Conseil, 2008f : 10-11).

Le champ européen de sécurité et de défense apparaît ainsi clairement comme une structure de relations, à la lumière des diverses formes de partenariats, tant au sein qu'entre les réseaux d'acteurs qui s'organisent ainsi de manière formelle et informelle, au travers de multiples outils, instruments, forums qui encadrent et rendent possible la coopération. Les réseaux d'acteurs se chevauchent et s'entrecroisent, selon des partenariats et des coopérations motivés par différents objectifs (besoin d'expertise technique et pratique, souci de cohérence et d'efficacité, renforcement des capacités militaires et opérationnelles, réduction des coûts et des délais) et établis entre une panoplie d'acteurs tant décisionnels qu'en marge du

pouvoir, selon les dossiers et les buts recherchés. Autant de partenariats avec différents acteurs, dont des pays tiers qui bien souvent aimeraient plus que des forums de consultation, mais une vraie participation à la prise de décision, notamment dans le cadre des missions de la PESD au sein desquelles ils mettent leurs soldats à la disposition de l'UE. Un exemple rappelant que la coopération, sous toutes ses formes, au sein du champ de la PESD est donc bel et bien basée sur un rapport de force qui peut faire naître au passage des sources de tensions, voire de compétitions entre les acteurs concernés.

4.5 Les sources de compétition : des rapports de force au sein d'une nouvelle structure de pouvoir

L'étude de la configuration européenne de la sécurité et de la défense sous l'angle des coopérations, liant les acteurs qui la composent, pourrait nous laisser croire à un espace social au beau fixe. Pourtant, Pierre Sellal (2006 : 195) n'hésite pas à décrire la réalité quotidienne de l'UE comme une bataille d'influence, « un jeu de compétition, de négociation, de rivalité entre nations, entre groupements d'intérêts. C'est un théâtre, exigeant et subtil, où la négociation est permanente, où chaque acteur s'efforce d'être meilleur joueur que le partenaire. » Une situation qui fait nécessairement apparaître des clivages qui, comme les coopérations, viennent structurer le champ européen de sécurité et de défense de même que les pratiques des acteurs. Des pratiques qui sont ainsi influencées par leur habitus, c'est-à-dire par leur schème de perception et d'appréciation des rapports de force présents dans cette structure de pouvoir. Selon Mérand (2008b : 141), « le champ de la PESD est une lutte à propos des positions. Mais, il s'agit aussi d'un conflit de visions. Ces représentations sociales sont profondément ancrées dans les champs politiques nationaux. » Ainsi, au sommet franco-britannique à Saint-Malo, en 1998, Français et

Britanniques parviennent à s'entendre sur une déclaration commune, pierre angulaire de la PESD, mais ne comprennent pas nécessairement les mêmes choses. Selon Howorth (2003b : 175), des « ambiguïtés constructives » émanent de ce sommet, permettant néanmoins le déblocage de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense. En effet, les représentants britanniques voient dans cet engagement pour une défense européenne une façon de consolider l'OTAN alors que leurs homologues français qui rêvent depuis longtemps d'une réelle Europe de la défense, y voient l'étape déterminante.

Dès lors, de multiples clivages émergent au sein du champ, comme le précise Missiroli (2004 : 59-60), entre atlantistes et européenistes, divisés sur le degré d'autonomie de cette politique à l'égard de l'OTAN, et des pays neutres⁶⁷; entre les défenseurs de l'intergouvernementalisme comme la France et le Royaume-Uni et ceux plus enclins à une délégation progressive de certaines compétences en la matière aux structures supranationales. Également, des clivages se dessinent entre des pays extravertis, comme la France et le Royaume-Uni, et des pays introvertis qui sont plutôt nombreux.

Des différences apparaissent aussi entre les grandes puissances d'une part, la France et le Royaume-Uni, dotées de l'arme nucléaire, d'une grande industrie de défense nationale et qui investissent massivement dans ce secteur, membres de nombreuses organisations internationales et surtout, du Conseil de sécurité de l'ONU. De l'autre, l'Allemagne qui est prête à voir l'UE jouer un rôle sur la scène internationale, mais qui demeure sensible au poids de son histoire et liée par sa Loi fondamentale en

⁶⁷ Par exemple, l'Irlande, dont la participation de contingents des forces armées à des opérations est toute de même envisageable, si elle obtient « a) l'autorisation de l'opération par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale des Nations unies, b) l'accord du gouvernement irlandais et c) l'approbation du Dail Éireann conformément à la législation irlandaise » (Conseil, 2009c : 23).

matière d'intervention militaire⁶⁸ et les autres États membres, petites et moyennes puissances. Autant de clivages qui perdurent au sein du champ et qui influencent l'approche et les intérêts des différents États membres et, par conséquent, de leurs représentants dans le jeu de la négociation.

En effet, Mérand (2008b : 135) souligne que « dans la construction de la PESD, les clivages sont souvent moins entretenus entre les pays comme la France et le Royaume-Uni qu'entre les acteurs de la politique étrangère et de la défense. » Missiroli (2004 : 60) fait le même constat, en précisant que les clivages sont aussi présents au sein des structures politiques, ainsi les ministères des Affaires étrangères seraient plus favorables à l'intégration au sein de l'UE alors que les ministères de la Défense seraient plutôt attachés à l'OTAN, motivés à concilier les deux sans pour autant les opposer. Un rapport d'autant plus tendu qu'en matière de sécurité et de défense, c'est au sein du CAGRE, composé des ministres des Affaires étrangères, que se prennent les décisions, même si les ministres de la Défense sont désormais invités à y participer quand l'ordre du jour l'impose. Si cette réalité existe à l'échelle européenne, elle est bien évidemment présente au sein des pays, où diplomates et militaires doivent apprendre à se concerter et à coopérer étroitement afin d'assurer la cohérence de la position de leur pays à l'échelle européenne. Des interactions qui ne sont souvent pas dépourvues de compétitions bureaucratiques. Dès lors, c'est toute la relation entre le politique et le militaire qui est en jeu et qu'il faut prendre en considération. S'inscrivant dans des contextes historiques et des régimes politiques spécifiques, cette relation voire ce rapport de force varie d'un pays à l'autre et, dans certains cas, a un impact direct sur la prise de décision. Par exemple, « là où le

⁶⁸ L'intervention militaire allemande est soumise à trois conditions fixées par la Cour constitutionnelle, elle doit respecter la Loi fondamentale allemande en promouvant la paix et la sécurité internationale, être conduite dans un cadre multinational, en accord avec le droit international et être approuvée par le *Bundestag*, le Parlement allemand (Maull, 2000 : 71).

Royaume-Uni se caractérise par une assez forte homogénéité sociale et culturelle entre les officiers supérieurs et les hauts fonctionnaires, il s'agit de deux mondes étrangers l'un à l'autre en France » (Irondele, 2008b : 127). En outre, au Royaume-Uni, l'intégration entre le politique et le militaire se confirme par la gestion conjointe des principales directions du ministère de la Défense et par leur implication commune dans les avis à transmettre au ministre. Une coordination et une concertation accrues qui contrastent avec une intégration au niveau administratif plutôt limitée en France, où l'intégration se trouve davantage au niveau du président de la République même si encore là, l'équilibre reste à trouver en raison de sa primauté sur la politique militaire (Irondele, 2008b : 124, 126).

Par ailleurs, l'eupéanisation des dossiers change aussi la donne. S'il fut un temps où les ministères des Affaires étrangères contrôlaient seuls le processus, ils ont dû inclure progressivement les ministères de la Défense dans leur travail au rythme des avancées de la PESD. Puis, petit à petit, d'autres ministères ont vu leur champ de compétences concerné directement ou indirectement par l'élaboration de la PESD. En matière de sécurité, les ministères de l'Intérieur gagnent en importance à l'échelle européenne, entre autres, en ce qui concerne les policiers et, pour certains pays, les gendarmes mis à la disposition de l'UE dans le cadre des missions de police de la PESD. De même, les ministères de la Justice avec la contribution croissante d'experts juristes et de magistrats nationaux qui participent aux missions d'État de droit de la PESD. Dès lors que plusieurs ministères sont concernés, la concertation est nécessaire, mais les risques de compétitions sont devenus immanquables. Le processus d'eupéanisation, en plus de venir transformer la gestion traditionnelle des enjeux de sécurité et de défense, fait naître d'autres sources de tensions, d'une part, entre les capitales nationales et Bruxelles sous les effets du processus de bruxellisation. En effet, l'autorité politique est désormais à Bruxelles alors que les chaînes de commandement militaire demeurent nationales, une situation qui entraîne

nécessairement des conflits (Mérand, 2008a : 58). De l'autre, entre les différentes structures politico-militaires de la PESD, les différents acteurs officiels et les institutions européennes qui sont impliqués en la matière. À cet égard, Howorth (2001 : 769-774) analyse les différentes attentes, préférences et intentions politiques, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne relativement aux institutions mises en place au fil des évolutions de la PESD/PESC, par exemple, le HR, l'unité politique, le COPS, le CMUE et l'EMUE. Howorth souligne la complexité de la mise en place de ces institutions, en raison des différentes positions des États membres sur la PESD/PESC. Ces positions ne coïncident pas nécessairement et oscillent entre l'approche minimaliste, voulant que ces politiques demeurent sous le contrôle des États, et l'approche maximaliste, en faveur de leur évolution vers l'intégration, avec le processus de bruxellisation. Selon Howorth, malgré ces ambiguïtés, ces institutions voient le jour rapidement, en raison du contexte de l'époque qui l'impose et des leçons tirées de l'intervention au Kosovo. Néanmoins, on note qu'au sein du champ à l'étude des visions s'opposent toujours et viennent en structurer les contours.

Notamment, la mise en place des nouvelles structures a soulevé trois problèmes institutionnels majeurs, selon Howorth (2001 : 774-778). D'abord, les relations entre les nouveaux acteurs et ceux déjà en place au niveau européen demandent des ajustements qui ne se font pas sans créer des tensions. Le COPS gagne rapidement en importance, devenant un forum incontournable, chargé de la préparation des dossiers pour le CAGRE. Dans ces fonctions, le COPS vient s'imposer sur le comité politique et le Comité des représentants permanents (COREPER II) déjà en place et chargés des mêmes fonctions bien que ce ne soit pas nécessairement sur les mêmes dossiers. Les tensions sont palpables et se répercutent dans les capitales nationales. Le deuxième problème concerne le débat qui interpelle les États membres et le président de la Commission européenne sur le rôle, les attributions et la marge de manœuvre du HR qui est aussi le secrétaire général du Conseil et de l'UEO et président du COPS,

une institution clé (Buchet de Neuilly, 2002). Enfin, le troisième problème institutionnel, soulevé par Howorth, touche la Commission et le Parlement européen et découle de leur rôle respectif, selon la division des piliers et de leurs intentions respectives d'accroître leur champ d'action en matière de sécurité et de défense.

À l'égard de ces problèmes institutionnels, la division de la structure de l'UE en trois piliers, la distinction et le manque de cohérence comme de concertation entre les capacités intérieures et extérieures de la gestion de crises augmentent la compétition entre le pilier communautaire et le pilier PESC/PESD. En effet, la Commission et le Conseil, voient de plus en plus leurs compétences en matière de relations extérieures s'entrecroiser (Duke et Ojanen, 2006 : 481-484; Deighton, 2003 : 108). Et ce, d'autant plus que chacun élabore son agenda, ses priorités et travaillent avec ses partenaires en vue d'atteindre ses objectifs, d'où l'impératif de la coopération, même si d'inévitables tensions perdurent. Un climat de concurrence accentué par la fragmentation de la représentation de l'UE, assumée à la fois par la présidence de l'UE, le SG/HR Solana, les représentants spéciaux de l'UE, le président de la Commission et le commissaire responsable de la DG-RELEX qui sont autant de visages, de voix et de numéros de téléphone de l'UE. D'un autre point de vue, il ne faut pas se surprendre que la nomination des postes stratégiques à l'échelle européenne se transforme en véritable lutte d'influence politique, notamment, en ce qui a trait aux postes à pourvoir si le traité de Lisbonne entre en vigueur tels que le président permanent du Conseil européen et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. « La course aux jobs donne déjà lieu à de subtiles luttes d'influences entre les États, qui ont tous leurs arrière-pensées et leurs candidats » (Leparmentier et Rivais, 2008). À cet égard, le gouvernement britannique a déjà assuré, par la voix de sa ministre des Affaires étrangères, son soutien à la candidature de Tony Blair à la présidence de l'UE bien qu'elle ne soit pas encore officialisée (Traynor, 2009).

En ce qui a trait aux risques d'interférences entre les piliers, certains États sont très réticents à voir la Commission européenne jouer un rôle grandissant dans le domaine de la sécurité, comme l'exprime le Sénat français (France, 2006a) à l'égard de la proposition de règlement instituant l'instrument de stabilité. Les sénateurs français perçoivent la démarche de la Commission européenne qui a tendance à interpréter de façon extensive les compétences du premier pilier en la matière, comme une ingérence dans le second pilier de l'UE. La complexité institutionnelle amène ainsi son lot d'ambiguïtés, de chevauchements et nécessairement de tensions entre la compétence des uns et des autres. Par exemple, en février 2005, la Commission européenne a saisi la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) dans le but de faire

annuler une action commune du Conseil, prise en 2002 dans le cadre du deuxième pilier, relative à la contribution de l'UE à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre. La Commission prend pour argument que l'accord de Cotonou, [...], inclut des dispositions visant à lutter contre la diffusion de telles armes. [...] La Commission considère que, à partir du moment où la Communauté a agi en la matière, l'action commune PESC affecte les pouvoirs de la Communauté dans le domaine de l'aide au développement : un « précédent » dans le pilier communautaire empêcherait ainsi de mener une action dans le deuxième pilier. (France, 2006a)

Finalement, le 20 mai 2008, la CJCE a rendu son jugement à la faveur de la Commission européenne et a ordonné l'annulation de l'action commune 2002/589/PESC du Conseil (CJCE, 2008). Cet exemple confirme que même si officiellement la CJCE ne peut pas intervenir dans le deuxième pilier; dans la pratique, si une plainte est basée sur une accusation de violation du traité sur l'UE, elle peut être saisie, trancher un litige et ainsi changer la donne, même s'il s'agit de la PESC. De même, la question du financement s'avère « un puissant levier de

communautarisation des domaines de la PESC » (France, 2006b). En effet, les difficultés liées au financement des missions ont conduit à une augmentation des recours au budget communautaire. À cet égard, le support financier apporté à l'Union africaine dans la conduite de sa mission de gestion de crise au Darfour, relevant clairement de la PESD, est assuré par les crédits du Fonds européen de développement qui découle du premier pilier (France, 2006b).

Dans cette perspective, au-delà des chevauchements des champs de compétences en matière de politique extérieure entre les institutions européennes dus à la logique des piliers, l'enjeu financier vient incontestablement accentuer les tensions. Charillon (2002 : 414) y fait allusion lorsqu'il envisage le troisième glissement éventuel d'une régionalisation de la politique étrangère et de sécurité, menant à une régionalisation des moyens avec ses avantages et ses inconvénients. Cet enjeu, comme le précise Missiroli (2008), est trop souvent négligé dans l'étude de la PESD. Pourtant, avec l'élargissement du champ de la sécurité endossé par la stratégie européenne de sécurité, la question du financement entraîne de fortes tensions institutionnelles entre les États membres et les institutions européennes tout comme entre les institutions elles-mêmes. Missiroli souligne les ambiguïtés concernant les paramètres financiers des opérations de gestion de crise. En effet, si les dépenses militaires dites opérationnelles sont à la charge des États membres qui participent aux missions, la Commission assume, pour sa part, un rôle de gestionnaire du budget PESC/PESD relativement aux aspects administratifs et civils. Missiroli démontre que ce partage des tâches, pourtant défini dans les traités, n'est pas aussi tranché dans la pratique. Il se retrouve bien souvent au cœur des disputes interinstitutionnelles, notamment, en raison de l'ambiguïté entourant l'interprétation donnée aux dépenses, liées aux « opérations » et à celles dites « administratives ». De même, la participation du Parlement européen au budget communautaire en collaboration avec le Conseil pour déterminer les sommes allouées à la PESC/PESD, relativement aux aspects

administratifs et civils, vient accroître ce chassé-croisé entre les institutions. Le Conseil et les États membres ne voulant pas être les otages des positions du Parlement européen, concernant le budget des opérations, ont élaboré d'autres outils financiers leur permettant, au cas par cas, de contourner l'intervention du Parlement européen dans les procédures budgétaires. Missiroli soulève, ainsi, les implications relatives aux responsabilités des différents acteurs qui, encore là, alimentent bien des disputes entre les institutions européennes comme entre les institutions et les États membres.

Enfin, en matière de tensions entre les institutions européennes, soulignons celles qui perdurent entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'UEO qui comme nous l'avons mentionné, joue aussi le rôle d'Assemblée européenne de sécurité et de défense depuis l'inclusion de l'UEO dans l'UE. Un rôle convoité par le Parlement européen d'autant plus que l'avenir de l'Assemblée parlementaire de l'UEO reste incertain et fait de plus en plus l'objet de la chronique d'une mort annoncée. À commencer par Javier Solana, son secrétaire général, qui lui accorde très peu d'attention, une attitude qui contraste avec celle nettement plus volontariste qu'il témoigne à l'égard du Parlement européen. Le président de l'Assemblée parlementaire de l'UEO a pourtant, plus d'une fois, soutenu la création d'un forum interparlementaire européen sur la PESD, dévolu aux questions de sécurité et de défense européennes (Buffotot, 2005 : 72). Apparemment, les États n'en veulent pas d'autant plus que les parlements nationaux craignent d'être dépossédés du peu de pouvoir en la manière qu'ils détiennent. De son côté, le Parlement européen multiplie les actions (participation aux missions d'observation des élections et suivi des missions de la PESD, auditions d'experts et commandes d'études sur les enjeux de la PESD) qui témoignent de sa volonté à jouer un rôle actif et accru en la matière.

Au niveau des tensions entre les organisations de sécurité, il va sans dire que les relations entre l'UE et l'OTAN, ont connu leur lot de malentendus, de crises, de rapprochement et d'éloignement. Des relations qui évoluent au rythme de l'élaboration et de la mise en œuvre de la PESD. Si, comme nous l'avons souligné à la section 4.4, les interactions transorganisationnelles s'accroissent entre les acteurs de l'UE et ceux de l'OTAN, et ce, à tous les niveaux; Scheeck (2005, 2008) insiste sur le fait qu'en fin de compte, les acteurs demeurent fermement attachés à leur organisation respective avec pour conséquence des risques présents et latents de tensions.

Somme toute, les sources de compétition sont multiples au sein de l'UE, entre les États membres et les institutions européennes comme entre les institutions européennes et de sécurité en Europe. Par ailleurs, au sein du champ européen de sécurité et de défense, on retrouve aussi des luttes d'influence liées à ce que Nicolas Tenzer (2008) appelle les marchés d'expertise. Ces marchés, présents tant à l'échelle européenne qu'internationale, impliquent une véritable bataille des idées, dont le but est la propagation des modèles. Ainsi, selon Tenzer (2008 : 15), il apparaît évident que les États, mais c'est aussi valable pour les acteurs en marge du pouvoir décisionnel, doivent « être présents et actifs dans les lieux où s'élaborent la pensée et les doctrines qui organiseront demain le monde, groupes d'experts des institutions multilatérales, cercles de pensée mondiaux, régionaux et nationaux, symposiums formels et informels. » Ainsi, ce qui ressort aussi de nos entretiens, c'est la prise de conscience chez les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir qu'une nouvelle politique, comme la PESD, implique l'établissement de normes qualitatives et techniques, de règles, de principes directeurs et de nouvelles procédures institutionnelles afin d'orienter son développement. Depuis dix ans tout a été à faire, un long travail d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique atypique, encourageant les uns et les autres à laisser leur marque, à se positionner de façon à

bénéficier des éventuelles retombées de la PESD et à éviter d'être marginalisés. À ce titre, le groupe de personnalités (GoP) est un exemple notoire, il a été mandaté pour mettre en place un programme de recherche sur la sécurité afin de définir les normes, les règles et les procédures. De même, le Comité consultatif européen pour la recherche dans le domaine de la sécurité (CCERS) qui a pris le relais, est composé d'experts de haut niveau représentant les clients des secteurs privé et public et est chargé de conseiller la Commission européenne sur les modalités de gouvernance, les mécanismes de financement, les missions à accomplir et les capacités requises pour leur mise en œuvre, en est un autre (Schmitt, 2005 : 91). En outre, tous les partenariats et les coopérations formels et informels sont à même de devenir des sources de tensions entre les acteurs d'abord, dans le processus de sélection puis dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre, afin de se démarquer de leurs partenaires et de défendre leurs idées, leurs règles, leurs valeurs, leurs normes et leurs pratiques.

Enfin, dans l'étude du champ généré par la PESD, il ne faut pas négliger que les diverses coopérations cachent aussi un véritable rapport de force qui découle de la diversité des ressources financières, techniques et humaines parmi tous les acteurs qu'ils soient décisionnels et en marge de ce pouvoir. Ainsi, la Commission jouit d'un budget non négligeable pour mener son action extérieure alors que le Secrétariat général du Conseil, abritant les structures politico-militaires, doit jongler avec un budget limité. En même temps, si la Commission est dotée d'une importante source de financement, elle est dépourvue de véritable expertise technique et pratique qu'elle doit mobiliser pour être en mesure d'intervenir efficacement. Pour ce qui est des *think tanks* et des ONG, ils ont besoin de financement pour leur activité et pour assurer leur indépendance, ils doivent donc diversifier leurs sources de revenus. De même, leur réputation et leur visibilité dépendent d'une part, de la qualité et de l'expertise de leurs personnels, de l'autre, lors de leurs activités, de la notoriété des intervenants

qu'ils parviennent à inviter, ce qui a un effet d'entraînement sur les autres intervenants, puis sur l'auditoire qui viendra assister ou non aux événements. Aussi, leur légitimité et leur crédibilité reposent sur leur capacité à attirer des personnalités de haut niveau dans leur structure administrative ainsi que leur conseil d'administration et à s'associer à des partenaires stratégiques. Par conséquent, les compétitions sont inévitables entre ces acteurs dans la recherche de ressources financières, techniques et humaines. Une compétition qui s'accroît avec la multiplication des acteurs et l'ambiguïté entourant la définition du terme « think tank » qui recouvre une diversité de réalités, y compris des croisements entre cercle de réflexion et consultant. Les compétences des uns concurrencent ceux des autres. Il en va de même pour les entreprises privées de l'industrie de la défense, si elles coopèrent entre elles comme EADS et Thalès pour assurer la mise en place d'un marché européen de la défense, elles ont longtemps été en compétition à l'échelle européenne. Elles continuent parfois à l'être pour les appels d'offres des programmes de la Commission et de l'AED, d'où le recours aux représentants d'intérêts et aux associations pour parvenir à influencer les politiques européennes selon leurs intérêts.

Néanmoins, ce rapport de force au sein du champ, n'a pas nécessairement des effets négatifs. Il repose, entre autres, sur l'espoir que « plus il y a d'organisations en concurrence pour se faire entendre sur le marché des idées, plus la compétition entre elles et avec les autres institutions chargées de formuler des visions et des stratégies politiques stimulera la production intellectuelle » (Boucher et Royo, 2006 : 37). Par ailleurs, selon Saurugger et Grossman (2006b : 310), la « prise de décision ne nécessite aucunement que les groupes aux intérêts divergents trouvent un compromis. Chacun peut avoir des positions bien arrêtées sans que cela entrave le processus décisionnel. » En effet, les acteurs peuvent certes s'entrechoquer en raison de leur pluralité, de leur hétérogénéité et de la disparité de leurs ressources, mais leurs

logiques d'action et leurs recommandations offrent aux décideurs une diversité de points de vue susceptible d'enrichir leurs décisions.

Conclusion

À la lumière de l'étude du fonctionnement du champ européen de sécurité et de défense, nous constatons que l'habitus des acteurs se situe à « l'intersection dynamique entre structure et action, société et individu » (Mérand et Pouliot, 2008 : 610). Il est constitué de multiples interactions, processus, dynamiques et pratiques qui, dès lors, deviennent de véritables forces structurantes du champ. Loin d'être homogènes, ces forces revêtent différentes formes allant du processus de socialisation, à la mobilité professionnelle de la sphère publique à la sphère privée, à l'appartenance à de multiples réseaux d'acteurs, aux divers partenariats et types de coopérations qui parfois deviennent des sources de compétitions tant au sein des réseaux d'acteurs qu'entre eux. Par ailleurs, si nous avons analysé ces formes de manière distincte, il n'en demeure pas moins qu'au sein du champ, elles s'entrecroisent puisqu'un acteur peut se retrouver au sein de plusieurs logiques d'interactions à la fois. Ainsi, loin d'être compartimentées, ces forces constituent et transforment le champ de la PESD au fur et à mesure de l'activité des acteurs. Les différentes connexions entre les réseaux d'acteurs nous ont, par ailleurs, révélé un vaste système de relations denses sur de multiples dossiers, relevant directement et indirectement de la PESD.

En somme, au fil de l'analyse, le champ européen de sécurité et de défense se dévoile dans toute sa complexité. Après avoir étudié sa nature, sa composition et son fonctionnement, nous prenons conscience des tenants et des aboutissants de cet espace de relations, généré par l'élaboration et la mise en œuvre de la PESD, au cours

des dix dernières années. Il ne nous reste plus qu'à cerner les effets de ce champ, l'étape ultime de notre analyse, sur laquelle repose la valeur heuristique de cette thèse. Ainsi, au prochain chapitre, nous nous pencherons sur les conséquences des relations entre les acteurs et sur la contribution aux connaissances de l'émergence de ce nouveau champ de sécurité et de défense pour les études en sciences humaines.

CHAPITRE V

LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET LES EFFETS DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Au cours de notre analyse, de chapitre en chapitre, nous avons démontré l'existence d'un nouveau champ européen de sécurité et de défense, généré par les développements de la PESD depuis dix ans. Nous avons cerné sa composition (chapitre 3), ~~soit le positionnement des divers acteurs concernés et leurs logiques~~ d'action. Puis, nous avons essayé d'en comprendre le fonctionnement (chapitre 4), c'est-à-dire les relations entre les acteurs, les processus, les dynamiques et les pratiques en présence qui structurent ce champ. À la lumière de notre argumentation, il apparaît alors évident que la PESD est bien plus qu'une simple politique européenne à décrire et à comprendre.

L'apport de cette thèse à la littérature sur la PESD qui, nous l'avons vu, est très dense, ne réside ni dans l'étude de sa nature ni dans l'analyse des enjeux et des défis de sa mise en place qui ont été abondamment étudiés. Au terme de notre recherche, il appert que la valeur heuristique de l'étude de cette politique atypique repose plutôt dans la mise en lumière du champ européen de sécurité et de défense qu'elle génère et de ses effets sur les pratiques politiques au sein de l'UE. Ce chapitre, marquant l'aboutissement de notre cheminement intellectuel, porte ainsi en toute logique sur les

effets de ce champ, surtout si nous ne voulons pas nous limiter à la seule description des forces en présence. Une étape nécessaire certes, mais qui, à notre avis, doit être accompagnée d'un regard critique sur l'ensemble de l'analyse et d'une synthèse des tenants et des aboutissants de ce champ qui émerge.

Une réflexion générale s'avère alors indispensable à l'égard des conditions favorables au déploiement et à l'efficacité de l'action de cette nébuleuse d'acteurs en interaction ainsi que des conséquences sur les pratiques politiques au sein de l'UE. Dans un premier temps, nous tenterons donc de cerner les facteurs externes et internes qui se présentent comme des forces structurantes du champ. D'une part, nous soulignerons les composantes de l'environnement international, européen et national en pleine transformation qui sont favorables à la reconfiguration du champ à l'étude. D'autre part, nous analyserons les atouts à la portée des acteurs comme autant de vecteurs d'influence au sein de ce champ. Dans un deuxième temps, dans le but de tirer des conclusions sur les effets qui émanent généralement de leur activité au sein du champ, nous cernerons les conséquences de l'existence même de ce champ et de l'intensification des relations entre les acteurs concernés. Nous nous attarderons d'abord aux limites de cet espace de relations, une question incontournable dès que l'on a recours à la notion de champ. Puis, nous étudierons les tenants et les aboutissants du phénomène de l'externalisation de certaines fonctions étatiques dans la gouvernance européenne. Enfin, nous évaluerons les implications de cette nouvelle configuration en matière de sécurité et de défense sur la démocratie, une problématique au cœur des débats sur l'avenir de l'Europe.

5.1 Les conditions favorables au déploiement et à l'efficacité de l'action des acteurs

Au cours de notre recherche, il nous a semblé évident que nous ne pouvions pas, de façon précise et crédible, mesurer ni même évaluer l'influence, beaucoup trop aléatoire et diffuse, des acteurs au sein du champ européen de sécurité et de défense. En effet, l'influence des acteurs varie selon divers paramètres ce qui nous amène à nous pencher plutôt sur les facteurs externes et internes, stimulant les relations entre les acteurs et qui sont, quant à eux, plus aisément identifiables et plus utiles pour saisir les nouvelles pratiques au sein de ce champ. Ainsi, il nous apparaît que tant l'analyse des composantes de l'environnement que des attributs des acteurs, susceptibles de maximiser leur influence ou à tout le moins l'effet de leur action, s'avèrent nécessaires pour compléter notre réflexion. De toute façon, l'intérêt de notre démarche ne réside pas dans l'identification de l'acteur ni du réseau d'acteurs le plus influent, en général ou sur un dossier en particulier. Il repose plutôt sur la mise en lumière du jeu subtil de relations entre une panoplie d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la PESD, n'ayant de sens qu'au regard de la source et des effets du champ.

Nous considérons qu'il est donc pertinent de souligner le contexte au sein duquel évoluent les acteurs, car la portée de leur activité ne dépend pas seulement des relations entre eux, mais découle également de facteurs externes qui la façonnent. Sur ce point, nous sommes d'accord avec la critique formulée par John L. Martin (2003 : 33) à l'endroit des chercheurs se référant à la notion de champ qui ont généralement tendance à négliger l'action à l'extérieur du champ à l'étude. Il nous semble pourtant que la prise en compte de l'environnement dans lequel s'inscrit ce champ est tout aussi pertinente que celle de sa dynamique relationnelle interne pour en comprendre sa transformation.

5.1.1 Les facteurs externes : les forces structurantes du champ européen de sécurité et de défense

Ainsi, dans le but de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les acteurs et les réseaux d'acteurs évoluent, nous jugeons pertinent de cerner les facteurs externes qui justifient, amplifient et modulent la portée de leur activité. Une autre façon de mettre en lumière la dynamique de changement présente au sein du champ qui s'inscrit dans un contexte international, européen et national en pleine mutation.

5.1.1.1 Le contexte international : le début d'une nouvelle ère

Il est évident que le champ européen de sécurité et de défense n'est pas le fruit du hasard, il n'a pas évolué en vase clos et encore moins sur une autre planète, pour reprendre l'une des nombreuses métaphores utilisées par Robert Kagan (2002; 2003). L'Union européenne fait partie intégrante du système international et comme tous les acteurs qui en font partie, elle a subi les contrecoups des transformations des deux dernières décennies. La fin de la guerre froide a, en effet, transformé le système international en profondeur. Cette remarque est peut-être devenue un cliché, néanmoins nous ne devons pas pour autant l'omettre dans notre mise en contexte du champ à l'étude. La géopolitique internationale a été redessinée avec la fin de la bipolarité puis avec l'unipolarité américaine, mais tend de plus en plus vers la multipolarité, au sein de laquelle l'UE devient un pôle important. En outre, combinée à l'accélération de la mondialisation, la fin de la guerre froide a contribué à

l'émergence d'un nouvel environnement international, devenu plus complexe en raison de la multiplication des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que de l'apparition de nouveaux enjeux et de menaces.

Selon la thèse de Frédéric Mérand (2008b), c'est en partie ce contexte en pleine transformation dans lequel évoluent désormais les diplomates et les militaires qui a permis l'émergence du champ transgouvernemental de la PESD. La nouvelle donne internationale a introduit une remise en question de l'importance de la diplomatie et de l'armée traditionnelles. Pour les diplomates, cette situation s'explique surtout, selon Mérand, en raison du processus d'eupéanisation qui affecte de nombreux domaines sur lequel nous reviendrons. Pour les militaires, évoluant dans une logique internationale de défense au travers de l'OTAN, c'est plutôt la nouvelle donne post-guerre froide qui les affecte de plein fouet. La disparition du bloc soviétique, gage des dividendes de la paix, et la sévère crise économique, légitimant les politiques budgétaires les plus drastiques, impliquent, au cours des années 1990, des compressions budgétaires substantielles en matière de défense au profit, en Europe du moins, des politiques sociales. En outre, l'armée et le milieu de la défense en général doivent être modernisés, rationalisés, restructurés afin de s'ajuster à la nouvelle donne internationale et surtout aux contraintes qui l'accompagnent. La recherche de solutions face à ces chocs extérieurs amène tant les militaires que les diplomates, selon Mérand (2008a, 2008b), à converger sur la voie de la PESD, les premiers pour accroître les capacités et l'interopérabilité alors que les seconds pour sauvegarder leur influence et leur légitimité diplomatique. Ce champ transgouvernemental, mis en évidence par Mérand, est, à notre avis, l'étape transitoire et déterminante dans l'émergence du champ européen de sécurité et de défense tel que nous l'entendons dans cette thèse. Les interactions accrues et régulières entre diplomates et militaires européens, dans le cadre de la PESD, ont activé une nouvelle dynamique

relationnelle, dont les effets allant au-delà de la sphère étatique traditionnelle sont favorables à l'émergence du champ à l'étude.

Nous considérons que le contexte international complexe a parallèlement fait naître un urgent besoin de spécialistes pour faire face aux nouveaux défis. En effet, l'expertise, sous toutes ses formes, théorique, technique et pratique, n'étant pas toujours détenue par les acteurs gouvernementaux et institutionnels de la PESD, ils ont dû progressivement faire appel à des acteurs extérieurs, des experts des questions de sécurité et de défense. Par ailleurs, la mondialisation a favorisé les contacts et la consolidation des réseaux transnationaux tant des acteurs gouvernementaux, comme l'affirme Mérand (2008b) que des acteurs en marge du pouvoir pris en compte dans notre argumentation. Une situation qui a eu une incidence sur la structure de l'appareil étatique traditionnel, ses fonctions et ses frontières.

En raison du processus de bruxellisation, sur lequel nous reviendrons plus loin, les acteurs du champ à l'étude sont pour la plupart Européens. Toutefois, sous l'effet de la mondialisation, mais surtout de l'interdépendance croissante entre les acteurs du système international qui sont confrontés aux mêmes enjeux et défis, la coopération s'impose au sein de la communauté internationale. Des liens étroits ont été tissés entre les États tout comme entre les organisations internationales et régionales, à commencer par l'ONU, l'OTAN et l'UE. De plus, l'interaction des acteurs européens et des acteurs étatiques et non étatiques issus de pays qui ne sont pas membres de l'UE fait également partie intégrante de cette nouvelle réalité, expliquant la composition très hétérogène du champ (chapitre 3). Si la coopération entre l'Europe et les États tiers semble aller de soi, Massimiliano Andretta et Nicole Doerr (2007 : 392-393) précisent que l'UE représente un allié tout aussi stratégique pour les acteurs non étatiques, basés à l'extérieur de l'Union. S'ils sont nombreux à dénoncer les

politiques économiques néolibérales de l'UE qui risquent de porter préjudices à leurs pays; d'autres reconnaissent que l'UE représente un allié international clé dans la défense des droits de l'homme, la démocratisation et la paix dans leurs pays. Une image certes ambiguë, mais qui amène certaines ONG à l'extérieur de l'UE à s'en remettre à ce que Margaret Keck et Kathryn Sikkink (1998 : 12-13) appellent le « modèle boomerang », c'est-à-dire qu'ils espèrent voir leur appui à l'UE se transformer en pression extérieure exercée sur leur pays et susceptible d'influencer et de transformer leur situation.

Par ailleurs, l'essor progressif des *think tanks*, depuis le début du XXe siècle, a été rythmé, selon Boucher et Royo (2006 : 46), par les crises internationales que sont les deux guerres mondiales, les chocs pétroliers et surtout, la chute du mur de Berlin, amenant chacune leur lot d'enjeux et de défis. La quatrième vague de création des cercles de réflexion, au tournant des années 1990, qui nous intéresse particulièrement dans cette thèse, est marquée selon ces auteurs par leur internationalisation croissante. Certes, elle se remarque au niveau de leurs thématiques de recherche, mais aussi au niveau de leur emplacement, comme en témoignent les filiales de *think tanks* américains qui ont pignon sur rue à Bruxelles, à Londres et à Paris. À ce sujet, on peut souligner, entre autres, les filiales d'*Aspen Institute* et du *World Security Institute*, basées en Europe. De même, les fondations américaines, comme l'*Open Society Institute* de Georges Soros et les fondations Ford ou Carnegie, sont nombreuses à financer des ONG en Europe alors que l'inverse n'existe pratiquement pas (Pérouse de Montclos, 2009 : 193). Par ailleurs, l'*International Crisis Group* qui a une vocation internationale et pas seulement européenne, a son siège à Bruxelles, mais des bureaux de liaison à New York, à Washington, à Londres et à Moscou ainsi que de nombreux bureaux sur le terrain de ses régions d'intérêt. De même, son président sortant est Australien et sa nouvelle présidente est Canadienne, ce qui n'affecte en rien la volonté de l'ICG d'influencer l'UE et de faire partie du champ

européen à l'étude. La citoyenneté européenne des acteurs n'est pas un pré requis au sein du champ, leur influence repose sur bien d'autres atouts (section 5.1.2). Dans cette optique internationale, *Friends of Europe* (s.d.a) a instauré un dialogue transatlantique entre personnalités de haut niveau sur des enjeux clés d'intérêt commun. Les *Atlantic Rendez-vous* (ARV) entre Bruxelles et Washington D.C. sont d'ailleurs rendus possibles par satellite. Désormais, les échanges d'idées n'ont plus de limites et encore moins de frontières. Il s'agit d'un petit monde intellectuel, au sein duquel les frontières s'estompent et la logique de réseau s'impose, comme en témoigne le *Transatlantic Policy Network*⁶⁹.

Dans ce nouveau contexte international, l'industrie de la défense en Europe est également affectée. Les restrictions budgétaires entraînent, dans les années 1990, des privatisations et des restructurations qui culminent entre 1998 et 2001, conduisant à une baisse significative des entreprises de cette industrie qui doivent faire face à la concurrence américaine (Masson et Paulin, 2005 : 3). Notamment, au Royaume-Uni, *British Aerospace* (BAE) a racheté *Marconi Electronic Systems* (MES), en 1999, et est devenu *BAE Systems* (2009). En France, le gouvernement actionnaire majoritaire de Thomson-CSF, depuis 1982, amorce, en 1998, un processus de privatisation. Un accord de coopération qui implique le transfert des capitaux dans le secteur privé est conclu avec *Aerospatiale*, *Alcatel* et *Dassault Industries*. À la suite de plusieurs acquisitions pour faire face à la concurrence, Thomson-CSF devient *Thalès*, en 2000 (Thalès, 2009b). Dans ce contexte de compétition sur le marché international, certaines entreprises comme *BAE Systems* et *Thalès* sont amenées à coopérer, entre

⁶⁹ Ce réseau regroupe, entre autres, les *think tanks* suivants : le *Chatham House* (anglais), le *Center for Strategic and International Studies* (CSIS) (américain) et le *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* (DGAP) (allemand). Il a été lancé en 1992 et vise à développer des liens transatlantiques étroits dans le contexte post-guerre froide. De plus, en février 2009, le *Transatlantic Policy Forum* a été mis en place avec l'appui du Conseil européen afin d'aider les États membres de l'UE et les États-Unis à identifier les priorités stratégiques de leur relation (Transatlantic Policy Network, 2009).

autres, dans la construction de deux porte-avions pour la *Royal Navy*. Cela dit, il s'agit aussi d'une décision politique du ministère britannique de la Défense, s'inscrivant dans le contexte de rapprochement entre la France et le Royaume-Uni en matière de coopération militaire et navale, impliquant un certain degré d'interopérabilité (Loisel, 2004 : 57). D'autres entreprises vont carrément fusionner telles que DASA (allemande), Aérospatiale Matra (française) et CASA (espagnole) qui, depuis 2000, constituent le premier groupe industriel de défense en Europe, sous l'appellation de *European Aeronautic Defence and Space Company* (EADS, 2009). L'industrie de la défense est donc en pleine mutation et doit faire face aux défis post-guerre froide de concilier le besoin d'évolution technologique et les restrictions budgétaires significatives qui rendent la privatisation inéluctable, même si, en Europe, les États demeurent des actionnaires importants, notamment au sein de Thalès et de EADS.

À cet égard, deux défis doivent être considérés pour comprendre l'émergence du champ européen de sécurité et de défense. D'abord, selon Masson et Paulin (2005 : 5), « ces champions européens et non plus nationaux ont parallèlement avantage à voir la demande européenne se coordonner et harmoniser ses commandes afin de lisser au mieux leur plan de charge. » Les entreprises ont ainsi encouragé les États à rationaliser le marché européen des équipements de défense avec, entre autres, la mise en place de l'Agence européenne de défense (AED). À ce sujet, nous avons déjà souligné l'intention de la Commission européenne d'accroître son rôle dans la réglementation des marchés publics de défense (chapitre 3). Notamment, elle souhaite limiter le recours des États membres à l'article dérogatoire 296 qui leur permet de favoriser des fournisseurs nationaux et, par conséquent, de protéger leurs marchés. Les États d'abord réticents adoptent plutôt, sur une base volontaire au travers du comité directeur de l'AED, le 21 novembre 2005, un code de conduite sur les marchés de défense, établissant des principes et des modalités. Ce code a l'avantage

pour les États membres de ne pas être contraignant et de ne pas toucher à l'article 296. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006 et est géré par l'AED qui en assure la mise en œuvre et le suivi (Europa, 2007a). Les États se sont montrés, par la suite, plus enclins à poursuivre la discussion, dans la foulée des communications et du livre vert de la Commission européenne. Comme nous l'avons vu, la Commission a poursuivi avec détermination sa volonté de réglementer et d'encourager la compétitivité du secteur et a proposé un paquet défense en décembre 2007, adopté par le Parlement européen et en voie de l'être par le Conseil, en 2009.

Le deuxième défi clé aussi lié à la problématique des compressions budgétaires repose sur le fossé technologique qui se creuse entre l'Europe et les États-Unis qui dépensent « cinq fois plus que les Vingt-sept pour la recherche de défense » (de La Grange, 2007). Un défi qui renvoie à la question de l'interopérabilité des forces au sein de l'OTAN et à l'option pour les Européens d'acquérir les instruments requis, américains cela va de soi, pour mener une guerre en réseau avec le *Network Centric Warfare*, mais qui risque d'accroître davantage leur dépendance envers les États-Unis. La mise en place d'une véritable Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) s'impose alors que le coût des technologies est en hausse et que la compétition s'intensifie à l'échelle mondiale⁷⁰. C'est dans cette optique que les États membres ont décidé d'aller de l'avant avec le Programme de recherche européen sur la sécurité, avec l'intention de favoriser « une meilleure synergie entre la recherche civile et militaire afin d'obtenir une effectivité maximum des crédits affectés à la recherche » et de leur garantir une certaine autonomie stratégique

⁷⁰ À cet égard, si la stratégie européenne de sécurité (Conseil européen, 2003) est silencieuse sur les enjeux de l'industrie de la défense et sur la nécessité d'une BITDE, la mise à jour faite cinq ans après (Conseil européen, 2008 : 10) et la déclaration sur le renforcement des capacités qui l'accompagne (Conseil, 2008i : 5-6) leur accordent beaucoup d'importance, avec l'engagement de mesures concrètes. En somme, un signe que le champ européen de sécurité et de défense n'est pas statique et qu'il se transforme au gré des changements de l'environnement dans lequel il évolue.

(Maulny, 2004 : 80). Bref, deux impératifs, l'essor technologique et la fin de la fragmentation des marchés de l'armement, qui stimulent l'émergence du champ européen de sécurité et de défense au sein duquel les entreprises sont aussi des acteurs clés qui misent sur leurs relations avec tous les autres pour bien s'y positionner.

Dans ce contexte de mondialisation, la coordination et le renforcement de l'action à l'échelle européenne deviennent un impératif pour les États membres de l'UE et les différents acteurs qui gravitent autour d'eux, surtout s'ils veulent l'influencer et non en subir les contrecoups. Force est d'admettre que le contexte post-guerre froide et la consolidation de la mondialisation ont conduit à une relance puis, à une accélération de l'intégration européenne. Une intégration économique certes, mais aussi politique, qui a notamment été favorisée par le retrait progressif des forces américaines sur le continent européen et l'intensification des conflits aux portes de l'Europe, par exemple au Kosovo.

5.1.1.2 Le contexte européen : l'accélération de l'intégration, aussi politique

L'accélération de l'intégration européenne, et plus particulièrement, la définition progressive de son volet politique étrangère, sécurité et défense, a désormais positionné l'UE comme acteur international et du coup a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs. Il s'agit des acteurs institutionnels de la PESD, mais également des *think tanks*, des ONG, des entreprises privées interpellés par les développements de cette politique ainsi que par les nouvelles compétences et responsabilités en matière de sécurité et de défense dévolues aux institutions et aux structures européennes.

Selon Mérand (2008a : 67), si les militaires sont surtout confrontés à la remise en question de leur rôle traditionnel dans le contexte post-guerre froide; les diplomates voient dans l'accélération de l'intégration européenne, un risque de marginalisation, car elle accentue le processus d'eupéanisation qui « "internalise" des relations jusque-là interétatiques. » Et ce, au profit des autres ministères qui gagnent en importance. Les ministres des Affaires étrangères ont ainsi vu dans la PESC/PESD un moyen de consolider et de pérenniser leur rôle. Les diplomates et les militaires, en appuyant le processus d'eupéanisation en matière de sécurité et de défense, ont par la force des choses enclenché celui de la bruxellisation qui lui a, à son tour, multiplié le nombre d'acteurs concernés et repoussé les limites du champ transgouvernemental, dont parle Mérand. Une situation qui ouvre de nouvelles perspectives pour nombre d'acteurs, bouleverse la pratique, transforme leur répertoire d'action et complexifie le processus décisionnel, avec une fragmentation du pouvoir qui apporte son lot d'avantages et de contraintes. Et ce, d'autant plus que l'Europe élargie a changé la donne de la diplomatie traditionnelle. Désormais,

on ne peut faire prévaloir son point de vue et ses intérêts qu'à travers une stratégie multidirectionnelle (placement et suivi des fonctionnaires, *think tanks*, lobbies, groupes de députés, participation au débat public bruxellois, etc.), usant de tous les leviers possibles, avec pour objectif d'alimenter la machine institutionnelle européenne de ses préférences, en amont du processus décisionnel. (D'Argenson, 2008 : 864)

Cette dynamique d'ouverture est accentuée par l'approche de la Commission européenne qui, avec le Livre blanc sur la gouvernance européenne, souhaite renforcer le dialogue et l'activité de réflexion au sein de la société civile. La Commission est ainsi devenue un bailleur de fonds important des cercles de réflexion

avec les quelque 3,5 millions d'euros par année qu'elle subventionne afin de stimuler le débat et de faire avancer la construction européenne (Boucher et Royo, 2006 : 66). Et ce, sans compter le financement pour les contrats de recherche et les consultations. De plus, l'élargissement de son champ de compétences multiplie petit à petit les points d'entrée et les perspectives de débouchés pour les acteurs en marge du pouvoir, détenant l'expertise recherchée. À ce sujet, Sabine Saurugger (2002 : 382) a réalisé une étude comparée sur l'activité des acteurs, dans un domaine communautarisé comme l'agriculture et dans un domaine relevant plutôt des États membres tel que la sûreté nucléaire. Elle démontre comment, dans le second cas de figure, où la Commission possède peu d'expertise, en raison du mode de décision intergouvernementale, elle a recours plus systématiquement à des experts et à des consultants. Nous avons d'ailleurs fait le même constat. En outre, le recours fréquent au principe de subsidiarité à la faveur de la Communauté européenne confirme que le niveau communautaire est de plus en plus considéré comme l'échelle d'action étant le plus à même de permettre l'atteinte des objectifs fixés. Dans ce même état d'esprit, les sondages de l'Eurobaromètre sur la perception des citoyens européens à l'égard de la PESD confirment généralement une tendance très favorable à son développement. D'ailleurs, un sondage, réalisé par l'Eurobaromètre (Commission, 2008e : 52), confirme que 64 % des répondants sont d'avis que les décisions relatives à la défense et à la politique étrangère doivent être prises en commun au sein de l'UE; ce qui vient encourager les États membres dans la poursuite de leur coopération politique.

Une coopération qui tend vers l'intégration, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, avec la mise en place de multiples acteurs, structures et mécanismes à l'échelle européenne afin d'assurer l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la PESC/PESD. Toutefois, en ce qui concerne l'influence de l'intégration européenne sur l'activité des acteurs en marge du pouvoir, elle dépendrait plutôt, selon Saurugger (2007a), du type d'acteur et de l'attitude de l'État membre à leur égard.

5.1.1.3 Le contexte national : entre tradition et transformation

En effet, pour saisir les conditions qui rendent possibles l'émergence du champ européen de sécurité et de défense, l'étude du contexte national, aussi en pleine transformation sous l'effet de la mondialisation et de l'europanisation, fournit des pistes de réflexion pertinentes. L'essor de l'activité des *think tanks*, des ONG, des groupes de pression et même des entreprises dépend du système politique dans lequel ils évoluent. Vice-versa, le système politique est bien évidemment une variable importante qui a une incidence sur la perception de l'État membre à l'égard de l'intégration européenne et de la gouvernance qui en découle. L'émergence d'une nouvelle échelle d'action peut sembler plus problématique pour les États unitaires selon leur degré de décentralisation que pour les États fédéraux qui n'y voient qu'un échelon de plus au sein d'une structure déjà composée de multiples paliers (Schmidt, 2007 : 525-526). Une perception qui a aussi un effet sur le rapport entre l'État et la société civile puisque plus l'État est décentralisé, voire fragmenté, plus il est disposé à coopérer et à concilier ses fonctions avec un autre palier d'action et à discuter avec les acteurs non étatiques (Boucher et Royo, 2006 : 55). Ces derniers voient ainsi leurs points d'accès au pouvoir décisionnel se multiplier au gré de la décentralisation.

Il nous est bien évidemment impossible de cerner le contexte national des 27 États membres. Toutefois, le Royaume-Uni et la France nous apparaissent comme des cas d'étude pertinents à notre analyse. D'une part, ce sont deux pays clés dans l'essor de la PESD, et d'autre part, deux cas très révélateurs de l'impact de la culture nationale sur la dynamique relationnelle au sein du champ. S'il s'agit de deux systèmes politiques unitaires, nous sommes néanmoins en présence de traditions politiques différentes qui, malgré tout, convergent au rythme de leurs transformations respectives.

Le système politique britannique est, depuis près d'un siècle et demi, un environnement propice aux rencontres et aux discussions informelles nourrissant la réflexion et la recherche, comme en témoigne l'intensité de l'activité intellectuelle au Royaume-Uni. Une tradition qui remonte au moins à 1831, à Londres, où le *Royal United Services Institute* (RUSI, 2009) fut créé au cœur de *Whitehall*, le quartier du gouvernement. Le RUSI est probablement le premier *think tank* à voir le jour en Europe. Il est à la fois un forum de dialogue et un centre de recherche indépendant, visant à faire avancer la réflexion en matière de sécurité et de défense. Si cette appellation au début du 19^e siècle semble inappropriée; en 2008, il remporte le prix du *think tank* de l'année remis par le *Prospect Magazine* pour la qualité de ses recherches et pour son impact sur les décideurs et le public (Walker, 2008). On note qu'il a été fondé par le Duc de Wellington qu'il est actuellement présidé par le Duc de Kent et qu'il a toujours compté parmi ses membres une part importante de militaires ce qui en fait probablement sa particularité. En effet, si cela semble aller de soi aux 19^e et 20^e siècles en raison de leur champ d'expertise, les *think tanks* à l'aube du 21^e siècle sont surtout composés de civils.

Puis, dans un tout autre registre, en 1884, la *Fabian Society* (2009) voit le jour. Il s'agit d'un mouvement intellectuel qui, préoccupé par les conséquences de la révolution industrielle, vise à défendre le socialisme. Dans cette optique, la *Fabian Society* fonde, en 1900, avec la collaboration des syndicats, le Parti travailliste auquel elle est d'ailleurs toujours affiliée, expliquant pourquoi tous les premiers ministres travaillistes en sont issus. Toutefois, la *Fabian Society* demeure officiellement indépendante et se veut critique à l'égard des travaillistes, tout en entretenant des contacts avec tous les partis politiques. Un souci d'indépendance qui n'empêche pas la *Fabian Society* de contribuer à la modernisation du parti, dans les années 1990.

Une relation qui demeure ambiguë, comme le soulignent Boucher et Royo (2006 : 47), car « quelque 200 députés travaillistes élus depuis la victoire travailliste de 1997 [sont] issus de ses rangs, y compris la quasi-totalité des membres du cabinet, dont Tony Blair, Gordon Brown, Jack Straw, David Blunkett et Clare Short. » Dans ce contexte d'ouverture et de dialogue, il n'est donc pas surprenant que le Parti travailliste appuie, en 1998, Robin Cook, alors ministre des Affaires étrangères, dans le lancement d'un nouveau *think tank*, nommé *The Foreign Policy Centre* (s.d) avec l'espoir qu'il contribue à la modernisation de la politique étrangère britannique. Robin Cook en fut d'ailleurs le président jusqu'à sa mort, en 2005. Depuis, le directeur est Stephen Twigg, ancien secrétaire général de la *Fabian Society*, député puis ministre travailliste de 1997 à 2005. *The Foreign Policy Centre*, sous le patronage de Tony Blair, est pro-européen et s'intéresse à diverses problématiques, dont l'avenir de l'Europe et la sécurité internationale. Ce *think tank* a publié de nombreuses publications, parmi lesquelles on retrouve *The Post-Modern State and the World Order* de Robert Cooper, dont nous avons fait allusion au chapitre précédent. C'est aussi sans surprise que se trouve, à Londres, le réputé *Centre for European Reform* (CER). Un *think tank* ayant la réputation d'être proche des travaillistes en raison, selon Boucher et Royo (2006 : 66), des affinités qu'a eu son directeur Charles Grant avec Tony Blair, ce qui n'empêche pas le CER d'être en contact avec tous les partis politiques afin de préserver son indépendance.

Par ailleurs, l'effervescence intellectuelle britannique repose aussi sur l'incontournable et prestigieux centre de recherche *Chatham House* (s.d.a), fondé en 1920, aussi connu sous le nom *The Royal Institute of International Affairs* qui publie, entre autres, la revue *International Affairs*. Le *Chatham House* est présidé par trois présidents, rattachés aux trois principaux partis politiques, gage de son indépendance. Parmi lesquels on trouve Lord George Robertson qui fut, entre autres, ministre britannique de la Défense (1997-1999) et secrétaire général de l'OTAN (1999-2004)

ainsi que John Major, qui fut brièvement ministre des Affaires étrangères et premier ministre conservateur de 1990 à 1997. En outre, *Wilton Park* (2005) est le lieu par excellence de discussion où, depuis 1946, à l'initiative du premier ministre de l'époque Winston Churchill, s'organise des conférences pour public restreint dans un cadre informel sur les enjeux de politiques internationales. Bien qu'indépendant sur le plan intellectuel et administratif, jouissant d'un rayonnement incomparable sur la scène internationale, *Wilton Park* n'en est pas moins, depuis 1991, une agence intégrée au ministère britannique des Affaires étrangères (Jennings, 2003-2004). Enfin, soulignons la création, en 1958, de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS, 2009) qui est à la fois un forum de discussion et un centre de recherche. Il publie, entre autres, chaque année *The Military Balance*, un véritable document de référence qui répertorie les capacités militaires des pays à travers le monde ainsi que la revue, portant sur la sécurité internationale, *Survival*.

En somme, que ce soit sous les conservateurs ou les travaillistes, le terreau britannique est fertile et voit pousser sur son sol de nombreux espaces, de débat, de centres de réflexion et de recherche, actifs et influents, indépendants, néanmoins entretenant des liens étroits avec le gouvernement. À cet égard, sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères, il est indiqué tous les types d'acteurs avec qui il est disposé à travailler et pour chacun d'entre eux, la personne à contacter (Royaume-Uni, 2008). L'activité intellectuelle britannique s'est ainsi intensifiée au cours des années et se prolonge désormais jusqu'à Bruxelles, en raison de la démultiplication des centres décisionnels et de la volonté du gouvernement travailliste depuis 1997 de jouer un rôle de chef de file, notamment en matière de défense européenne. Dans ce contexte favorable aux débats d'idées, les lobbies sont aussi très actifs et importants au Royaume-Uni, ils ont d'ailleurs été les premiers lobbyistes à s'installer à Bruxelles, et ce, avant même l'adhésion de leur pays à l'UE (D'Argenson, 2008 : 863). Un contexte national qui fait dire à bien des acteurs rencontrés en entrevue que

le gouvernement britannique est très certainement le plus ouvert au dialogue avec la société civile, en Europe. En somme, une culture diplomatique qui favorise sûrement ses acteurs face à leurs homologues français, dans le jeu relationnel au sein du champ.

En effet, outre-Manche, le sol français est plutôt aride et fut longtemps, selon Saurugger (2007a : 1082) un véritable « désert civil », où les associations de la société civile ont eu beaucoup mal à s'implanter. Dans l'esprit de la Révolution française, rappelle Saurugger (2007b : 389-390), il ne peut y avoir d'intermédiaires entre l'État et les citoyens, expliquant, d'une part, que les relations entre l'État et la société civile furent empreintes d'ambiguïtés jusqu'à nos jours. D'autre part, que la « notion de société civile est trop peu exploitée en France parce que "l'espace sociétal" est largement occupé par l'État » comme le précise Jean-Louis Quermonne (2006 : 199). L'État est d'autant plus centralisé qu'il a longtemps favorisé le système des grandes écoles, dont l'École Nationale d'Administration (ENA) est le porte-étendard. Le résultat est sans surprise une élite plutôt homogène au cursus similaire qui a eu tendance à évoluer en vase clos :

La définition française du réseau est bien particulière : elle repose sur des connivences entre personnes liées au même milieu, à l'appartenance administrative ou professionnelle et à la formation. Elle ne prend pas appui sur la conception d'une communauté de réflexion. Le réseau français est essentiellement fermé et, dans une large mesure, secret. Il conçoit mal l'ouverture, l'échange libre et désintéressé, et la pluralité. (Tenzer, 2003-2004 : 93)

Dès lors, selon D'Argenson (2008 : 864), on comprend mieux les réticences de la France à « jouer le jeu de l'Europe de Bruxelles. » Toutefois, dans un contexte international en pleine mutation et celui de l'Union européenne élargie, la France voit

son influence s'étioler, car son statut de grande puissance n'est désormais plus garanti par la force des choses, mais impose une approche repensée pour freiner son déclin (Tenzer, 2003-2004, 2008; D'Argenson, 2008). La majorité de nos entretiens et nos lectures traduisent une prise de conscience au sein des gouvernements français successifs, depuis le tournant des années 2000, d'un rattrapage impératif sur l'essor de l'activité intellectuelle en marge du pouvoir. Si l'État, par sa nature, a freiné son développement, il doit corriger la situation et tout mettre en œuvre pour changer la tendance comme le témoigne la politique de contact et de suivi de la RP française, à Bruxelles. Ainsi, alors qu'au Royaume-Uni, les relations semblent naturelles entre le gouvernement et la société civile, en France, elles doivent se construire dans un climat de méfiance et de prudence qui rend l'issue de la démarche encore incertaine (Tenzer, 2008).

Par ailleurs, l'émergence des acteurs en marge du pouvoir décisionnel en France s'explique aussi par la nouvelle donne tant à l'échelle internationale qu'europpéenne qui constitue un véritable moteur de changement, en élargissant les débouchés pour leur travail, et leur volonté de peser sur le processus décisionnel à tous les niveaux. En effet, si le gouvernement français donne des signes d'ouverture, l'émergence de ces acteurs, selon Saurugger et Grossman (2004, 2006a, 2006b), s'inscrit également à la suite de la transformation de l'État en raison d'une part, de l'intégration européenne et d'autre part, du processus de réforme de l'État français qui tend vers la décentralisation. Le domaine de la sécurité et de la défense amène bien entendu certaines limites dans ce processus. Néanmoins, le dernier Livre blanc, précise notamment qu'en vue d'« obtenir la résolution d'une crise, que ce soit sur le territoire national ou à l'étranger, l'action cohérente d'acteurs divers, civils ou militaires, étatiques ou privés, nationaux ou internationaux, nécessite une coordination nouvelle » (France, 2008a : 128).

Somme toute, les cercles de réflexion français sont donc apparus plus tard, ils manquent encore de visibilité, comparativement à leurs équivalents anglo-saxons, et ce, d'autant plus que la concurrence s'accroît. Toutefois, comme nous avons pu le constater dans les chapitres antérieurs, des cercles de réflexion ont su s'imposer au fil du temps, en matière de sécurité et de défense. Notamment, on trouve en France l'Institut français des relations internationales (IFRI, s.d), le premier *think tank* français, fondé en 1979 et connu pour sa revue *Politique étrangère*; l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS, s.d.a) institué en 1991 et connu pour sa *Revue internationale et stratégique* ou encore la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, 2007c) créée en 1993. Il y a donc des forums de discussion et des centres de réflexion qui stimulent le débat en France, aux côtés bien évidemment de centres de recherche publics, comme le prestigieux Centre d'études et de recherches internationales (CERI), rattaché à l'Institut d'études politiques de Paris.

Le dynamisme du champ européen de sécurité et de défense dépend aussi de l'émergence des centres de réflexion au sein des autres pays européens, à commencer par l'Allemagne, où leur activité intellectuelle est très importante. À cet égard, tout domaine confondu, Boucher et Royo (2006 : 72-73) y dénombrent une centaine de *think tanks*, de centres de recherche et de fondations politiques, surtout financés par l'État et les Länder, les États fédérés, ainsi que par les partis politiques, par exemple la *Friedrich-Ebert-Stiftung*, liée au Parti social-démocrate (SPD) et la *Konrad-Adenauer-Stiftung*, proche de l'Union chrétienne-démocrate (CDU). Le système fédéral allemand est en effet très favorable au dynamisme des acteurs en marge du pouvoir, et ce, d'autant plus que les Länder jouent un rôle important dans l'élaboration de la position allemande au sein de l'UE (Uterwedde, 2001 : 154). Puis, dans les PECO, la fin de la guerre froide et leur adhésion à l'UE ont déclenché un

processus de réflexion et de réforme en profondeur en vue de la restructuration des pays recouvrant leur indépendance et les prérogatives qui l'accompagnent ainsi que les nouveaux enjeux liés à l'UE. Si les *think tanks* à l'Est et au centre de l'Europe émergent, Boucher et Royo (2006 : 74) soulignent la très grande influence américaine qui entoure leur activité intellectuelle. Quant à Pérouse de Montclos (2009 : 198), il précise que les fondations politiques allemandes jouent depuis longtemps « le rôle d'ambassades parallèles ». Au sein des pays scandinaves le contexte post-guerre froide fut plutôt l'occasion d'ouvrir des pistes de réflexion sur les nouveaux enjeux de la sécurité, énergétique, environnementale, humaine, comme le fait, en Suède, le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI, 2009), fondé en 1966, alors que le *Swedish Institute for European Policy Studies* (SIEPS, s.d) s'est plutôt spécialisé sur l'intégration européenne et joue ainsi un rôle très actif dans la préparation et le déroulement de la présidence suédoise de l'UE, au second semestre 2009. À côté de ces centres de réflexion, d'autres *think tanks* émergent progressivement un peu partout en Europe, notamment en Italie, où l'on assiste à un « regain de pensée politique » (Ridet, 2009).

Somme toute, des facteurs externes qui constituent des forces structurantes du champ européen de sécurité et de défense, nous aidant à comprendre pourquoi il émerge à ce moment précis, une question clé au cœur de la thèse de Mérand (2008b) qui nous interpelle tout autant. De plus, nous croyons que ce champ n'est pas fixé définitivement, mais qu'il poursuit plutôt sa transformation au rythme des avancées de la PESD certes, mais aussi de l'intensification de l'activité intellectuelle au sein de l'UE. Par conséquent, la multiplication des acteurs concernés, de son élaboration à sa mise en œuvre, n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une conjoncture favorable tant à l'échelle internationale, européenne que nationale, alimentant la gouvernance de la sécurité à plusieurs niveaux. Si ces conditions sont propices à l'intensification des relations entre les divers acteurs, il en revient à chacun de jouer

ses meilleures cartes pour se positionner dans la nouvelle configuration européenne de façon à maximiser son influence et à éviter toute marginalisation.

5.1.2 Les facteurs internes : les capitaux vecteurs d'influence

Afin d'aller au bout de notre réflexion, il nous apparaît pertinent de dégager les différents capitaux, c'est-à-dire les facteurs déterminants dans l'effet de l'action des acteurs au sein du champ européen de sécurité et de défense. Selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 74), le capital, dont la force relative varie selon l'enjeu, « permet à son détenteur d'exercer un pouvoir, une influence, donc, d'*exister* dans un champ déterminé, au lieu d'être une simple "quantité négligeable". » Ainsi, d'après eux, le capital est un atout, une ressource qui peut prendre différentes formes, économique, sociale, culturelle, symbolique, et qui permet éventuellement d'expliquer la structure et la dynamique du champ à l'étude, car il détermine la position d'un acteur dans le champ et ses relations avec les autres (1992 : 74, 95).

Par conséquent, Mérand (2009 : 18), qui utilise la notion de champ pour comprendre l'institutionnalisation de la PESD, affirme que si les diplomates et les militaires français et britanniques ont eu une si grande influence sur l'élaboration et la mise en place de la PESD, en tant qu'entrepreneurs politiques, c'est en grande partie dû aux capitaux considérables, diplomatique et militaire, dont ils disposent. Selon Mérand (2009), le capital diplomatique, au-delà de la puissance diplomatique, réside dans les dispositions sociales acquises avec l'intensification des relations entre les diplomates au cours de plus de 50 ans de construction politique européenne, alors que le capital militaire, au-delà des capacités militaires à proprement parler, repose sur l'expérience

acquise par la socialisation entre militaires dans le contexte de l'intégration militaire au sein de l'OTAN. L'application que fait Mérand de la notion de capital est cohérente et intelligible au regard de sa thèse. Tenant compte de la réalité de la PESD, nous jugeons nous aussi qu'il est pertinent d'élargir l'application de ces concepts. Cependant, nous avons décidé de le faire dans un sens plus utilitaire, en termes de ressources, dans la mesure où certains acteurs pris en compte dans notre thèse ne sont ni diplomates ni militaires ni en position de prendre une décision. Ils n'en possèdent pas moins des atouts convoités dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre. À la lumière de notre thèse, nous avons donc décidé de recourir aux termes de « capital social », de « capital organisationnel » et de « capital capacitaire » à la disposition des acteurs qui ont, selon nous, leur effet spécifique dans le champ et qui nous aident à comprendre la stratégie des acteurs.

5.1.2.1 Le capital social

D'abord, nous souhaitons mettre l'accent sur le capital social qui nous apparaît comme un atout important dans le cursus de l'acteur et du réseau d'acteurs pour se positionner stratégiquement dans le champ. Ce capital réside surtout dans le parcours socioprofessionnel. En plus de contribuer à la qualité et à l'étendue du réseau de contacts, permettant un carnet d'adresses bien garni et un accès direct aux acteurs clés, il reflète l'expérience, le cursus universitaire spécialisé, les connaissances pratiques et techniques, l'expertise dans un domaine spécifique, susceptibles de bien positionner l'acteur dans le champ. Henry Kissinger affirme d'ailleurs « ce que vous faites dans le gouvernement, c'est dépenser le capital intellectuel que vous avez amassé en dehors du gouvernement » (cité dans Boucher et Royo, 2006 : 37). À cet

égard, nous avons souligné les nombreux cas de pantouflage, de l'existence de passerelles entre le secteur public et le secteur privé ou encore de la multiplication des passages au sein des différents ministères, agences et institutions européennes. Des parcours professionnels, susceptibles de permettre la maîtrise des procédures, des normes, des règles et des enjeux clés au sein du champ, qui représentent des atouts indéniables dans l'activité de la PESD. De même, l'étude du positionnement des acteurs au sein du champ, soit détenteur d'un pouvoir décisionnel, soit en marge du cercle des décideurs, a révélé la tendance à la hausse de l'appartenance multiple comme moyen d'intensifier les relations entre les différents réseaux, un atout clé dans la stratégie des acteurs.

Par ailleurs, le capital social découle aussi du statut de l'acteur et de l'organisme. D'une part, l'existence de conseils d'administration des *think tanks*, des ONG et des entreprises nous révèle une pratique à la portée non négligeable qui réside dans la participation de figures de proue tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne comme gage de visibilité, de notoriété, de légitimité, de crédibilité, de respect, susceptibles de bien positionner l'organisme à l'égard des décideurs, en lui conférant un certain statut, en projetant une image positive au sein du champ. De l'autre, le statut de l'acteur, à proprement parler, soit stagiaire, consultant, analyste, fonctionnaire, conseiller, expert ou encore les postes dits politiques, soit de directeurs de toutes sortes, a nécessairement une incidence sur la portée de son action (David, 2007). De même, la nationalité peut devenir un facteur non négligeable dans certaines situations, par exemple être Britannique peut très certainement représenter un atout dans le processus de telle ou telle initiative, surtout au niveau des acteurs décisionnels (Mérand, 2008b). Autant d'éléments qui apportent son lot de significations et qui peuvent affecter la perception des uns et des autres dans le jeu des relations, concernant la PESD.

Par ailleurs, le capital social inclut les composantes du capital diplomatique, dont parle Mérand, soit tout le bagage politique de certains acteurs issu des interactions au sein de la coopération politique soit des liens diplomatiques, la connaissance des uns et des autres, des réseaux solides et des ramifications importantes, surtout la fréquence et l'intensité de la socialisation avec tels ou tels acteurs et réseaux d'acteurs. Dans cette optique, on peut citer le pari fait par le président français Nicolas Sarkozy de lier le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN au renforcement et à la consolidation de la PESD. Une décision qui est susceptible d'entraîner un changement du positionnement de la France et de ses représentants au sein du champ. La normalisation de la place de la France au sein de l'OTAN est un gage indéniable de capital social pour les acteurs français qui auront ainsi accès à de nouveaux lieux de socialisation et qui pourront accroître leur effet sur la PESD. Elle peut aussi être considérée comme un capital organisationnel dans la mesure où elle constitue également une stratégie pour accroître l'influence de la France dans le champ européen de sécurité et de défense.

5.1.2.2 Le capital organisationnel

En effet, à la lumière de l'analyse du fonctionnement du champ européen, il apparaît évident que les acteurs ont recours à diverses stratégies d'influence qui, selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 78), découle « de leur position dans le champ [...] et de la perception qu'ils ont du champ, c'est-à-dire de leur point de vue *sur* le champ en tant que vue prise à partir d'un point *dans* le champ. » Dès lors, un préalable est très certainement de bien comprendre le jeu européen afin de savoir comment s'y

positionner. À partir de leurs perceptions et de leur compréhension du champ, les acteurs vont recourir à différentes approches, méthodes et mécanismes, en vue d'accroître la portée de leur action et qui, selon nous, constituent un capital organisationnel.

D'abord, chez les États membres, on note un recours à la diplomatie d'influence qui revêt différentes formes. Au regard de la composition du champ européen (chapitre 3), on constate rapidement que leur principal atout réside dans leur capacité à détacher des diplomates, des fonctionnaires et des experts nationaux de grande qualité à Bruxelles et à obtenir des postes ayant une grande visibilité politique, afin de bien s'y positionner. En effet, selon David (2007 : 557), le recrutement constitue une « question d'autant plus sensible que l'on monte dans la hiérarchie des postes. Les postes hauts placés font l'objet de toutes les convoitises et les États n'hésitent pas à se livrer bataille pour maintenir leurs compatriotes titulaires de ces postes qu'on qualifie de politiques. » Bref, comme le précisent Boucher et Royo (2006 : 66), les États ne sous-estiment pas cet aspect dans leur stratégie, à commencer par le Royaume-Uni qui « assure son influence auprès des institutions européennes notamment par l'envoi de diplomates extrêmement bien formés aux questions européennes. » Une remarque qui vaut pour l'ensemble de l'activité de l'UE, mais le volet sécurité et défense ne fait pas exception, surtout depuis que le gouvernement britannique a décidé d'y jouer un rôle de chef de file. Ainsi, après des tractations entre Français et Britanniques, a-t-il été décidé que le Britannique Nick Witney serait le premier directeur de l'AED et qu'un Français lui succéderait (Loisel, 2004 : 57). Pourtant, depuis le 1^{er} octobre 2007, c'est plutôt l'Allemand Alexander Weis qui occupe cette fonction (AED, s.d.b), signe que rien n'est acquis et que le jeu d'influence est continu. On peut rappeler aussi la présence du Britannique Robert Cooper au service du SG/HR Solana, au sein du Secrétariat général du Conseil.

Par contre, Paris n'est pas en reste, des généraux français tels que Jean-Paul Perruche et, depuis 2006, Henri Bentégeat ont été à la tête l'EMUE. En plus, au Secrétariat général du Conseil, Pierre de Boissieu occupe le poste de secrétaire général adjoint, depuis le 18 octobre 1999, il est chargé de la gestion administrative. Il fut par ailleurs l'ambassadeur, le représentant de la France auprès de l'UE de 1992 à 2000, il va sans dire qu'il possède une excellente connaissance des dossiers. Cependant, selon D'Argenson (2008 : 858), à côté de ces postes visibles et médiatisés, bien que « les Français représentent la première communauté de fonctionnaires européens, ils ne constituent pas pour autant un relais d'influence pour la diplomatie française. » En effet, la politique très active de placement et de suivi du ministère britannique des Affaires étrangères à l'égard de ses ressortissants, fortement encouragés à travailler dans les institutions européennes, et ce, à tous les échelons, fait défaut à la France qui est, d'autant plus, surtout préoccupée par les postes clés.

Le détachement des experts nationaux au sein des institutions européennes et plus généralement du « marché de l'expertise » reflète la différence d'approche d'un pays à l'autre. Chez les Britanniques, il fait partie d'une véritable stratégie d'influence alors qu'en France, où la culture de réseau reste encore faible et qui n'assure pas de lien tangible entre les fonctionnaires et leurs ministères d'origine au cours de leur détachement, l'influence se dissipe faute d'un dialogue continu (D'Argenson, 2008 : 867). La question du recrutement est aussi importante pour les centres de recherche et de réflexion qui bénéficient très certainement d'une forme de reconnaissance, de prestige lorsque leurs chercheurs décrochent des postes politiques de hauts niveaux, la preuve tangible qu'ils sont des réservoirs d'experts de qualité convoités.

Puis, le capital organisationnel repose également sur la capacité des acteurs à mobiliser l'expertise et les ressources efficacement. Au niveau européen, nous avons souligné, à maintes reprises, la volonté d'ouverture et d'encadrement de la Commission européenne. D'une part, avec le Livre blanc sur la gouvernance européenne, la Commission (2001 : 20, 22) en appelle à une « culture renforcée de consultation et de dialogue », reposant, entre autres, sur une « approche plus systématique et proactive de la collaboration avec les réseaux clés afin de leur permettre de participer à l'élaboration des décisions et à la mise en œuvre des politiques ». D'autre part, la Commission européenne, dans un souci de cohérence, d'efficacité et de transparence, encadre de plus en plus étroitement cette culture par des balises, notamment par les différents registres et codes de conduite qui concourent à une codification, voire à une institutionnalisation des rapports, facilitant les contacts et accélérant la procédure.

Par ailleurs, l'expertise étant traditionnellement organisée à l'échelle nationale, la Commission européenne (s.d.d) a, depuis 2000, mis en œuvre l'Espace européen de la recherche (EER) au sein duquel les chercheurs sont encouragés à échanger, à coopérer et à coordonner leurs programmes de recherche. L'EER a pris une telle ampleur qu'il est devenu l'un des piliers centraux de la Stratégie de Lisbonne⁷¹. À sa façon, la Commission se dote des moyens nécessaires pour déployer une diplomatie d'influence, sachant que sa légitimité et sa crédibilité, à proposer de nouvelles initiatives et à assumer ses nouvelles responsabilités en matière de sécurité et de défense, résident dans l'expertise qu'elle parvient à mobiliser.

⁷¹ Il ne faut pas confondre la Stratégie de Lisbonne et le traité de Lisbonne. La première, lancée en 2000, englobe différentes politiques de modernisation, visant à assurer la compétitivité de l'UE, et repose sur trois piliers, économique, social et environnemental.

Au niveau national, la mobilisation de l'expertise passe aussi par différents canaux, selon le système politique qui a une incidence notoire (section 5.1.1.3). Par conséquent, un système très ouvert à la société civile comme au Royaume-Uni ou plutôt réticent et centralisateur comme en France, n'implique pas la même méthode. Côté britannique, le gouvernement privilégie particulièrement les instances informelles de rencontres et de discussion avec tous les acteurs intéressés par les enjeux de sécurité et de défense. À l'interne, nos entretiens tant dans les ambassades, la RP britannique, les ministères des Affaires étrangères et de la Défense et avec d'anciens conseillers révèlent une structure de communication, des mécanismes de coordination et de coopération, particulièrement efficaces, et ce, de la formulation à la mise en œuvre. La souplesse du système et l'approche informelle à l'égard des relations y jouent probablement un rôle déterminant. En outre, selon Boucher et Royo (2006 : 66), les « *think tanks* sont un relais de persuasion de la diplomatie intellectuelle britannique efficace. »

Par contre, côté français, ils sont nombreux à souligner les faiblesses de la France à mobiliser l'expertise, dont tous reconnaissent pourtant la valeur stratégique (Boucher et Royo, 2006; D'Argenson, 2008). Nicolas Tenzer, pour sa part, va jusqu'à entrevoir le risque imminent d'un effacement de la France tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle internationale, si le gouvernement ne revoit pas rapidement sa stratégie. Il propose, entre autres, la création d'un haut commissaire pour l'expertise internationale, afin de pallier les lacunes de la France en la matière (Tenzer, 2008 : 95). Pour l'instant, la mobilisation de l'expertise repose sur des relations très structurées, voire formelles avec appels d'offres, entre le gouvernement et les centres de réflexion, de recherche et les consultants afin d'alimenter la réflexion stratégique au sein du ministère de la Défense, au travers des études prospectives de défense à caractère politico-militaire, économique et social (EPMES). À cet égard,

le ministère de la Défense souhaite sortir d'une logique de subventions indirectes aux instituts de recherche français qui réalisent la majorité des études du EPMES, au premier rang desquels l'IRIS (pas moins de 23 études pour 2005), l'IFRI et la FRS, pour faire davantage travailler des cabinets spécialisés et aboutir à des études véritablement opérationnelles. (Intelligence Online, 2006)

Ainsi, la stratégie française n'est pas fixée définitivement, mais tend à s'adapter, comme en témoigne aussi la politique de contact et de suivi de la RP française à Bruxelles auprès des *think tanks*, des centres de recherche et de discussion. Également, dans le dernier Livre blanc, il est fait mention de la nouvelle stratégie d'action de la France, reposant sur différentes fonctions stratégiques en matière de sécurité et de défense. En tête de liste, la connaissance et l'anticipation qui impliquent une démarche prospective, passant, entre autres, par une meilleure coordination interministérielle au sein de l'État, l'appui à la recherche dans le domaine de même que

le développement des synergies et la mise en place de passerelles (lieux d'échange, filières, mobilité...), voire de *moyens mis en commun ou en réseau* (cellules de veille, centres de documentation...), entre les administrations et les milieux universitaires, les centres de recherche, les instituts privés et l'industrie. (France, 2008a :146)

Parallèlement, on note une volonté manifeste chez la plupart des cercles de réflexion en France pour remédier à la situation, en stimulant eux-mêmes la réflexion entre les acteurs concernés. Par exemple, l'Institut Aspen France a, depuis 2004, organisé trois forums européens des *think tanks* afin de stimuler le débat européen et le dialogue entre les responsables de haut niveau tant de la sphère publique que de la sphère

privée. Le premier forum cherchait à savoir si l'UE pouvait être plus démocratique alors que le second, en 2005, a porté sur le thème des « Think tanks et décideurs dans une Europe en crise » et, finalement, le troisième forum, qui a eu lieu en septembre 2008, avec la collaboration de Notre Europe, de la Fondation pour l'Innovation Politique et l'appui de l'OCDE, a porté sur les visions et les contributions des *think tanks* dans la perspective de l'Europe 2005-2025, intitulé « Quels contours pour les politiques européennes à l'horizon 2020? » (Notre Europe, 2008b).

Le capital organisationnel repose également sur des principes directeurs, structurant la pratique des acteurs. Fort de son expérience acquise sur le terrain bruxellois, Pierre Sellal (2006 : 195-197), ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'UE, identifie « quatre exigences ou principes fondamentaux ». D'abord, selon lui, les objectifs définis par l'acteur doivent être clairs, organisés et cohérents, s'il veut être entendu. Puis, l'influence exige la maîtrise du temps, c'est-à-dire que l'acteur doit anticiper l'action, en formulant des propositions ou en y contribuant dès le départ, et doit assurer la continuité de son engagement et de sa position tout au long du processus qui s'inscrit souvent dans le moyen et le long terme avec des ajustements inévitables. Par la suite, il doit savoir écouter les autres, s'il veut être en mesure de les rassembler autour d'un projet, de « bâtir une position » et de « cristalliser un consensus ». Enfin, Sellal (2006 : 196-197) insiste sur l'importance pour les États de « mobiliser l'ensemble des acteurs concourant, d'une manière ou d'une autre, à la conduite de l'Union », c'est-à-dire autant les institutions européennes que les *think tanks* et les groupes de pression, car « l'enjeu est de promouvoir une logique de réseau, de se placer au centre d'un système global qu'il faut écouter, irriguer, inspirer avec professionnalisme et constance. » Si Pierre Sellal fait essentiellement allusion à l'influence des acteurs décisionnels étatiques dans leur travail en général, nous considérons que ces principes sont valables pour l'ensemble des acteurs actifs au sein du champ européen de sécurité et de défense.

Pour les acteurs issus des *think tanks*, la portée de leur action dépend tout autant des principes qui guident leur stratégie. Ils doivent faire preuve d'originalité et d'innovation dans leur réflexion d'autant plus que sur les questions européennes, les thématiques se recoupent et les centres se ressemblent, partageant des caractéristiques communes. Selon Boucher et Royo (2006 : 41-42), ils doivent donc être en mesure d'informer, de persuader, d'adapter leurs propositions et leurs recommandations « aux besoins et aux contraintes du monde politique » et de maîtriser tant l'analyse que l'action afin d'être capables de faire le lien entre les deux. À cet égard, rappelons l'approche de certains centres de recherche de mettre en place des cycles de formation adaptés aux élus, aux fonctionnaires et autres acteurs intéressés du milieu (chapitre 3). En plus d'informer les acteurs décisionnels sur la nouvelle réalité européenne, cette stratégie peut devenir une façon de persuader et d'influencer le processus de formulation de la PESD sur le long terme.

De plus, les acteurs en marge du pouvoir ont intérêt à être présents à Bruxelles et à avoir des relais dans les capitales nationales, surtout à Paris et à Londres qui tour à tour veulent assumer le rôle de chef de file en matière de PESD. Ils ont également avantage à travailler en réseau, à trouver des partenaires et à opter pour la coopération plutôt que la compétition. Par exemple, à l'initiative de Notre Europe et de la Fondation pour l'innovation politique, un groupe de treize *think tanks*, comprenant entre autres le CEPS, le CER, l'EPC et le SIEPS, a été formé en vue de contribuer à la préparation du trio de présidences française, tchèque et suédoise, de juillet 2008 à décembre 2009, et ce, avec le soutien des trois gouvernements. Le projet, visant à stimuler le débat et à formuler des recommandations concrètes sur les enjeux stratégiques auxquels fait face l'UE, a pris le nom de *Think Global-Act European* (Notre Europe, 2008a). À cet égard, ces boîtes à penser ont accepté de contribuer au

projet, considérant que la force de la réflexion des *think tanks* européens réside dans leur capacité « à développer entre eux des synergies et une stimulation intellectuelle fructueuses » (Fabry et Ricard-Nihoul, 2008 : 9).

Dans cet état d'esprit, dans le cadre des débats entourant les travaux de la Convention européenne, en 2002, l'*European Policy Institutes Network* (EPIN, s.d) a été créé. Il s'agit d'un réseau, coordonné par le *Centre for European Studies* (CEPS) et composé de *think tanks* et d'instituts politiques, issus des 27 États membres ainsi que de pays candidats à l'adhésion. Malgré l'échec du projet constitutionnel, les membres de l'EPIN continuent de suivre le débat sur les réformes institutionnelles et l'actualité politique européenne, organisent diverses activités de discussions et assurent des publications communes. Un autre exemple plus récent, le *Chatham House* (s.d.c) a lancé l'*European Security and Defence Forum* (ESDF), le 5 juin 2009, et ce, en partenariat avec l'entreprise italienne d'aérospatiale, de sécurité et de défense *Finmeccanica* et l'*Italian Istituto Affari Internazionali*. Ce forum qui bénéficie du financement de *Finmeccanica* s'intéresse aux enjeux liés aux développements de la PESD et leurs incidences sur les relations stratégiques entre l'Europe et les États-Unis. Dans le cadre de ce forum, des publications seront réalisées de même des industriels, des ONG et des chercheurs seront invités à dialoguer sur ces enjeux, dans le cadre de conférences et d'ateliers de discussion. Il est doté d'un conseil d'administration, composé d'anciens hauts fonctionnaires nationaux, de hauts fonctionnaires de l'UE et de l'OTAN, d'industriels, de députés et de chercheurs (*Chatham House*, s.d.b). Bref, le *Chatham House* avec ce forum a su tout mettre en œuvre pour garantir la portée de son action, y compris en s'assurant l'appui d'un bailleur de fonds important, *Finmeccanica*, une stratégie qui relève du capital capacitaire.

5.1.2.3 Le capital capacitaire

Le capital capacitaire repose sur les différentes capacités, dont dispose l'acteur pour fonctionner au sein du champ. Il s'agit des ressources humaines, intellectuelles, financières, logistiques et techniques qui sont susceptibles de contribuer au rayonnement de son travail, de ses activités de discussion et de recherche, de ses initiatives et de ses recommandations. D'abord, le capital capacitaire par excellence est sans surprise l'expertise, sous toutes ses formes, car, inspirés par Michel Foucault, nous pouvons prétendre que savoir et pouvoir vont de pair dans le contexte post-guerre froide. En effet, le savoir des acteurs, reposant autant sur la connaissance théorique et le savoir-faire technique et pratique, leur confère un pouvoir qui leur permet de gagner en importance, en visibilité et en influence au sein du champ. Comme le précisent Saurugger et Grossman (2004 : 517-518) :

Faire des politiques devient de plus en plus complexe, à la fois au niveau national, mais aussi, et particulièrement, aux niveaux communautaire et international. Face à cette situation, les autorités politiques font appel à des spécialistes, des experts dans différents domaines politiques afin de pouvoir présenter des politiques efficaces. [...] Les groupes d'intérêt possédant un savoir-faire requis dans une politique publique ont donc plus de possibilités à influencer les processus décisionnels que ceux comptant seulement sur leurs relations anciennes et privilégiées avec les acteurs politico-administratifs.

En effet, une expérience professionnelle spécialisée sur un enjeu clé, par exemple la réforme du secteur de la sécurité; la connaissance et la maîtrise des paramètres du terrain, lors d'une mission européenne; de même que la compétence pratique, le

savoir de pointe technologique sont autant d'atouts susceptibles d'accroître la portée du travail d'un acteur et de bien le positionner au sein du champ.

On constate également qu'il n'y a pas un seul type d'expertise, mais plusieurs. Ainsi, une entreprise qui détient certes une expertise technologique peut faire appel à un consultant, un *think tank*, un centre de recherche pour une étude des enjeux stratégiques dans telle ou telle région du monde. Par ailleurs, on note un besoin impératif d'expertise pour les institutions européennes qui voient leur champ de compétences et de responsabilités s'élargir. À ce sujet, nous avons souligné plusieurs exemples au chapitre précédent, notamment sur les partenariats entre la Commission européenne et certaines ONG en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de reconstruction de la paix et de rétablissement après conflit comme à la suite de catastrophes naturelles. Également, la Commission assure la tenue de consultations sur les modalités techniques de la recherche sur la sécurité afin d'élaborer ses programmes et ses initiatives. Nous avons aussi fait allusion à l'ouverture croissante du Parlement européen aux acteurs en marge du pouvoir, en raison également de son besoin d'expertise au fur et à mesure qu'il gagne en importance dans le processus décisionnel européen, notamment avec l'élargissement des domaines couverts par son pouvoir de codécision. À cet égard,

à la différence du Congrès, aux États-Unis, le Parlement européen manque surtout de capacités d'expertise pour peser de tout son poids sur les décisions. Même les élus les plus assidus doivent s'en remettre aux argumentaires de la Commission européenne, des États membres, ou des lobbyistes pour se forger une opinion. À leur grand dam, les eurodéputés sont souvent mis en demeure de se prononcer dès la première lecture, sur des sujets éminemment complexes et controversés. (Ricard, 2009)

Enfin, on peut souligner les capacités techniques et militaires davantage du ressort des acteurs étatiques et des entreprises de défense. La puissance militaire, les capacités de déploiement et d'approvisionnement, les forces terrestres et navales de la France et du Royaume-Uni confèrent très certainement un poids important aux positions de leurs représentants, donnent une crédibilité à leurs initiatives et assurent la viabilité de leurs projets. Tel que le mentionne Mérand, ils détiennent un capital militaire, à la fois matériel, mais aussi issu de leur coopération qui s'est intensifiée depuis la fin de la guerre froide, impliquant une socialisation accrue entre eux et une expérience partagée qui peut profiter à leurs partenaires européens. De la même manière, l'expertise en matière de maintien de la paix des pays scandinaves qui amène la Suède et la Finlande à proposer d'encadrer les missions de la PESD dans le cadre défini par les missions de Petersberg, peut être aussi relevée. En ce qui a trait aux entreprises, les avantages comparatifs qu'ils possèdent dans tel ou tel domaine et les technologies de pointe qu'ils développent leur permettent de faire face à la compétition et de se démarquer au sein du champ.

Toutefois, si l'expertise vaut son pesant d'or, encore faut-il que les acteurs soient en mesure de la transmettre efficacement. Nous faisons allusion à leur capacité à faire circuler leurs idées par les différents canaux à leur disposition et de l'essor de la diplomatie publique et de la diplomatie intellectuelle (Boucher et Royo, 2006) pour vendre leurs idées. À commencer par la mise en place d'une stratégie de l'information et de la communication qui s'avère un outil particulièrement efficace. Les acteurs doivent développer des relais d'information efficaces, soit de façon formelle à travers les moyens traditionnels comme les quotidiens et la télévision, en s'assurant d'avoir un impact par une couverture médiatique importante, en commentant l'actualité, en étant cités dans les journaux ou encore en signant des éditoriaux. L'objectif est de s'assurer une visibilité et de diffuser largement ses idées, en mobilisant et en cherchant à influencer l'opinion publique. En effet, la prise en

compte de l'opinion publique par les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir a entraîné une médiatisation croissante des faiseurs d'opinions et des experts en communication dans le domaine de la politique étrangère en général, y compris en matière de sécurité et de défense (Blanc *et al.*, 2005).

Selon Boucher et Royo (2006 : 99-101), il faut trouver, par contre, pour les *think tanks*, un juste équilibre parce que le recours aux médias introduit le risque de simplification des analyses qui doivent être brèves et s'inscrire dans une réactivité immédiate. Cela dit, « Bruxelles est devenue la première concentration de presse internationale dans le monde, avec près de 1 500 journalistes internationaux accrédités auprès des institutions européennes » (Sellal, 2006 : 197). Dans ce contexte, il ne faut pas se surprendre que toutes les représentations permanentes des États membres organisent des déjeuners et des rencontres informelles autant que des conférences de presse classiques, adressées aux journalistes nationaux, étrangers et à tous, selon l'ordre du jour et l'intention des RP (Quatremer, 2006).

À côté des médias traditionnels, il y a bien entendu la nouvelle technologie de l'information, l'Internet et tous les outils qu'il renferme. Il n'existe aucun acteur du champ européen de sécurité et de défense qui n'ait pas de site Internet, avec le suivi de ses activités, de ses discours, de ses publications, l'accès à un forum de discussion ouvert ou réservé aux membres. De même, on voit les carnets virtuels (*blogs*) se multiplier autant chez les politiciens, les chercheurs que chez les journalistes. L'Internet est devenu pour tous les acteurs le moyen stratégique par excellence pour faire circuler leurs idées, leur vision d'eux-mêmes et du monde, voire pour exister dans le champ. Un support qui a également permis l'émergence de nouveaux acteurs, dont les centres d'information en ligne tels que Toute l'Europe et EurActiv (chapitre 3). Ces relais d'information peuvent ainsi informer tant les décideurs, contribuant à éclairer le processus décisionnel, que les chercheurs, sur le fil de l'actualité et les

positions des différents acteurs sur tel ou tel dossier, et les citoyens, en espérant susciter leur intérêt, voire leur engagement dans le débat européen. Au contraire, certains acteurs peuvent choisir de faire circuler leurs idées de façon informelle, en participant aux forums de discussion en cercles restreints et ciblés, aux déjeuners, aux conférences et autres « exercices d'influence habituels » (Quatremer, 2006). Enfin, pour communiquer ses idées, il faut bien évidemment parler des langues étrangères, surtout maîtriser l'anglais, et ce, d'autant plus que l'usage du français dans les institutions européennes recule constamment. Un atout linguistique qui, selon D'Argenson (2008 : 859-860), fait défaut à bien des diplomates et hauts fonctionnaires français et qui doit impérativement faire partie de la stratégie d'influence de la France.

Par ailleurs, pour développer des connaissances théoriques, un savoir-faire technique et pratique, des capacités technologiques et militaires, il faut en avoir les moyens, la question des ressources financières est donc incontournable. L'influence d'un acteur ou d'un réseau d'acteurs dépend étroitement de sa capacité à mobiliser des fonds. Pour les États tels que la France et le Royaume-Uni qui consacrent les budgets les plus importants à la défense, leur positionnement au sein du champ PESD diffère nécessairement de celui des pays baltes, par exemple, qui ont volontiers accepté de participer aux groupements tactiques, leur permettant de pallier leurs capacités militaires limitées. Les budgets des entreprises de la défense pour mener à terme des projets et développer de nouvelles technologies, étant de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros, voire de milliards, de profits chaque année, est bien sûr d'aucune commune mesure avec les organisations à but non lucratif qui doivent trouver des bailleurs de fonds afin d'organiser des conférences d'envergure, d'attirer des personnes influentes et de pouvoir embaucher du personnel qualifié. Toutefois, le *leitmotiv* des *think tanks*, l'indépendance intellectuelle, apporte son lot de contraintes, en leur imposant de diversifier leurs sources de financement ce qui peut devenir un

véritable casse-tête. La recherche de financement présente souvent le risque pour les acteurs de se trouver dans des situations de dépendance et d'interdépendance. Elle peut aussi conduire à la mise en place de partenariat de « marketing » entre différents réseaux d'acteurs ou de partenariat public-privé, comme entre la Commission européenne et des entreprises privées dans le cas de Galileo.

En effet, au terme de notre recherche, nous constatons que rares sont les acteurs qui parviennent à cumuler tous ces « capitaux ». En règle générale, il s'agit plutôt de tentatives de les accumuler, d'où le rapport de force qui s'installe entre les détenteurs de ressources au sein du champ. Ainsi, les acteurs vont recourir à différentes stratégies, de la socialisation, à la mobilité professionnelle, aux coopérations et aux partenariats même si les sources de compétition sont inévitables. Par conséquent, nous nuancions le propos de Bourdieu et de Wacquant (1992 : 89-90), affirmant que l'État concentre tous les capitaux, économique, militaire, culturel, juridique et symbolique, et contrôle nécessairement les différents champs, en le plaçant en situation de méta-capital. Au contraire, si ce capital étatique a longtemps existé, les facteurs externes à l'échelle internationale, européenne et nationale ont changé cette donne (section 5.1.1). Nous nous pencherons d'ailleurs sur l'intensification des processus d'externalisation de certaines fonctions étatiques, entre autres, de la recherche et de l'expertise ainsi que de la dénationalisation de la sécurité et de la défense (section 5.2.2). Nous sommes d'avis que même les acteurs étatiques ne détiennent plus tous les capitaux, d'où la nécessaire socialisation et coopération avec les autres acteurs même ceux qui se trouvent en amont et en aval de la prise de décision. Dès lors, cet ensemble, voire ce système de relations, conduit, selon Mérand et Pouliot (2008 : 614), à la mise en place de ce que « Bourdieu appelle des solidarités et des rivalités "pratiques" [...]. Constitutive du champ, la structure des positions est l'objet de luttes entre les agents qui peuplent le champ, en subissent les effets et tentent de le façonner à leur avantage. »

L'étude des différents capitaux fait très certainement ressortir le paradoxe de l'influence britannique, car malgré une tendance eurosceptique forte et continue, les acteurs britanniques décisionnels et ceux en marge du pouvoir demeurent très influents au sein du champ à l'étude, ayant recours aux diverses stratégies en conséquence (Boucher et Royo, 2006 : 66). Autant de déterminants qui amplifient, altèrent, mais à coup sûr modulent l'action des acteurs et expliquent l'influence inégale des différents réseaux d'acteurs qui structurent le champ européen de sécurité et de défense. Ainsi, selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 79), le « champ est un lieu de rapports de force – et pas seulement de sens – et de luttes visant à les transformer et, par conséquent, le lieu d'un changement permanent. » Dès lors, il importe de conceptualiser ces transformations et d'en saisir la portée de façon à faire ressortir la valeur heuristique de notre thèse.

5.2 Les effets au sein du champ : vers une interdépendance accrue

À présent que nous avons cerné les facteurs externes et internes qui sont déterminants dans l'influence des acteurs au sein du champ européen de sécurité et de défense, nous devons mettre en lumière les effets au sein de ce champ. Il s'agit en toute logique de cerner les conséquences sur les pratiques politiques contemporaines de cette nouvelle configuration européenne (chapitre 2), au sein de laquelle de multiples acteurs aux positions et aux logiques d'action différentes (chapitre 3) interagissent selon des processus et des dynamiques variés sur une base régulière (chapitre 4). Dans cette optique, il nous apparaît pertinent de s'attarder sur trois points, l'incontournable question des limites du champ, les effets du phénomène de

l'externalisation des fonctions étatiques, et enfin, l'impact de la reconfiguration européenne de sécurité et de défense sur la démocratie.

5.2.1 Les limites du champ européen : vers de nouveaux paramètres d'action

La question des limites du champ est une question récurrente qui demeure entière et pertinente à partir du moment où nous prétendons qu'il existe un champ européen de sécurité et de défense. Comment pouvons-nous en définir les contours? Selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 76), les « limites du champ se situent au point où cessent les effets de champ. » Selon Mérand et Pouliot (2008 : 615), l'explication proposée sur les limites du champ, pourtant essentielle à toute analyse qui utilise ce concept, constitue « l'un des points faibles de la méthode bourdieusienne. » Il nous faut alors trouver nos points de repère. Nous pensons que l'identification des acteurs faisant partie de ce champ ouvre une piste de réflexion pertinente sur la question. Selon Bourdieu (2000 : 61), le choix des acteurs se fait à partir du moment où ils ont un effet dans le champ. Ainsi, nous avons étudié la composition du champ et les logiques d'action des acteurs (chapitre 3) afin de cerner le champ, mettant l'accent sur leur intérêt à l'égard de la PESD et sur leur intention d'avoir un effet direct et indirect sur son élaboration, sa mise en œuvre et le suivi de ses développements. À notre avis, nous avons là un indice sur les limites du champ européen de sécurité et de défense qui se veut englobant et c'est pourquoi nous n'utilisons pas l'appellation trop spécifique de champ de la PESD.

En effet, nous avons fait état des études sur la re-conceptualisation de la notion de sécurité dans un sens holiste, à la fois civile et militaire (section 1.2.3). Par conséquent, on a assisté à un décloisonnement des notions de sécurité et de défense qui a introduit une grande ambiguïté, voire une confusion, dans leur usage comme en

témoignent la stratégie européenne de sécurité et sa mise à jour qui a accentué cette confusion. La nature de la sécurité, désormais multidimensionnelle et liée tant aux politiques internes qu'externes de l'UE, a tôt fait d'affecter le système des piliers sur lequel repose l'UE (appendice B). Cette logique des piliers est devenue, bien qu'elle l'ait peut-être toujours été, artificielle. Les nouveaux paramètres de l'action en matière de sécurité et de défense n'ont que faire de la compartimentation de l'activité de l'UE en trois piliers, entre les différentes logiques de prise de décision, communautaire et intergouvernementale. À cet égard, nous avons présenté maints exemples, notamment Galileo, l'instrument de stabilité, le programme de recherche sur la sécurité et le marché européen de l'armement, où la logique du premier pilier avec la méthode communautaire s'applique au nom de la cohérence et de l'efficacité de la PESD qui se trouve pourtant dans le second pilier.

La dynamique entre les piliers renvoie à la question des liens entre les champs, de la sécurité et la défense, social, environnemental, économique, aussi présents dans la sphère d'activité de l'UE. Selon Bourdieu et Wacquant (1992 : 85), les relations entre les champs peuvent exister, mais elles « ne sont jamais définies une fois pour toutes. » Par exemple, le champ européen économique englobe le marché commun, au sein duquel s'organise le marché européen de l'armement. Les relations entre les acteurs étant au cœur de cette thèse, nous pensons donc qu'il vaut mieux analyser la question sous l'angle des acteurs et de leurs relations dans un domaine précis d'autant plus que certains acteurs interviennent dans différents champs en même temps, ce sont des configurations mouvantes. Une approche plus simple et plus cohérente qui vise donc à éviter la confusion entre les champs et surtout sur leurs limites. Les nouveaux paramètres d'action du champ de sécurité et de défense se terminent, où s'estompe la dynamique relationnelle des acteurs ayant un intérêt pour ces enjeux précis. De cette façon, on nuance du même coup une éventuelle ambiguïté sur le champ de la sécurité tel que défini par Didier Bigo (1998a, 2003, 2005). Bigo

s'intéresse aux relations entre les divers acteurs qu'il appelle les professionnels de la sécurité, concernés par les enjeux liés à la sécurité intérieure de l'UE, notamment en matière d'immigration. Par contre, il n'est pas impossible de retrouver certains de ces acteurs aussi actifs dans le champ de sécurité et de défense, et ce, d'autant plus que Bigo (2000) insiste sur les liens entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Si, notre analyse dans le cadre de cette thèse n'est intelligible qu'au regard des enjeux de sécurité et de défense, dans le contexte des développements de la PESD; il y a donc un risque d'ambiguïté possible entre les différentes catégories d'acteurs.

En effet, les acteurs peuvent intervenir dans différents champs, la stratégie de positionnement multiple est, à cet égard, une stratégie efficace. Dans cette perspective, on note également la confusion croissante dans l'usage des termes acteurs étatiques et non étatiques, en raison de la multiplication des structures mixtes publique et privée. Le cas des entreprises de défense est particulièrement révélateur de cette problématique, par exemple chez Thalès, où l'État français est demeuré, malgré la privatisation de l'entreprise, un actionnaire important avec 27,05 % des actions au 31 mai 2009 (Thalès, 2009a). Certes, la défense reste un secteur stratégique, il ne s'agit pas d'une industrie comme les autres. Nous avons aussi mentionné le cas des représentants des États membres qui travaillent au sein des institutions et des structures européennes. De même, « l'utilisation des centres d'études par des lobbies idéologiques et économiques », des entreprises et des partis politiques accentue la confusion (Boucher et Royo, 2006 : 110). La nature des acteurs, source d'ambiguïté, nous amène à privilégier encore une fois la fonction et la nature du travail de l'acteur dans la réflexion sur les paramètres du champ européen de sécurité et de défense. Dans cette perspective, si nous assistons à une reconfiguration de ce champ, dont les limites se sont élargies à de nouveaux acteurs décisionnels au sein des institutions et des structures européennes, mais également en marge du pouvoir, c'est parce qu'ils ont vu leurs perspectives de débouchés

s'accroître au rythme de l'externalisation des fonctions étatiques au sein de la nouvelle gouvernance européenne.

5.2.2 Le phénomène de l'externalisation dans la gouvernance européenne

Le phénomène de l'externalisation des fonctions étatiques a pris de l'ampleur au cours des années 1990. Les transformations du système international favorisent l'émergence du champ à l'étude, particulièrement avec la fin de la guerre froide, l'accélération de la mondialisation de même que la crise économique, affectant de plein fouet les États et leurs politiques (section 5.1.1.1). L'espoir des dividendes de la paix et les nécessaires restrictions budgétaires ont introduit de nouvelles pratiques, dont celle de la privatisation, de la décentralisation de la réflexion politique, voire de l'externalisation des fonctions de recherche, de mise en œuvre et de suivi de certaines politiques en matière de sécurité et de défense.

De même, l'accélération de l'intégration européenne et les nouvelles initiatives en matière d'intégration politique ont accentué cette tendance (section 5.1.1.2). D'abord, timidement avec la PESC puis, sérieusement avec la PESD, les États ont mis en place des structures, dont le Haut représentant pour la PESC et les organes politico-militaires, afin de contribuer à l'élaboration et d'assurer tant la mise en œuvre que le suivi des développements de la PESD. Pour Mérand (2008b : 148-151), il y a un véritable processus de dénationalisation de la sécurité et de la défense qui s'est enclenché en Europe, à partir du moment où les diplomates et les militaires européens coordonnent leurs politiques nationales lesquelles sont, par ailleurs, fortement influencées par l'essor de la PESD. Ainsi, il semble acquis, pour la plupart des Européens, que la politique de défense n'est plus nécessairement associée à l'État. À cet égard, les sondages de l'Eurobaromètre, confirmant qu'une très forte majorité

d'Européens considèrent préférable que les décisions de sécurité et de défense soient prises en commun, à l'échelle européenne. Des résultats qui tendent à confirmer que ce processus de dénationalisation est bel et bien en cours. En somme, il semble que le « militaire est devenu un service qui peut être offert, partagé et reconfiguré et non plus un attribut clé de l'État » (Mérand, 2008b : 152). Dans ce contexte, selon Mérand (2008b), le champ transgouvernemental émerge, en mettant en jeu diplomates et militaires qui interagissent dans une nouvelle dynamique relationnelle. Dès lors, nous pensons que les nouveaux paramètres d'action sont favorables à l'entrée en jeu de nouveaux acteurs et d'une décentralisation de certaines ressources et prérogatives aux acteurs basés en permanence à Bruxelles, avec le processus de bruxellisation. Ainsi, d'un espace purement national, les Européens passent, en une décennie avec l'essor de la PESD, à un champ transgouvernemental qui tend à devenir postsouverain (Battistella, 2003a : 304), postwestphalien (Kirchner, 2007a : 11), voire postmoderne (M. Smith, 2003) que nous avons convenu d'appeler dans cette thèse le champ européen de sécurité et de défense.

Au sein de ce champ, l'externalisation a un effet d'entraînement, agissant comme un phénomène de cascades. Les États mandatent les institutions et les structures européennes qui, à leur tour, se voyant confier de nouvelles fonctions et responsabilités, sans pour autant en posséder l'expertise, se tournent vers des acteurs extérieurs selon les tâches à accomplir. Avant de s'attarder aux effets de cette externalisation à l'européenne qui revêt de multiples facettes, notons qu'elle est bien imparfaite et que certains paradoxes demeurent au sein du champ européen de sécurité et de défense. En effet, si on note une décentralisation progressive avec la gouvernance européenne, il y a des traces et des relents de centralisation. Par exemple, au sein du gouvernement de Tony Blair, de 1997 à 2007, la concentration du pouvoir autour du premier ministre fut importante et a atteint son paroxysme au moment de l'intervention en Irak jusqu'à faire dire à certains qu'il a mis en place un

« régime présidentiel » (O'Meara et Lavallée, 2005 : 40). De même, en France, l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy qui tend à cumuler tous les ministères, tel un « Président-Soleil » (Fournier et Chevrier, 2009) et qui plus est omniprésent pendant la présidence de l'UE au second semestre 2008, soulève des questions quant à la portée de la décentralisation, étudiée dans cette thèse. En outre, tant en France qu'au Royaume-Uni, le rôle du Parlement reste faible avec peu de moyens politiques *a priori*, du moins sur la prise des décisions relatives à l'UE sur lesquelles il ne peut donner que son avis. De même, son rôle « est marginal tant pour l'élaboration de la politique de défense que pour la décision d'emploi des forces armées » (Irondele, 2008b : 126). Une nuance, confirmant que la décentralisation rencontre des résistances et qu'elle reste empreinte d'ambiguïtés dans la gouvernance européenne.

Il semble toutefois que l'externalisation de la recherche est, quant à elle, bien réelle, et ce, à tous les niveaux, international, européen et national, générant ainsi de véritables « marchés de l'expertise » (Tenzer, 2008). Une dimension du champ qui n'est pas sans nous rappeler l'approche technocratique du fonctionnalisme de Mitrany (1966), où l'expert joue un rôle clé dans l'avancement de l'intégration européenne. En effet, selon Saurugger et Grossman (2004 : 516), la tendance est à l'« expertification » des politiques publiques, où l'expert et l'expertise jouent un rôle croissant en raison d'une demande accrue de connaissances techniques et pratiques, entraînant la transformation des groupes d'intérêt en faveur d'une plus grande spécialisation. Selon Saurugger et Grossman (2006b : 318), cette situation est propice, entre autres, à l'émergence d'un « véritable marché du travail de *lobbying*, avec des ressources et un savoir-faire précis ». La spécialisation des groupes d'intérêt a entraîné du même coup leur professionnalisation, impliquant le remplacement de militants par un personnel spécialisé, composé d'experts, d'anciens hommes politiques et de hauts fonctionnaires, et le recours à des consultants. Toujours selon Saurugger et Grossman (2006b : 320), cette professionnalisation loin d'être négative

peut au contraire être perçue comme un signe de normalisation du processus. Un contexte tout aussi favorable au rôle accru des *think tanks*, détenteurs d'un savoir théorique, et ce, d'autant plus que la Commission souhaite stimuler l'activité de la société civile et la production intellectuelle à travers l'Europe.

À cet égard, Hélène Michel (2007), dans une perspective sociologique, se montre critique à l'égard des processus qui ont mené à la mise en place de la société civile au sein de l'UE. L'hétérogénéité de la société civile, les luttes permanentes pour sa définition, entraîne des lignes de différenciations, liées aux trajectoires socioprofessionnelles de ces représentants. Michel affirme ainsi que le Livre blanc sur la gouvernance européenne, visant à rendre le processus décisionnel communautaire plus ouvert et plus transparent, et les différentes publications européennes officielles ne se limitent pas à la révision de la terminologie pour désigner les groupes d'intérêt. « Ils contribuent aussi à valoriser certaines pratiques de la part des représentants d'organisation et, de ce fait, un type particulier de compétences à posséder pour défendre des intérêts dans l'espace politique européen » (Michel, 2007 : 33). Elle soutient ainsi que l'approche de la Commission européenne vient introduire une discrimination entre les acteurs de la société civile. D'une part, entre les grandes entreprises, les cabinets de consultants et les grands réseaux européens, ayant un personnel important et spécialisé, qui sont bien établis et qui n'ont pas de problèmes d'accès aux institutions européennes. D'autre part, elle soulève les difficultés des petites structures et des organisations fraîchement installées à Bruxelles et moins bien dotées. En outre, pour participer aux consultations, il faut d'abord être avisé et y avoir un intérêt. À cet égard, le nouveau registre des représentants d'intérêts permettra peut-être de diminuer cette discrimination avec une meilleure circulation de l'information. Si la Commission cherche légitimité et reconnaissance à travers sa collaboration avec la société civile, selon Michel (2007 : 33), l'enjeu central pour ces acteurs réside dans l'obtention « d'une position

d'interlocuteur privilégié par la Commission européenne. » Ainsi, comme on vient de le mentionner, la tendance est à la professionnalisation des représentants qui, pour répondre aux attentes, doivent maîtriser un certain nombre de savoir-faire et de compétences, notamment respecter la structure des documents et les thèmes abordés, et recourir au langage administratif commun. Michel (2007 : 36) conclut ainsi que « les recommandations qu'ils peuvent faire à certains fonctionnaires sur tel ou tel point ne relèvent plus du lobbying, mais de la consultation et de la "participation de la société civile" au processus décisionnel. »

Cette participation des acteurs en marge du processus décisionnel renvoie à une autre problématique, liée à la proximité des centres de pouvoir des acteurs de la société civile qui vont s'installer à Bruxelles, aux environs des institutions européennes. Par sa nature, l'UE a historiquement évolué selon une logique de consensus qui la marque profondément comme une forme de gouvernance avec ses avantages et ses contraintes. À cet égard, Asle Toje (2008) affirme qu'un fossé s'est creusé entre ce que les États souhaitent entreprendre en matière de PESC/PESD et ce sur quoi ils arrivent à s'entendre. Dans cette perspective, il a adapté la formule de Hill (1993) et parle d'un *Consensus-Expectations Gap* pour expliquer les limites de l'UE en la matière. Sans être aussi pessimiste sur les effets de la politique du consensus, nous ne pouvons pas pour autant en faire abstraction dans l'analyse de la dynamique relationnelle entre les acteurs du champ européen de sécurité et de défense. Surtout que tant les observateurs de l'activité bruxelloise (*The Economist*, 2007), ceux qui en font partie⁷² que ceux qui l'analysent (Boucher et Royo, 2006 : 106), insistent sur l'impact de l'esprit de consensus qui règne dans la capitale de l'UE, entraînant de façon générale un timide regard critique, un manque de confrontation, de

⁷² Entretiens réalisés avec des acteurs issus de *think tanks*, de centres de recherche et d'ONG, en 2005 et en 2007, à Bruxelles, à Paris et à Londres.

provocation, d'innovation, d'anticipation, de créativité dans les idées, les débats et la recherche chez les acteurs en marge du pouvoir décisionnel.

En plus de cette dynamique de compromis, beaucoup de ces acteurs travaillent étroitement avec la Commission européenne, dont chacun espère devenir l'interlocuteur privilégié ce qui soulève des questions d'intégrité, de crédibilité et d'indépendance. Il semble qu'à Bruxelles, la critique s'accepte moins bien qu'à Londres par exemple, où la culture politique est favorable à la confrontation des idées. En outre, à Bruxelles, il y a un nouveau fléau, celui de l'excès des études d'impact (*impact assessments*) dans le processus de préparation des propositions, depuis 2002, et ce, dans tous les domaines y compris la sécurité, qui malgré leurs vertus d'écoute et d'ouverture à l'endroit de la société civile, ralentissent souvent le processus. Certains critiquent la Commission d'être déconnectée de la réalité et de ne pas tenir compte des conséquences des délais dans la formulation d'une initiative, par exemple pour les entreprises qui ne peuvent pas toujours attendre⁷³. Quoiqu'il en soit, il est clair pour la Commission européenne (2009a : 4) que ces études d'impact doivent apporter une « aide au processus décisionnel politique et non se substituer à lui » afin de prendre la meilleure décision possible. Cependant, il y a d'une part, le risque d'introduire une certaine déresponsabilisation dans la décision à prendre, et d'autre part, le manque de confrontation des points de vue, où la Commission peut privilégier l'étude qui confirme ses conclusions. En ce sens, la Commission peut être contre-productive, en cherchant dans ces études une justification pour valider ses décisions et confirmer ses choix. Ainsi, selon Michel (2007 : 36-37), une scission s'installe entre les uns, dont la préoccupation principale demeure la réalisation d'études consensuelles qui reprennent et confortent la position officielle de la Commission européenne. Les autres, dont l'approche se veut plus critique, porteur

⁷³ Entretiens réalisés avec des acteurs issus de *think tanks* et d'ONG, à Bruxelles, en 2005 et 2007.

d'un message mobilisateur s'exprimant au nom d'un collectif, dans le cas des groupes de pression avec un net retour à une conception plus militante de leur mission, ou dans le cas des *think tanks* avec une tendance à la confrontation des idées, à l'anticipation et à la remise en question des *a priori*.

Parmi les États membres, l'externalisation peut également conduire à une certaine instrumentalisation des acteurs en marge du pouvoir qui font office de courtiers, d'intermédiaires, voire de médiateurs, en faisant passer des messages que ce soit des consultants en contact avec leur homologue, ou des journalistes qu'ils invitent à déjeuner, par exemple dans les RP nationales à Bruxelles, afin de clarifier leur position. Nous faisons aussi allusion aux États, par exemple la France, qui espèrent voir leurs ressortissants, experts, chercheurs, militants, entrepreneurs, défendre ou à tout le moins appuyer leurs positions à Bruxelles et ailleurs en Europe; le modèle boomerang de Keck et Sikkink (1998 : 12), mais inversé. Un pari, il va sans dire risqué, car il est déconnecté de la réalité de ces acteurs qui tiennent de plus en plus à leur indépendance intellectuelle et à leur capacité critique sur lesquelles reposent leur crédibilité et leur légitimité. Par conséquent, pour Michel (2007 : 37), « la question de la "société civile" dans la "gouvernance européenne" [...] renvoie aux enjeux relatifs à la structuration et au fonctionnement du champ politique européen. »

De cette perspective, découlent les différentes perceptions à l'égard de l'emplacement à Bruxelles et dans les capitales nationales des acteurs en marge du pouvoir. Par exemple, le CER, souvent mentionné, est basé à Londres ce qui ne l'empêche pas d'être considéré comme l'un des centres de réflexion les plus influents à Bruxelles. Toutefois, Boucher et Royo (2006 : 66-67) soulignent que si « certains responsables politiques européens vantent la crédibilité de son jeune directeur. D'autres font remarquer que Charles Grant [...] a tendance à réfléchir avec un biais national, voire gouvernemental, qui nuit parfois à sa crédibilité auprès des institutions

européennes. » Ainsi, selon la perception des uns et des autres, la proximité géographique ou intellectuelle peut être un avantage ou devenir un inconvénient. Par ailleurs, certains acteurs apprécient et même voient un atout à ne pas être basés en permanence à Bruxelles; une distance physique qui leur donne l'impression d'une plus grande souplesse d'action et d'un regard extérieur plus critique sur l'activité intellectuelle bruxelloise⁷⁴.

L'externalisation de la réflexion soulève aussi une autre question, celle de la confidentialité. Plus les informations circulent, avec l'accès à certains documents sensibles, plus les mesures relatives à leur sécurité se renforcent. Au niveau national, la recherche, réalisée pour le compte du gouvernement surtout en matière de sécurité et de défense, suppose, dans certains cas, une habilitation de sécurité accordée par les instances responsables, des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Une situation qui sous-entend la transposition de normes de la sphère publique, dans les enceintes de la sphère privée. À l'échelle européenne, un règlement de sécurité a été adopté, en 2001, par le Conseil. Il s'adresse aux institutions, aux agences et aux structures européennes, par exemple, au CESD (Conseil, 2008d, art.12 : 24) et à l'AED (Conseil, 2004, art. 30 : 28), aux États membres et même aux « contractants extérieurs des États membres et [au] personnel détaché qui traitent des informations classifiées de l'UE. » De plus, le Parlement européen (2009b) qui doit être tenu informé des développements de la PESC/PESD, s'est engagé, en 2002, à respecter les mécanismes de transmission et de traitement des informations sensibles des États membres, dans un accord interinstitutionnel avec le Conseil, « concernant l'accès du Parlement européen à des informations sensibles du Conseil dans les domaines de la politique de sécurité et de défense. »

⁷⁴ Entretiens réalisés avec des acteurs issus de *think tanks*, de centres de recherche et d'ONG, en 2005 et en 2007, à Paris et à Londres.

Au regard de cette externalisation de la recherche, nous sommes à même de nous interroger sur la cohérence et la coordination entre les différents acteurs tant demandeurs que détenteurs d'expertise. Nous voyons apparaître une réelle fragmentation des activités de réflexion et des forums de discussion avec le risque de redondance, voire d'inefficacité dans le traitement, la gestion et l'organisation de cette expertise. On note aussi, surtout du côté de la Commission européenne, une grande complexité avec une panoplie de programmes, d'outils, de politiques comme autant de canaux pour drainer l'expertise. Surtout, nous prenons à nouveau conscience de la nébuleuse d'acteurs impliqués ce qui rend difficile l'identification des véritables responsables de l'aboutissement de telle ou telle initiative et qui peut déboucher sur une certaine cacophonie. Si les acteurs en marge du pouvoir tendent généralement à minimiser leur rôle et la portée de leur influence, on ne peut pas pour autant nier la transformation du champ européen de sécurité et de défense. Les limites restent floues certes, néanmoins la nouvelle configuration affecte de plein fouet les paramètres traditionnels de l'action politique jusqu'à les remettre en question. Dès lors, la légitimité des nouvelles pratiques politiques pose un défi de taille au principe de représentation et renvoie au débat récurrent sur le déficit démocratique au sein de l'Union européenne.

5.2.3 L'impact de la reconfiguration européenne sur la démocratie

À l'heure où les institutions politiques dans le monde entier traversent une période de crise avec des taux de participation de plus en plus faibles, celles de l'UE et de ses États membres ne font pas exception. En témoigne, le taux décroissant de participation aux élections du Parlement européen. Une tendance à la baisse encore confirmée aux élections européennes de juin 2009, où le taux de participation fut de

43,08 %⁷⁵, le plus bas depuis 1979, année de la première élection du Parlement européen au suffrage universel (Élections 2009). La Commission a pourtant pris l'initiative, au tournant des années 2000, de réformer la gouvernance européenne, en renouvelant le processus politique européen, afin de rapprocher l'UE de ses citoyens et de diminuer le déficit démocratique qui résulte de l'intégration européenne.

Dans cette perspective, Vivien Schmidt (2007) cherche à savoir si l'UE construit ou détruit la démocratie. Selon elle, l'UE est plutôt favorable à une démocratie à l'échelle européenne et même à ses frontières grâce à ses politiques. Par contre, la gouvernance européenne introduit de nouvelles pratiques susceptibles d'affecter les méthodes traditionnelles et de les remettre en question. Il faut, dès lors, repenser l'organisation de la démocratie moderne au regard des développements de l'UE. L'UE implique une démocratie nécessairement fragmentée, dont les mécanismes de légitimation se trouvent répartis à différents paliers. Selon Schmidt (2007 : 518), le problème se situe donc davantage à l'échelle nationale, où les chefs d'État et de gouvernement « continuent à projeter des visions très traditionnelles du fonctionnement démocratique. Leur discours suggère que rien n'a changé, alors que tout a changé : il en ressort une crise démocratique profonde au niveau national. » De nombreuses réformes institutionnelles ont été mises de l'avant dans le traité de Lisbonne afin d'assurer de meilleures connexions entre les paliers d'action et d'inclure la société civile dans le processus politique communautaire (Europa, s.d.l). Le processus de ratification toujours en cours, impliquant pour les États membres d'apporter les modifications nécessaires à leur constitution, est porteur d'espoirs à moyen et à long terme, pour les Européens qui attendent des transformations importantes, mais qu'en est-il à ce jour?

⁷⁵ À noter qu'il s'agit du taux provisoire en date du 19 juin 2009.

À la lumière de dix ans de PESD, comment évaluer l'impact sur la démocratie de l'émergence du champ européen de sécurité et de défense au sein duquel des acteurs en marge du pouvoir s'insèrent en amont et en aval du processus décisionnel? Pouvons-nous affirmer que le déficit démocratique est résolu ou persiste-t-il sous une autre forme? Boucher et Royo (2006) cernent le contexte américain et, dans cette perspective, le cas particulier du *think tank* néoconservateur *Project for the New American Century* (PNAC) qui a proposé une nouvelle doctrine de politique étrangère, a vu ses membres accéder à des postes clés dans l'administration W. Bush et surtout, qui a réussi à définir l'agenda politique avec, entre autres, la guerre préventive en Irak qui a changé le système international. Un cas aussi extrême qu'exceptionnel qui a bénéficié d'une conjoncture particulière certes, mais qui justifie la pertinence de se questionner sur les effets du champ, étudié et mis en lumière dans cette thèse, sur la démocratie telle qu'elle a été conçue jusqu'à présent.

Au regard de la panoplie d'acteurs qui sont impliqués directement et indirectement de l'élaboration à la mise en œuvre des composantes de la PESD, de l'opacité du système de comités d'experts, mais aussi d'une ouverture croissante au dialogue avec les acteurs en marge du pouvoir dans le cadre des consultations, des études d'impact, des demandes d'expertise; une question demeure, dans tout ce jeu relationnel qui décide vraiment? Une question récurrente dans le débat sur le déficit démocratique européen qui s'intensifie au fur et à mesure de l'approfondissement de l'intégration européenne. En même temps, si les citoyens européens de sondage en sondage admettent clairement qu'il est plus approprié de prendre les décisions en matière de sécurité et de défense en commun au sein de l'UE, est-ce que cela clôt pour autant le débat? Est-ce dire qu'en ce domaine, il n'y a pas de déficit démocratique ou à tout le moins qu'il est mieux accepté?

Nous pensons que malgré tout la question demeure entière et pertinente d'autant plus que la portée du processus de bruxellisation est sous-estimée par les citoyens européens, voire méconnue, et que les relations entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir en matière de sécurité et de défense sont souvent prises à la légère, les seconds minimisant eux-mêmes la portée de leur action et de leur influence dans le processus. Dans un contexte européen, où, rappelons-le, la « disparition de nombre de politiques publiques de la sphère nationale, et l'absence de prise directe sur les décisions européennes, mène à la démobilisation politique » (Schmidt, 2007 : 522). La dénationalisation progressive des politiques de sécurité et de défense, même si les décisions se prennent encore, en grande partie, par les représentants de l'État, a de quoi interpellier les citoyens européens qui voient ces politiques leur échapper petit à petit au rythme des développements de la PESD. Dans cette optique, la mise en lumière du champ européen de sécurité et de défense a de quoi changer la donne.

D'une part, nous sommes d'accord avec Saurugger qui, bien qu'elle ne cerne pas les acteurs concernés par la sécurité et la défense, reconnaît que la contribution croissante des acteurs en marge du pouvoir est certainement très bénéfique au contrôle démocratique, et ce, tant au niveau national qu'au niveau européen, dans la gouvernance européenne à niveaux multiples :

La « société civile organisée » serait dans cette perspective porteuse de légitimation démocratique en constituant un lien entre les citoyens et le processus décisionnel européen. Considérant ainsi les membres de la société civile à la fois comme des experts participant à la gestion efficace de la vie politique de l'Union européenne, et comme des acteurs dont la participation aux processus décisionnels permet de rendre les institutions européennes plus proches des citoyens, ces institutions cherchent à sortir du dilemme du déficit démocratique. (2006 : 48)

En ce sens, les relations qui se tissent entre les acteurs décisionnels nationaux et ceux basés à Bruxelles, de même que les contacts étroits avec de multiples acteurs en marge du pouvoir, centres de réflexion et de recherche, ONG, consultants et entreprises, sont susceptibles, par la logique d'ouverture et de dialogue qu'ils sous-entendent, de rendre le processus plus transparent et donc, à terme, plus démocratique.

D'autre part, sur fond de crise de la représentation politique, il faut rester prudent. L'ouverture à la société civile fait certes partie de la solution, mais comme le souligne Saurugger (2002 : 375) l'expertise n'est pas neutre et peut permettre aux acteurs de défendre leurs intérêts. En ce sens, elle parle de « représentation de l'expertise », en raison de la tendance dans le jeu des acteurs à politiser l'expertise ou à en faire un usage sélectif au gré des stratégies de positionnement. À cet égard, nous avons déjà souligné le risque de voir des entreprises du milieu de la sécurité et de la défense, comme *BAE Systems*, Thalès et EADS, contrôler à la fois l'offre et la demande (chapitre 3). En outre, l'étude du champ européen de sécurité et de défense a mis en évidence une tendance aux rapports informels, aux discussions à huis clos, sur invitation et en groupe restreint. Le risque demeure de voir se transposer des pratiques nationales, pourtant critiquées, dans ce nouvel espace de relations. De plus, des chercheurs (Warleigh, 2001; Dunkerley et Fudge, 2004) nous mettent en garde sur l'organisation, entre autres, de certains groupes d'intérêt dont les procédures internes de gouvernance sont insuffisamment démocratiques.

Ainsi, pour limiter les dérives possibles et assurer la démocratie, il faut adapter ces pratiques traditionnelles et revoir les façons de faire, en garantissant un accès au public qui le souhaite et en diffusant l'information le plus largement possible. Bien sûr, les questions de sécurité et de défense impliquent leur part de confidentialité,

mais nous sommes d'avis que certaines discussions gagneraient à ouvrir leurs portes. En même temps, nous pensons que les outils mis en place par la Commission européenne, en vue de formaliser les rapports avec les différents acteurs de la société civile au travers de registres et d'encadrer étroitement les relations avec un code de conduite, sont porteurs de transparence, d'équité et éventuellement, de démocratie. Ainsi, pour que ce champ soit viable et légitime, il doit être structuré tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. La cohérence et la coordination devraient aussi devenir des priorités entre les différents acteurs demandeurs et détenteurs d'expertise. Inspirée par l'argumentaire de Schmidt, nous croyons donc que ce champ n'est pas destructeur de démocratie. Par contre, il faut repenser la démocratie traditionnelle à la lumière des nouveaux paramètres de l'action, à différents niveaux, qui sous-entendent de nouvelles pratiques. Si on prend appuie sur l'idée que l'UE tend à devenir un « État-région » (Schmidt, 2007), doté d'une souveraineté partagée, de frontières, d'une identité composite et d'un système de gouvernance, comprenant la gestion de la sécurité et de la défense, nous devons renouveler la définition de la démocratie et adapter ses mécanismes de légitimation à la nouvelle donne européenne, à l'aube du XXI^e siècle.

Conclusion

En somme, nous prenons conscience des conséquences des transformations dues à la reconfiguration du champ européen de sécurité et de défense, dont les limites se sont élargies à de nouveaux acteurs, adoptant différentes stratégies. De nouveaux paramètres d'action qui sont rendus possibles en partie grâce à des facteurs externes, à la conjoncture favorable tant à l'échelle internationale, européenne que nationale, et qui sont animés par des facteurs internes, modulés au gré des capitaux détenus par les divers acteurs et relatifs à la structuration et au fonctionnement du champ à l'étude.

Les effets du champ, cernés en amont et en aval du processus décisionnel, nous ont ainsi permis d'aller au-delà de sa simple description, en approfondissant davantage les tenants et les aboutissants du champ européen de sécurité et de défense. Ce nouvel espace de socialisation émerge certes du contexte particulier de l'UE et des développements de la PESD, une politique qui demeure à ce jour unique et atypique. Néanmoins, l'étude de ses conséquences nous amène à nous interroger sur l'application de notre raisonnement à l'extérieur du contexte spécifique de la construction européenne. Le champ européen mis en lumière peut-il éventuellement servir de laboratoire pour comprendre les transformations politiques contemporaines susceptibles d'émerger dans d'autres régions du monde? Une application de cette thèse qui sera discutée dans le prochain chapitre en guise de conclusion certes, mais surtout d'ouverture.

CONCLUSION

10 ANS DE PESD : PLUS QU'UNE POLITIQUE, UN CHAMP DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

À la lumière des développements de la PESD depuis dix ans, nous avons jugé pertinent de nous interroger sur la nature, la portée et les implications de cette politique atypique au sein de la gouvernance européenne. Surtout, nous étions convaincue qu'il fallait dépasser la dimension intergouvernementale de cette politique en raison des études hermétiques qu'elle implique.

En effet, comment comprendre cette politique, si, d'entrée de jeu, on tient pour acquis que l'analyse doit nécessairement passer par les acteurs étatiques sous prétexte qu'ils prennent les décisions et qu'ils sont les seuls habilités à le faire? Un angle d'approche qui limite les paramètres de l'étude et qui explique pourquoi la littérature sur la PESD a davantage mis l'accent sur les enjeux et les défis auxquels elle fait face en tant que politique intergouvernementale. Certaines études s'aventurent certes à réfléchir sur les autres acteurs impliqués, mais en fin de compte, la primauté des États et de leurs représentants demeure toujours mise de l'avant dans le processus, de l'élaboration à la mise en œuvre.

Synthèse : les tenants et les aboutissants d'une étude sur un champ émergent

L'intérêt d'étudier la PESD ne tient pas à savoir qui prend la décision, mais repose davantage sur l'identification des paramètres d'action, de l'environnement et des pratiques au cours du processus décisionnel. Notre attention porte ainsi sur le processus plutôt que sur le résultat. Par conséquent, il nous a paru nécessaire d'ouvrir la boîte noire de la PESD pour la comprendre. Pour paraphraser Monnet (1976 : 7), nous pensons que l'UE n'a pas coalisé des États, mais qu'elle a uni des individus. Dès lors, il faut comprendre comment s'articulent les relations entre les acteurs qui structurent et qui animent le système politique de l'UE, en ce qui nous concerne, à l'égard de son volet sécurité et défense. Au regard de la profusion d'études sur les acteurs de la gouvernance européenne dans de multiples domaines, environnemental, économique et social, il nous a semblé incongru que le volet sécurité et défense de l'UE fasse toujours figure d'exception. Nous nous sommes alors interrogée sur ce qui advenait de la PESD au sein de cette gouvernance et surtout sur les logiques émergentes d'action et d'interaction de ses acteurs et de leurs effets.

Dans la prémisse de ce travail, nous avons donc formulé l'hypothèse générale que de multiples points d'accès et de contact existent entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir et que ces relations ont généré un nouveau champ européen de sécurité et de défense en raison de leur force transformatrice. Cette hypothèse comprend deux éléments clés. D'une part, si la PESD répond officiellement à une logique intergouvernementale, elle n'a véritablement de sens qu'en ouvrant sa boîte noire. On se rend alors compte que les acteurs décisionnels traditionnels en matière de sécurité et de défense n'agissent pas en vase clos, mais sont en contact sur une base régulière avec de multiples acteurs qui gagnent en importance, de l'élaboration à la mise en œuvre. D'autre part, la PESD a généré un nouveau champ de relations, au sein duquel les acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de défense sont en

constante interaction selon des processus, des dynamiques et des pratiques qui instaurent un rapport de force et une interdépendance entre eux en amont et en aval du processus décisionnel.

Afin de vérifier ces hypothèses, il a fallu repérer les acteurs et leurs logiques d'action, mais notre ontologie relationnelle nous a surtout obligés à recourir à une démarche de recherche, mettant l'accent sur les relations entre les acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de défense au sein de l'UE. Outre les discours et les documents officiels qui nous ont certes été utiles pour comprendre le positionnement et la logique d'action des acteurs, nous avons dû mener une enquête sur le terrain. Nous sommes allée à la rencontre de notre objet d'étude afin d'interroger les divers acteurs, les observer dans leur environnement de travail et analyser leurs relations. D'une part, nous avons réalisé des entretiens avec les acteurs qui interagissent dans le domaine de la sécurité et de la défense en Europe. De l'autre, nous avons participé à leurs diverses activités afin de tirer des conclusions sur la portée de leur action et sur les pratiques qui en découlent. Inspirée par Bourdieu, nous avons considéré tous les acteurs qui semblaient avoir un effet dans le champ à l'étude, c'est-à-dire autant les acteurs décisionnels que ceux en marge de la prise de décision. Nous avons affaire à une communauté d'acteurs qui, bien que circonscrite, n'en était pas moins impressionnante. Ainsi, ce fut sans conteste un travail de recherche d'envergure, s'échelonnant sur plusieurs années et comportant sa part d'avantages et de contraintes. Toutefois, notre démarche a contribué à l'originalité de cette thèse, en nous donnant les moyens de poursuivre notre épistémologie réflexive. Nous avons effectivement été en mesure de joindre la théorie à la pratique, d'observer le contexte social dans lequel les pratiques, découlant des relations entre les acteurs, se produisent et se reproduisent. De même, notre enquête sur le terrain nous a permis de prendre un recul à l'égard des documents officiels et de les mettre dans la perspective des pratiques observées.

Dans le cadre de cette thèse, nous avons souligné les tenants et les aboutissants de l'espace social, généré par le développement de la PESD depuis dix ans. Inspirée par les travaux de Bourdieu sur le champ politique et par ceux de Mérand sur le champ transgouvernemental de la PESD, nous avons défendu avec conviction l'idée de l'émergence d'un champ européen de sécurité et de défense. Afin d'appuyer notre hypothèse, nous avons d'abord mis en évidence la composition de ce champ. Nous avons ouvert la boîte noire de la PESD, en identifiant le positionnement des divers acteurs concernés et leurs logiques d'action. Nous avons certes fait état du rôle des acteurs décisionnels qui, au-delà des représentants de l'État à strictement parler, comprennent aussi des fonctionnaires nationaux et européens basés en permanence à Bruxelles, au sein des institutions, des structures politico-militaires et des agences spécialisées de l'UE. Cependant, l'originalité de notre thèse repose essentiellement sur la panoplie d'acteurs, intervenant en amont et en aval de la prise de décision que nous avons également mise en lumière, comme ceux issus des *think tanks*, des ONG et des entreprises de sécurité et de défense, avec qui les acteurs décisionnels entretiennent des liens formels et informels sur une base régulière. Comme nous l'avons mentionné, certaines études tendent à considérer ces acteurs dans l'analyse, mais aucune ne cerne véritablement les tenants et les aboutissants de ces relations mis en exergue dans cette thèse.

Puis, nous avons confirmé l'existence du champ européen de sécurité et de défense, en analysant son fonctionnement, c'est-à-dire les relations entre les différents acteurs qui renvoient à des processus, des dynamiques et des pratiques. Enfin, considérant la nécessité de dépasser la seule description des forces en présence, nous avons jugé pertinent d'étudier les conditions d'émergence de ce champ. Nous avons ainsi ciblé les facteurs externes et internes qui en structurent l'activité, de même que ses effets sur les pratiques politiques au sein de l'UE, en analysant les conséquences de

l'existence de ce champ et de l'intensification des relations entre les acteurs qui en font partie.

Au regard de notre argumentation, il apparaît clairement que la compréhension de la PESD ne passe pas par sa dimension intergouvernementale pas plus d'ailleurs que la position d'un État ne se comprend par la seule étude de la décision de son dirigeant. La mise en lumière du champ européen de sécurité et de défense, avec l'étude de sa composition, de son fonctionnement et de ses effets, a révélé de profondes transformations dans les pratiques traditionnelles en matière de sécurité et de défense en Europe. Dès le premier chapitre de cette thèse, nous avons prétendu, à l'instar de nombreux chercheurs en sciences sociales, comme Costa *et al.* (2001 : 860), qu'à « bien des égards, le système politique de l'UE, qui se construit beaucoup plus de manière expérimentale que selon un plan d'ensemble, apparaît comme un laboratoire des transformations politiques contemporaines. » Au terme de notre analyse, nous prenons conscience des conséquences des transformations dues à l'émergence du champ européen de sécurité et de défense sur la façon de concevoir et d'étudier ces enjeux. Ce champ est rendu possible en partie grâce à des facteurs externes, liés à la conjoncture internationale, européenne et nationale, et nous amène à nous interroger sur la portée de notre recherche au-delà de l'Europe, sur l'application de notre raisonnement à l'extérieur du contexte spécifique de la construction européenne. Le champ européen mis en lumière dans cette thèse peut-il éventuellement servir de laboratoire pour comprendre les transformations politiques contemporaines au sein du système international donc susceptible d'émerger dans d'autres régions du monde? En somme, dans quelle mesure l'analyse du champ, généré par les développements de la PESD, contribue-t-elle à l'avancement des connaissances en sciences sociales, notamment dans les études sur la sécurité et la défense?

Le champ européen de sécurité et de défense comme laboratoire des transformations politiques contemporaines

En effet, la normalisation des études européennes que nous avons soulignée au chapitre 1, nous amène à envisager la PESD comme un véritable laboratoire pour comprendre la transformation en cours dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité et de défense en Europe, mais aussi au sein du système international. La valeur heuristique de cette thèse réside certes, dans la prise de conscience de l'émergence d'un champ européen de sécurité et de défense, de sa composition, de son fonctionnement et de ses effets. Cependant, notre réflexion débouche sur plusieurs avenues de recherche à explorer. En guise de conclusion, nous en avons retenu deux. D'une part, il serait conséquent, au regard de notre raisonnement, de s'attarder sur les effets de ce champ au-delà de l'Europe, c'est-à-dire sur les perceptions et les ajustements stratégiques des acteurs extérieurs à l'égard de la gouvernance européenne de la sécurité. D'autre part, inspirée par Mérand (2008b : 140), nous sommes à même de nous interroger sur les raisons expliquant pourquoi ce champ émerge en Europe et pas ailleurs. Serait-il possible de mener une étude similaire sur un champ de sécurité et de défense émergeant dans une autre région du monde?

Indubitablement, ce champ s'inscrit dans le contexte unique de soixante ans de construction européenne, rendue possible en raison de plusieurs siècles de guerres intestines et endémiques entre les États du continent qui, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, ont finalement opté pour une réconciliation ancrée dans un projet commun. Les pays membres ont alors accepté de jouer le jeu de l'intégration, en déléguant leur souveraineté dans de plus en plus de secteurs d'activités. Un sacrifice qu'ils ont jugé nécessaire pour atteindre leurs objectifs tant individuels que collectifs.

Malgré des relents de réticences chroniques, au gré des changements de gouvernements, dans les phases d'approfondissement et d'élargissement, le principe même de l'intégration européenne ne fut jamais remis en question par ses membres qui avancent toujours, parfois au ralenti parfois à pas de géant. Toutefois, cette abnégation de l'État-nation vers un État-région, pour reprendre l'expression de Schmidt (2007), n'est pas nécessairement concevable pour tous. Si l'on trouve des processus d'intégration régionale sur tous les continents; en Asie, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, ils demeurent à des stades peu institutionnalisés, sans contraintes politiques ni délégation de souveraineté et constituent surtout des accords de libre-échange, tout au plus d'union douanière. Dans ces régions, le modèle d'intégration à l'européenne fait donc figure d'hérésie au regard des traditions politiques. Par contre, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique, il en va tout autrement. On y trouve des processus d'intégration régionale comme le Marché commun centraméricain, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Marché commun du cône Sud (MERCOSUR) et la Communauté sud-américaine des Nations, où l'UE fait office de modèle à suivre (Lavallée, 2009).

Par ailleurs, la PESD n'a que dix ans, c'est bien jeune pour une politique européenne. Ses structures, ses instruments, ses programmes et ses outils, étudiés dans cette thèse, sont encore plus récents et font toujours l'objet de critiques virulentes à l'endroit de leurs insuffisances. Il en va de même pour ses missions qui sont de plus en plus nombreuses et généralement couronnées de succès, néanmoins souvent critiquées pour leurs objectifs, leur durée et leurs effectifs limités. Si ces éléments inspirent la prudence, force est d'admettre que les dés sont jetés, de nouveaux paramètres d'action sont mis en place. La PESD est dotée d'un représentant, de structures militaires et civiles, d'une stratégie, de missions et d'instruments autour desquels gravite une panoplie d'acteurs, dont la dynamique relationnelle a généré un véritable champ. Si le retour en arrière n'est pas une option pour les États membres, et ce,

depuis près de 60 ans, nous avons tout lieu de croire que le champ européen de sécurité et de défense ne peut que s'épanouir et se consolider dans les années à venir. La PESD est peut-être unique en son genre, néanmoins, l'UE avec la PESD n'évolue pas en retrait de l'activité internationale et encore moins sur une autre planète, comme le prétend Kagan (2002). Par conséquent, l'UE n'échappe pas aux transformations qui affectent le domaine de la sécurité et de la défense. Dans le contexte post-guerre froide, où les compressions budgétaires entraînent entre autres conséquences privatisation, externalisation et coopération accrue, la PESD est donc plutôt une forme d'expression de ces changements. Mérand (2008b : 137) soutient d'ailleurs que la « défense européenne est un symptôme, mais pas la cause, d'une transformation plus large de l'État en Europe. » Qu'en est-il alors des autres États de la communauté internationale? N'y a-t-il pas d'autres États qui, engagés dans un processus d'intégration régionale, subissent aussi une transformation susceptible de les amener à s'inspirer de l'expérience européenne, y compris dans sa dimension politique?

À cet égard, l'UE fut une véritable source d'inspiration pour l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), devenue en 2002 l'Union africaine (UA), regroupant 53 États membres, soit le continent africain entier, à l'exception du Maroc. On note ainsi, en Afrique, l'établissement d'institutions supranationales telles qu'une commission, une cour de justice, un conseil exécutif et un parlement bien que celui-ci ne soit pas encore directement élu au suffrage universel. De même, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA est un organe de prévention, de gestion et de résolutions des conflits, avec une force d'intervention commune qui a mené, entre autres, une mission dans la région du Darfour, au Soudan (Lavallée, 2009). Un exemple exceptionnel certes, néanmoins qui démontre la possibilité au sein d'autres processus d'intégration régionale de s'aventurer sur la voie de l'intégration politique et éventuellement de stimuler l'intérêt de multiples acteurs de l'élaboration à la mise en œuvre des actions

décidées. À cet égard, il pourrait s'avérer fort intéressant d'étudier si, dans la foulée de la relance de l'intégration en Afrique avec l'UA, un champ africain de sécurité et de défense n'est pas en train de voir le jour. Une étude pourrait très bien cerner la composition, le fonctionnement et les effets de ce champ. Considérant les liens étroits entre l'UE et l'UA avec des rencontres régulières entre les représentants de haut niveau, y compris en matière de sécurité et de défense, il serait tout aussi intéressant d'analyser les rapports entre les deux champs, européen et africain, et leurs effets.

Dans la même veine, il est pertinent de mener des recherches sur le positionnement des pays tiers à l'égard de la nouvelle gouvernance européenne, d'analyser comment ils s'ajustent et prennent en compte le champ européen de sécurité et de défense dans leur stratégie, leur politique et leur action, par exemple le Canada (Lavallée, 2007). Le cas des États-Unis est bien sûr tout aussi intéressant et porteur de riches analyses sur ses rapports avec l'UE, d'une part, et sur les relations importantes entre les acteurs décisionnels et ceux en marge du pouvoir au sein des États-Unis, d'autre part. Toute porte à croire à l'existence d'un champ américain de sécurité et de défense qui n'attend qu'à être mis en lumière. Évidemment, la réalité de l'UE et celle des États-Unis ne sont d'aucunes communes mesures. Il s'agirait dès lors d'évaluer l'émergence d'un champ nettement moins complexe, au sein d'une gouvernance comprenant moins de paliers d'action et moins d'acteurs. Néanmoins, le système politique américain, terreau fertile d'une société civile active et influente, se présente comme un cas d'étude tout désigné. On pourrait même envisager une étude comparée entre l'émergence d'un champ de sécurité et de défense au sein d'un État et au sein d'un processus d'intégration régionale.

Au terme de cette thèse, la question ultime reste à savoir si l'UE est devenue un modèle, une sorte de point de repère sur ce qu'il est possible d'envisager au sein du système international. Ainsi, l'UE, ne serait-elle pas en train de faire ses preuves et de

s'imposer comme modèle viable dans le contexte post-guerre froide? D'après Mark Leonard (2006), cela ne fait aucun doute, le XXI^e siècle est bien celui de l'UE qui apporte son lot de solutions souples aux défis posés par la mondialisation. Par conséquent, toujours selon Leonard (2006 : 178-194), l'ordre mondial américain, reposant sur l'État-nation, serait en train de céder la place à un nouvel ordre fondé sur des régions, au sein duquel l'UE, forte de son expérience, peut très certainement jouer un rôle déterminant. En somme, comme le dit si bien Jean-Marc Ferry (2004 : 95), « il semble que le schéma de Tocqueville s'inverse : l'Amérique ne représente plus l'avenir de l'Europe, mais c'est au contraire l'Europe qui peut représenter un modèle d'avenir pour le monde. »

APPENDICE A

QUESTIONNAIRE TYPE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Mise en contexte

-Présenter notre recherche en cours et les objectifs de la rencontre afin de préciser notre démarche.

-Demander le temps qui nous est imparti pour l'entrevue.

I. Précisions à propos du parcours professionnel et du travail actuel de notre interlocuteur

1. En quoi consiste votre travail sur une base régulière? Depuis combien de temps occupez-vous cette fonction?

2. Pouvez-vous nous parler davantage de l'activité, du fonctionnement, du rôle, du statut, des objectifs, des moyens, de la marge de manœuvre, des clivages au sein de votre institution (agence, organisme, institut, centre de recherche) en général et plus particulièrement en matière de sécurité et de défense? Qu'est-ce qui a mené à sa création?

3. En tant que militaire/diplomate/industriel/chercheur/consultants/autres comment percevez-vous la PESD? Comment se traduit l'impact des développements en matière de sécurité et de défense au sein de l'UE sur votre travail?

4. Quel poste occupiez-vous avant votre travail actuel? Avez-vous toujours travaillé dans le milieu de la sécurité et de la défense? Pouvez-vous nous parler de vos expériences précédentes?

II. En ce qui a trait aux liens et aux interactions avec les autres acteurs

5. Quelle est la nature, la fréquence et la portée de vos liens avec les autres ministères, les autres États membres, les États non membres, les institutions européennes, les *think tanks*, les organisations non gouvernementales, les chercheurs/les universitaires, les entreprises privées, les consultants, avec les autres organisations de sécurité, etc.?

6. Quelles sont vos motivations et vos attentes à l'égard de ces contacts?

7. Que pensez-vous de l'activité de ces acteurs en matière de sécurité et de défense?

8. Avez-vous un homologue? Connaissez-vous d'autres acteurs exerçant la même activité que vous? Y a-t-il des équivalents à votre organisme?

III. L'évaluation de notre interlocuteur à l'égard des changements survenus en matière de gestion des questions de sécurité et de défense en Europe

9. Comment qualifiez-vous le processus en cours?

10. Au regard de vos expériences professionnelles que pensez-vous de notre thèse?

Conclusion

- Remercier notre interlocuteur pour l'entrevue accordée;
- Demander à notre interlocuteur la possibilité de rester en contact avec lui dans la poursuite de nos recherches;
- Solliciter sa collaboration pour nos entretiens à venir, en nous donnant des suggestions de personnes et d'organismes susceptibles de nous aider dans notre recherche.

APPENDICE B

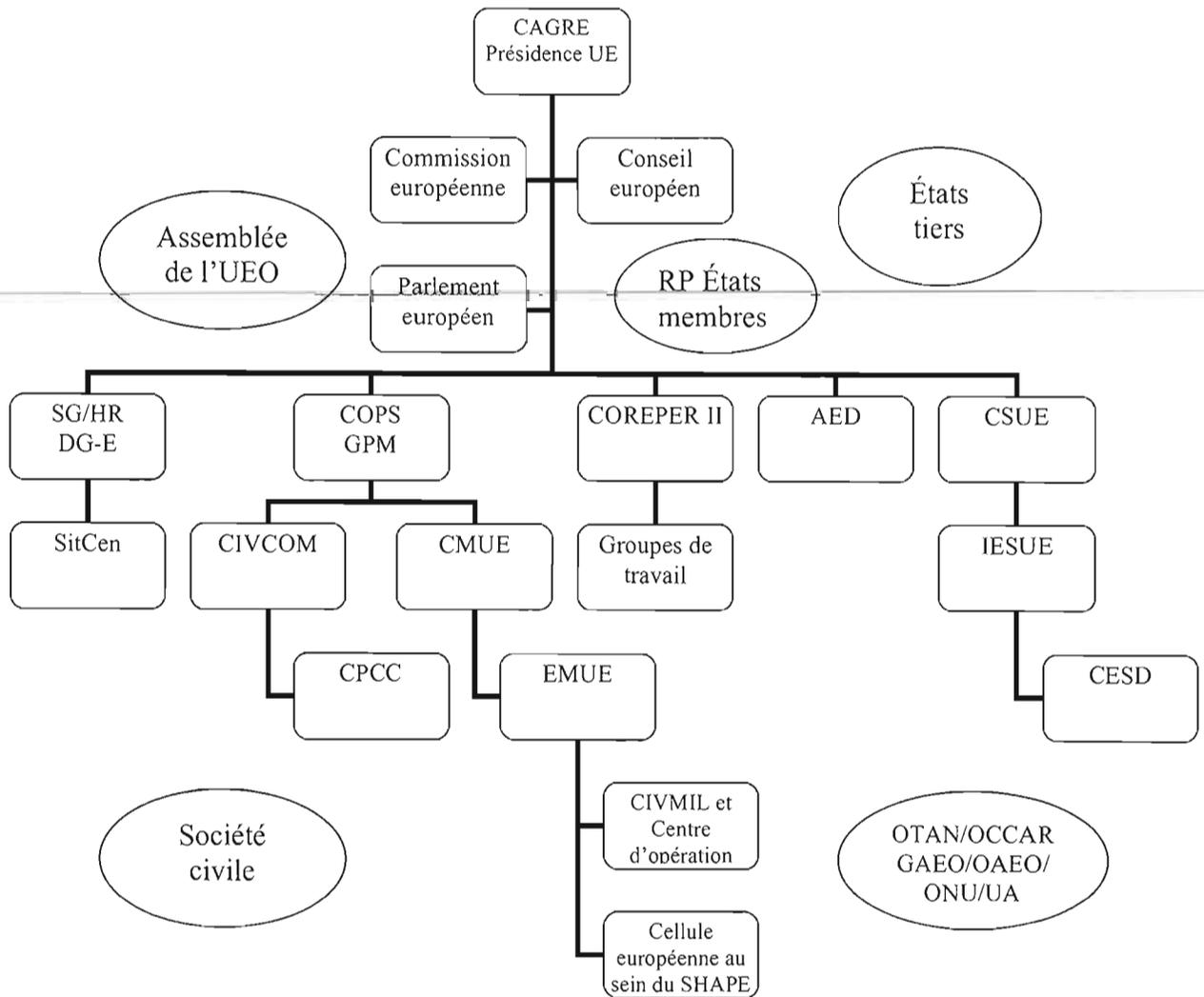
LA STRUCTURE EN TROIS PILIERS DE L'UE



Source : Europe 2009. *Élections européennes de juin 2009*. En ligne.
<<http://europe2009.unblog.fr/2009/02/21/les-trois-piliers-de-maastricht/>>. Consulté le
7 septembre 2009

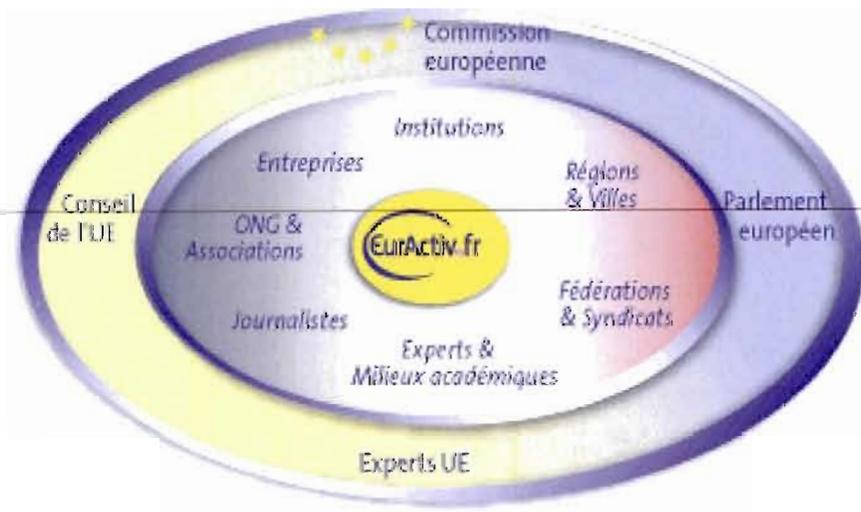
APPENDICE C

ORGANIGRAMME DES ACTEURS AU SEIN DU CHAMP EUROPÉEN DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE



APPENDICE D

LE LECTORAT DE EURACTIV



Source : EurActiv. *Lectorat*. En ligne. <<http://www.euractiv.fr/lectorat>>. Consulté le 28 août 2009.

APPENDICE E

LES STATISTIQUES DU REGISTRE DES REPRESENTANTS D'INTERETS

Au 09-08-21, il y a 1800 représentants d'intérêts inscrits dans le Registre.

Ils se répartissent comme suit entre les différentes catégories et sous-catégories :

cabinets de consultants spécialisés et cabinets d'avocats exerçant des activités de lobbying auprès des institutions européennes	102
cabinets d'avocats	5
cabinets de consultants en affaires publiques	57
consultants indépendants en affaires publiques	27
autres organismes similaires	13
«représentants internes» et groupements professionnels s'occupant de lobbying	1 021
entreprises	251
associations professionnelles	592
syndicats	58

autres organismes similaires	120
ONG et groupes de réflexion (think-tanks)	495
organisations non gouvernementales et leurs associations	389
think-tanks	38
autres organismes similaires	68
autres organismes	182
organismes académiques et leurs associations	32
représentants de religions, d'Eglises et de communautés de conviction	6
associations d'autorités publiques	35
autres organismes similaires	109

Source : Commission européenne. 2009. *Consulter les statistiques du registre*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/consultation/statistics.do>>. Consulté le 21 août 2009.

GLOSSAIRE

Acteur. Individu, groupe, organisation, organisme, institution, agence, État ou leur représentant qui joue un rôle actif et a un effet au sein du champ à l'étude.

Action commune. Instrument juridique par lequel les États membres coordonnent les ressources humaines, financières, techniques et pratiques qu'ils mettent à la disposition de l'UE en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil, à partir des orientations générales du Conseil européen. (Europa, s.d.d)

Conseil. Il regroupe les ministres de tous les États membres de l'UE, concernés en fonction de l'ordre du jour et chargés de prendre les décisions et d'adopter des actes législatifs européens. Ainsi, plusieurs formations du Conseil sont possibles, par exemple, « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) qui regroupe les ministres de l'Économie et des Finances ou encore « Affaires générales et des Relations internationales (CAGRE), étudié dans cette thèse.

Conseil européen. Organe politique suprême de l'UE, composé des chefs d'État et de gouvernement ainsi que du président de la Commission européenne et chargé de préciser les orientations politiques que l'UE doit suivre, lors de sommets qui se tiennent en moyenne quatre fois par année.

Commission européenne. Institution supranationale, composée de 27 commissaires, qui détient le monopole de l'initiative des propositions faites dans le cadre du premier pilier, selon la méthode communautaire, en plus de pouvoirs de gestion, d'exécution et de contrôle.

Communauté européenne. Premier pilier de la structure organisationnelle de l'UE qui comprend les politiques sectorielles communes, élaborées selon la méthode communautaire. On trouve parfois l'appellation au pluriel, les Communautés européennes en référence à la CECA, la CEE et la CEEA.

Européanisation. Processus par lequel les enjeux nationaux, au rythme de la convergence des normes entre les États membres, sont gérés en commun à l'échelle européenne.

Gouvernementalité. Terme utilisé en sociologie politique pour désigner une modalité d'exercice du pouvoir.

Groupe de pression/groupe d'intérêt. Associations, entreprises et acteurs individuels qui représentent des intérêts et cherchent à influencer le processus politique.

Parlement européen. Institution supranationale, composée de 736 députés, élus directement au suffrage universel tous les cinq ans qui possède un pouvoir législatif avec la procédure de codécision de la méthode communautaire, un pouvoir budgétaire partagé avec le Conseil et un pouvoir de contrôle politique des institutions européennes et de l'activité de l'UE.

Principe de subsidiarité. Principe qui accorde exceptionnellement le droit à la Communauté européenne d'intervenir lorsque les objectifs d'une action qui ne relève pas de sa compétence exclusive ne peuvent être atteints de « manière satisfaisante » pour obtenir les effets recherchés par les États membres.

Processus de bruxellisation. Processus par lequel la formulation et la mise en œuvre des politiques du second pilier, sans avoir recours aux méthodes communautaires du premier pilier, sont réalisées par les fonctionnaires et les services basés en permanence à Bruxelles, et ce, même si les compétences relèvent des États membres. (Müller-Brandeck-Bocquet, 2002 : 261)

Société civile. Fait allusion à tous les acteurs en marge du processus décisionnel qui prennent position au sein du champ à l'étude.

Troïka. Délégation, représentant l'UE sur la scène internationale, qui comprend la présidence en exercice de l'UE, représentée par son ministre des Affaires étrangères, le Haut représentant pour la PESC et le commissaire européen responsable des Relations extérieures et de la politique de voisinage (Europa, s.d.h).

RÉFÉRENCES

Adler, Emanuel et Michel Barnett (dir.). 1998. *Security Communities*. Cambridge : Cambridge University Press, 462 p.

Adler, Emanuel et Michel Barnett. 1998. « A Framework for the Study of Security Communities ». Dans Emanuel Adler et Michel Barnett (dir.). *Security Communities*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 29-65.

Agence européenne de défense. s.d.a. *Background*. En ligne. <<http://www.eda.europa.eu/genericitem.aspx?area=Background&id=324>>. Consulté le 9 septembre 2008.

_____. s.d.b. *New Chief Executive of European Defence Agency Appointed*. En ligne. <<http://www.eda.europa.eu/newsitem.aspx?id=215>>. Consulté le 19 juin 2009.

Aggestam, Lisbeth. 2004. « A European Foreign Policy? Role Conceptions and the Politics of Identity in Britain, France and Germany ». Thèse, Stockholm, Stockholm University, 278 p.

Allison, Graham T. 1969. « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis ». *The American Political Science Review*, vol. 63, no. 3, p. 689-718.

Allison, Graham T. et Philip D. Zelikow. 1999. « Le modèle de l'acteur rationnel » extrait de, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York : Longman, publié dans *Cultures et Conflits*. En ligne. Traduit de l'anglais par Jean-Yves Haine, 2000, no. 36. <http://conflits.org/article.php3?id_article=371/http://conflits.org/article.php3?id_article=372>. Consulté le 20 octobre 2004.

Andréani, Gilles, Christoph Bertram et Charles Grant. 2001. *Europe's Military Revolution*. Londres : Centre for European Reform, 86 p.

Andretta, Massimiliano et Nicole Doerr. 2007. « Imagining Europe: Internal and External Non-States Actors at the European Crossroads ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 12, no. 3, p. 385-400.

Armstrong, Kenneth A. et Simon Bulmer. 1998. *The Governance of the Single European Market*. New York : Manchester University Press, 340 p.

Aron, Raymond et Daniel Lerner (dir.). 1956. *La querelle de la C.E.D. Essais d'analyse sociologique*. Paris : Armand Colin, 215 p.

Aspen Institute. s.d. *About the Aspen Institute*. En ligne. <<http://www.aspeninstitute.org/about>>. Consulté le 18 juin 2009.

Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale. 2006. *Le rôle de la Force de gendarmerie européenne*. En ligne. Document A/1928, 21 juin, 17 p. <http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2006/1928.pdf>. Consulté le février 2009.

_____. 2008. *Les chaînes de commandement de l'Union européenne – Réponse au rapport annuel du Conseil*. En ligne. Document A/2020, 3 décembre, 28 p. <http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2008/2020.pdf>. Consulté le 15 janvier 2009.

_____. s.d. *Documents*. En ligne. <http://www.assembly-weu.org/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/rpt.php?annee=2008>. Consulté le 20 janvier 2009.

Austin, John Langshaw. 1962. *How to Do Things with Words*. 2^e édition. Cambridge/Massachusetts : Harvard University Press, 166 p.

_____. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil, 202 p.

Bacot-Déciaud, Michèle. 2001. « La PESD après Amsterdam : des moyens accrus, une mise en œuvre encore hésitante ». Dans Patrice Buffotot (dir.). *La défense en Europe : nouvelles réalités, nouvelles ambitions*. Collection « Les Études ». Paris : La Documentation française, p. 247-256.

BAE Systems. 2009. *About us*. En ligne. <<http://www.baesystems.com/AboutUs/index.htm>>. Consulté le 18 juin 2009.

Bagayoko-Penone, Niagalé. 2005. *Les officiers français et la construction européenne : l'europanisation du point de vue des acteurs de la défense*. Collection « Les documents du Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD) », no. 77. Paris : Ministère de la Défense, 209 p.

_____. 2006. « L'europanisation des militaires français. Socialisation institutionnelle et culture stratégique ». *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 1, p. 49-77.

Baisnée, Olivier. 2006. « Les médias et l'Union européenne : un espace public européen introuvable ». Dans Céline Belot et Bruno Cautrès (dir.). *La vie démocratique de l'Union européenne*. Paris : La documentation française, p. 65-78.

Balzacq, Thierry. 2005. « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context ». *European Journal of International Relations*, vol. 11, no. 2, p. 171-201

Barnier, Michel. 2006. « Pour une force européenne de protection civile : europe aid ». En ligne. 9 mai, 60 p. <http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/pdf/rapport_barnier_20060508_fr.pdf>. Consulté le 20 avril 2009.

Battistella, Dario. 2003a. *Théories des relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po, 512 p.

- _____. 2003b. « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales ». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, no. 4, p. 567-585.
- Berenskoetter, Felix Sebastien. 2005. « Mapping the Mind Gap: A Comparison of US and European Security Strategies ». *Security Dialogue*, vol. 36, no. 1, p. 71-92.
- Bigo, Didier. 1998a. « L'Europe de la sécurité intérieure penser autrement la sécurité ». Dans Anne-Marie Le Gloannec (dir.). *Entre union et nations*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 55-90.
- _____. 1998b. « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude? ». *Cultures et Conflits*, nos. 31-32, p. 13-38.
-
- _____. 2000. « When Two Become One. Internal and External Securitisations in Europe ». Dans Morten Kelstrup et Michael C. Williams (dir.). *International Relations and the Politics of European integration: Power, Security and Community*. Londres/New York : Routledge, p. 171-204.
- _____. 2003. « Les archipels des professionnels de l'(in)sécurité ». Dans Michel Fortmann *et al.* (dir.). *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*. Outremont : Athéna, p. 111-148.
- _____. 2005. « La mondialisation de l'(in) sécurité? Réflexion sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in) sécurisation ». *Cultures et Conflits*. En ligne. No. 58, p. 53-100. <<http://www.conflits.org/document1813.html>>. Consulté le 10 juin 2006.
- Bigo, Didier et R.B.J. Walker. 2007. « International, Political, Sociology ». *International Political Sociology*, vol. 1, no. 1, p. 1-5.

Biscop, Sven. 2002. « In Search of a Strategic Concept for the ESDP ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 7, no. 4, p. 473-490.

_____. 2004. « The European Security Strategy: Implementing a Distinctive Approach to Security ». *Sécurité et Stratégie, Paper*. En ligne. Bruxelles : Royal Institute for International Relations, no. 82, 42 p. <<http://www.irri-kiib.be/papers/Artikel.ESS.pdf>>. Consulté le 10 mars 2006.

_____. 2005. *The European Security Strategy. An Agenda for a Positive Power*. Ashgate : Aldershot, 166 p.

_____. 2008. « La Stratégie européenne de sécurité : mettre en œuvre l'approche holistique ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 25-38.

Biscop, Sven et Rik Coolsaet. 2003. « The World is the Stage – a Global Security Strategy for the European Union ». *Policy Papers*. En ligne. Paris : Groupement d'études et de recherches Notre Europe, no. 8, 36 p. <http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/Polycypaper8_01.pdf>. Consulté le 10 août 2004.

Blanc, Florent, Sébastien Loisel et Amandine Scherrer. 2005. « Politique étrangère et opinions publiques : les stratégies gouvernementales d'influence et de contrôle de l'opinion publique à l'épreuve de son internationalisation ». *Raisons politiques*, no. 19, p. 119-141.

Bockel, Jean-Marie. 2009. « Gagner la bataille de "l'Intelligence" : nouvel enjeu de l'Europe de la défense ». *Revue internationale et stratégique*, no. 73, p. 7-15.

Borchardt, Klaus-Dieter. 2000. *L'ABC du droit communautaire*. Bruxelles : Publications des Communautés européennes, 115 p.

Boucher, Stephen (dir.). 2004. « L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli ». *Études et recherches*. En ligne. Paris : Groupement d'études et de

recherches Notre Europe, no. 35, 166 p. <http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/etude35-fr_01.pdf>. Consulté le 20 janvier 2005.

Boucher, Stephen et Martine Royo. 2006. *Les think tanks. Cerveaux de la guerre des idées*. Paris : Éditions du Félin, 118 p.

Bourdieu, Pierre. 2000. *Propos sur le champ politique*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 110 p.

Bourdieu, Pierre et Loïc J. D. Wacquant. 1992. *Réponses pour une anthropologie réflexive*. Paris : Seuil, 267 p.

Braillard, Philippe et Mohammad-Reza Djalili. 2004. *Les relations internationales*. 7^e édition. Collection « Que sais-je », no. 2456. Paris : Presses Universitaires de France, 126 p.

Bretherton, Charlotte et John Vogler. 2006. *The European Union as Global Actor*. Londres : Routledge, 273 p.

Buchet De Neuilly, Yves. 2002. « L'irrésistible ascension du Haut Représentant pour la PESC. Une solution institutionnelle dans une pluralité d'espaces d'action européens ». *Politique européenne*, no. 8, p. 13-31.

_____. 2005. *L'Europe de la politique étrangère*. Paris : Economica, 255 p.

Buffotot, Patrice (dir.). 2001. *La défense en Europe : nouvelles réalités, nouvelles ambitions*. Collection « Les Études ». Paris : La Documentation française, 352p.

_____. (dir.). 2005. *La défense en Europe : avancées et limites*. Collection « Les Études », no 5218. Paris : La Documentation française, 245 p.

- Bull, Hedley. 1982. « Civilian Power Europe: a Contradiction in Terms? ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 21, no. 2, p. 149-164.
- Bulmer, Simon J. 1993. « The Governance of the European Union: A New Institutional Approach ». *Journal of Public Policy*, vol. 13, no. 4, p. 351-380.
- Buzan, Barry et Ole Waever. 2003. *Regions and Powers. The Structure of International Security*. Cambridge : Cambridge University Press, 564 p.
- Buzan, Barry, Ole Waever et Jaap de Wilde (dir.). 1998. *Security: A New Framework for Analysis*. London : Lynne Rienner, 239 p.
- Cammilleri-Subrenat, Anne. 2005. « Les stratégies d'acteurs en matière de politique européenne de sécurité et de défense ». Dans Laurence Boisson de Chazournes et Rostane Mehdi (dir.). *Une société internationale en mutation : quels acteurs pour une nouvelle gouvernance?*. Bruxelles : Bruylant, p.-347-384.
- Carpentier-Tanguy, Xavier. 2006. « Influences et innovations politiques : les think tanks (perspective historique) ». *Études européennes*. En ligne. 13 p. <<http://www.cees-europe.fr/fr/etudes/revue9/r9a12.pdf>>. Consulté le 10 février 2007.
- Ceyhan, Ayse. 1998. « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres ». *Cultures et Conflits*. En ligne. Nos. 31-32. <http://www.conflits.org/article.php3?id_article=328>. Consulté le 15 février 2004.
- Challenge Liberty & Security. s.d. *Mapping the Field of European Security/Cartographier le champ de la sécurité en Europe*. En ligne. <<http://www.libertysecurity.org/mot96.html>>. Consulté le 2 octobre 2007.
- Charillon, Frédéric. 2002. « Vers la régionalisation de la politique étrangère? ». Dans F. Charillon (dir.). *Politique étrangère. Nouveaux regards*. Paris : Presses de Science Po, p. 391-422.

_____. 2005a. « Européaniser la défense : les enjeux sociologiques, politiques et intellectuels d'un projet inédit ». Dans F. Charillon (dir.). *L'européanisation de la défense*. Coll. « Les Champs de Mars », no. 16. Paris : La Documentation française, p. 11-28.

_____. 2005b. « The EU as a Security Regime ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 10, no. 4, p. 517-533.

Chatham House. s.d.a. *About Chatham House*. En ligne. <<http://www.chathamhouse.org.uk/about/>>. Consulté le 12 juin 2009.

_____. s.d.b. *European Security and Defence Forum*. En ligne. <http://www.chathamhouse.org.uk/research/security/current_projects/esdf/>. Consulté le 9 juin 2009.

_____. s.d.c. *European Security and Defence Forum Launched*. En ligne. <<http://www.chathamhouse.org.uk/news/view/-/id/617/>>. Consulté le 9 juin 2009.

Checkel, Jeffrey. 1999. « Norms, Institutions, and National Identity in Contemporary Europe ». *International Studies Quarterly*, vol. 43, no. 1, p. 83-114.

_____. 2001. « Social Construction and European Integration ». Dans Thomas Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 50-64.

Chouala, Yves Alexandre. 2002. « Le paradigme du champ à l'épreuve de l'analyse internationaliste ». *International Review of Sociology*, vol. 12, no. 3, p. 521-544.

Christiansen, Thomas, Knud Erik Jorgensen et Antje Wiener (dir.). 1999. « The Social Construction of Europe ». *Journal of European Public Policy*, vol. 6, no. 4.

<http://europa.eu.int/comm/research/security/index_en.html>. Consulté le 29 novembre 2008.

_____. 2004d. *Livre vert – Les marchés publics de la défense*. En ligne. Bruxelles, COM(2004) 608 final, 23 septembre. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2004:0608:FIN:FR:PDF>>. Consulté le 30 octobre 2008.

_____. 2004e. *Communication from the Commission to the Council and the European Parliament. On the Instruments for External Assistance under the Future Financial Perspective 2007-2013*. En ligne. Bruxelles, COM(2004) 626 final, 29 septembre, 11 p. <http://ec.europa.eu/external_relations/reform/document/com04_626_en.pdf>. Consulté le 15 janvier 2009.

_____. 2006. *Communication interprétative sur l'application de l'article 296 du traité dans le domaine des marchés publics de la défense*. En ligne. Bruxelles, COM(2006) 779 final, 7 décembre, 9 p. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0779:FIN:FR:PDF>>. Consulté le 30 octobre 2008.

_____. 2007a, mise à jour du 12 janvier. *Septième programme-cadre : actions du Centre commun de recherche (CCR)*. En ligne. <<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/i23031.htm>>. Consulté le 22 avril 2009.

_____. 2007b, mise à jour du 2 mars. *Septième programme-cadre « Coopération »*. En ligne. <<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/i23026.htm>>. Consulté le 22 avril 2009.

_____. 2007c. *Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome*. En ligne. Berlin, 25 mars, 2 p. <http://europa.eu/50/docs/berlin_declaration_fr.pdf>. Consulté le 26 mars 2007.

_____. 2007d. *Communication de la Commission au Parlement et au Conseil sur le dialogue public-privé dans la recherche et l'innovation en matière de sécurité*. En ligne. Bruxelles, COM(2007) 511 final, 11 septembre. 15 p.

<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1189791058_com_2007_511_fr.pdf>.
Consulté le 15 janvier 2009.

_____. 2007e. *La Commission propose de nouvelles mesures en faveur de la compétitivité des industries et des marchés de défense*. En ligne. Bruxelles, IP/07/1860, 5 décembre, 2 p.
<http://ec.europa.eu/entreprise/defence/defence_docs/IP-07-1860_FR1-press.pdf>. Consulté le 10 novembre 2008.

_____. 2007f. *The Instrument for Stability: Strategy Paper 2007-2011*. En ligne. 23 p. <http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/stability-instrument/documents/ifs_strategy_2007-2011_en.pdf>. Consulté le 15 janvier 2009.

_____, DG-RELEX. 2007g. *Peace-Building Partnership*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/tariqa/PeaceBuilding/>>. Consulté le 23 avril 2009.

_____. 2008a. *Report from the Commission to the Council and the European Parliament: Annual report from the European Commission on the Instrument for Stability in 2007-Executive Summary*. En ligne. Bruxelles, COM(2008) 181 final, 11 avril, 8 p. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0181:FIN:EN:DOC>>. Consulté le 10 janvier 2009.

_____. 2008b. *Initiative européenne en matière de transparence. Cadre régissant les relations avec les représentants d'intérêts (registre et code de conduite)*. En ligne. Bruxelles, COM(2008) 323 final, 27 avril. <http://ec.europa.eu/transparency/docs/323_fr.pdf>. Consulté le 30 octobre 2008.

_____, Éducation et formation. 2008c, mise à jour du 28 octobre. *Erasmus*. En ligne. <http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc80_fr.htm>. Consulté le 25 avril 2009.

- _____. 2008d, mise à jour du 15 décembre. *Marchés publics de défense*. En ligne. <http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/dpp_fr.htm>. Consulté le 30 octobre 2008.
- _____. 2008e. *Eurobaromètre 70 Standard : L'opinion publique dans l'Union européenne*. En ligne. Décembre. 83 p. <http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb70/eb70_first_fr.pdf>. Consulté le 10 juin 2009.
- _____, DG-RELEX. 2008f. *Call for Proposals 'Instrument for Stability' – Peacebuilding Partnership Support*. En ligne. <http://ec.europa.eu/external_relations/grants/2008/pbp/index_en.htm>. Consulté le 24 avril 2009.
- _____. 2009a. *Impact Assessment Guidelines*. En ligne. Bruxelles, SEC(2009)92, 15 janvier, 49 p. <http://ec.europa.eu/governance/impact/docs/key_docs/iag_2009_en.pdf>. Consulté le 10 juin 2009.
- _____, Direction générale de l'Énergie et des Transports. 2009b, mise à jour du 20 mars. *Galileo, Système européen de navigation par satellite*. En ligne. <http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/galileo/index_fr.htm>. Consulté le 22 mars 2009.
- _____. 2009c. *Accueil-Registre des représentants d'intérêts*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/welcome.do>>. Consulté le 21 août 2009.
- _____. 2009d. *Registre des représentants d'intérêts*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/consultation/listlobbyists.do>>. Consulté le 21 août 2009.
- _____. s.d.a. *Code de conduite pour les représentants d'intérêts*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/infos/codeofconduct.do#code>>. Consulté le 10 avril 2009.

_____, DG-RELEX. s.d.b. *Conflict Prevention and Civilian Crisis Management*. En ligne. <http://ec.europa.eu/external_relations/cfsp/cpcm/cp.htm>. Consulté le 22 avril 2009.

_____. s.d.c. *Consultations*. En ligne. <http://ec.europa.eu/yourvoice/consultations/index_fr.htm>. Consulté le 22 avril 2009.

_____, Recherche. s.d.d. *Espace européen de la recherche*. En ligne. <http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html>. Consulté le 20 juin 2009.

_____. s.d.e. *Groupes d'experts – explications*. V. 2.3. En ligne. <<http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/faq/faq.cfm?aide=2>>. Consulté le 9 avril 2009.

_____. s.d.f. *Protection des données*. En ligne. <<https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regrin/infos/protection.do>>. Consulté le 17 avril 2009.

_____. s.d.g. *Registre comitologie*. En ligne. <<http://ec.europa.eu/transparency/regcomitology/registre.cfm?CL=fr>>. Consulté le 10 avril 2009.

_____. s.d.h. *Registre des groupes d'experts*. V. 2.3. En ligne. <<http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm>>. Consulté le 10 avril 2009.

Communauté européenne. 2002. « Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne ». *Journal des Communautés européennes*. En ligne. Bruxelles, C325/33, 24 décembre, 184 p. <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf>. Consulté le 8 avril 2009.

Conflict Prevention Partnership. 2007, mise à jour du 24 août. *About the Partnership*. En ligne. <<http://www.conflictprevention.net/index.cfm?id=99&lang=en>>. Consulté le 20 avril 2009.

Conseil de l'Union européenne. 2001. « Décision du Conseil du 19 mars 2001 adoptant le règlement de sécurité du Conseil ». *Journal officiel de l'Union européenne*. En ligne. L 101, 11 avril, p. 0001-0066. <http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_301D0264.html>. Consulté le 20 juin 2009.

_____. 2004. « Action commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense ». *Journal officiel de l'Union européenne*. En ligne. L 245, 17 juillet, p. 17-28. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_245/l_24520040717fr00170028.pdf>. Consulté le 10 octobre 2008.

_____. 2008a. *Proposition modifiée de règlement du Parlement et du Conseil relatif à la poursuite de la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et GALILEO)*. En ligne. Bruxelles, 8046/08, 4 avril, 39 p. <<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st08/st08046.fr08.pdf>>. Consulté le 15 novembre 2008.

_____. 2008b. *Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la PESC salue la nomination de M. Kees Klompenhouwer au poste de Commandant des opérations civiles de l'UE*. En ligne. Bruxelles, S167/08, 14 mai. <http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/declarations/100527.pdf>. Consulté le 10 novembre 2008.

_____. 2008c. *Council Conclusions on Operation ALTHEA*. 2878th General Affairs Council Meeting. En ligne. Luxembourg, 16 juin, 2 p. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/gena/101217.pdf>. Consulté le 10 novembre 2008.

_____. 2008d. « Action commune 2008/550/PESC du Conseil du 23 juin 2008 instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et abrogeant l'action commune 2005/575/PESC ». *Journal officiel de l'Union européenne*. En ligne. Luxembourg, L176, 23 juin, p. 20-24. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2008/l_176/l_17620080623fr00170028.pdf>. Consulté le 10 novembre 2008.

lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:176:0020:0024:FR:P
DF>. Consulté le 20 avril 2009.

_____. 2008e, mise à jour de septembre. *Développement des capacités militaires européennes*. En ligne. <<http://www.consilium.eu.int/uedocs/cmsUpload/080905FactsheetcapmilitFR.pdf>>. Consulté le 29 avril 2009.

_____. 2008f. *Conclusions du Conseil sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)*. En ligne. Bruxelles, 10 et 11 novembre, 2903^e session du Conseil Relations extérieures, 21 p. <http://www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1110_cagre_defense/conclusions_pesd_fr.pdf>. Consulté le 2 février 2009.

_____. 2008g. *Speaking Points for Javier Solana, EU High Representative for Common Foreign and Security Policy, for the Meetings of EU Foreign and Defence Ministers*. En ligne. Bruxelles, 10 novembre, S369/08, 4 p. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/declarations/103958.pdf>. Consulté le 2 février 2009.

_____. 2008h. *Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme-document de réflexion*. En ligne. Bruxelles, 19 novembre, 14 p. <<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st15/st15983.fr08.pdf>>. Consulté le 20 janvier 2009.

_____. 2008i. *Déclaration sur le renforcement des capacités*. En ligne. Bruxelles, 11 décembre, 6 p. <<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/esdp/104677.doc>>. Consulté le 2 février 2009.

_____. 2008j. *Conclusions de la présidence*. En ligne. Bruxelles, 12 décembre, 17271/08, 22 p. <http://www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1211_Conseil_europeen/Conseil_europeen_12-12-2008_Conclusions_FR.pdf>. Consulté le 20 janvier 2009.

- _____. 2009a. « Activités du Parlement européen et des parlements nationaux sur la PESD ». *Names and News*. En ligne. No. 7. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/CEU_8_005_ESDP_7_webRes-pages5-6.pdf>. Consulté le 20 avril 2009.
- _____. 2009b. *Rapport de la présidence sur la PESD*. En ligne. Bruxelles, 15 juin, 10748/09, 42 p. <<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st10/st10748.fr09.pdf>>. Consulté le 26 juin 2009.
- _____. 2009c. *Conclusions de la présidence*. En ligne. Bruxelles, 19 juin, 11225/09, 31 p. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/108646.pdf>. Consulté le 26 juin 2009.
- _____. 2009d. *Curriculum vitae de M. Javier Solana Madariaga*. En ligne. <<http://www.consilium.europa.eu/App/Solana/cv.aspx?lang=FR&cmsid=1591&id=246>>. Consulté le 10 août 2009.
- _____. s.d.a. *EU Spécial Representatives*. En ligne. <<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=263&lang=EN>>. Consulté le 20 avril 2009.
- _____. s.d.b. *Javier Solana: Personal Representatives and Advisers*. En ligne. <<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=942&lang=fr>>. Consulté le 20 avril 2009.
- _____. s.d.c. *Le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » (CAGRE)*. En ligne. <<http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=388&lang=fr>>. Consulté le 20 avril 2009.
- _____. s.d.d. *Structures et instruments de la PESD*. En ligne. <http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=279&lang=FR&mode=g>. Consulté le 30 octobre 2008.

- Conseil européen. 2003. *Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité*. En ligne. Bruxelles, 12 décembre, 14 p. <<http://ue.eu.int/uedocs/cmsupload/>>. Consulté le 15 août 2007.
- _____. 2008. *Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité. Assurer la sécurité dans un monde en mutation*. En ligne. Bruxelles, S407/08, 11 décembre, 12 p. <http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf>. Consulté le 23 mars 2009.
- Convention européenne. 2002a. *Séminaire sur la PESD, le 7 novembre 2002*. En ligne. Bruxelles, 31 octobre, CONV 383/02. <<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/02/cv00/00383f2.pdf>>. Consulté le 10 avril 2009.
- _____. 2002b. *Groupe de travail VIII Défense, Working document 22*. En ligne. Bruxelles, 21 novembre, 19 p. <<http://european-convention.eu.int/docs/wd8/6019.pdf>>. Consulté le 10 avril 2009.
- Costa, Olivier *et al.* 2001. « La diffusion des mécanismes de contrôle dans l'Union européenne : vers une nouvelle forme de démocratie? ». *Revue française de science politique*, vol. 51, no. 6, p. 859-866.
- Cour de Justice des Communautés européennes. 2008. « Arrêt de la Cour dans l'affaire C-91/05, Commission des Communautés européennes contre le Conseil de l'Union européenne ». *Eur-Lex, Recueil de jurisprudence*. En ligne. 20 mai, p. I-03651. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62005J0091:FR:HTML>>. Consulté le 20 mars 2009.
- D'Argenson, Pierre-Henri. 2008. « L'Influence française à Bruxelles : les voies de la reconquête ». *Politique étrangère*, no. 4, p. 857-870.
- David, Meryll. 2007. « Les stratégies d'influence des États membres sur le processus de recrutement des organisations internationales : l'exemple de la France ». *Revue Études internationales*, vol. 38, no. 4, p. 547-557.

- De Bresson, Henri. 2004. « Michel Barnier : la diplomatie de la France passe par l'Europe ». *Le Monde*. En ligne. 27 août. <http://www.lemonde.fr/web/imprimer_article/0,1-0@2-3214,36-376747,0.html>. Consulté le 28 août 2004.
- De Gucht, Karel. 2007. « European Security and Defence Policy and the EU-NATO-UN Relations: Speech by Minister De Gucht ». En ligne. Strasbourg, Parlement européen, 8 janvier. <<http://www.diplomatie.be/en/press/speechdetails.asp?TEXTID=62529>>. Consulté le 20 janvier 2009.
- Deighton, Anne. 2002. « The European Security and Defence Policy ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, no. 4, p. 719-741.
- _____. 2003. « Vers un territoire sécurisé : la sécurité interne dans l'UE depuis le 11 septembre 2001 ». Dans Michel Fortmann *et al.* (dir.). *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*. Outremont : Athéna, p. 87-110.
- De La Grange, Arnaud. 2007. « Défense européenne : Nick Witney appelle à un sursaut ». *Le Figaro*. En ligne. 22 octobre. <http://www.lefigaro.fr/international/2007/10/08/01003-20071008ARTFIG90346-defense_europeenne_nick_witney_appelle_a_un_sursaut.php>. Consulté le 24 octobre 2007.
- Delcourt, Barbara. 2003. « Usage de la force et promotion des valeurs et normes internationales. Quel(s) fondement(s) pour la politique européenne de sécurité et de défense? ». *Revue Études internationales*, vol. 34, no. 1, p. 5-24.
- De Tervarent, Philippe de Schoutheete (dir.). 1986. *La Coopération Politique européenne*. 2^e édition. Paris : Nathan/Labor.

- Deutsch, Karl *et al.* 1957. *Political Community and the North Atlantic Area*. Princeton : Princeton University Press, 228 p.
- Dezalay, Yves. 2007. « De la défense de l'environnement au développement durable. L'émergence d'un champ d'expertise des politiques européennes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, nos. 1-2, p. 66-79.
- Diez, Thomas. 2001. « Speaking "Europe": the Politics of Integration Discourse ». Dans Thomas Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 85-99.
- _____. 2005. « Constructing the Self and Changing Others: Reconsidering "Normative Power Europe" ». *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 33, no. 3, p. 613-636.
- Duke, Simon. 2002. « CESDP and the EU Response to 11 September: Identifying the Weakest Link ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 7, no. 2, p. 153-169.
- _____. 2004. «The European Security Strategy in a Comparative Framework: Does it Make for Secure Alliances in a Better World? ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 9, no. 4, p. 459-481.
- Duke, Simon et Hanna Ojanen. 2006. « Bridging Internal and External Security: Lessons from the European Security and Defence Policy ». *European Integration*, vol. 28, no. 5, p. 477-494.
- Dumond, Jean-Michel et Philippe Setton. 1999. *La politique étrangère et de sécurité commune*. Paris : La Documentation française, 160 p.
- Dumoulin, André, Raphaël Mathieu et de Gordon Sarlet. 2003. *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites*. Bruxelles : Bruylant, 938 p.

- Dunkerley, David et Shane Fudge. 2004. « The Role of Civile Society in European Integration: a Framework for Analysis ». *European Societies*, vol. 6, no. 2, p. 237-254.
- Durand, Marie-Françoise et Alvaro de Vasconcelos (dir.). 1998. *La PESC. Ouvrir l'Europe au monde*. Paris : Presses de Sciences Po, 341 p.
- EADS. 2009, mise à jour du 16 juin. *Au sujet d'EADS*. En ligne. <<http://www.eads.com/1024/fr/eads/eads.html>>. Consulté le 16 juin 2009.
- Élections 2009. *Taux de participation aux élections européennes 1979-2009*. En ligne. <http://www.elections2009-results.eu/fr/turnout_fr.html>. Consulté le 21 juin 2009.
- EurActiv. 2001. *Le Commissaire Busquin inaugure la version française de CrossLingual&trade d'EurActiv*. 20 novembre. En ligne. <<http://www.euractiv.com/fr/null/commissaire-busquin-inaugure-version-francaise-crosslingualtrade-euractiv/article-124367>>. Consulté le 4 février 2009.
- _____. 2007a. *Succès de la nouvelle initiative européenne pour le marché de la défense*. En ligne. 6 décembre. <<http://www.euractiv.com/fr/securite/succes-nouvelle-initiative-europeenne-marche-defense/article-168925>>. Consulté le 30 octobre 2008.
- _____. 2007b. *GALILEO*. En ligne. 13 décembre. <<http://www.euractiv.com/fr/innovation/galileo/article-120314>>. Consulté le 29 janvier 2009.
- _____. 2008. *Un rapport du Parlement appelle à un registre commun des lobbyistes*. En ligne. 3 avril. <<http://www.euractiv.com/fr/affaires-publiques/rapport-parlement-appelle-registre-commun-lobbyistes/article-171309>>. Consulté le 15 octobre 2008.
- _____. 2009a. *Le Parlement ouvre la voie à un marché unique européen de la défense*. En ligne. 15 janvier.

<<http://www.euractiv.com/fr/commerce/parlement-ouvre-marche-unique-europeen-defense/article-178527>>. Consulté le 28 janvier 2009.

_____. s.d.a. *Le lectorat*. En ligne. <<http://www.euractiv.fr/le-lectorat>>. Consulté le 4 février 2009.

_____. s.d.b. *L'entreprise*. En ligne. <<http://www.euractiv.fr/l-entreprise>>. Consulté le 4 février 2009.

_____. s.d.c. *Mission éditoriale*. En ligne. <<http://www.euractiv.fr/mission-editoriale>>. Consulté le 4 février 2009.

_____. s.d.d. *Nos partenaires*. En ligne. <<http://www.euractiv.fr/nos-partenaires>>. Consulté le 30 avril 2009.

Europa. 2007a, mise à jour du 21 janvier. *Le code de conduite sur les marchés publics de défense*. En ligne. <http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/133236_fr.htm>. Consulté le 15 juin 2009.

_____. 2007b, mise à jour du 1^{er} mars. *Septième programme-cadre (2007-2013): Bâtir l'Europe de la connaissance*. En ligne. <http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/i23022_fr.htm>. Consulté le 29 janvier 2009.

_____. s.d.a. *Conseil « Affaires générales et relations extérieures » (CAGRE)*. En ligne. <<http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=388&lang=fr>>. Consulté le 20 novembre 2008.

_____. s.d.b. *Eurojargon*. En ligne. <http://europa.eu/abc/eurojargon/index_fr.htm>. Consulté le 12 juin 2008.

- _____. s.d.c. *Formations du Conseil*. En ligne.
<http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=427&lang=FR&mode=g>. Consulté le 3 septembre 2008.
- _____. s.d.d. *Glossaire - Action commune PESC*. En ligne.
<http://europa.eu/scadplus/glossary/joint_action_cfsp_fr.htm>. Consulté le 11 septembre 2008.
- _____. s.d.e. *Glossaire - COREPER*. En ligne.
<http://europa.eu/scadplus/glossary/coreper_fr.htm>. Consulté le 13 janvier 2009.
- _____. s.d.f. *Glossaire - COREU*. En ligne.
<http://europa.eu/scadplus/glossary/coreu_fr.htm>. Consulté le 1er février 2009.
- _____. s.d.g. *Glossaire - Subsidiarité*. En ligne,
<http://europa.eu/scadplus/glossary/subsidiarity_fr.htm>. Consulté le 28 novembre 2008.
- _____. s.d.h. *Glossaire - Troïka*. En ligne.
<http://europa.eu/scadplus/glossary/troika_fr.htm>. Consulté le 27 novembre 2008.
- _____. s.d.i. *Qui est qui*. En ligne.
<<http://europa.eu/whoiswho/public/index.cfm?fuseaction=idea.hierarchy&nodeID=3673>>. Consulté le 26 mars 2009.
- _____. s.d.j. *Représentants spéciaux de l'UE*. En ligne.
<http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=263&lang=FR&mode=g>. Consulté le 25 novembre 2008.
- _____. s.d.k. *Traité de Nice: mode d'emploi*. En ligne.
<http://europa.eu/scadplus/nice_treaty/index_fr.htm>. Consulté le 3 septembre 2008.

_____. s.d.l. *Une Europe plus démocratique et transparente*. En ligne. <http://europa.eu/lisbon_treaty/glance/democracy/index_fr.htm>. Consulté le 9 avril 2009.

Europe 2009. 2009. *Élections européennes de juin 2009*. En ligne. <<http://europe2009.unblog.fr/2009/02/21/les-trois-piliers-de-maastricht/>>. Consulté le 7 septembre 2009.

European Gendarmerie Force. 2009, mise à jour du 29 avril. *Welcome to the European Gendarmerie Force Official Website*. En ligne. <<http://www.eurogendfor.eu/>>. Consulté le 29 avril 2009.

European Ideas Network. s.d. *Working Groups of the European Ideas Network*. En ligne. <http://www.europeanideasnetwork.com/index.php?option=com_content&task=view&id=6&Itemid=34>. Consulté le 6 avril 2009.

European Peacebuilding Liaison Office. s.d.a. *Le European Peacebuilding Liaison Office - EPLO*. En ligne. <<http://www.eplo.org/index.php?id=221>>. Consulté le 4 février 2009.

_____. s.d.b. *The Role of Civil Society (RoCS) Project*. En ligne. <<http://www.eplo.org/index.php?id=220>>. Consulté le 20 août 2007.

European Policy Centre. s.d. *Governance: Advisory Council*. En ligne. <<http://www.epc.eu/en/ae.asp?TYP=ABOUT&LV=224&see=n&PG=AE/EN/ac&AI=37>>. Consulté le 15 avril 2009.

European Policy Institutes Network. s.d. *About EPIN*. En ligne. <<http://www.epin.org/new/about>>. Consulté le 9 juin 2009.

Eurosatory. 2008. *Bilan, review*. En ligne. 8 p. <http://dmn.eurosatory.com/Portals/telechargement_commun/bilan.pdf>. Consulté le 2 décembre 2008.

Everts, Steven *et al.* 2004. *A European way of War*. Londres : Centre for European Reform, 74 p.

Fabian Society. 2009. *About the Fabian Society*. En ligne. <<http://fabians.org.uk/about-the-fabian-society>>. Consulté le 13 juin 2009.

Fabry, Elvire et Gaëtane Ricard-Nihoul (dir.). 2008. *Think Global – Act European*. En ligne. Paris : Notre Europe et Fondation pour l'innovation politique, 334 p. <http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/TGAE-FR.pdf>. Consulté le 20 mai 2009.

Faupin, Alain. 2003-2004. « La pensée au service de l'action : les *think tanks* américains ». *Revue internationale et stratégique*, no. 52, p. 97-105.

Ferry, Jean-Marc. 2004. « Face à la question européenne, quelle intégration postnationale? ». *Critique internationale*, no. 23, p. 81-96.

Floc'h, Benoît. 2009. « En vingt ans, le programme d'échange Erasmus a créé un esprit européen ». *Le Monde*. En ligne. 2 juin. <http://www.lemonde.fr/elections-europeennes/article/2009/06/01/en-vingt-ans-le-programme-d-echange-erasmus-a-cree-un-esprit-europeen_1200736_1168667.html#ens_id=1200827>. Consulté le 2 juin 2009.

Fondation pour la recherche stratégique. 2007a. *Camille Grand*. En ligne. <http://www.frstrategie.org/barreFRS/frs/chercheurs/c_grand.php>. Consulté le 6 avril 2009.

_____. 2007b. *François Heisbourg*. En ligne. <http://www.frstrategie.org/barreFRS/frs/chercheurs/f_heisbourg.php>. Consulté le 6 avril 2009.

_____. 2007c. *Présentation*. En ligne. <<http://www.frstrategie.org/barreFRS/frs/frsPresentation.php>>. Consulté le 27 juin 2009.

- Fontaine, Pascal. 2000. *Une idée neuve pour l'Europe : La déclaration Schuman – 1950-2000*. 2^e édition. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes; 43 p.
- Fortmann, Michel, Alex Macleod et Stéphane Roussel (dir.). 2003. *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*. Outremont : Athéna, 258 p.
- Forum Europe. s.d. *About Us*. En ligne. <<http://www.forum-europe.com/about.asp>>. Consulté le 27 février 2007.
- Fournier, Antonin-Xavier et Marc Chevrier. 2009. « Sarkozy et la V^e République – Du monarque républicain au Président-Soleil ». *Le Devoir*. En ligne. 1^{er} avril. <<http://ledevoir.com/2009/04/01/243009.html>>. Consulté le 1^{er} avril 2009.
- France, Sénat français, Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées. 2006a. *Proposition de règlement du Conseil instituant un instrument de stabilité*. En ligne. 3 mai. <<http://www.senat.fr/ue/pac/E2727.html>>. Consulté le 13 septembre 2007.
- _____. 2006b. *Proposition de résolution Communauté européenne et gestion des crises internationales*. En ligne. No. 367, 31 mai. <<http://www.senat.fr/rap/105-367/105-3670.html>>. Consulté le 13 septembre 2007.
- _____, Élysée. 2006c. *Sommet franco-britannique – Déclaration sur la sécurité et la défense*. En ligne. <http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/actualites/a_1_elysee/2006/juin/sommet_franco-britannique/-sommet_franco-britannique-declaration_sur_la_securite_et_la_defense.51062.html>. Consulté le 30 avril 2009.
- _____, Ministère de la Défense. 2008a. *Défense et sécurité nationale. Le livre blanc*. En ligne. Paris : La documentation française, Odile Jacob. <http://www.defense.gouv.fr/livre_blanc/les_conclusions__1/le_livre_blanc_1_integrale/le_livre_blanc_1_integrale__1>. Consulté le 10 octobre 2008.

- _____. 2008b. *Capacités de planification et de conduite des opérations*. En ligne. <http://www.defense.gouv.fr/europe_de_la_defense/la_pesd/capacites_de_l_ue/capacites_de_planification_et_de_conduite_des_operations/capacites_de_planification_et_de_conduite_des_operations>. Consulté le 25 novembre 2008.
- _____. 2008c. *Le rôle de la Commission européenne en matière d'armement*. En ligne. <<http://www.dicod.defense.gouv.fr/dga/layout/set/print/content/view/full/31422>>. Consulté le 25 novembre 2008.
- _____, site du Premier ministre. 2009, 26 mars. *Biographie Michel Barnier*. En ligne. <http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/biographie_5/acteurs/gouvernement/ministere_agriculture_peche_m617/>. Consulté le 26 mars 2009.
- _____, Représentation permanente de la France auprès de l'UE. s.d.a. *Annuaire des Think Tanks traitant des questions européennes*. En ligne. <<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article821>>. Consulté le 31 janvier 2009.
- _____. s.d.b. *Cercles de réflexion/think tanks*. En ligne. <<http://www.rpfrance.eu/spip.php?rubrique172>>. Consulté le 13 avril 2009.
- _____. s.d.c. *La PESD et le Parlement européen*. En ligne. <<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article786>>. Consulté le 31 janvier 2009.
- _____. s.d.d. *Les structures de la PESD*. En ligne. <<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article773>>. Consulté le 26 novembre 2008.
- _____. s.d.e. *Présentation*. En ligne. <<http://www.rpfrance.eu/spip.php?article221>>. Consulté le 13 avril 2009.
- Friends of Europe. s.d.a. *Atlantic Rendez-Vous 2006-07: Satellite-linked debates between Brussels and Washington DC*. En ligne. <<http://www.friendsofeurope.org/Aboutus/Whatwedo/AtlanticRendezVoussatelitelinkeddebates/tabid/532/Default.aspx>>. Consulté le 5 juin 2009.

- _____. s.d.b. *Praesidium and Trustees*. En ligne. <<http://www.friendsofeurope.org/Aboutus/Whoweare/PraesidiumandTrustees/tabid/529/Default.aspx>>. Consulté le 27 mars 2009.
- Gallet, Bertrand. 1999. *La Politique étrangère commune*. Paris : Economica, 158 p.
- Glarbo, Kenneth. 2001. « Reconstructing a Common European Foreign Policy ». Dans Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 140-157.
- Glière, Catherine (dir.). 2007. « Sécurité et défense de l'UE – Textes fondamentaux 2006 ». *Cahiers de Chaillot*, vol. VII, no. 98, 499 p.
- _____ (dir.). 2008. « Sécurité et défense de l'UE – Textes fondamentaux 2007 ». *Cahiers de Chaillot*, vol. VIII, no. 112, 547 p.
- _____ (dir.). 2009. « Sécurité et défense de l'UE – Textes fondamentaux 2008 ». *Cahiers de Chaillot*, vol. IX, no. 117, 529 p.
- Gnesotto, Nicole. 1998. *La Puissance et l'Europe*. Paris : Presses de Sciences Po, 131p.
- _____ (dir.). 2004a. *La politique européenne de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*. Paris : Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, 322 p.
- _____ (dir.). 2004b. *European Defence: A Proposal for a White Paper. Report of an Independent Task Force*. En ligne. Paris : Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, 136 p. <<http://www.iss.europa.eu/uploads/media/wp2004.pdf>>. Consulté le 10 juin 2006.

- _____. 2005. « Sécurité et défense de l'UE. Textes fondamentaux 2004 ». *Cahiers de Chaillot*, vol. V, no. 75, 446 p.
- _____. (dir.). 2006. « Sécurité et défense de l'UE - Textes fondamentaux 2005 ». *Cahiers de Chaillot*, vol. VI, no. 87, 486 p.
- _____. 2008. *Curriculum Vitae*. En ligne. <<http://union-europeenne.cnam.fr/servlet/com.univ.utils.LectureFichierJoint?CODE=1215436991944&LANGUE=0>>. Consulté le 6 avril 2009.
- Gourlay, Catriona. 2006. « Partners Apart: Enhancing Cooperation between Civil Society and EU Civilian Crisis Management in the Framework of ESDP ». Vaajakoski : AvisAnne Julien, 58 p.
- Grieco, Joseph. 1996. « State Interests and International Rule Trajectories: A Neorealist Interpretation of the Maastricht Treaty and European Economic and Monetary Union ». Dans Benjamin Frankel (dir.). *Realism: Restatements and Renewal*. Londres : Franck Cass, p. 251-305.
- Guiraudon, Virginie. 2000. « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche? ». Numéro spécial. « Sociologie de l'Europe. Mobilisations, élites et configurations institutionnelles ». *Cultures et Conflits*. En ligne. Nos. 38-39, p. 7-37. <<http://www.conflits.org/document290.html>>. Consulté le 15 octobre 2006.
- Haine, Jean-Yves (dir.). 2003. « De Laeken à Copenhague : Les textes fondamentaux de la défense européenne ». *Cahiers de Chaillot*, vol. III, no. 57, 291 p.
- Haas, Ernst. 1958. *The Uniting of Europe, Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*. Stanford : Stanford University Press, 552 p.
- _____. 1975. *The Obsolescence of Regional Integration Theory*. Berkeley : Institute of International Studies, University of California, 123 p.

- _____. 2001. « Does Constructivism Subsume Neo-functionnalism? ». Dans Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 22-31.
- Haas, Peter M. 1992. « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization*, vol. 46, no. 1, p. 1-30.
- Halimi, Serge. 2009. « L'argent ». *Le Monde diplomatique*. En ligne. Janvier. <<http://www.monde-diplomatique.fr/imprimer/16646/3519239d24>>. Consulté le 15 février 2009.
- Heisbourg, François (dir.). 2000. *Défense européenne : la mise en œuvre*. Paris : Cahiers de Chaillot, no. 42, 130 p.
- Helly, Damien et Franck Petiteville (dir.). 2005. *L'Union européenne, acteur international*. Paris : L'Harmattan, 270 p.
- Hettne, Björn et Fredrik Söderbaum. 2005. « Civilian Power or Soft Imperialism? The EU as a Global Actor and the Role of Interregionalism ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 10, no. 4, p. 535-552.
- Hyde-Price, Adrian. 2006. « Normative Power Europe: A Realist Critique ». *Journal of European Public Policy*, vol. 13, no. 2, p. 217-234.
- Hill, Christopher. 1993. « The Capability-Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, no. 3, p. 305-328.
- Hirschman, Albert O. 1970. *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*. Cambridge : Harvard University Press, 162 p.
- Hoffmann, Stanley. 1982. « Reflections on the Nation-State in Western Europe Today ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 21, nos. 1-2, p. 21-37.

- _____. 1995. « Obsolete and Obsolete? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe » (1966). Dans *The European Sisyphus. Essays on Europe 1964-1994*. Boulder : Westview, p. 71-106.
- _____. 2000. « Toward a Common European Foreign and Security Policy ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, no. 2, p. 189-198.
- Hooghe, Liesbet et Gary Marks. 2001. *Multi-level Governance and European Integration*. Lanham : Rowman and Littlefield, 251 p.
- Howorth, Jolyon. 2000. *L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi?*. Paris : Cahiers de Chaillot, no. 43, 119 p.
- _____. 2001. « European Defence and Changing Politics of the European Union: Hanging Together or Hanging Separately? ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, no. 4, p. 765-789.
- _____. 2003a. « Ideas and Discourse in the Construction of a European Security and Defense Policy for the Twenty-first Century ». Dans Alexander Moens, Lenard J. Cohen et Allen G. Sens (dir.). *NATO and European Security: Alliance Politics from the End of the Cold War to the Age of Terrorism*. Westport : Praeger, p. 37-54.
- _____. 2003b. « France, Britain and the Euro-Atlantic Crisis ». *Survival*, vol. 45, no. 4, p. 173-192.
- _____. 2004. « Discourse, Ideas and Epistemic Communities in European Security and Defence Policy ». *West European Politics*, vol. 27, no. 2, p. 211-234.
- _____. 2007. *The Security and Defence Policy in the European Union*. Londres : Palgrave MacMillan, 315 p.

Huysmans, Jef. 1998a. « The Question of the Limit: Desecuritisation and the Aesthetics of Horror in Political Realism ». *Millennium*, vol. 27, no. 3, p. 569-589.

_____. 1998b. « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité ». *Cultures et Conflits*. En ligne. Nos. 31-32. <http://www.conflits.org/article.php3?id_article=330>. Consulté le 7 avril 2004.

_____. 2002. « Defining Social Constructivism in Security Studies: The Normative Dilemma of Writing Security ». *Alternatives*, vol. 27, no. spécial, p. 41-62.

Institut Aspen France. s.d. *Présentation*. En ligne. <<http://www.aspenfrance.org/>>. Consulté le 27 mars 2009.

Institut de relations internationales et stratégiques. s.d.a. *Accueil*. En ligne. <<http://www.iris-france.org/iris/presentation.php>>. Consulté le 25 juin 2009.

_____. s.d.b. *Accueil-Agenda des manifestations*. En ligne. <<http://www.iris-france.org/manifestations/agenda2007.php>>. Consulté le 30 avril 2009.

_____. s.d.c. *Conseil d'administration*. En ligne. <<http://www.iris-france.org/iris/conseil-administration.php>>. Consulté le 27 mars 2009.

_____. s.d.d. *L'expertise stratégique en toute indépendance*. En ligne. <http://www.iris-france.org/fr/pages/presentation_ipris.php3>. Consulté le 4 février 2009.

Institut d'études de sécurité de l'Union européenne. s.d.a. *Research Fellows*. En ligne. <<http://www.iss.europa.eu/index.php?id=125>>. Consulté le 25 mars 2009.

_____. s.d.b. *Sur l'IES*. En ligne. <<http://www.iss.europa.eu/>>. Consulté le 28 février 2007.

Institut français des relations internationales. s.d. *À propos de l'IFRI*. En ligne. <http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/a_propos/a_propos_de_l_ifri_1046885_923539>. Consulté le 15 juin 2009.

Intelligence Online. 2006. *Paris veut mettre de l'ordre dans ses études politiques et militaires*. En ligne. Édition française, no. 517, 10 février. <<http://www.intelligenceonline.fr/NETWORKS/FILES/517/517.asp?rub=networks>>. Consulté le 2 juin 2007.

International Crisis Group. 2005. « EU Crisis Response Capability Revisited ». *Europe Report*. En ligne, no. 160, 59 p. <<http://www.crisisgroup.org/>>. Consulté le 10 octobre 2006.

_____. 2009, février. *À propos de Crisis group*. En ligne. <<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=208&l=2>>. Consulté le 4 février 2009.

_____. s.d. *Lord Patten of Barnes*. En ligne. <<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4211>>. Consulté le 9 avril 2009.

International Institute for Strategic Studies. 2009, 13 juin. *About the IISS*. En ligne. <<http://www.iiss.org/about-us/>>. Consulté le 13 juin 2009.

Irondele, Bastien. 2002-2003. « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique? ». *Revue internationale et stratégique*, no. 48, p. 79-88.

_____. 2005. « L'Europe de la défense à la croisée des chemins? ». *Critique internationale*, no. 26, p. 45-55.

- _____. 2008a. « Quelle européanisation de la sécurité au sein de l'Union européenne? ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 39-51.
- _____. 2008b. « Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire ». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, no. 1, p. 117-131.
- Irondele, Bastien et Pascal Vennesson. 2002. « La défense européenne : un objet de science politique ». *Politique européenne*, no. 8, p. 5-12.
- Jachtenfuchs, Markus. 2001. « The Governance Approach to European Integration ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, no. 2, p. 245-264.
- Jennings, Colin. 2003-2004. « Wilton Park : constitution de solidarités informelles et construction sociale des grands "problèmes internationaux" ». *Revue internationale et stratégique*, no. 52, p. 119-122.
- Jervis, Robert. 1983. « Security Regimes ». Dans Stephen Krasner (dir.). *International Regimes*. Ithaca : Cornell University Press, p. 173-194.
- Jones, Seth. 2007. *The Rise of European Security Cooperation*. Cambridge: Cambridge University Press, 301 p.
- Kagan, Robert. 2002. « Power and Weakness ». *Policy Review*. En ligne. No. 113. <http://www.policyreview.org/JUN02/kagan_print.html>. Consulté le 18 août 2004.
- _____. 2003. *La puissance et la faiblesse : les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*. Traduit de l'anglais par Fortunato Israël. Paris : Plon, 160 p.
- Kauppi, Niilo. 2003. « Bourdieu's Political Sociology and the Politics of European Integration ». *Theory and Society*, vol. 32, p. 775-789.

- Keck, Margaret E. et Kathryn Sikkink. 1998. *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca/Londres : Cornell University Press, 228 p.
- Kelstrup, Morten et Michael C. Williams (dir.). 2000. *International Relations and the Politics of European integration: Power, Security and Community*. Londres/New York : Routledge, 304 p.
- Keohane, Robert et Joseph Nye. 1971a. « Transnational Relations and World Politics: An Introduction ». *International Organization*, vol. 25, no. 3, p. 329-349.
- _____ (dir.). 1971b. « Transnational Relations and World Politics ». Numéro spécial. *International Organization*, vol. 25, no. 3, p. 329-758.
- _____ (dir.). 1973. *Transnational Relations and World Politics*. Cambridge : Harvard University Press, 428 p.
- _____. 1977. *Power and Interdependence. World Politics in Transition*. Boston : Little Brown, 273 p.
- Keohane, Robert et Lisa L. Martin. 1995. « The Promise of Institutionalist Theory ». *International Security*, vol. 20, no. 1, p. 39-51.
- Keohane, Robert et Stanley Hoffmann (dir.). 1991. *The new European Community: Decision-making and Institutional Change*. Boulder : Westview Press, 208 p.
- Kirchner, Emil J. 2006. « The Challenge of European Union Security Governance ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, no. 5, p. 947-968.
- _____. 2007a. « Regional and global security. Changing Threats and Institutional Responses ». Dans E. J. Kirchner et James Sperling (dir.). *Global Security*

Governance. Competing Perceptions of Security in the 21st Century. Londres/New York : Routledge, p. 3-22.

_____. 2007b. « European Union: the European Security Strategy versus National Preferences ». Dans E. J. Kirchner et James Sperling (dir.). *Global Security Governance. Competing Perceptions of Security in the 21st Century.* Londres/New York : Routledge, p. 113-133.

Kirchner, Emil et James Sperling. 2002. « The New Security Threats in Europe: Theory and Evidences ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 7, no. 4, p. 423-452.

_____. (dir.). 2007. *Global Security Governance. Competing Perceptions of Security in the 21st Century.* Londres/New York : Routledge, 290 p.

Koopmans, Ruud et Jessica Erbe. 2003. « Towards a European Public Sphere? Vertical and Horizontal Dimensions of Europeanised Political Dimension ». *Discussion Paper, WZB.*

Krahmann, Elke (dir.). 2003a. *Multilevel Networks in European Foreign Policy.* Aldershot : Ashgate, 193 p.

_____. 2003b. « Conceptualizing Security Governance ». *Cooperation and Conflict*, vol. 38, no. 1, p. 5-26.

_____. 2005. *New Threats and New Actors in International Security.* Londres : Palgrave MacMillan, 248 p.

Krasner, Stephen. 1983. *International Regimes.* Ithaca : Cornell University Press, 372p.

Lavallée, Chantal. 2007. « La gouvernance de la sécurité au sein de l'UE : un nouveau défi pour le Canada ». *Review of European and Russian Affairs.* En ligne. Vol. 3, no. 2.

<http://www.europeanrussianaffairs.com/index.php?option=com_content&task=view&id=50&Itemid=46>. Consulté le 10 mars 2008.

_____ (dir.). 2008. *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, 138 p.

_____. 2009. « La prolifération des blocs régionaux : vers une reconfiguration du système international? ». Dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.). *Introduction aux relations internationales. Théories, pratiques et enjeux*. Montréal : Chenelière Éducation, p. 139-157.

Le Monde. 2009. « Londres soutient Tony Blair pour le poste de président de l'UE ». *Le Monde*. En ligne. 15 juillet. <http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/07/15/londres-soutient-tony-blair-pour-le-poste-de-president-de-l-ue_1219138_3214.html#ens_id=1203688>. Consulté le 17 juillet 2009.

Lequesne, Christian. 1998. « Comment penser l'Union européenne? ». Dans Marie-Claude Smouts (dir.). *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 103-134.

Lequesne, Christian et Andy Smith. 1997. « Union européenne et science politique : où en est le débat théorique? ». *Cultures et Conflits*. En ligne. No. 28. <<http://www.conflits.org/document377.html>>. Consulté le 12 janvier 2006.

Leonard, Mark. 2006. *Pourquoi l'Europe dominera le 21^e siècle*. Traduit de l'anglais par Fortunato Israël. Paris : Plon, 218 p.

Leparmentier, Arnaud et Rafaële Rivais. 2008. « Bataille d'influence entre le Parlement et le Conseil ». *Le Monde*. En ligne. 21 février. <http://lemonde.fr/web/imprimer_element/0,40-0@2-3214,50-1014071,0.html>. Consulté le 21 février 2008.

- Lindberg, Leon. 1963. *The Political Dynamics of European Economic Integration*. Stanford : Stanford University Press, 367 p.
- Loisel, Sébastien. 2004. « Entente cordiale ou moteur européen? La coopération militaire franco-britannique depuis la fin de la Guerre froide ». Dans Frédéric Charillon (dir.). *Cent ans d'Entente cordiale : la défense au Royaume-Uni*. Collection « Les Champs de Mars », no. 15. Paris : La Documentation française, p. 37-62.
- Lyonès, Frank. 2008. « Recherche européenne : Big Brother rafle la mise », *Vivagora*. En ligne. 27 novembre. <<http://www.vivagora.org/spip.php?article355>>. Consulté le 4 février 2009.
- Macleod, Alex. 2004a. « Avant-propos ». *Revue Études internationales*, vol. 35, no. 1, p. 5-6.
- _____. 2004b. « Les études de sécurité : constructivisme dominant au constructivisme critique ». *Cultures et Conflits*. En ligne. No. 54. <<http://www.conflits.org/document.php?id=1525>>. Consulté le 10 septembre 2005.
- Macleod, Alex et Dan O'Meara (dir.). 2007. *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Outremont : Athéna, 515 p.
- Macleod, Alex, Evelyne Dufault et Frédérick Guillaume Dufour (dir.). 2004a. *Relations internationales. Théories et concepts*. 2^e édition. Outremont : Athéna, 301 p.
- Macleod, Alex, Isabelle Masson et David Morin. 2004b. « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales ». *Revue Études internationales*, vol. 35, no. 1, p. 7-24.
- Madariaga-College of Europe Foundation. 2008. *Welcome*. En ligne. <<http://www.madariaga.org/>>. Consulté le 6 avril 2009.

- Magnette, Paul. 2003. *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de Sciences Po, 285 p.
- Makki, Sami. 2008. « Les acteurs privés dans le développement capacitaire de la PESD : enjeux, perspectives ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 73-86.
- Manners, Ian. 2002. « Normative Power Europe: a Contradiction Terms? ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, no. 2, p. 235-258.
- Marks, Gary *et al.* 1996. « European Integration since the 1980s. State Centric Versus Multilevel Governance ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, p. 343-378.
- Martin, John Levi. 2003. « What is Field Theory? ». *American Journal of Sociology*, vol. 109, no. 1, p. 1-40.
- Masclat, Jean-Claude. 2001. *L'union politique de l'Europe*. 8^e édition. Collection « Que sais-je? », no. 1527. Paris : Presses Universitaires de France, 126 p.
- Masson, Hélène et Cédric Paulin. 2005. « Le marché de défense : concept et réalité ». *Notes de la FRS*. En ligne. 29 novembre, 13 p. <http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/marche_defense.pdf>. Consulté le 20 novembre 2007.
- Mauil, Hanns W. 2000. « Germany and the Use of Force: Still a "Civilian Power"? », *Survival*, vol. 42, no. 2, p. 56-80.
- Maulny, Jean-Pierre. 2004. « La recherche en matière de défense : enjeux et perspectives ». *Revue internationale et stratégique*, no. 55, p. 77-81.
- Maury, Jean-Pierre. 1996. *La construction européenne la sécurité et la défense*. Paris : Presses Universitaires de France, 332 p.

- Mazey, S. et J. Richardson. 2001. « Interest Group and EU Policymaking: Organisational logic and Venue Shopping ». Dans Jeremy Richardson (dir.). *European Union: Power and Policy Making*. Londres : Routledge, p. 217-237.
- Mearsheimer, John. 1990. « Back to the Future: Instability in Europe after the Cold War ». *International Security*, vol. 15, no. 1, p. 5-56.
- Mérand, Frédéric. 2003. « Dying for the Union? Military Officers and the Creation of a European Defence Force ». *European Societies*, vol. 5, no. 3, p. 253-281.
- _____. 2006. « Social Representations in the European Security and Defence Policy ». *Cooperation and Conflict*, vol. 41, no. 2, p. 131-152.
- _____. 2008a. « L'Europe des diplomates, l'Alliance des militaires. La PESD comme enjeu de luttes symboliques ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 55-72.
- _____. 2008b. *European Defence Policy: Beyond the Nation State*. Oxford : Oxford University Press, 181 p.
- _____. 2009. « European Defense: A Structural Constructivist Approach ». *Working Paper*, 23 p.
- Mérand, Frédéric et Vincent Pouliot. 2008. « Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 41, no. 3, p. 603-625.
- Michel, Hélène. 2007. « La “société civile” dans la “gouvernance européenne”. Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, nos. 1-2, p. 30-37.

Missiroli, Antonio. 2004. « Qui décide et comment ça marche? ». Dans Nicole Gnesotto (dir.). *La politique européenne de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*. Paris : Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne, p. 59-78.

_____. 2008. « Une question d'argent : le financement de la gestion de crise au sein de l'UE ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 115-125.

Mitrany, David. 1966. *A Working Peace System*. Chicago : Quadrangle Books, 221 p.

Monnet, Jean. 1976. *Mémoires*. Paris : Fayart, 825 p.

Moravcsik, Andrew. 1991. « Negotiating the Single European Act. National Interests and Conventional Statecraft in European Community ». *International Organization*, vol. 45, no. 1, p. 19-56.

_____. 1993. « Preferences and Power in the European Community: a Liberal Intergovernmentalist Approach ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, no. 4, p. 473-524.

_____. 1994. « Why the European Community Strengthens the State: Domestic Politics and International Cooperation ». *Working Paper*, no. 52. Harvard University : Center for European Studies, 79 p.

_____. 1998. *The Choice of Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*. Ithaca : Cornell University Press, 514 p.

_____. 1999. « "Is Something Rotten in the State of Denmark?" Constructivism and European Integration ». *Journal of European Public Policy*, vol. 6, no. 4, p. 669-681.

- _____. 2001. « Constructivism and European Integration: A Critique ». Dans Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 176-188.
- _____. 2005. « The European Constitutional Compromise and the Neofunctionalist Legacy ». *Journal of European Public Policy*, vol. 12, no. 2, p. 349-386.
- Müller-Brandeck-Bocquet, Gisela. 2002. « The New CFSP and ESDP Decision-Making System of the European Union ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 7, no. 3, p. 257-282.
- Notre Europe. 2008a. *Penser l'unité de l'Europe*. En ligne. 23 mai. <<http://www.notre-europe.eu/fr/axes/visions-deurope/travaux/publication/la-contribution-de-treize-think-tanks-europeens-au-trio-des-presidences-francaise-tcheque-et-suedoi/>>. Consulté le 20 juin 2009.
- _____. 2008b. *Troisième Forum européen des think tanks*. En ligne. 19-20 septembre. <http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/Programme_Forum_europ_en_des_think_tanks_-_Paris_19-20_septembre.doc>. Consulté le 21 juin 2009.
- Nouvelle République. 2008. *Michel Barnier*. En ligne. <http://www.nouvelrepublique.eu/index.php?section=detail_text&id=13>. Consulté le 27 mars 2009.
- Nuttall, Simon. 1997. « Two Decades of EPC Performances ». Dans Elfriede Regelsberger, Philippe de Schoutheete de Tervarent et Wolfgang Wessels (dir.). *Foreign Policy of the European Union: From EPC to CFSP and Beyond*. Londres : Lynne Rienner Publishers, p. 19-39.
- O'Donnell, Clara Marina. 2009. « The EU Finally Opens up the European Defence Market ». *Policy brief*. En ligne. Londres : Centre for European Reform, juin, 5 p. <http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief_defencemarket_june09.pdf>. Consulté le 20 juin 2009.

- Ojanen, Hannia. 2006. « The EU and NATO: Two Competing Models for a Common Defence Policy ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, no. 1, p. 57-76.
- Olsson, Christian. 2003. « Vrai ou faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées ». *Cultures et Conflits*. En ligne. No. 52, p. 11-48. <<http://www.conflits.org/document.php?id=975>>. Consulté le 10 janvier 2005.
- O'Meara, Dan et Chantal Lavallée. 2005. « Construire des ponts ou s'asseoir sur la clôture. La politique étrangère britannique depuis l'invasion de l'Irak ». Dans Alex Macleod et David Morin (dir.). *Diplomaties en guerre. Sept États face à la crise irakienne*. Outremont : Athéna, p. 37-68.
- Organisation du Traité de l'Atlantique nord. 2009, mise à jour du 24 mars. *OTAN-UE : un partenariat stratégique*. En ligne. <<http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.html>>. Consulté le 7 avril 2009.
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. s.d. *Glossaire-Sui Generis*. En ligne. <<http://www.wipo.int/tk/fr/glossary/index.html#suigeneris>>. Consulté le 23 novembre 2007.
- Parlement européen, Direction générale de la Recherche et de la Documentation. 1985. *Sécurité et armements : le rôle du Parlement européen en relation avec le travail de la communauté européenne et la coopération politique européenne*. Recherche et documentation, séries politiques. En ligne. No. 9, mars, 19 p. <<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies/download.do?file=7945>>. Consulté le 10 septembre 2007.
- _____. 2008, mise à jour 18 avril. *Mettre Galileo sur orbite d'ici 2013*. En ligne. <<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&type=IM-PRESS&reference=20080414BKG26528#title1>>. Consulté le 30 janvier 2009.
- _____, Service presse, Direction des médias. 2009a. *Le Parlement européen adopte le paquet défense à une large majorité*. En ligne. 20 janvier, 2 p. <http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/public/story/20090115STO46438/20090115STO46438_fr.pdf>. Consulté le 2 février 2009.

_____. 2009b, mise à jour du 11 juin. *Règlement du Parlement européen*. En ligne. <<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+RULES-EP+20090309+ANN-07+DOC+XML+V0//FR>>. Consulté le 15 juin 2009.

_____. s.d.a. *Activities: Studies*. En ligne. <<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies/searchPerform.do>>. Consulté le 6 novembre 2008.

_____. s.d.b. *Affaires étrangères*. En ligne. <<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/homeCom.do?language=FR&body=AFET>>. Consulté le 29 janvier 2009.

_____. s.d.c. *Welcome to our Studies page*. En ligne. <<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies/searchPerform.do>>. Consulté le 6 novembre 2008.

Parti populaire européen. s.d. *What is EIN?*. En ligne. <http://www.europeanideasnetwork.com/index.php?option=com_content&task=view&id=283&Itemid=172>. Consulté le 6 avril 2009.

Pérouse De Montclos, Marc-Antoine. 2009. « Les fondations politiques dans les relations internationales ». *Politique étrangère*, no. 1, p. 189-200.

Petiteville, Franck. 2006. *La politique internationale de l'Union européenne*. Paris : Presses de Sciences Po, 272 p.

Pnevmticou, Lydia N. 2001. « Aspects juridiques de la politique européenne de sécurité et de défense ». *Occasional paper*. En ligne. No. 31, 26 p. <<http://www.iss.europa.eu/occasion/occ31f.html>>. Consulté le 20 octobre 2007.

Pollack, Mark A. 2001. « International Relations Theory and European Integration ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, no. 2, p. 221-244.

- Pond, Elizabeth. 1999. « Kosovo: Catalyst for Europe ». *The Washington Quarterly*, vol. 22, no. 4, p. 77-92.
- Posen, Barry. 2004. « Showing Ideas as Causes: The Origins of the European Union ». *The International Spectator*, vol. 39, no. 1, p. 5-17.
- _____. 2006. « European Union Security and Defense Policy: Response to Unipolarity? ». *Security Studies*, vol. 15, no. 2, p. 149-186.
- Pouliot, Vincent et Niels Lachmann. 2004. « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international ». *Revue internationale et stratégique*, no. 54, p. 131-140.
- Pouliot, Vincent. 2008. « The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities ». *International Organization*, vol. 62, p. 257-288.
- Quatremer, Jean. 2006. « Coullisse de Bruxelles : Les déjeuners de l'ambassadeur ». *Libération*. En ligne. 23 janvier. <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coullisses/2006/01/les_djeuners_de.html>. Consulté le 3 février 2006.
- Quermonne, Jean-Louis. 2004. « L'Union européenne: objet ou acteur de sa constitution? Essai sur la portée d'une politique institutionnelle à long terme ». *Revue française de science politique*, vol. 54, no. 2, p. 221-236.
- _____. 2006. *Les régimes politiques occidentaux*. 5^e édition. Paris : Le Seuil, 337p.
- Radio-Canada. 2009a. « Une journée bien chargée ». *Radio-Canada*. En ligne. 21 janvier. <<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2009/01/21/007-Obama-decisions-lundi.shtml#>>. Consulté le 22 janvier 2009.

- _____. 2009b. « Louise Arbour à la tête de l'ICG ». *Radio-Canada*. En ligne. 13 mars. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2009/03/13/001-arbour_icg.shtml#>. Consulté le 13 mars 2009.
- Ricard, Philippe. 2008a. « Bruxelles : la ligne de CV qui vaut de l'or ». *Le Monde*. En ligne. 4 septembre. <<http://www.lemonde.fr/europe/article/2008/09/03/bruxelles-la-ligne-de-cv-qui-vaut-de-l-or-Europe.html>>. Consulté le 4 septembre 2008.
- _____. 2008b. « Les lobbies invités à se faire connaître ». *Le Monde*. En ligne. 4 septembre. <<http://www.lemonde.fr/europe/article/2008/09/03/les-lobbies-invites-a-se-faire-connaître-Europe.html>>. Consulté le 4 septembre 2008.
- _____. 2009. « La montée en puissance du Parlement européen se confirme ». *Le Monde*. En ligne. 29 mai. <http://www.lemonde.fr/elections-europeennes/article/2009/05/28/la-montee-en-puissance-du-parlement-se-confirme_1199119_1168667.html#ens_id=1169393>. Consulté le 29 mai 2009.
- Richardson, Jeremy. 1995. « Approches de la décision politique nationale et européenne fondées sur l'acteur : communautés de politique publique, réseaux par questions et communautés épistémiques ». Dans Patrick Galès et Mark Thatcher (dir.). *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*. Paris : L'Harmattan, p. 167-191.
- Ridet, Philippe. 2009. « Regain de pensée politique en Italie ». *Le Monde*. En ligne. 11 juillet. <http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/07/10/regain-de-pensee-politique-en-italie_1217466_3214.html#ens_id=1191686>. Consulté le 11 juillet 2009.
- Rieker, Pernille. 2004. « Europeanization of Nordic Security. The European Union and the Changing Security Identities of the Nordic States ». *Cooperation and Conflict: Journal of Nordic International Studies Association*, vol. 39, no. 4, p. 369-392.

- Risse, Thomas. 2004. « Social Constructivism and European Integration ». Dans Antje Wiener et Thomas Diez (dir.). *European Integration Theory*. Oxford : Oxford University Press, p. 159-176.
- Risse-Kippen, Thomas. 1996. « Exploring the Nature of the Beast: International Theory and Comparative Policy Analysis Meet the European Union ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, no. 1, p. 1-39.
- Rosamond, Ben. 2007. « European Integration and the Social Science of EU Studies: the Disciplinary Politics of a Subfield ». *International Affairs*, vol. 83, no. 1, p. 231-252.
- Royal United Services Institute. 2009. *About us*. En ligne. <<http://www.rusi.org/about/>>. Consulté le 13 juin 2009.
- Royaume-Uni, Foreign and Commonwealth Office. 2008. *Who we work with*. En ligne. <<http://collections.europarchive.org/tna/20080205132101/http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1070037763223>>. Consulté le 15 juin 2009.
- Rutten, Maartje (dir.). 2001. « De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne ». *Cahiers de Chaillot*, vol. I, no. 47, 242 p.
- _____ (dir.). 2002. « De Nice à Laeken : Les textes fondamentaux de la défense européenne ». *Cahiers de Chaillot*, vol. II, no. 51, 210 p.
- Sanderson, Claire. 2003. *L'impossible alliance? France, Grande-Bretagne, et défense de l'Europe (1945-1958)*. Paris : Publications de la Sorbonne, 471 p.
- Sarkozy, Nicolas. 2009. *Discours de Monsieur le Président de la République. Clôture du colloque sur « La France, la défense européenne et l'OTAN au XXI^e siècle »*. En ligne. Paris, 11 mars. <http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=list&cat_id=7&lang=fr&page=3>. Consulté le 15 mars 2009.

Saurugger, Sabine. 2002. « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire ». *Revue française de science politique*, vol. 52, no. 4, p. 375-401.

_____. 2004. « Conceptualiser l'intégration européenne : état de l'art théorique ». *Revue internationale et stratégique*, no. 54, p. 165-176.

_____. 2005. « L'expertise comme répertoire d'action : accès et contrôle de l'industrie nucléaire dans le système institutionnel de l'Union européenne ». Dans Laurence Dumoulin *et al.* (dir.). *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, p. 319-339.

_____. 2006. « Les groupes d'experts, une porte d'entrée de la société civile dans le processus décisionnel? ». Dans Céline Belot et Bruno Cautrès (dir.). *La vie démocratique de l'Union européenne*. Paris : La Documentation française, p. 47-64.

_____. 2007a. « Differential Impact: Europeanizing French Non-state Actors ». *Journal of European Public Policy*, vol. 14, no. 7, p. 1079-1097.

_____. 2007b. « Democratic "Misfit"? Conceptions of Civil Society Participation in France and the European Union ». *Political Studies*, vol. 55, no. 2, p. 384-404.

_____. 2008. « Une sociologie de l'intégration européenne? ». *Politique européenne*, vol. 2, no. 25, p. 5-22.

Saurugger, Sabine et Emiliano Grossman. 2004. « Les groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde ». *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, no. 4, p. 507-529.

_____. 2006a. « Les groupes d'intérêt français. Transformation des rôles et des enjeux politiques ». *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 2, p. 197-203.

_____. 2006b. « Les groupes d'intérêt au secours de la démocratie? ». *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 2, p. 299-321.

Scheeck, Laurent. 2005. « Les interprètes de l'ambivalence. La relation UE-OTAN et les nouveaux acteurs de la PESD ». Dans Frédéric Charillon (dir.). *L'eupéanisation de la défense*. Collection « Les Champs de Mars », no. 16. Paris : La Documentation française, p. 29-55.

_____. 2008. « Concurrence, coopération et complémentarité dans le paysage européen de la sécurité et de la défense : vers un découplage silencieux entre l'UE et l'OTAN? ». Dans Chantal Lavallée (dir.). *L'Europe de la défense : acteurs, enjeux et processus*. Collection « Les Champs de Mars », no. 19. Paris : La Documentation française, p. 89-102.

Schmidt, Vivien A. 2006. *Democracy in Europe: The EU and National Politics*. Oxford : Oxford University Press, 328 p.

_____. 2007. « L'Union européenne crée-t-elle ou détruit-elle la démocratie? ». *Politique étrangère*, no. 3, p. 517-528.

Schmitt, Burhard. 2005. *Le programme européen de recherche sur la sécurité (PERS)*. Les jeudis du CHEAR-Ministère de la Défense-DGA. En ligne. 20 octobre, p. 87-100. <<http://www.chear.defense.gouv.fr/fr/pdef/RDVCHEAR2006pdf/RDVCHEAr2006p87.pdf>>. Consulté le 20 octobre 2008.

Schwok, René. 2005. *Théories de l'intégration européenne*. Paris : Montchrestien, 154 p.

SecEUR. s.d. *Trouver votre place sur le marché européen de la sécurité*. En ligne. <http://www.seceur.info/seceur/index_fr.html>. Consulté le 3 février 2009.

Secrétariat du Conseil. 2009, mise à jour du 15 juillet. *Direction générale E : Affaires extérieures et politico-militaires*. En ligne. <<http://europa.eu/whoiswho/public/index.cfm?fuseaction=idea.hierarchy&nodeID=7434&lang=fr>>. Consulté le 15 juillet 2009.

Sécurité européenne. 2009, 4 février. *Aerospace and Defense Industry News*. En ligne. <<http://european-security.com/index.php>>. Consulté le 4 février 2009.

Security and Defence Agenda. s.d. *What we do*. En ligne. <http://www.securitydefenceagenda.org/what_we_do.asp>. Consulté le 27 février 2007.

Sellal, Pierre. 2006. « La place de la France à Bruxelles, reflet de son influence dans le monde ». *Revue internationale et stratégique*, no. 63, p. 195-198.

Sending, Ole J. et Iver B. Neumann. 2006. « Governance to Governmentality: Analysing NGOs, States, and Power ». *International Studies Quarterly*, vol. 50, no. 3, p. 651-672.

Smith, Andy. 2000. « Institutions et intégration européenne. Une méthode de recherche pour un objet problématisé ». Chap. in *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en sciences politiques*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP). Paris : Presses universitaires de France, p. 229-252.

Smith, Michael. 2003. « The Framing of European Foreign and Security Policy: Towards a Post-modern Policy Framework? ». *Journal of European Public Policy*, vol. 10, no. 4, p. 556-575.

_____. 2004. « Toward a Theory of EU Foreign Policy-making: Multi-level Governance, Domestic Politics, and National Adaptation to Europe's Common Foreign and Security Policy ». *Journal of European Public Policy*, vol. 11, no. 4, p. 740-758.

- Smith, Steve. 2000. « The Increasing Insecurity of Security Studies: Conceptualizing Security in the Last Twenty Years ». Dans Stuart Croft et Terry Terriff (dir.). *Critical Reflections on Security and Change*. Londres : Frank Cass, p. 72-101.
- _____. 2001a. « Reflectivist and Constructivist Approaches to International Theory ». Dans John Baylis et Steve Smith (dir.). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, 2^e édition. Oxford : Oxford University Press, p. 224-249.
- _____. 2001b. « Social Constructivisms and European Studies ». Dans Thomas Christiansen *et al.* (dir.). *The Social Construction of Europe*. Londres : Sage Publications, p. 189-198.
- Snyder, Richard, H. W. Bruck et Burton Sapin (dir.). 1962. *Foreign Policy Decision-Making: an Approach to the Study of International Politics*. New York : Free Press of Glencoe, 274 p.
- Stockholm International Peace Research Institute. 2009. *About SIPRI*. En ligne. <<http://www.sipri.org/about>>. Consulté le 10 juin 2009.
- Swedish Institute for European Policy Studies. s.d. *About SIEPS*. En ligne. <<http://www.sieps.se/en/om-sieps.html>>. Consulté le 10 juin 2009.
- Tenzer, Nicolas. 2003-2004. « Organiser l'influence : une stratégie intellectuelle pour la France ». *Revue internationale et stratégique*, no. 52, p. 89-96.
- _____. 2008. *Quand la France disparaît du monde*. Paris : Éditions Grasset, 138p.
- Thalès. 2009a, mise à jour du 31 mai. *Actionnariat*. En ligne. <<http://www.thalesgroup.com/Group/Investors/Actionnariat/>>. Consulté le 22 juin 2009.

- _____. 2009b. *Historique : Des origines en 1893 jusqu'en 2009*. En ligne. <http://www.thalesgroup.com/Group/About_us/Historique/>. Consulté le 16 juin 2009.
- The Economist. 2007. « The think-tanks that miss the target ». *The Economist*, 9 juin, p. 34.
- The Foreign Policy Centre. s.d. *About us*. En ligne. <<http://fpc.org.uk/about/>>. Consulté le 22 mai 2009.
- The Guardian. 2002. « The new liberal imperialism ». *The Guardian*. En ligne. 7 avril. <<http://www.guardian.co.uk/world/2002/apr/07/1/print>>. Consulté le 27 mars 2009.
- Thym, Daniel. 2006. « Beyond Parliament's Reach? The Role of the European Parliament in the CFSP ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 11, no. 1, p. 109-127.
- Toje, Asle. 2008. « The Consensus-Expectations Gap: Explaining Europe's Ineffective Foreign Policy ». *Security Dialogue*, vol. 39, no. 1, p. 121-141.
- Tonra, Ben. 2000. « Committees in Common: Committee Governance and CFSP ». Dans Thomas Christiansen et Emil Kirchner (dir.). *Committee Governance in the European Union*. Manchester/New York : Manchester University Press, p. 145-160.
- _____. 2003. « Constructing the Common Foreign and Security Policy: The Utility of a Cognitive Approach ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, no. 4, p. 731-756.
- Toute l'Europe. s.d. *Toute l'Europe en un clic*. En ligne. <<http://www.touteurope.fr/>>. Consultée le 9 février 2009.

- Transatlantic Policy Network. 2009, 18 juin. *Home*. En ligne. <<http://www.tponline.org/index.html>>. Consulté le 18 juin 2009.
- Traynor, Ian. 2009. « President Blair? Former PM in Frame to Become First Head of EU, Says Kinnock ». *The Guardian*. En ligne. 15 juillet 2009. <<http://www.guardian.co.uk/politics/2009/jul/15/tony-blair-eu-presidency/print>>. Consulté le 17 juillet 2009.
- Treacher, Adrian. 2004. « From Civilian Power to Military Actor: the EU's Resistable Transformation ». *European Foreign Affairs Review*, vol. 9, no. 1, p. 49-66.
- Union de l'Europe occidentale. 2002. *Qu'est-ce que l'UEO aujourd'hui?*. En ligne. <http://www.weu.int/index_fr.html>. Consulté le 11 janvier 2009.
- Union européenne. 2006a. « Accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière ». *Journal officiel de l'Union européen*. En ligne. 14 juin 2006/C139/01. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2006:139:0001:0017:FR:PDF>>. Consulté le 10 septembre 2007.
- _____. 2006b. « Règlement (CE) no. 1717/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 instituant un instrument de stabilité ». *Journal officiel de l'Union européenne*. En ligne. 24 novembre, L327/1, 11 p. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0001:0011:FR:PDF>>. Consulté le 10 janvier 2009.
- _____. 2008. « Version consolidée du traité sur l'Union européenne ». *Journal officiel de l'Union européenne*. En ligne. 9 mai, C115/13. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0013:0045:FR:PDF>>. Consulté le 10 septembre 2008.

- Uterwedde, Henrik. 2001. « À la recherche d'un nouveau rôle ». Dans Frédéric Charillon (dir.). *Les politiques étrangères, ruptures et continuités*. Paris : La Documentation française, p. 151-178.
- Védrine, Hubert. s.d. *Biographie*. En ligne. <http://www.hubertvedrine.net/index.php?id_rubrique=1>. Consulté le 26 mars 2009.
- Viau, Hélène. 1999. « La (re)conceptualisation de la sécurité dans les théories réaliste et critique : quelques pistes de réflexion sur les concepts de sécurité humaine et de sécurité globale ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 124 p.
- Waeber, Ole. 1995a. « Securitization and Desecuritization ». Dans Ronnie D. Lipschutz (dir.). *On Security*. New York : Columbia University Press, p. 46-86.
- _____. 1995b. « Identity, Integration and Security. Solving the Sovereignty Puzzle in E.U. Studies ». *Journal of International Affairs*, vol. 48, no. 2, p. 389-431.
- _____. 1998. « Insecurity, Security, and Asecurity in the West European Non-war Community ». Dans Emmanuel Adler et Michel Barnett (dir.). *Security Communities*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 69-118.
- _____. 2000. « The EU as a Security Actor: Reflections from a Pessimistic Constructivist on Post-sovereign Security Actors ». Dans Morten Kelstrup et Michael C. Williams (dir.). *International Relations and the Politics of European Integration: Power, Security and Community*. Londres/New York : Routledge, p. 250-294.
- Walker, David. 2008. « Prospect Think tank of the Award 2008 ». *Prospect Magazine*. En ligne. No. 151. <http://www.prospect-magazine.co.uk/article_details.php?id=10408>. Consulté le 20 mai 2009.

- Walker, R.B.J. 1993. *Inside/Outside: International Relations as Political Theory*. Cambridge : Cambridge University Press, 233 p.
- Waltz, Kenneth. 1979. *Theory of International Politics*. New York : McGraw-Hill, 251 p.
- Warleigh, Alex. 2001. « Europeanizing Civil Society: NGOs as Agent of Political Socialization ». *Journal of Common Market Studies*, vol. 39, no. 4, p. 619-639.
- _____. 2006. « Learning from Europe? EU Studies and the Re-thinking of "International Relations" ». *European Journal of International Relations*, vol. 12, no. 1, p. 31-51.
- Webber, Mark. 2007. *Inclusion, Exclusion and the Governance of European Security*. Manchester/New York : Manchester University Press, 228 p.
- Webber, Mark, Stuart Croft, Jolyon Howorth, Terry Terriff et Elke Krahnmann. 2004. « The Governance of European Security ». *Review of International Studies*, vol. 30, no. 1, p. 3-26.
- Webber, Mark, Stuart Croft, Jolyon Howorth et Terry Terriff. 2002. « The Common European Security and Defence Policy and the 'Third-Country' Issue ». *European Security*, vol. 11, no. 3, p. 75-100.
- Welch, David A. 1992. « The Organizational Process and Bureaucratic Politics Paradigms: Retrospect and Prospect ». *International Security*, vol. 17, no. 2, p. 112-146.
- Weldes, Jutta. 1998. « Bureaucratic Politics: A Critical Constructivist Assessment ». *Mershon International Studies Review*, vol. 42, no. 2, p. 216-225.
- White, Brian. 2002-2003. « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques ». *Revue internationale et stratégique*, no. 48, p. 89-97.

- Wiener, Antje et Thomas Diez (dir.). 2004. *European Integration Theory*. Oxford : Oxford University Press, 290 p.
- Williams, Michael C. 2003. « Words, Images, Enemies: Securitization and International Politics ». *International Studies Quarterly*, vol. 47, no. 4, p. 511-531.
- Wilton Park. 2005. *About Wilton Park*. En ligne. <<http://www.wiltonpark.org.uk/about/index.aspx>>. Consulté le 13 juin 2009.
- World Security Institute, Brussels. s.d. *About us*. En ligne. <<http://www.wsibrussels.org/opencatmenu.cfm?id=2>>. Consulté le 18 juin 2009.
- Zecchini, Laurent. 2009. « À Strasbourg, le “nouveau départ” de l’OTAN ». *Le Monde*. En ligne. 7 avril. <http://www.lemonde.fr/organisations-internationales/article/2009/04/06/a-strasbourg-le-nouveau-depart-de-l-otan_1177229_3220.html>. Consulté le 8 avril 2009.